

Province de Quebec  
Municipalite de

Pointe du Lac

1 Juin 1914

-COPIE-

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

reguliere A une assemblee du conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la  
Salle Publique lieu ordinaire des seances le  
premier jour de Juin mil neuf cent  
Quatorze a sept heures du soir Tel que  
ajourne a la derniere seance des mois  
de mai dernier pour prendre en  
consideration toute affaire requis par  
les circonstances -

Furent present M. Leger Tournier Maire  
M. M. les conseillers Jovier Duplessis  
Joseph Garsneau Achille Talhier Comille  
Biron et Alphonse Crote les quels se  
conseillers formant le Quorum de la  
dite Assemblee -

Sur demande des Rev. Freres de l'instruction  
Chretienne de la Paroisse de la Pointe du Lac  
demandant de se servir d'un cote du chemin  
Public pour faire passer un tuyau d'egout  
dans le chemin St Charles jusqu'a la voie  
ferrie et de celle-ci jusqu'a la propriete  
de Jumerat - et cela sous condition et  
a pertubite Les Rev. Freres s'engagent a  
reparer les dommages - s'il y en a occasionnes  
par ce travail

il est propose par Jovier Duplessis  
secondi par Comille Biron et resolu unani-  
mement d'accorder aux Rev. Frere de  
l'instruction Chretienne de la Pointe du Lac  
la permission de se servir du dit chemin  
tel que demande ci-dessus -

il est propose par Comille Biron secondi par  
Alphonse Crote d'accepter le compte de Arsene Blais  
473 Route 1<sup>er</sup> rang Arthur Martin route St  
Nicolas \$1.82 cote St Nicolas .90

\* Alphonse  
Buron

il est propose par Achille Pathe secondé par Alphonse Crote de ceder un emplacement sur le terrain appelle le coteau-sable-borsain de Emile Poille au nord-Est - a partir du Chemin public au nord une largeur de 60-pieds si le conseil possede du terrain et devra batir d'ici a une annee sinon le terrain retournera au conseil. —

il est propose par Camille Buron secondé par Alphonse Crote et resolu d'ajourner l'assemblée au troisieme lundi du mois de juillet a sept heures du soir

Leger Fournier Maire

Municipalite de Pointe du Lac

23 Juin 1914

A. une assemblee du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le vingt-trois de Juin mil neuf cent ~~trois~~ quatorze a sept heures du soir pour prendre en consideration toute affaire requise par les circonstances furent present M. Leger Fournier Maire M. M. les conseillers Camille Buron Adelard Desaulnier et Horie Duplessis les quels autres conseillers formont le Quorum de la dite assemblee

Monsieur Thomas Hele ayant donne sa demission comme estimateur et Josithe Mongrain pour cause de maladie leurs demissions ont ete acceptees

il est proposé par Jovier Duplessis  
 secondé par Comille Biron et résolu de  
 nommer Helaine Guay et James Dugré  
 Têse estimateur pour faire le rôle d'évaluation  
 pour l'année 1914

il est proposé par Comille Biron secondé  
 par Adolphe Desautour et résolu d'accorder  
 le montant nécessaire pour la pension  
 des estimateurs pour le temps qui  
 travailleront au rôle d'évaluation et  
 d'allouer le montant de une piastre  
 et cinquante centimes pour la voiture  
 qui nous pateras les estimateurs.

il est proposé par Jovier Duplessis  
 secondé par Comille Biron et résolu d'ajourner  
 l'assemblée - Jeger Fournier Maire

Radeltion des comptes du Sec. Tresorier  
de la municipalite de Pointe du Lac  
finissant le 30 juin 1914

Reette

	153 80
Catation courante	100.81
" Speciale	1.49
Caisse amee demere	14.40
Emprunte	50.00
Arerages	51.35
	<u>218.05</u>

Depense

Salare du Secretaire	50.00
Imers	112.08
	<u>162.08</u>

Actif

Passif

Caisse	55 97	1 Billet	50.00
Arerages	113.83	Fond Botisse	24.00

Vu, verifie et certifie exact  
La Pointe du Lac, 18 juillet 1914

Louis Doray M. D.

203.65  
1914

Procès-verbal de l'assemblée

Municipalité de la paroisse de  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle Publique Ecole no 1 le 20 du mois de juillet mil neuf cent vingt et sept à sept heures du soir tel que ajourné à la dernière séance du mois de juin dernier pour la reddition des comptes du secrétaire-trésorier et prendre en considération toute affaire requise par les circonstances

Furent présents M<sup>r</sup> Léger Stoumer Maire M. M. les conseillers Achille Pâthier Joseph Garneau Adélard Desaulniers Comelle Buon et Athanase Côté lesquels six conseillers formant le quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Achille Pâthier secondé par Joseph Garneau et résolu d'accepter les comptes du secrétaire-trésorier tel que auditer par Louis Doray M. D. - Pointe du Lac —

il est proposé par Adélard Desaulniers secondé par Joseph Garneau et résolu d'accepter le compte Denis Milot - 100 - pour Louis St Louis 100 - pour Nozanié Dizon 100 pour Ovide Gauthier Thos-Ricard —

il est proposé par Achille Pâthier secondé par Athanase Côté et résolu d'accepter la requête présentée par les contribuables du haut de la paroisse de la Pointe du Lac pour être délibérée le premier lundi du mois de septembre

Pont du Lac

il est propose par Adelord Desaulniers  
 seconde par Joseph Garneau et resolu  
 d'engager Arthemis Biron Secretaire - Tresorier  
 du conseil municipal au montant de  
 soixante et dix piastres par annee et  
 lui fournir les livres necessaires pour  
 l'usage du conseil Municipal -

il est propose par Adelord Desaulniers  
 seconde par Athonase Houle et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier l'undi  
 du mois de septembre a sept heures -

Leger Tauxmier Maire  
 A. Biron Sec. Tres.

Procès de Ducher  
 Municipale de  
 Pont du Lac

A une assemblee du conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
 a la salle publique leur ordinaire des  
 soies le vingt six du mois de Aout  
 mil neuf cent quatre a sept heures  
 du soir tel que annonce par un avis  
 pour publique pour prendre en consideration  
 et deliberer toute plainte porte contre le dit  
 role et homologuer le dit role seome tenante  
 etant le trentaine jours depuis l'avis du  
 depart du role d'evaluation au bureau  
 du Secretaire -

Furent present Mr Leger Tauxmier Maire  
 Mr. Mr. les conseillers Achille Tathier Joseph Garneau  
 et Athonase Crete les autres quatre conseillers  
 formant le quorum de la dite assemblee -

il est propose par Achille Tathier  
 seconde par Athonase Crete et resolu  
 d'annuler le role d'evaluation

il est propose par Athonase Crete seconde  
par Achile Pather et resolu d'ajourner  
l'assemblee —

Leger Tournier Maire

A. Bron

Province de Quebec

Municipalite de

Pointe du Lac 8 Sept. 1914

reguliere

A une assemblee\* du Conseil municipal  
de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la Salle Publique lieu ordinaire des seances  
le huit du mois de septembre mil  
neuf cent quatorze a sept heures du  
soir tel que ajourne a la derniere  
seance du mois de juillet dernier  
pour prendre en consideration toute  
affaire remis par les circonstances  
furent present M. Leger Tournier  
Maire M. M. les conseillers comille  
Bron Joseph. Lorceau Athonase Cret  
et Achile Pather lesquels cinq conseillers  
formant le quorum de la dite assemblee

il est propose par Camille Bron  
seconde par Achile Pather et resolu  
de renvoyer une requete presente au  
Conseil municipal\* demandant a faire  
changer le tracé du chemin public pour  
construire la route provinciale —

\* Par Adolphe  
Helie et autres

il est propose par Athonase Crete seconde par  
Joseph Lorceau et resolu de voter de fixer  
le taux de Enchere pour cent sur l'evaluation  
pour subvenir au besoin du Conseil  
Municipal — de la dite paroisse

il est propose par Camille Bron seconde par  
Achile Pather et resolu d'ajourner l'assemblee au premier  
lundi du mois d'octobre a sept heures du soir  
A. Bron Sec. Leger Tournier Maire

8  
Province de Québec

Municipalité de 14 Oct 1914

Ponte du Lac

A une assemblée du conseil Municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le quatorze du mois de Octobre mil neuf cent quatorze a sept heures du soir apres avoir été annonce par un avis public annonçant par le dit avis une assemblée du conseil Municipal pour la revision de la liste des électeurs parlementaire prendre en consideration toute plainte portée contre la dite liste et delibérer seance tenante sur les routes publiques sur le controle des inspecteurs de voirie et prendre en consideration toute affaire venir par les circonstances

Furent present M. Leger Francois Bruneau M. les conseillers Adolphe Desautels Corneille Biron Jovier Duplessis Joseph Gagneau Athonase Crête lesquels six conseillers forment le quorum de la dite assemblée -

il est propose par Athonase Crête secondé par Jovier Duplessis et résolu d'accepter les amendements fait a la liste des électeurs parlementaires de la paroisse de la Ponte du Lac



La traversée de Pointe du Lac a été adjugée à Bonot Guillibert pour entretien du ~~jugon~~ chemin direct au montant de cinquante piastres

Il est proposé par Athonase Crête secondé par Adilon Desautiers et résolu par l'assemblée - à sept heures du soir  
Léger L'Amour Maire  
A. Biron

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Décembre 1914

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept du mois de décembre mil neuf cent quatorze à sept heures du soir tel que ajourné à la dernière séance du mois de Octobre dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les intéressés

Étaient présents M. Léger L'Amour Maire M. M. les conseillers Achille Pothier Athonase Crête Yovier Duplessis et Comille Biron lesquels cinq conseillers forment le Quorum de la dite assemblée -

Il est proposé par Achille Pothier secondé par Athonase Crête et résolu de nommer Yovier Duplessis président de l'Assemblée de l'élection du mois de Janvier prochain

il est propose par Achile Pathier  
 seconde par Athonase Crete et resolu  
 de donner a Louis Duplessis le terrain  
 qui peut rester au parti de la ligne de  
 Athonase Biron sur la partie du terrain  
 appelle le coteau selle - a aller aux  
 terrains occupes des autres proprietaires  
 et qui devra repondre au travaux  
 publye que le dit terrain pourra  
 accationner a l'avenir -

il est propose par Achile Pathier  
 seconde par Cornille Biron et resolu  
 de faire l'assemblee au premier  
 Lundi du mois de Fevrier a  
 neuf heures du Matin

Legon Fournier maire  
 A. Biron Sec. Tres

allant East

Province de Quebec

Municipalite de 11 Janvier 1915

Pointe du Lac

A une assemblee des electeurs municipaux de la municipalite de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le onze du mois de Janvier mil neuf cent quinze a dix heures de l'avant midi apres avoir ete annoncee par un avis public en date du six Janvier courant affiche a la Porte de l'Eglise paroissiale et lu devant le public le dimanche suivant annoncee par le dit avis une assemblee pour l'election de deux conseillers en remplacement de Leger Fournier et de Adelard Desaulniers sortant de charge et dont le terme d'affice etant expire

Monsieur Xavier Duplessis ayant ete dument nomme president de l'election est present et recit les statuts present a faire le choix de deux conseillers en remplacement de Leger Fournier et de Adelard Desaulniers sortant de charge et dont le terme d'affice etant expire

il est propose par Athanase Crete seconde par Achille Pathe de nommer Sylva Pasini conseiller en remplacement de Leger Fournier sortant de charge et dont le terme d'affice etant expire

il est propose par Adelard Desaulniers seconde par Joseph Dureau de nommer Euchariste Deserteau pour remplacer Adelard Desaulniers sortant de charge et dont le terme d'affice etant expire

Advenant qu'il s'est écoulé un heures  
depuis l'ouverture de l'assemblée et qu'il  
n'a pas eu d'opposition aux candidats  
ci-dessus nommé je proclame Monsieur  
Sylva Paquin et Euchariste Descoteau  
élus conseillers en remplacement de  
Leger Faucher et Adolphe Desaulniers  
sortant de charge - et je remercie  
les membres du conseil à se réunir  
en assemblée spéciale le dix huit du mois  
de janvier courant à dix heures de  
l'avant midi pour la nomination du  
Maire -

J. K. Duplessis, Président  
A. Biron Sec. Trés.

Je Euchariste Descoteau et Sylva Paquin ayant  
été dûment nommer conseillers font serment  
que j'i remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi } Euchariste Descoteau  
à la Pointe du Lac et } Sylva Paquin  
dix septième jour de  
janvier mill neuf cent }  
Quinze  
A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-Lac

18 janvier 1915

A une session spéciale du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le dix huit du mois de janvier  
mil neuf cent quinze à dix heures de  
l'avant midi pour l'élection du Maire  
et prendre en considération toute affaire  
reçues par les circonstances —

Furent présent M. M. Alphonse Prête  
Achille Pothier comte Biron Sylvio  
Piquin Xavier Duplessis Joseph  
Garceau et Euchariste Descoleau  
lesquels sept conseillers forment le  
Quorum de la dite Assemblée —

il est proposé par Joseph Garceau  
secondé par Xavier Duplessis et résolu  
de nommer Achille Pothier Maire de  
la paroisse de la Pointe du Lac  
pour la présente année —

Je Achille Pothier ayant été nommé  
Maire de la paroisse de la Pointe du  
Lac fais serment que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et cela au meilleur de  
mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi  
à la Pointe du Lac ce } Achille Pothier  
dix huitième jour du } Maire  
mois de janvier mille }  
neuf cent quinze —

Sur plainte de Willrod Giroux inspecteur  
de voirie demandant à faire régler la réparation  
du pont de St Charles qui a été endommagé  
par certains propriétaires en voulant passer  
une botisse

il est proposé par Camille Brun secondé  
par Athanase Côté et résolu de prendre  
en considération la plainte de Willrod  
Giroux qui sera délibéré à la prochaine  
assemblée —

il est proposé par Athanase Côté  
secondé par Joseph Garsneau et résolu  
d'ajourner l'assemblée —

Achille Gauthier  
A. Brun Sec-Tree —

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

1er Février 1915

A une assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier jour du mois de Février 1915 à neuf heures du matin tel que ajourné à la dernière séance du mois de Décembre 1914

Furent présent M. Achille Pothier M. M. les conseillers Nover Duplessis Comille Biron et Sylvia Poirier lesquels Euatue conseillers formant le Quorum de ladite assemblée -

La plainte de Wilbrod Giroux inspecteur de voirie de faire régler la réparation fait au pont de St Charles qui a été endommagé par certains propriétaires -  
il est proposé <sup>par</sup> Nover Duplessis secondé par Sylvia Poirier et résolu de faire payer le coût de cette réparation par les contribuables de l'arrondissement -

Jean Baptiste Meonier remet au conseil un terrain au conseil qui ne veut plus occuper il est proposé par Sylvia Poirier secondé par Comille Biron et résolu de donner ce terrain à L. P. Gauthier dont sa propriété se trouve au bout de ce terrain et sera tenue d'entretenir le chemin public -

il est proposé par Comille Biron secondé par Nover Duplessis et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de mars à dix heures du matin

Achille Pothier Maire

A. Biron Sec. Trés.

Procès de Juchet 1 Mars 1915  
Municipalité de  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le premier jour du mois de  
Mars mil neuf cent quinze à  
dix heures de l'avant-midi tel que  
énuméré à la dernière séance du  
mois de Février dernier pour prendre  
en considération toute affaire reçue  
par les circonstances —

Furent présents Monsieur Achille  
Polhier Maire M. M. les conseillers  
Comille Biron Horrie Duplessis Euchariste Descole  
Sylvia Pomin et Joseph Garsneau —  
Lesquels conseillers forment le  
Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Joseph Garsneau  
secondé par Euchariste Descole et résolu de  
passer un règlement pour prohiber  
la vente des liqueurs enivrantes dans  
la municipalité de Pointe du Lac

### Règlement

Prohibent la vente des liqueurs enivrantes  
dans la municipalité de la paroisse de  
la Pointe du Lac

il est ordonné statué et réglé par  
règlement du conseil municipal de la  
paroisse de la Pointe du Lac comme  
suit - avoir

Nous réglons statuons et ordonnons  
Que nul liqueurs spiritueuses vinenses  
alcooliques et enivrantes ne sera  
vendu dans la paroisse de la Pointe  
du Lac commencent lorsque le



dit règlement sera en vigueur immédiatement après qu'il aura été soumis à l'approbation des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac et approuvés par la majorité des électeurs de la dite municipalité et ordonnons en conséquence à Monsieur le Receveur du Revenu des 3 Rivières de Noosville aucune licence pour vendre et débiter aucune liqueurs spiritueuses venant d'ailleurs ou ameneront dans la dite municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac sous une autorisation spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac

+ par aucune quantité

Achille Sotier Maire  
B. Biron Sec. Tres.

il est proposé par Comille Binow secondé par Jovin Duplessis et résolu de passer un règlement pour taxer tout colporteur qui vendra dans la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac résolu unanimement -

Règlement

Ordonnant à tous colporteurs qui vendra dans la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac de payer une taxe ou licence pour avoir droit de vendre de faire le commerce dans la dite municipalité il est réglé statué et ordonné par règlement du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac comme suit savoir nous réglons statuons et ordonnons que tout colporteur ne pourra vendre dans la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac sans payer une taxe ou licence de cinquante piastres et à défaut de payer cette taxe ou licence

immédiatement il sera tenu de payer  
 une somme additionnelle de vingt-  
 piastres par jour pour le temps  
 qui fera le commerce dans la dite  
 municipalité de la paroisse de la  
 Pointe du Lac et en conséquence  
 toute taxes ou licence ou autre montant  
 d'argent additionnel sera collecté par  
 le Maire ou le secrétaire du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac de la même manière que  
 sont collectés les taxes imposées  
 par le conseil de la paroisse de  
 la Pointe du Lac. Achille Sothier Maire  
 A. Brown Sec. Trés -

il est proposé par Sylvia Porquin secondé  
 par Joseph Garneau et résolu d'ajourner  
 l'assemblée au premier lundi du mois  
 d'août à neuf heures du matin  
 Achille Sothier

7 ordinaire

Province de Québec

Municipalité de 3 mai 1915  
Pointe du Lac

x1813

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de mai a neuf heures du matin Tel que ajourné a la dernière séance du mois dernier pour prendre en considération toute affaire venant par les circonstances  
Présent présent M. Achille Pothier Maire  
M. M. les conseillers Joseph Garneau Xavier Duplessis et Cornille Biron  
lesquels quatre conseillers forment le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Joseph Garneau secondé par Xavier Duplessis et résolu d'accepter les <sup>comptes</sup> de Nazaire Blois au montant de 655 centimes pour la route du Septième rang et Wilfrid Gandon pour la cote et route chez Moni Dupont Jos. Bellemare

.50

il est proposé par Cornille Biron secondé par Xavier Duplessis et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de Juin a sept heures du soir

Achille Pothier Maire  
A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de  
Pont du Lac

7 juin 1915

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept du mois de juin mil neuf cent quinze à sept heures du soir tel que rapporté à la dernière séance du mois de mai dernier pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances

Et furent présents M. Achille Pothier Maire M. M. les Conseillers Xavier Duplessis Euchariste Descoteau Joseph Garneau Comille Biron et Athanase Côté lesquels six conseillers forment le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Xavier Duplessis secondé par Euchariste Descoteau et résolu d'accepter les comptes de James Dugre pour la cote chez Armand Pothier et la cote chez Hubert Trathier 1.94 pour pour la cote Pothier et 1.48 pour la cote Trathier

il est proposé par Xavier Duplessis secondé par Joseph Garneau et résolu de permettre à la Trébuchette de la paroisse de la Pointe du Lac de prendre de la terre entre le cimetière et le Terrain des Rex Vieux c'est-à-dire abattre le coteau pour élever le terrain pour agrandir le cimetière - la terre devra être prise depuis le coin du cimetière et le petit pont - qui se trouve dans la coulée

d'après le rapport fait par Adrien Houle  
 inspecteur Agraire pour déterminer  
 les travaux à faire pour élargir  
 la route de St Médard il est  
 résolu que M<sup>r</sup> Adrien Houle fasse  
 exécuter ses ordres = afin d'élargir  
 ses terrains =

il est proposé par Euchariste  
 Desrochers secondé par Athanase  
 Côté et résolu d'ajourner l'assemblée  
 au troisième lundi du mois de  
 juillet à sept heures du soir =

Achille Sohier Maire

A. Brun Sec. Tres.

Rédaction des comptes du Sec. Trésorier  
de la Municipalité de Pointe du Lac  
pour l'année finissant le 30 Juin 1915

### Receettes

Patronage Courante	107.96
Spevole	.54
Caisse Anne dernière	55.97
Arresage Anne dernière	50.64
	<u>215.11</u>

### Depense

Salario du Secretaire	70.00
Divers.	55.23
	<u>125.23</u>

### Actif

### Passif

Caisse	89.88	Emprunt:	50.00
Arresages.	92.09	Fonds Bâtisse	36.00

Vu, vérifié et certifié exact  
La Pointe du lac 13 Juillet 1915

Joseph Dampousse Pte Vig.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-Lac

19 juillet 1915

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le dix neuf du mois de juillet mil neuf cent quinze à sept heures et que ajourné à la dernière séance du mois de juin dernier pour la reddition des comptes du Secrétaire - Trésorier reviser le rôle de réévaluation et prendre en considération toute affaire venant par les circonstances furent présent M. le Maire Adèle Pothier M. M. les conseillers Euchariste Desrochers Cornille Biron Joseph Gorceau et Athanase Prête lesquels six conseillers forment le Quorum de la dite assemblée.

Buiss  
il est proposé par Euchariste Desrochers secondé par Cornille et résolu d'accepter les comptes du Secrétaire - Trésorier tel que audité par le Rev. Joseph Damprouse Vicair de la Pointe du Lac —

il est proposé par Athanase Prête secondé par Euchariste Desrochers et résolu de réengager Arthémis Biron comme Secrétaire - Trésorier pour la présente année au montant de soixante et dix francs par an et de lui fournir les papeteries nécessaires — pour le Bureau

il est proposé par Euchariste Desrochers secondé par Joseph Gorceau et résolu de fixer le tarif dans le cahier des charges à 4/100 pour le porteur du Conseil

il est proposé par Euchariste Escoteau  
 secondé par Camille et résolu unanimement  
 de passer un règlement concernant la  
 Aqueduc de Joseph Garceau propriétaire  
 de l'aqueduc - comme suit

il est statué réglé et ordonné par règlement  
 du conseil municipal de la paroisse de  
 la Pointe du Lac de permettre à Joseph  
 Garceau de fournir l'eau par son  
 Aqueduc au village de la Pointe du Lac  
 de fournir de la bonne eau potable  
 et le conseil lui donne le droit exclusif  
 de se servir de son Aqueduc pour fournir  
 l'eau au Village de la Pointe du Lac à  
 moins de <sup>prendre</sup> arrangement avec le dit Joseph  
 Garceau le propriétaire de l'aqueduc  
 actuelle de ne permettre à d'autres personnes  
 de bâtir d'autre Aqueduc durant un temps  
 de vingt-cinq années si le propriétaire  
 de l'aqueduc demande des taxes trop élevées  
 le conseil de la Pointe du Lac se réserve  
 le droit d'annuler le dit règlement  
 Les personnes qui se servent de  
 l'aqueduc du dit Joseph Garceau  
 devront payer deux fois par année  
 dans les premiers jours de juillet  
 et janvier et si la contribution  
 n'est pas payée par certains propriétaires  
 le dit Joseph Garceau aura le droit  
 de leur ôter l'eau

Bonne

+  
 nul autre  
 Aqueduc aura  
 le droit d'être  
 dans le dit  
 village de la  
 Pointe du Lac



il est proposé par Joseph Larceau seconde  
 par Athouze Cote et resolu d'accepter les  
 comptes de Adelaïd Montour pour frais de  
 clôture sur la propriété d'achule taps  
 au montant de 13:61 le compte de  
 Xavier cote aug. Lord - Nozani Suoy 15  
 Louis St Louis - 15 route St Charles  
 Wilfred Lendon 20 Antoine Lesini 04  
 Thomas Record .05 Louis St Louis 30  
 Nozani Suoy —

Sur plainte de Leon Poruin et autre demandant  
 a faire retirer l'eau qui sechappe du canal  
 appelle communement le canal de James  
 Fauthier il est proposé par Eucharste  
 Descoteau seconde par Joseph Larceau  
 et resolu de notifier M<sup>r</sup> Achien Houle  
 Inspecteur Agroire de faire retirer l'eau  
 en faisant isoler les dit terrains par  
 le canal qui a été verbitier et faire  
 reparer le dit cours d'eau par les  
 interessés qui se trouvent inclus  
 dans le dit Mois Feshal au besoin  
 et de faire fermer tout fossé qui leur  
 du canal pourrait se couler par  
 et qui fait du dommage au terrain  
 Sud. Ouest +

il est proposé par Joseph Larceau  
seconde par Eucharste Descoteau et resolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
 du mois de septembre a sept heures  
 du soir Achille Pothier Maire

~~Et quant les  
 Terrain Nord-Est  
 qui descendent  
 & se coule par le  
 canal  
 ont cause du  
 dommage.  
 et fermer  
 tout fossé  
 qui pourrait  
 qui pourrait  
 faire couler  
 l'eau qui descend  
 se couler par le  
 canal~~

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-Lac

7 Sept. 1915

Au cours d'une session régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le sept des mois  
de septembre mil neuf cent quinze  
à sept heures du soir tel que  
ajourné à la dernière séance du  
mois de août dernier pour prendre  
en considération toute affaire venant  
par les circonstances

Turent présent Monsieur Adèle  
Patrie Maire M. M. les conseillers  
Léon Duplessis Joseph Garneau  
Euchariste Desjardins les quels six  
conseillers forment le quorum de la  
dite Assemblée

il est proposé par Euchariste Desjardins  
secondé par Athanase Côté et résolu unaniment  
de passer un règlement pour prohiber  
la vente des liqueurs enivrantes spiritueuses  
ou alcoolique dans la dite Municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
district des 3 Rivières -

Compte Bion  
et Athanase

Province de Québec  
 Municipalité de la Paroisse  
 de la Pointe du Lac  
 Comté St Maurice  
 District des Trois-Rivières

A. une session régulière du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac comté de  
 St Maurice District des Trois Rivières  
 Tenue à la salle Publique lieu ordinaire  
 des séances le sept du mois de septembre  
 mil neuf cent seize conformément aux  
 dispositions du code Municipal de la Province  
 de Québec à laquelle session sont présent  
 M<sup>r</sup> le Maire Achille Pothier M. M. les  
 conseillers Xavier Puyssis Euchariste  
 Désautels Sylva Poirier Alphonse Prête  
 Cornille Brun et Joseph Ganeau les  
 quels sept conseillers forment un Quorum  
 sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire Achille  
 Pothier il est ordonné et statué par  
 règlement de ce conseil, comme suit  
 Le 1<sup>er</sup> et après le premier jour de mai  
 dix neuf cent seize la vente de li-  
 queurs universelle spiritueuse ou  
 alcoolique en quelque quantité que ce  
 soit la confirmation de certificat  
 pour l'obtention de licence et l'octroi  
 au l'émission de toute licence pour cet  
 objet dans la limite de la Municipalité  
 de la paroisse de la Pointe du Lac District  
 des Trois Rivières et sur les passages  
 d'eau qui dépendent de la Municipalité  
 de la paroisse de la Pointe du Lac comté  
 St Maurice et District des Trois  
 Rivières sont prohibés à toute fin  
 que ce soit

Dans cette prohibition s'applique aussi à  
 l'actrice de licence d'embouteilleurs et de  
 marchand en Gros au commerce et à  
 l'industrie des embouteilleurs et marchand

en Gros et aux Ventes en Gros de  
liqueurs ennuverentes spiritueuses au  
Alcoolique

3<sup>en</sup> le reglement sera soumis suvoit  
la loi aux eledeurs municipaux de  
la Municipalite de la paroisse de la  
Pointe du Lac comte St Maurice et  
District des Trois-Rivieres pour etre  
approuve le sept du mois d'octobre  
et le jour suivant pour etre  
approuve et ~~notaria~~ en vigueur  
apris cette approbation conformement  
aux dispositions du code Municipal

x 1915

Achille Pothier Maire

A. Bron sur Tres.

il est propose par Eucharote Desrochers  
seconde par Sylva Fournier et resolu  
d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
du mois d'octobre a sept heures du  
soir -

Achille Pothier Maire

A. Bron sur Tres.

Procès de Luchet  
Municipalité de  
Pont-de-Lac

4 Oct. 1915

29

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de St. Pont-de-Lac de la  
paroisse de la Pont-de-Lac tenue à  
la salle publique lieu ordinaire des  
séances le quatre du mois de Octobre  
mil neuf cent quinze à sept heures  
du soir tel que agavoni à la  
dernière séance du mois de septembre  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire remis par les cons-  
-tants

Furent présent M. Achille Pâtin Maire  
M. M. Conseillers Euchariste Descoteaux  
Joseph Garceau Nivier Duplessis  
Athonase Crête lesquels avec  
conseillers formant le Quorum de la  
dite Assemblée

Sur plainte de certains intéressés du song  
de l'acodie que le chemin n'ayant pas  
la largeur voulu par la loi cest-  
à dire trente six pied de large tel que  
spécifié par le procès verbal il est  
proposé par Joseph Garceau secondé par  
Athonase Crête et résolu d'ordonner à Monsieur  
Oxi milot d'enlever la clôture fait  
récemment dans le chemin Public d'après  
le rapport de l'inspecteur de voirie Mon-  
sieur Alfred Houle et la mettre au elle existant  
avant —

il est proposé par Nivier Duplessis  
secondé par Euchariste Descoteaux et  
résolu d'accepter les comptes de  
Milbrad Parony pour travaux fait  
dans le chemin de St Charles cest-à-dire  
George Tannier 119 1000 Duplessis 104  
Joseph Garceau 101 —

ME

ve Brook

grande parade  
amour antique.

udeville et  
omédie

# THEATRE GAIETE

LUNDI ET MARDI

**CORINNE GRIFFITH**

dans

## "INTO HER KINGDOM"

La délicieuse Corinne Griffith dans "Into Her Kingdom", drame de la vie réelle et qui nous ramène aux jours de la terreur bolcheviste en Russie des Tsars.

.. Dans cette vue nous assistons à la fin de l'empire des Romanoffs qui gouvernaient depuis des siècles, nous sommes les témoins des derniers jours de la famille impériale.

Corinne Griffith dans le rôle de la princesse Tatiana, c'est réellement surpassée et jamais, au dire des connaisseurs elle n'a joué aussi brillamment.

COMEDIE

### VAUDEVILLE

## Larrivée & Edwards

Chant et danse

Comédie anglaise et française. Changement de programme deux fois par semaine, nul doute que vous passerez un temps agréable au Gaieté cette semaine.

MERCREDI ET JEUDI

Charles E. Wade, Marguerite De La Motte, Henry B. Walthall.

dans

## "THE UNKNOWN SOLDIER"

Titres français

COMEDIE

### HIRED AND FIRED

les  
le  
ion.  
de-  
pays  
es mi-  
ifères.  
n état  
n' gros  
t satis-  
que les  
certaines  
calmes  
n'y avait  
rappports  
s retraits  
ent effec-

qué Or  
20.00  
olé Or  
5.00  
300,000  
as" ont.  
dues en  
notre  
tier  
e par  
S & CO.  
Ltd.

il est proposé par Honoré Duplessis  
 secondé par Athanase Côté et résolu  
 d'accorder au Monsieur le Maire de la  
 Pointe du Lac de remercie au nom  
 du conseil municipal de la Pointe du  
 Lac Monsieur le Maire Tessier des  
 Ébouffés ainsi que le chef Besthème  
 et la brigade de feu - des services rendus  
 à la paroisse de la Pointe du Lac  
 lors d'une incendie - qui a éclaté  
 dans le Village de la dite paroisse

il est proposé par Joseph Garsneau  
 secondé par Athanase Côté et résolu  
 de permettre à Arthémis Baron d'occuper  
 la salle public pour un certain temps  
 en attendant qu'il soit rebâti —

il est proposé par Honoré  
 Duplessis secondé par Joseph  
 Garsneau et résolu d'ajourner l'assemblée  
 au premier lundi du mois de  
 novembre à neuf heures du  
 matin  
 Achille Pothier Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Octobre

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac comté de St Maurice et District des Trois-Rivieres tenue a la salle publique lieu ordinaire des siones le sept du mois de Octobre Mil neuf cent Lunge a dix heures du matin après avoir été annoncée par un avis public daté du sept de Septembre dernier annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac et district des Trois-Rivieres pour approuver ou desapprouver le règlement passé le sept du mois de Septembre dernier pour prohiber la vente des liqueurs emporante et l'emission de license sera soumis aux électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de decider si le règlement soumis doit être adapté ou non par les électeurs municipaux de cette municipalité -

il est proposé par Arthemus Biron secondé par Guillaume Courtois et résolu unanimement que Monsieur Achille Pauthier Maire soit nommé président de l'assemblée du bureau de votation

Adopté  
et a dix heures près nous ouvrons le bureau de votation et procédons a l'enregistrement des votes -

Adressant qu'il est écoulé une heure depuis que le dernier électeur a enregistré son vote M: Achille Pauthier Maire proclame le bureau de votation clos le resultat du vote est comme suis -

président



Total des électeurs inscrits sur la liste  
des électeurs Municipaux 285

Total des votes donnés pour la  
prohibition est de 164  
121

Total des votes donnés contre la  
prohibition — 0 0

Majorité pour la Prohibition 43  
Achille Gauthier, Président

A. Brown Sec. Trés.

Promesse de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique bien ordonnée  
des seones le Douze du mois de  
Octobre mil neuf - cent Euzage -  
à sept heures du soir pour  
réviser la liste des électeurs parlementaires  
et prendre en considération toute  
affaire remis par les circonscriptions  
Furent présent M. Achille Pothier  
Maire M. M. les conseillers  
Comille Biron Euchariste Descoteau  
Alphonse Crête Sylva Tovin et  
Joseph Garneau lesquels six con-  
seillers forment le Quorum de la  
dite assemblée —

il est proposé par Joseph Garneau  
secondé par Comille Biron et résolu  
d'accepter les amendement fait à la  
la liste des électeurs parlementaires —

La traverse de la Pointe du Lac à  
Micolet pour entretien d'apivert adjugi  
à Olivier Guilbert pour le montant  
de quarante piastres —

il est proposé par Comille Biron secondé  
par Joseph Garneau et résolu d'accepter la  
requête des contractuels du song de l'acadie  
demandant au Gouvernement provincial  
de faire faire la route promise Québec  
Montreal - de trente six pied de large  
entre les deux cloutures

dit

il est propose par Cornille  
 Biron secondi par Sylva Tazuin  
 et resolu d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi du mois de  
 novembre a sept heures du  
 soir - Achille Solhier Maire

il est propose par Joseph  
 Garreau secondi par Athonase  
 Cate et resolu de donner avis a  
 M<sup>r</sup> Jos<sup>e</sup> Milot delever la  
 cloture fait recemment dans le  
 chemin public d'ici au pont -  
 Cloture par nous de nous  
 priver de la faire enlever -  
 nous ordonnons au Maire  
 Ma Achille Catin de la faire  
 enlever au nom du Conseil -

il est propose par Athonase Cate  
 secondi par Sylva Tazuin et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de ~~Cloture~~ courant  
 a sept heures du soir  
 Achille Solhier Maire

novembre

Province de Quebec 8 novembre 1915  
Municipalite de  
Pointe du Lac

A une assemblee du conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la  
salle publique lieu ordinaire des  
seances le huit du mois de novembre  
mil neuf cent quinze a sept heures  
du soir tel que figure a la dernier  
seance du mois de Octobre dernier  
pour prendre en consideration toute  
affaire remis par les ayants droit  
Etant present Mr Achille Pothier  
Maire M. Xavier Duplessis les quels  
deux conseillers <sup>me</sup> forment pas le quorum  
de la dite assemblee

Il est propose par Achille Pothier  
seconde par Xavier Duplessis et  
resolu d'ajourner l'assemblee au  
vingt du mois de novembre  
courant a sept heures du soir  
Achille Pothier Maire

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-la-Lac

A une session du Conseil Municipal de la  
paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la  
salle public lieu ordinaire des séances le  
vingt du mois de novembre mil neuf  
cent vingt à sept heures du soir  
tel que ajourne à la dernière séance du  
mois de novembre dernier pour prendre  
en considération toute affaire venue par  
les circonstances

Étaient présent M<sup>r</sup> Achille Pothier  
Maire M. M. les conseillers Euchariste  
Descoteau Cornille Biron Alphonse Crote  
et Xavier Duplessis et Joseph  
Farcen lesquels six conseillers  
formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Euchariste Descoteau  
secondé par Cornille Biron et résolu de  
donner avis à Villard Giroux propriétaire  
de se rendre à la prochaine assemblée  
du conseil pour donner des explications  
sur les travaux qui a été fait dans le  
chemin St Charles sur sa surveillance

il est proposé par Euchariste Descoteau  
secondé par Alphonse Crote et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de décembre 1915 à  
neuf heures du matin

Achille Pothier Maire  
A. Biron Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

13 Dec 1915

A une Assemblee du Conseil Municipal de la  
 paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle  
 publique lieu ordinaire des seances le  
 treize du mois de Decembre 1915 a dix  
 heures du matin pour prendre en consideration  
 toute affaire venant par les circonstances  
 furent present: M. Achille Tathier  
 Maire M. L. les conseillers Athonase  
 Crete Euchariste Descoteau Council  
 Biron Sylva Tassin et Joseph Garceau  
 les quels six conseillers formant le  
 quorum de la dite Assemblee  
 il est propose par Council Biron  
 seconde par Euchariste Descoteau de  
 nommer Joseph Garceau president  
 de l'assemblee de l'edebon des conseillers  
 au mois Janvier.

il est propose par Athonase Crete  
 seconde par Euchariste Descoteau et  
 resolu d'accepter le compte de la  
 Compagnie du Canada Pacifique  
 au montant de \_\_\_\_\_ le compte  
 du bien public au montant de  
 14.75 et le montant de 1.25 pour trouver  
 fait dans la cote de Parla Commande.

il est propose par Euchariste Descoteau  
 seconde par Sylva Tassin et resolu  
 d'autoriser le Secretaire Tresorier d'em-  
 prunter le montant de cinquante piastres  
 pour payer les montants ci-haut.

Sur plainte de la Reverende Sr. St. Fulgence  
superieur du couvent de la Pointe du Lac  
declarant que l'arriere de Monsieur Joseph  
Larceau ne donne pas satisfaction pour  
le haut de la botte

il est propose par Athanase Crote second  
par Euchariste Desrochers et resolu de donner  
le permis a la dite communauté de passer  
un tuyau d'arriere en travers le chemin  
Public pour conduire l'eau a leur maison  
d'education et de ne permettre a qui que  
se soit de connecter aucun tuyau au  
embranchement sur ce tuyau ~~seulement~~  
~~que sur preuve certaine que l'arriere~~  
~~ne donne pas satisfaction et la franchise~~  
accordé a M. Larceau demeure en  
force pour tous les autres personnes  
et de permettre a Monsieur Larceau  
d'entretenir ce qui lui appartient

il est propose par Sylva Tosini  
secondé par Cornille Brun et resolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de Janvier a dix heures  
du matin  
Achille Sotier Maire

Il n'est noté  
rien

Province de Québec

Municipalité de 10 Janvier 1915

Pointe du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Sainte du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des soies le dix du mois de janvier mil neuf cent seize à dix heures du matin pour l'élection de deux conseillers en remplacement de Achille Pothier et de Novier Duplessis sortant de charge et dont le terme d'office est épuisé

Monsieur Joseph Garneau ayant été nommé président de l'assemblée de l'élection est présent et remercie les électeurs présents à faire le choix de deux conseillers sortant de charge et dont le terme d'office est épuisé...

il est proposé par Euchariste Descoleau secondé par Camille Biron de nommer Achille Pothier conseillers qui il sera remplacé par lui-même -

il est proposé par Novier Duplessis secondé par Euchariste Descoleau de nommer Leonard Houle en remplacement de Novier Duplessis sortant de charge -

Advenant qu'il s'est écoulé un heures depuis l'ouverture de l'assemblée et qu'il ne s'est pas présentée d'autre proposition Je proclame Monsieur Achille Pothier et Leonard Houle élu conseiller par acclamation

Joseph Garneau

conseillers



Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac

31 Janvier 1916

Je Leonard Houle et Achille Pothier ayent  
été dûment nommés conseillers j'ai serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de mes  
capacités ainsi que Dieu me soit en  
aide

Assesmentés devant moi à la Pointe  
du Lac ce 31<sup>e</sup> jour de  
de Janvier 1916.

A. Biron Sec. Trés.

A. une assemblée du Conseil Municip  
de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire  
des seances le 30<sup>e</sup> jour du mois  
de Janvier mil neuf cent seize  
à neuf heures du matin. Tel que  
annoncé par un avis public an-  
nonçant par le dit avis une assemblée  
des membres du conseil pour l'élection  
du maire en prendre en considération  
toute affaire reçue par les circons-  
tances -

Furent présent Monsieur Achille Pothier  
Euchariste Descoteau Sylva Poirier Cornille  
Biron Athonase Crite et Leonard Houle  
les quels six conseillers formant le  
Quorum de la dite assemblée - -

il est proposé par Euchariste Descoteau  
secondé par Cornille Biron et résolu de  
nommer Achille Pothier Maire pour  
la <sup>présente</sup> ~~prochaine~~ année - -

Joseph Larcen

sur réclamation de Monsieur Elzard  
 Sicoul de Loiseville et de James Heatley  
 demandant à être indemnisés pour  
 dommage causé par le mauvais  
 état du chemin sous le contrôle de  
 la compagnie Kennedy construction  
 qui est à faire les travaux du  
 chemin — appelé la route provinciale  
 Duché-Montréal —  
 il est proposé par comte Brion  
 secondé par Sylva Tosini et résolu  
 de nommer M. M. Achille Tathier Maire  
 Leonard Houle et Euchariste Descoteau  
 de faire connaître à la compagnie  
 Kennedy construction les faits tel  
 qu'exprimé par les dits requérants des  
 dites réclamation et de s'occuper de  
 faire régler cette affaire de prendre  
 les informations nécessaires et cela aux  
 frais du conseil —

il est proposé par Euchariste Descoteau  
 secondé par Sylva Tosini et résolu de  
 nommer une députation pour voir le  
 Ministre de la voirie de la Province de  
 Québec pour lui exposer que la construc-  
 tion du chemin de la route provinciale Duché  
 Montréal tel que fait pourra occasionner  
 des accidents, des dommages et même  
 que le sable qui se charroye pour  
 lever ce chemin pourra causer des  
 dommages aux propriétaires voisins de  
 ce chemin — il est proposé de nommer  
 Achille Tathier Leonard Houle de rencontrer  
 le ministre de la voirie et lui exposer  
 les raisons

il est proposé par Leonard Houle  
 secondé par Athanase Côté et résolu d'ajourner  
 l'assemblée

Achille Tathier Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Ponté du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le sept du mois de Février  
mil neuf cent seize à neuf  
heures du matin pour prendre  
en considération toute affaire requis  
par les circonstances

Il y eut présent M. Achille Pothier  
Maire du M. les conseillers Leonard  
Houle et Sylva Pagnier les autres  
trois conseillers ne formant  
pas de quorum pour la dite  
assemblée

il est proposé par Leonard  
Houle seconde par Sylva Pagnier  
et résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier lundi de mars à neuf  
heures du matin. —

Achille Pothier Maire  
Sylva Pagnier  
Leonard Houle

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 mars 1916

A une assemblée du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle public pour ordonner des  
séances le 6 six du mois de mars à  
neuf heures du matin. Et que éjourné  
à la dernière séance du mois de février  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire reçues par les circonstances.  
Furent présent M. Adèle Pothier maire  
M. M. les conseillers Euchariste Descoteau  
Cornille Biron Leonard Houle et Sylvia  
Pasin les quels Entre conseillers  
formant le Quorum de la dite  
Assemblée -

il est proposé par Sylvia Pasin seconde  
par Cornille Biron et résolu de faire le re-  
nouvellement de la voirie nomme les  
apprecurs de la municipalité de la paroisse  
de la Pointe du Lac

Depuis le Grand chemin dans le haut de la  
paroisse depuis la terre de Joseph Abouin  
jusqu'au pont du moulin sous pecteur  
nommi et de ~~Rosine Raviotte~~ Joseph Buisson

Le Grand chemin depuis le pont du moulin  
jusqu'à la terre de Cyrille Raviotte sous pec-  
teur nomme est Hermenegide Guilbert

Le Grand chemin depuis la ligne de la  
Banque jusqu'à chez Cyrille Raviotte  
y compris la route jusqu'au rang  
des Cretes le 2<sup>e</sup> rang et de plus le pont  
Lumina - l'asspateur nomme est  
Auguste Gaveau

Les Petites terre au deuxieme rang depuis chez  
oscar Raviotte jusqu'au pont Lumina et de la  
Petite route jusqu'à l'extrémité du 2<sup>e</sup> rang  
Euchariste Biron

La continuation des petites terres au troisième rang depuis la terre de Athanas Crête inclusivement jusqu'à la ligne de Ste Marguerite l'inspecteur nommé est - Armond Patriis

Le troisième rang depuis le pont chez Hubert Patriis jus qu'au quatrième rang y compris la route chez Elzéard Dupont Honoré l'inspecteur nommé est - Albert Blouin

La concession St Charles depuis le Grand chemin a son départ jusqu'à chez Zéphirin Dupont & Omer Biron

La continuation de St Charles depuis chez Zéphirin Dupont exclusivement jusqu'à la route chez Cyrille Minville et le pont chez Adolphe Duplessis Thomas Gollin

Le sixième rang y compris la route du sixième rang l'inspecteur nommé est Odilon Michel

Le septième rang depuis l'extrémité sud ouest du dit septième rang jusqu'à la terre de James Gauthier inclusivement Charles Vincent

Le septième rang depuis l'extrémité nord-Est du dit septième rang jusqu'à la terre de James Gauthier exclusivement Adolard Siler

La route de Lacodé depuis le Grand chemin jusqu'à la ligne d'Amochiche par le deuxième rang Arthur Thibeault

La concession St Nicolas depuis chez Charles Vincent jusqu'à l'extrémité du rang St Nicolas Emario Juras

Profondeur des  
5<sup>e</sup> rang

Depuis le rang St Nicolas jusqu'a la ligne  
d'amatichu par le deuxième rang y compris  
la route chez Novin Garceau Eugene Pivard les

Le Village des Garceau depuis la route  
de l'acadie jusqu'a la concession St Charles  
Edmond Gauthier

La traverse de Pointe du Lac a Nicolet et  
inspecteur principal Thomas Panette Charleux

Les Estimateurs nomme pour faire le role  
d'evaluation de la municipalite de Pointe du Lac  
Leger Gaurmie  
Athouase Houle  
Arthur Desnoeux

Les inspecteur Agraire nomme sont  
Treffle Dupont  
Treffle Guillet  
Alfred Rivoir

Les Gardien d'endous nomme sont  
Olivier Dupont  
Alcide Banassa  
Achille Silex

Les auditeur de comptes pour recevoir les comptes  
du secretaire Tresorier de la municipalite de  
Pointe du Lac William Courtois  
Jos-Jeanphane Ticoire

il est propose par Euchariste Desnoeux  
secondé par Leonard Houle et resolve de  
faire les memes division d'arrondissement  
des bureaux de vote sur la liste des  
electeurs prepare l'annee derniere au mois  
de septembre dernier

il est propose par Euchariste Desjardins  
 seconde par Sylva Tassin et resolu d'autoriser  
 M<sup>r</sup> Achille Pothier Maire de retirer du conseil  
 de comte le montant de Quarante piastres  
 pour payer le cost de la Trousee de Ponte  
 du Lac a Rivulet

le renvoi - il est propose par Euchariste Desjardins  
 seconde par Sylva Tassin et resolu d'autoriser  
 la plainte de Joseph Bouchard pour etude  
 a la prochaine session -

il est propose par Leonard Houle  
 seconde par Euchariste Desjardins et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au premier  
 Lundi du mois d'août a neuf heures  
 du matin  
 Achille Pothier Maire  
 A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3 mars

1916 47

A une séance du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de mars à neuf heures du matin et que agournée à la dernière séance du mois de février pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances — —

Furent présent M<sup>r</sup> Achille Pauthier Maire M. H. les conseillers Leonard Houle Euchariste Descoteaux Joseph Garceau et Sylvia Tassin lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée — —

Il est proposé par Euchariste Descoteaux secondé par Joseph Garceau de protester le ministère de la voirie et la compagnie Construction de la Monture que la route Provinciale Québec Montréal tel que confectionné pourra occasionner des dommages et accident par ce que le niveau du chemin est trop élevé et que les sables qui a été charroyé pourra causer des dommages aux voisins de ce chemin et que le conseil ne sera pas responsable d'aucun dommages occasionné par ce chemin depuis le pont du Moulin de Thomas Garceau vers à aller à la route de l'acadie et depuis la rivière aux sables jusqu'à la résidence de Monsieur Tessier puis que l'entretien de ce chemin ne sera trop onéreux pour la municipalité

contre la motion  
M<sup>r</sup> Leonard présent  
ou pas vote —

Pour la Motion  
Euchariste Descoteaux  
Joseph Garceau  
Sylvia Tassin

Kennedy



il est proposé par Eucharote Desjardins  
secondé par Sylvia Tomin et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de mai à neuf heures du  
matin.

Achille Sohier Maire

A. Brun Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de

1 mai 1916

Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 1er mai 1916 à neuf heures du matin pour prendre en considération toute affaire remis par les circonstances furent présent M. Achille Pothier Maire M. M. les conseillers Leonard Houle Athouase Crote Cormille Biron Joseph Garceau lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Athouase Crote seconde par Cormille Biron et résolu d'accepter les comptes de Nozair Blais inspecteur pour la route sur song le montant de 5.51

il est proposé par Joseph Garceau seconde par Cormille Biron et résolu d'accepter le compte de Wilfrid Leroux pour la route St. Charles Zéphirin Duparc \$1.54

il est proposé par Cormille Biron seconde par Joseph et résolu et résolu d'autoriser le Maire et le Sec. Trés. d'imprimer un montant de 206.00 pour payer ce montant au conseil de comté - et ce montant sera remboursé par tous les contribuables de la Municipalité d'après le rôle d'évaluation ~~d'après~~ une répartition --

il est proposé par Leonard Houle seconde par Cormille Biron et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi de mai à dix heures dix minutes

Achille Pothier Maire

A. Biron Sec. Trés.

par --

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-la-Paix

5 Juin 1916

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe de la Tenue à la salle publique, lieu ordinaire des séances le cinq du mois de juin mil neuf cent seize à dix heures de l'avant-midi. Tel que convenu à la dernière séance du mois de mai dernier pour prendre en considération toute affaire remise par les administrateurs

Furent présents M<sup>s</sup> Achille Patrice Moiré M. M. les conseillers Euchariste Desjardins Cornille Biron Athanase Piché Leonard Houle et Joseph Farcenon lesquels six conseillers formant le quorum de la dite assemblée —

sur réception du refus de M<sup>r</sup> Eugène Rivard fils d'accepter la charge d'inspecteur dans l'arrondissement qui lui a été assigné il est proposé par Euchariste Desjardins par Athanase Piché et résolu de lui donner avis qu'il devra se conformer à l'avis qui lui a déjà été donné et de remplir les devoirs de sa charge sinon le conseil se conformera à la loi et il en suivra les conséquences

il est proposé par Euchariste Desjardins secondé par Joseph Farcenon et résolu de nommer Edmond Tassin inspecteur de voirie en remplacement de Evariste Jutras qui ne peut accepter cette charge —

de voirie

secondé

sur demande de M<sup>r</sup> Pierre Dupont qui  
 a brisé son automobile dans notre  
 municipalité les membres du conseil Municipal  
 autorise le secrétaire-Treasurer de répondre  
 au dit Pierre Dupont demandeur que la  
 corporation ne peut rembourser ces  
 dommages parce que le chemin au il  
 a brisé tel que répété au Secrétaire-  
 Treasurer était en bon état -

il est proposé par Camille Biron secondé  
 par Athanase crete et résolu de nommer  
 M<sup>r</sup> Treffle Dupont inspecteur Agraire  
 de venir visiter les lieux pour  
 ordonner et faire faire un fosse  
 situé en arrière du Couvent de la  
 Fabrique et chez les Frères et faire  
 rapport - au bureau du secrétaire -  
 d'ici à huit jours -

¶ il est proposé par Euchariste Descoteaux  
 secondé par Camille Biron et résolu de  
 donner avis au Rev. Frères que la  
 Fabrique doit faire un mur qui sera  
 fait dans la ligne actuelle par  
 consignant la corporation de la Comté  
 du Lac se conspamera au Troies-Verbal  
 C'est-à-dire 26 pieds - de largeur - pour  
 le chemin

il est proposé par Euchariste Descoteaux  
 secondé par Camille Biron et résolu  
 de mettre des avis à chaque côté du  
 village pour donner avis aux  
 automobile de passer le Village à  
 une vitesse pas plus que neuf  
 milles à l'heure

Le Rev. Monsieur J. E. Tessier ayant été  
nommé comme arbitre pour régler

il est proposé par Euchariste Desrochers  
secondé par Comille Baron de donner  
avis à l'Honorable M. A. Tessier  
ministre de la Voie de voir  
à réparer le chemin chez Arthur  
Desrochers et la côte de la  
Rivière aux sables pres. du Village  
afin de prévenir les accidents

il est proposé par Comille Baron  
secondé par Joseph Gouneau et  
résolu de payer le montant de vingt-  
sept cent cinquante francs par  
à J. A. Lemire pour avoir  
fait un projet à la Compagnie  
Connedy Construction Co et l'Honorable  
J. E. Tessier et signification d'avis

il est proposé par Euchariste Desrochers  
secondé par Athanase Crote et résolu  
d'ajourner l'assemblée à troisième  
lundi du mois de juillet, à  
sept heures du soir

Achille Pothier Maire

A. Baron Sec. Trés.

Reddition des comptes du Sec. Tresorier du  
 Conseil Municipal de la paroisse de la  
 Pointe du Lac 14 juillet 1916

Recette

Catsation Courante	.96.75
Taxes speciale -	. 1.50
Casse Annee dernière	.89.88
Emprunt	250.00
Arerage Annee dernière	. 10.13
Reu par repartition (ste Verla) Annuel	20.00
	479.26

Depense

Salair du Sec. Tresorier	70.00
Taxes du Comte -	206.05
C. P. R pour incendie	40.75
Payé au percepteur du Revenue	48.20
" Bien Public	15.10
Divers -	63.31
	443.41
	en caisse 35.85
	479.26

Actif

Passif

Caisse	35.85	Billet Anastase Rault	100.00
Arerages	147.56	" Novier Gorceau	200.00
	-	Fond Retire	12.00
	183.41		312.00

Vu, vérifié ce quinziesme jour de juillet 1916  
 Jos Lamphouane P. V.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

A une assemblée Régulière du Conseil  
Municipal de la Paroisse de la Pointe  
du Lac Tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le dix-sept  
du mois de juillet Mil neuf  
cent seize à sept heures du soir  
et que agant à la dernière séance  
du mois de juin pour prendre  
en considération toute affaire venue  
par les circonstances -

Furent présent M<sup>r</sup> Athile Pâtier  
Maire M. M. les conseillers Leonard  
Houle Euchariste Descoiteau et Joseph  
Farcion lesquels Eux-mêmes conseillers  
fontout le Procès de la dite assemblée.

il est proposé par Leonard Houle  
secondé par Euchariste Descoiteau  
et résolu d'accepter les comptes  
du Secrétaire - Trésorier tel que  
Audit ———

il est proposé par Euchariste  
Descoiteau secondé par Joseph Farcion et  
résolu de reengager Arthémus comme  
Secrétaire - Trésorier pour la Prochain  
Année à raison de sixante et dix  
piastres et lui fournir les papiers  
nécessaires au bureau ———

il est proposé par Euchariste Descoiteau  
secondé par Joseph Farcion et résolu  
de voter le montant de dix centimes  
dans le cent piastres pour subvenir  
au besoin du conseil Municipal  
de cette paroisse

il est propose par Leonard Houle second  
par Joseph Gorceau et resolu unanimement  
de faire executer le rapport fait par Mr  
Treffle Dupont inspecteur agraire pour  
egouter les terrains du couvent et de la  
Fabrique par le drainage des Res. Tierres  
comme il existait dans le passe

il est propose par

Mr Treffle Dupont inspecteur agraire pour  
visiter les lieux pour egouter les terrains  
du Couvent et de la Fabrique soumet  
son rapport et le conseil pourra le  
betudier renvois pour etude - a la  
prochaine session

il est propose par Euehanste Deserteau  
second par Joseph Gorceau et resolu  
d'organiser l'assemblee au premier Lundi d'août  
a sept heures du soir Achille Sohier Maire  
Arthemus Biron Sec. Tres



Province de Québec

Municipalité de 7 Août  
Pont-de-la-Lac

A une Assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac Tenue  
à la Salle Publique le 1<sup>er</sup> ordinaire des  
services le sept du mois d'août à sept  
heures du soir tel que ajourné à la  
dernière séance du mois de juillet  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire reçues par les Citoyens  
Furent présent M. Leonard Houle  
et Euchariste Desjardins les deux  
conseillers ne formant pas le Quorum  
de la dite Assemblée

il est proposé par Leonard Houle  
secondé par Euchariste Desjardins et  
résolu d'ajourner l'assemblée au mardi  
quatorze des mois de Août à sept  
heures du soir.

J. Leonard Houle.  
Euchariste Desjardins.

Procurer de Duber

Municipalité de  
Pointe du Lac

14 août 1916

A une assemblee du conseil municipal de la  
paroisse de la Pointe du Lac tenue a la  
salle publique lieu ordinaire des seances  
le Enotage du mois de Aout mil  
neuf cent quize a sept heures du soir  
et que ajourné a la derniere seances  
du sept Aout courent qui a pas  
eu lieu faute de quorum cette assemblee  
et la session reguler du mois pour  
prendre en consideration toute affaire  
requis par les circonstances

Turent present M. Achille Patheux Maire  
M. M. les conseillers Athanas Crete  
Leonard Houe Cornille Biron Joseph  
Garcen Euchariste Descoteau et Sylva  
Pocum les quels sept conseillers  
forment le Quorum de la dite assemblee

en dommages  
cause a son  
automobile au  
montant de  
\$13.98

La Plainte de P. R. Dupont imprimeur  
de la Cite des 3 Rivières demandant par  
l'entremise de L. D. Tassin avocat il est  
decide par le Conseil Municipal et les  
interesses du dit chemin de ne prendre  
aucun arrangement avec le demandeur  
L. D. Tassin pour P. R. Dupont -  
parce que le chemin etoit en bon ordre -

Sur Plainte de J. J. Bannas de St Paulin  
et Willie Baucher de la meme paroisse de  
St Paulin il est resolu de nommer M.  
Achille Patheux Maire de prendre arrangement  
avec les plaignants par l'entremise de M.  
Bureau Biquie Loyole Avocat de 3 Rivières

il est propose par Athonase Crote seconde  
par Sylva Cosmin et resolu de reviser le  
role devaluation -

il est propose par Euchariste Descoteau  
seconde par Joseph Garceau et resolu  
d'accepter les amendements fait au  
role devaluation - nombre d'amendement  
est de 15 -

il est propose par Athonase Crote  
seconde par Sylva Cosmin et resolu de  
demander au Sec. Gen. Provinciale si  
le Gouvernement donne des subvention  
aux municipalite qui desire de pour-  
voir d'appareil contre les incendies

il est propose par Euchariste  
Descoteau seconde par Cornelle Biron  
et resolu d'ajourner l'assemblee au  
premier lundi du mois de septembre  
a sept heures du soir Achille Sollier Maire

A. Biron Sec. Tres

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac 5 sept 1916

A. une assemblee du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle public lieu ordinaire des  
seances le cinq du mois de septembre  
mil neuf cent seize a sept heures  
du soir tel que ajourné a la derniere  
seance du mois de Aout dernier  
pour prendre en consideration toute  
affaire remis par les circonstances  
Furent present M. Achille Tathier  
Maire M. M. les conseiller Leonard  
et Alphonse Crite lesquels trois  
conseillers ne formant pas le  
Quorum de la dite assemblee

il est propose par Leonard Houle  
seconde par Alphonse Crite et resolu  
d'ajourné l'assemblee au premier  
lundi du mois d'octobre a sept  
heures du soir

Achille Tathier Maire  
A. Beron Sec. Tres-

Proorne de Ducher

Municipalité de  
Pointe du Lac

2 Octobre 1916

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le deux du mois de octobre mil neuf cent seize à sept heures du soir tel que ça aune à la dernière séance du mois de septembre dernier pour prendre en considération toute affaire venir par les circonstances furent présent M. Achille Pothier Maire M. M. les Conseillers Athonase Crête Sylvain Tasun et Leonard Houle lequel quatre conseillers forment le Quorum de la dite assemblée

Le Conseil Municipal proude à la route de la traversée de Pointe du Lac à Chicoutimi au plus bas et dernier encherisseur — La traversée devra passer chez L'honorable J. A. Tessier La traversée a été adjugé à Oliva Emblert pour le montant de ~~cinquante piastres~~ — Soixante Piastres

il est proposé par Leonard Houle seconde par Athonase Crête et résolu d'ajourner l'assemblée à jeudi soir à sept heures du soir le 12 du mois d'octobre 1916

Achille Pothier Maire

A. Biron Sec. Trs.

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac 12 Octobre 1916

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des sessions le douze du mois de Octobre mil neuf cent seize a sept heures du soir tel que annoncé par un avis public annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac pour reviser la liste des électeurs parlementaire et prendre en considération toute plainte portée contre la dite liste des électeurs.

Furent présent M<sup>r</sup> Achille Pothier Maire M<sup>rs</sup> les conseillers Sylva Pagnon Cornille Biron Euchariste Descoteaux et Leonard Houle lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée.

il est proposé par Leonard Houle secondé par Cornille Biron et résolu d'accepter les amendement fait a la liste des électeurs parlementaire de la paroisse de la Pointe du Lac le 12 Oct. 1916

- 20 noms ajoutés a la liste
- 4 nom retranchés de la liste

il est proposé par Euchariste Descoteaux secondé par Sylva Pagnon et résolu d'ajourner l'assemblée:

Achille Pothier Maire

Province de Québec

municipalité de

6 Novembre 1916

Poivre du Lac

A une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des sessions le six du mois de Novembre  
mil neuf cent seize à sept heures  
du soir pour prendre en considération  
toute affaire venant par les circonstances  
Étaient présents M. Achille  
Pothier Maire M. M. les conseillers  
Leonard Houle Sylva Poirier et  
Athonase Crête Lesquels quatre  
conseillers forment le Quorum  
de la dite Assemblée

il est proposé par Athonase Crête  
secondé par Sylva Poirier et résolu  
d'accepter les comptes de Victor Poirier  
aux montants de 10.00 Rogaire Giroux  
Arthur Martin - Will. Orda Gauthier et  
Louis St Louis pour travaux fait  
dans la route St Michel et le compte  
de Adolphe Sile pour travaux fait  
dans le septième rang Moise Dupont 75  
fils Adolphe Balleys 25 Arthur Deneux 35  
Honis Desaulniers 25 Rogaire Giroux 25

il est proposé par Sylva Poirier secondé  
par Leonard Houle et résolu d'acheter  
des codes municipaux nouvelle édition

il est proposé par Athonase Crête  
secondé par Sylva Poirier et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois de Décembre à  
neuf heures du matin

Achille Pothier Maire

A Biron St-Fras.

Province de Québec 4 nov 1916  
Municipalité de  
Pointe du Lac

A une session reguliere du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle publique lieu ordinaire des  
seances le quatre du mois de Decembre  
mil neuf cent seize a neuf heures  
du matin pour prendre en consideration  
toute affaire venant par les circonstances  
Etant present M. Achille Pothier  
Maire et les conseillers Leonard  
Houle et Sylva Tomin les autres  
trois conseillers formant le quorum  
de la dite assemblee

il est propose par Leonard  
Houle seconde par Sylva Tomin  
et resolu d'ajourner l'assemblee  
au premier Lundi de Janvier a  
dix neuf heures du matin  
Achille Pothier Maire



Procès de Luchet

Municipalité de 10 Janvier 1917  
 Pointe du Lac

A une Assemblée des électeurs Municipaux  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 Tenue à la Salle publique lieu ordinaire  
 des séances le dix du mois de Janvier  
 mil neuf cent dix sept à dix heures  
 du matin Tel que annoncé par  
 un avis public en date du deux  
 de Janvier couvant après avoir été  
 affiché à la porte de l'Eglise paroissiale  
 et lu la demande suivant le sept  
 Janvier annonçant par le dit avis  
 une Assemblée des électeurs Municipaux  
 pour mettre en nomination et faire  
 l'élection du Maire et de six conseillers  
 municipaux Tel que voulu par la  
 loi d'après le Code Municipal en vigueur  
 du six novembre dix neuf cent seize.

Je. Arthemis Biron président de l'élection  
 ayant dument nommé Oliva Dugai +  
 secrétaire d'élection pour aider le  
 président de l'élection à remplir les  
 devoirs de sa charge

Et Arthemis Biron secrétaire président de  
 l'élection requiert les électeurs Municipaux  
 à mettre les candidats en nomination  
 pour élire un Maire et six  
 conseillers. les nominations doivent  
 être faite par écrit et au président  
 de l'élection

sous sig  
 privé

Sur presentation des candidats nomme a la  
charge de Maire de la Pointe du Lac il a  
ete dument mis en nomination - -

Joseph Leonard Haile - Marchand

Achile Patheir Cultivateur

Arthur Desnoyeux Cultivateur

Sur presentation des candidats nomme a la  
charge de Conseillers de la paroisse de la  
Pointe du Lac il a ete dument mis  
en nomination

Alfred Garsseau menuisier

Joseph Gerville Cultivateur

Thomas Ravelle marchand

Thomas Garsseau industriel

Philippe Biron Cultivateur

Willie Dupont Cultivateur

Eugene Rivard Cultivateur

Je soussigné declare solennellement que  
je reigne comme candidat a la mairie  
de cette municipalite et prie le president  
de repeter mon bulletin de presentation  
et le considerer comme non avenue

Achile Patheir

Advenant qu'il s'est ecoule deux heures  
depuis l'ouverture de l'assemblee pour la  
nomination des candidats a la mairie et  
a la charge de conseillers et qu'il a ete  
presente plus de candidats a qu'il m'en  
faut pour la formation du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac je Arthemis Biron president de l'election  
declare qu'il sera ouvert un bureau de  
votation pour l'enregistrement des votes  
en faveur des candidats qui ont ete  
mis en nomination le bureau sera

durant depuis huit heures du matin à six heures du soir demain jeudi le 11 janvier 1917 à la salle publique lieu ordinaire des séances du Conseil municipal l'assemblée close

A. Bison ~~Secrétaire~~  
Président

Advenant Eu il est six heures du soir tel que voulu par la loi d'après le Code Municipal en vigueur pour l'enregistrement des votes donné en faveur des candidats mis en nomination le dix du mois de janvier 1917 Je Arthemis Bison des l'assemblée et proclame et les candidats cidessous mentionnés élus

Jos Leonard Houle	107
Alfred Garsseau	120
Thomas Rouette	100
Philippe Bison	99
Thomas Garsseau fils	87
Eugène Rivard fils	87
Joseph Imville	81

Je Arthemis Bison Président de l'élection

Le onze janvier mil neuf cent dix sept à neuf heures du matin à la salle publique du conseil furent présent les membres du conseil.

Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac élus le douze du mois de janvier courant d'après la loi du Code Municipal de la Province de Québec en vigueur depuis le premier novembre mil neuf cent seize.

M. Joseph Leonard Houle élu Maire  
M. M. les conseillers Alfred Garsneau  
Thomas Ravette Philippe Biron Thomas  
Garsneau fils Eugène Rivard et Joseph  
Munville. élus conseillers sont présent  
et procède à prêter leurs serments  
d'après avoir d'entres en fonction  
dans l'accomplissement de leurs charges.

Je Joseph Leonard Houle ayant été dument  
nommé Maire de la Municipalité de la  
paroisse de la Pointe du Lac fais serments  
que je remplirai les devoirs de ma charge  
et cela au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité ainsi que Dieu me  
soit en aide.

Assermenté devant moi  
à la Pointe du Lac J. L. Houle  
ce 15ème jour du mois  
de janvier mil neuf cent dix sept.

A. Biron président de l'élection

Je Alfred Garsneau Thomas Ravette Philippe  
Biron Thomas Garsneau fils Eugène Rivard  
et Joseph Munville ayant été dument  
nommé conseillers de la municipalité de  
la paroisse de la Pointe du Lac fais  
serments chacun pour lui-même  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma  
capacité ainsi que Dieu me soit  
en aide.

assurances devant moi  
 a la Pointe du Lac  
 ce 25<sup>me</sup> jour  
 du mois de Janvier  
 mil neuf cent dix  
 sept par devant moi  
 le soussigné

Alfred Garsen  
 Georges Rivard  
 Philippe Bion  
 Eugene Rivard  
 Joseph Mainville  
 Thomas Garsen

A. Bion Sec. des.

A une assemblee du Conseil Municipal de  
 la paroisse de la Pointe du Lac tenue a  
 la salle publique lieu ordinaire des  
 seances le cinq du mois de Janvier mil  
 neuf cent dix sept a neuf heures du  
 matin Tel que regule a la derniere  
 seance du mois de Janvier ~~mil~~ dernier  
 pour prendre en consideration toute  
 affaire venue par les circonstances

Pr. present M. Leonard Houle Maire  
 M. M. les conseillers Philippe Bion Alfred  
 Garsen Joseph Mainville et Eugene Rivard  
 lesquels suff conseillers formant le Quorum  
 de la dite assemblee

il est propose par Philippe Philippe Bion  
 secondé par Eugene Rivard et resolu de donner  
 avis au conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac de voir a faire  
 leur part de la traversée de Pointe du  
 du Lac le plus tot possible d'un a deux  
 jours sinon la municipalite de la Pointe  
 du Lac procedera a faire faire les dits  
 travaux et a ses depens -

18<sup>me</sup> jour  
 Thomas Garsen

Thomas Rivard

il est propose par Eugene Rivard seconde par Joseph Minville et resolu d'accepter le compte de Edmond Lauthur inspecteur de voirie pour le Village des Garsseau israel Berthiaume doit trente cinq centens -

nut  
il est propose par Eugene Rivard seconde par Thomas Racette et resolu de nommer

il est propose par Philippe Bron seconde par Joseph Minville et resolu de faire faire des reparations a la salle Publique a la salle du conseil pour la session du conseil une toiture de huit pieds environs - Faire les portes faire la peinture necessaire reparer les murs - et autre petite reparation acheter dix bancs de six pieds a peu pres - et huit chaises et faire l'echange du poele pour une fournaise pour chauffer la salle - et ordonne a Mr Leonard Houle Maire Thomas Racette et Philippe Bron pour faire excuter ces travaux et faire ces achats et acheter 4 Blongne pour les chassis -

+ conseilors -

il est propose par Thomas Racette seconde par Eugene Rivard et resolu d'ajourner l'assemblee au premier lundi du mois de mars a neuf heures de l'avant -

J. L. H. M.  
Maire  
A. Bron Sec.

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

A une assemblée du conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique le dimanche des semaines le cinq du mois de mars 1917 à neuf heures du matin tel que mentionné à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire venant par les circonstances

Furent présent M. Jos. Leonard Houle  
 M. les conseillers Philippe Biron Thomas  
 Garsneau et Joseph Minvillier lesquels  
~~se~~ conseillers formant le quorum  
 de la dite assemblée -

il est proposé par Philippe Biron seconde  
 par Thomas Garsneau et résolu d'accepter  
 les comptes pour travaux fait à la salle  
 du conseil municipal -

payé à Bourgeois & Joutier	2-87 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Payé à Arla Blais	28-00
Payé à T. A. Guin	
Payé à Arla Blais	4-68
Payé à Laurin Monchande de Meuble	80-00
Payé à L. Raquette pour ménage et bois	3-50

il est proposé par Philippe Biron  
 seconde par Eugène Rivard et résolu  
 d'autoriser le Maire J. L. Houle de retirer le  
 montant de soixante piastres pour payer  
 le coût de l'entretien de la Pénitence de  
 Pointe du Lac à Nicolet

il est proposé par Philippe Biron seconde  
 par Alfred Garsneau et résolu d'organiser l'assemblée  
 au premier lundi du mois d'avril à <sup>huit</sup> heures  
 du matin

J. L. Houle  
 Maire

Eugène Rivard  
 Alfred Garsneau  
 Thomas Raquette  
 six

Procès de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

2 Avril 1917 -

A une assemblée du Conseil municipal de la  
paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle  
publique lieu ordinaire des seances le deux  
du mois de avril mil neuf cent dix  
sept a huit heures du matin tel que  
ajourné a la dernière seance du mois de  
mars dernier pour prendre en considération  
toute affaire venant par les circonstances  
Furent present Monsieur J. L. Houle  
Maire M. M. Conseillers Alfred Gorceau  
Eugene Rivard Philippe Biron Joseph  
Minville Thomas Rouette et Thomas  
Gorceau les quels sept conseillers formant  
le Quorum de la dite assemblée -

il est propose par Thomas Rouette secondé  
par ~~Joseph~~ Joseph Minville et resolu unanime-  
ment de donner avis a Monsieur  
Treffle Guillet inspecteur agraire de déterminer  
au est la ligne du terrain de Jovier  
Duplessis au sud-ouest - afin de faire  
entretenu le chemin public du premier  
rang depuis la riviere aux sables au  
village et de donner avis a l'ins-  
pecteur de voir de faire nettoyer le dit  
chemin et tout autre travaux Adopté -

schultz -  
qui est -

il est propose par Philippe Biron secondé  
par Alfred Gorceau et resolu de retirer de  
l'Inventaire le montant de dix-neuf piastres  
et sept centins pour entretien de Blanche  
schultz et donc une motion de soule-  
ver pour en faire la remise au conseil de  
comté -

il est propose par Eugene Rivard secondé par  
Thomas Rouette et resolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de mai 1917  
a sept heures du soir -

J. L. Houle Maire  
A. Biron Sec. Trés.



Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-Lac

7 Avril 1917

A. une assemblée régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept du mois de mai mil neuf cent dix sept à sept heures du soir tel que ajourné à la dernière session du mois d'avril dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances  
 furent présent M. J.-L. Houle Maire  
 M. M. les conseillers Thomas Raquette Joseph Minville Philippe Baron Eugène Rivard et Alfred Garsneau lesquels six conseillers formant le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Thomas Raquette secondé par Joseph Minville et résolu unanimement d'accepter les comptes de Ed. Poirier inspecteur de voirie - pour route St. Nicolas

Hélène Duval	12
Joseph Michel	44
Thomas Ricard	7
Antoine Lesieur	3
Adalphe Hébert	36
	<hr/>
	1.02

La cote annuelle Local. 1.15  
 Carla Gauthier

Zéphirin Taavont Pupier 1.54

il est proposé par Philippe Baron secondé par Alfred et résolu de nommer Omer Beron inspecteur de voirie de faire réparer les chemins sous son contrôle notamment le sien qui lui appartient sous deux jours sinon il sera sous le coût de la pénalité de pour manquement de remplir son devoir

† Garsneau  
 Et Edmond  
 Gauthier

Rivard  
+ pour abstraire  
sur le chemin  
Poplar du  
premier cong  
pour explorer  
le sable vis-  
à vis la terrasse  
qui occupe  
appelle comment  
le côté sable

il est propose par Eugene Seardé par Thomas  
Rouette et resolu unanimement de donner  
avis a Adolphe Binon de payer le montant  
de cinq piastres quarante centus en sus vingt  
pour cent fret que mentionne dans le code  
municipal + deduction fait sur ce montant  
de la mate du montant de 5.40 total  
due \$ 2.70 la deduction qui est faite est  
payé par le Gouvernement Provincial -

Accepte les compte soumis au conseil par  
l'inspecteur de voirie du premier cong

Julis Balcer	.40
J. A. Tessier	40
J. E. Loken	40

il est propose par Philippe Binon  
seconde par Thomas Rouette et resolu  
d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
du mois de Juin a sept heures du  
soir

J. L. Houde  
Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

28 mai 1917.

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt-huit du mois de mai mil neuf cents dix-sept à sept heures du soir tel que annoncé par un avis public annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour protester contre la corruption au Canada et que le Gouvernement fédéral prenne des mesures énergiques pour empêcher la spéculation sur la vente des produits alimentaires et pour diminuer le coût de vente de la vie furent présent M. J. L. Houle Maire M. M. les conseillers Alfred Garneau Philippe Biron Thomas Racette Morchaud et Thomas Garneau les quels cinq conseillers formant le quorum de la dite assemblée -

Attendu que L'honorable Premier Ministre du Canada a promis à l'anglais sans consulter ses collègues et sans mandat du peuple que le pays fournirait à l'empire 500-00 hommes pour le service d'outre-mer

Attendu que sir Robert Borden a lui-même déclaré ces jours derniers à la chambre des communes qu'il présenterait un projet de loi à l'effet d'établir la corruption au Canada Attendu que l'envoi outre-mer des troupes canadiennes a déjà compromis gravement la situation économique du pays et qu'il ~~est~~ <sup>est</sup> de l'intérêt de la population par ailleurs de

de concentrer toutes nos energies vers  
 l'agriculture et nos industries  
 Alloué que le peuple canadien n'a pas  
 eu l'occasion de se prononcer sur cette  
 question d'une si grande importance  
 pour lui

il est unanimement resolu ce qui suit  
 Que tout en protestant de notre pro-  
 fonde loyauté envers notre Grand  
 Souverain et de notre attachement  
 au sale canadien nous les membres  
 de cette assemblée protestons avec  
 toute l'energie dont nous sommes  
 capable contre toute mesure de  
 coercion ayant pour effet d'envoyer  
 au Canada d'autres troupes pour  
 le service d'outre-mer tout et  
 aussi long temps que le peuple  
 n'aura pas été consulté a ce sujet  
 Que cette assemblée demande en  
 meme temps que le Gouvernement  
 federal prenne immediatement  
 des mesures energiques pour empêcher  
 la speculation sur la vente des  
 produits alimentaires et pour diminuer  
 le cout de vie de la vie  
 Que copies de la presente resolution  
 soient envoyées a L Honorable  
 Premier Ministre du Canada a  
 L Honorable sir Wilfrid Laurier  
 et a L Honorable James Bueau  
 député au federal pour St Maurice  
 et Trois-Rivieres

J. L. Houde  
 Maire  
 A. Brun Sec. Tres.

il est propose par Philippe Brun seconde  
 par Thomas Duceau et resolu d'unanime  
 l'assemblée  
 A Brun Sec. Tres. J. L. Houde Maire

Provisoire de Luchet  
Municipalité de      5 Juin 1917  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des séances  
le cinq du mois de Juin mil neuf cent  
dix sept à sept heures du soir tel  
qu'il apparaît à la dernière séance du  
mois de mai dernier pour prendre  
en considération toute affaire venue  
par les circonstances

Étaient présent. Monsieur J. L.  
Boule maire M. M. les conseillers  
Philippe Biron Eugène Rivard Alfred  
Thomas Ravette Garceau et Joseph Minville les quels  
cinq conseillers formant le Quorum  
de la dite assemblée

il est proposé par Philippe Biron secondé  
par Eugène Rivard et résolu d'accepter les  
comptes de l'inspecteur Armond Pauthier pour  
travaux fait dans la cote Pauthier et  
Hubert Girard pour le montant de 1.44

il est proposé par Joseph Minville  
secondé par Thomas Ravette et résolu  
d'accepter les comptes de Edmond Poirin  
inspecteur de voirie pour travaux fait  
dans la route St Nicolas pour

Alphonse Paillet 2 jours à \$3.50 — 7.00

Arthur Martin Wilham 2 1/4 jours 3.50 — 7.88

est Présent — — — — —  
M<sup>r</sup> Alphonse Paillet accepte le compte tel que présenté par  
Edmond Poirin inspecteur —

il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Alfred Garceau et résolu  
d'ajourner l'assemblée au troisième lundi  
de Juillet 1917 à sept heures du soir

J. Boule maire  
A. Biron Sec. Trés.

Rédaction des comptes du Secrétaire-Treasurier du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac pour l'année finissant le 30 Juin 1914

Recette

Cotisations Courantes	259.56
Taxes spéciales remboursement	16.24
Caisse Année dernière	35.85
Arreages Année dernière	91.03
	402.68

Depense

Salair du Sec. Tresorier	70.00
Reparation de la salle	128.85
Aux inspecteur Pour travaux Publiques	39.75
Divers	42.46
	281.06

Caisse	121	62	2 Billet de 50.00 a Amos-Rivette	100.00
Arreages	145	20	1. Alfred Goubeau	200.00
	266	82	Fond Bâtiment	12.00
			J. A. Lemire	3120.00
				20.00
				3320.00

Paroisse de Lache 16 juillet 1917

Municipalité de

Pointe du Lac

a une assemblée du conseil Municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle Publique bien aréolée des  
séances le seize du mois de juillet  
mil neuf cent dix sept à sept heures  
du soir pour prendre en considération  
toute affaire venir par les circonstances  
furent présent M. Leonard Houle Maire  
M. M. les conseillers Thomas Rouette  
Joseph Munville Philippe Biron et Alfred  
Garcenau lesquels cinq conseillers forment le  
quorum de la dite assemblée

il est Propose par Alfred Garcenau  
seconde Philippe Biron et résolu d'accepter  
les comptes du Secrétaire-Trésorier tel  
que audité par Jas. Dymphose Vte  
Vicarie

il est propose par Thomas Rouette  
seconde Philippe Biron et résolu  
de reengager Arthemis Biron Sec. Trés. des  
conseil municipal pour la présente  
année et de lui fournir les papeteries  
nécessaire au bureau pour le montant  
de cent piastres pour son salaire

il est propose par Thomas Rouette seconde  
par Joseph Munville et résolu d'accepter la  
démission de Thomas Garcenau fils comme  
~~Secrétaire-Trésorier~~ conseiller du conseil  
Municipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac

il est propose par Philippe Brun secondé  
 par Alfred Gorceau et resolu unanimement  
 de nommer Willie Dupont conseiller en  
 remplacement de Thomas Gorceau fils  
 qui a donne sa demission — —

il est propose par Joseph Murville secondé  
 par Thomas Raette et resolu d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi du mois  
 d'oct. a sept heures du soir.

J. L. Murville. Maire.

A. Brun Sec. Tres.



Province de Québec  
Municipalité de Pointe du Lac

A. Une Assemblée régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle Publique bien ordinaire des séances le six du mois de Août Mil neuf-cent dix sept à sept heures du soir Tel que d'habitude à la dernière du mois de Juillet dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les concitoyens  
Furent présent M<sup>r</sup> J. L. Houle Maire M. M. les Conseillers Philippe Biron Alfred Garscan et Thomas Paquette lesquels quatre conseillers formant le Quorum de la dite Assemblée.

il est proposé par Alfred Garscan secondé par Philippe Biron et résolu de donner avis à Thomas Paquette inspecteur Municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac de donner avis aux intéressés de la Fabrique de la Pointe du Lac de faire réparer le pont du chemin St Charles près du chemin Rogal et sur refus l'inspecteur Municipal devra le faire faire et donner le compte au conseil pour le faire payer à qui de droit -

il est proposé par Philippe Biron secondé par Alfred Garscan et résolu d'accepter le compte des Estimateurs au montant de trente six piastres -

il est proposé par Alfred Garscan secondé par Philippe Biron et résolu d'ajourner l'Assemblée au premier lundi des mois de Septembre à sept heures du soir

J. L. Houle  
Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Septembre 1917

Willie Dupont

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle Publique lieu ordinaire des seances le quatre du mois de Septembre mil neuf cent dix sept pass a sept heures du soir tel que annonce par un avis public. Annonce par le dit avis une assemblée pour la revision du role d'evaluation et prendre en consideration toute affaire regis par les circonstances. present M. M. les conseils Alfred Garceau Eugene Roward Joseph Minville Thomas Rouette et Philippe Bron. Lesquels cinq conseils forment le Quorum de la dite assemblée

Monsieur J. L. Houle Maire est absent pour cause legitime il est propose

il est propose par Philippe Bron seconde par Alfred Garceau et resolu de nommer Monsieur Joseph Minville president de l'assemblée pour presider la dite assemblée -

il est propose par Alfred Garceau seconde par Philippe Bron et resolu d'accepter les amondement fait au role d'evaluation - et de fixer le taux dans le cent piastres pour faire le role de perception a dix centms dans le cent piastres

il est propose par Thomas Rouette seconde par Willie Dupont et resolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi de Octobre a sept heures du soir

Joseph Minville

Province de Québec

Municipalité de la Pointe du Lac 1er Octobre 1917

Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 1er du mois d'Octobre mil neuf cent dix sept à sept heures du soir tel que mentionné à la dernière séance du mois de septembre 1917 dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances.

Étaient présent M. J.-L. Houle Maire  
M. M. Philippe Biron Willie Dupont  
et Thomas Rouette les quels étant  
conseillers formant le Quorum de  
la dite assemblée

il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Willie Dupont et résolu  
de rendre la traversée de Pointe du Lac  
à Châtelet pour l'entretien d'hiver le  
débarras de se faire chez Thomas  
Rouette Père et la dite traversée sera  
bordée au plus bas et dernier endossement  
la route est remise au <sup>huit</sup> ~~sept~~ <sup>huit</sup> des  
mois courants faute de formalités requises  
pour la route - à sept heures du  
soir

il est proposé par Thomas Rouette  
secondé par Willie Dupont et  
résolu d'ajourner l'assemblée au huit  
des mois courants à sept heures du soir

J. L. Houle

Maire.

A. Biron Sec. Trés.

Municipalité de      8 Octobre 1917  
 Pont-de-du-Lac

À une assemblée du Conseil municipal de  
 la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
 à la salle publique lieu ordinaire des  
 séances le huit du mois de l'octobre  
 mil neuf cent dix sept à sept heures  
 du soir tel que annoncé par un  
 avis public annonçant par le dit  
 avis une assemblée pour la vente  
 des routes publiques sous le contrôle  
 des inspecteurs de voirie et sur  
 leurs demande de faire la vente au  
 plus bas et dernier enchérissieurs  
 ainsi que la Traversée de la Pointe du  
 Lac de Charles et déterminer les  
 travaux à faire au pont public  
 dans le chemin St Charles prenant  
 au chemin royal et prendre en  
 considération toute affaire résus par  
 les circonstances

Tenant présent M<sup>r</sup> J. L. Houde Maire  
 M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les conseillers Philippe Biron  
 Eugène Rivard Alfred Garsneau Thomas  
 Bonette et Willie Dupont - lesquels  
 six conseillers formant le Quorum  
 de la dite assemblée

leur demande de l'inspecteur de voirie  
 du roy St Charles demandant à faire  
 vente le chemin public voisin du  
 manoir de la Pointe du Lac adjugé à  
 Léger Thourmes pour le prix de vingt-  
 quatre mille pour l'entretien d'ici -  
 compris les deux chemins arrivant  
 au chemin Royal -

La transe de Pointe du Lac a été  
adjudgée à Ammond Dugie pour le  
montant de cent piastres le plus  
bas enchérisseur

il est proposé par Thomas Racette secondé  
par Willie Dupont et résolu unanimement  
de donner avis aux la Paroisse de la  
Paroisse de la Trinité de la Pointe du  
Lac de rembourser le montant de huit  
piastres au conseil municipal de la dite  
paroisse pour Matériel consistant en  
travaux de ciment pour réparer le  
pont à l'embouchure du chemin Royal  
donné par St Charles en se basant  
sur l'article 694 du code municipal  
en force et dont les travaux ont  
été exécutés par l'inspecteur Municipal

+ que ces  
travaux a  
toujours été  
exécutés par la  
Paroisse -

il est proposé par Philippe Brun secondé  
par Eugène Rivard fils et résolu de nommer  
Agapit Lafard inspecteur de voirie pour  
remplacer Edmond Racine qui est absent  
de la paroisse

il est proposé par Alfred Gussain  
secondé par Thomas Racette et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de novembre à sept heures  
du soir

J. L. M. <sup>ministre</sup>  
A. Brun Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de 5 Novembre 1917  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le cinq du mois de novembre  
dix neuf cent dix sept à sept  
heures du soir tel que apaisé à la  
dernière séance du mois de Octobre  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire venant par les circonstances  
Trente présent M<sup>r</sup> J. L. Houle  
Marie Mousieur les conseillers  
Philippe Biron Thomas Ravette  
Joseph Imville Willie Dupont &  
les quels sept conseillers formant le  
Ensemble de la dite assemblée.

il est proposé par Willie Dupont secondé  
par Philippe Biron et résolu unanimement  
de faire faire une armoire pour servir  
de Bibliothèque du conseil Municipal - au  
montant de peu près dix piastres plus  
au moins

Sur demande de M<sup>r</sup> Emile Garsneau Marguiller  
en charge et au nom des autres Marguillers de  
Banc ont demandé un délai de huit jours  
d'aujourd'hui pour prendre des informations  
au sujet de la résolution prise le huit  
Octobre dernier concernant les travaux  
à faire par la Fabrique de la Pointe du  
Lac d'ordinaire par le Tribunal - il est  
proposé par Thomas Ravette secondé par  
Willie Dupont et résolu que si le  
montant de huit piastres qui est réclamé  
n'est pas payé le conseil procédera à  
le faire payer par des procédures légales  
M<sup>r</sup> J. L. Houle Marie et Philippe Biron  
sont nommés pour conduire les dites  
procédures -

\* ~~Emile Garsneau~~  
Eugène Rivard

7 onobce mch.

M<sup>r</sup> Eugène Rivard  
aptes

il est propose par Joseph Minville  
 seconde par Thomas et resolu unanimement  
 d'accepter les comptes pour travaux  
 fait dans la route de Brise-Culotte  
 sur l'ordre de l'inspecteur Municipal  
 Thomas Raquette fils et de en faire payer  
 le coüt au interessé Joseph Gauthier  
 pour le montant \$14.28 centes Jure.  
 Mrs Maxime Deschêau \$3.99 Eugene  
 Rivard pere \$12.82 total \$31.09  $\frac{1}{2}$

il est propose par Philippe Biron seconde  
 par Frede Lorcéau et resolu d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi du mois  
 de Decembre a huit heures du matin

J. L. H. de Maire.

A. Biron sec. et res.

A une assemblee reguliere du conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac Temme a la ~~salle~~ <sup>publique</sup> lieu ordinaire des seances le trois du mois de decembre a huit heures du matin et qui a termine a la derniere seance du mois de novembre dernier pour prendre en consideration toute affaire resin par les circonstances. Present present M. J. L. Houle Maire M. M. les conseillers Philippe Biron Eugene Ruard Alfred Garscau Jos. Minville Thomas Rouette et Wilfrid Dupont Lesquels sept conseillers formant le Quorum de la dite Assemblee.

+ 1917

L'etat prepare par le secretaire. Tresoriers des arerages du conseil Municipal et seculaire il a ete propose par Philippe Biron secunde par Thomas Rouette et resolu d'approuver le compte presentie par le secretaire. Tresoriers et d'ordonner de faire bonche des terrain appartenant a Ludoic Dupond dans le Quatrieme rang - pour le paiement des Taxes de ces terrain.

Apris avoir tenu aux sort pour commander les conseiller qui doivent sortir de charge le sort a designe M. M. Philippe Biron Alfred Garscau et Thomas Rouette et qui devront etre remplacé a l'assemblee de l'election qui aura lieu a cette effet.

il est propose par Eugene Ruard secunde par Joseph Minville d'ajourner l'assemblee au premier lundi du mois de janvier 1918 a neuf heures du matin

R. Biron Sec. M. J. L. Houle Maire



il est proposé par Philippe Biron secondé  
 par Willie Dupont et résolu d'informer  
 l'Honorable secrétaire Provincial que la  
 Municipalité de la Trinité de la Pointe du  
 Lac ne s'oppose pas à l'annexion d'une  
 partie du territoire de St. Thomas de Cayton  
 à la municipalité de la Pointe du Lac  
 pourvu que nous ne soyons responsables  
 d'aucune dette de leur part —

il est proposé par Alfred Garceau  
 secondé par Eugène Rivard et résolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier dimanche  
 du mois de janvier 1918 à neuf  
 heures du matin —

J. d'Ambo  
 maire.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac 9 Janvier 1918

A une assemblee des electeurs municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle publique lieu ordinaire des  
seances le neuf du mois de Janvier  
mil neuf cent dix huit a dix heures  
heures du matin tel que annonce  
par un avis public annoncant  
par le dit avis avis une assemblee  
des electeurs municipaux pour l'election  
de trois conseillers et remplacement  
de Alfred Garceau Thomas Ravette  
et Philippe Biron sortant de charge  
et dont le terme d'affice etant  
expire

Je Arthemis Biron surintendant Tresorier  
de la dite municipalite et president  
de l'election et present et recueilli des  
electeur present a faire le choix de trois  
conseillers en remplacement de Alfred  
Garceau Thomas Ravette et Philippe  
Biron sortant de charge

sur presentation des candidats nommes  
a la charge de conseiller du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac il a ete dument nommes  
mis en nomination

sur presentation des candidats nommes  
a la charge de conseiller de la Paroisse de  
la Pointe du Lac il a ete dument  
mis en nomination  
Thomas Ravette March  
Philippe Biron  
Alfred Garceau

Advenant En il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la nomination des candidats comme conseillers du conseil Municipal et n'ayant pas eu d'opposition je propose

M. M. Thomas Raquette Moschand Alfred Garceau et Philippe Biron élus par acclamation

A. Biron President

A une Assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leur ordinaire des soirs le quatre du mois de Février 1918 à neuf heures du soir tel que ayant eu à la dernière séance du mois de Décembre dernier pour prendre en considération toute affaire

requis par les circonstances furent présent M. J. Leonard Houle Maire M. M. les conseillers Thomas Raquette Philippe Biron Joseph Grimvill et Willie Dupont lesquels quatre conseillers formant le quorum de la dite assemblée

Je Philippe Biron Alfred Garceau et Thomas Raquette ayant été dûment nommer conseillers fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

assermenté devant moi

a la Pointe du Lac ce

quatre jour du mois de

Février 1918

A. Biron Sec. Tres

Philippe Biron  
Alfred Garceau  
Thomas Raquette

En reponse a votre lettre du 1er  
 Fevrier 1918 Je dois vous informer  
 que le conseil municipal de la  
 Pointe du Lac n'a pas l'intention  
 pour le moment de vous faire  
 payer de Taxes pour le service  
 que vous projete.

A. Guion Sec. Tres.

il est propose par Philippe Buon  
 secondé par Eugene Rivard et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier Lundi du mois de Mars  
 a dix heures du matin

J. L. H. M. de  
 M. M.

Provine de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le quatre du mois de Mars mil  
neuf cent dix huit à neuf heures du  
matin tel que agéant à la dernière  
séance du mois de Février dernier pour  
pour prendre en considération toute affaire  
requis par les circonstances

Turent present M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Joseph Munville  
Willie Dupont et Thomas Ranette lesdits  
quatre conseillers forment le Quorum de  
la dite assemblée -

il est propose par Willie Dupont  
seconde par Thomas Ranette et résolu  
de renouveler les membres de la  
voirie

Depuis le Grand chemin dans le haut  
de la paroisse depuis la terre de Joseph  
Abram jusqu'au pont du Moulin  
l'inspecteur nommé est Honoré Ranette

Le Grand chemin depuis le pont du Moulin  
jusqu'à la terre de Cyrille Ranette l'inspecteur  
nommé est Emile Poille -

Le Grand chemin depuis la lierne de la  
Benlieu jusqu'à chez cyrille Ranette la  
route compois jusqu'au 2<sup>me</sup> rang et de  
plus la route L'Invernoche - Azarie Baucher

Les Petites terre au deuxième rang depuis  
chez Oscar ranette jusqu'au pont L'Invernoche  
et de la Petite route jusqu'au 1<sup>er</sup> rang  
du 2<sup>me</sup> rang - chez Athanase Pêtel Arsène Blais

La continuation des Petites terre au troisième  
rang depuis la terre de Athonase (Pete) inclus  
jusqua la ligne d'Yamach de Ste Marianne  
l'inspecteur nomme est - Joseph Lermenier

Le troisième rang depuis le pont chez Hubert  
Traithier jusqua. Quatrième rang - y compris  
la route chez Elgard Dupont Honari  
l'inspecteur nomme est Joseph Bellemier

La concession St Charles depuis le Grand Chemin  
à son depart jusqua chez Zephirin Dupont  
l'inspecteur nomme est Willrod Giroux

La continuation St Charles depuis chez Zephirin  
Dupont et clusivement jusqua la profondeur  
du 5<sup>um</sup> rang - la route chez Cyrille Minville -  
et le pont chez Adolphe Duplessis  
Adolphe Duplessis

Le sixieme rang depuis y compris la route  
du sixieme rang. l'inspecteur nomme est Ernest Pomeau

Le septieme rang depuis l'extrémité sud ouest  
du dit septieme rang. jusqua la terre de  
James Gauthier inclusivement - Philippe Bugre

Le septieme rang - depuis l'extrémité nord-est  
du dit septieme rang - jusqua la terre de  
James Gauthier et clusivement - Joseph Benoit

La route de Lacadie depuis le Grand Chemin  
jusqua la ligne d'Yamachibou par le deuxième  
rang -  
Monsieur Grand

La concession St Nicolas depuis chez  
Ovila Vincent - jusqua l'extrémité du  
rang St Nicolas. ~~Cyprien Trofand~~  
Georges Beethamer

Depuis le rang St Nicolas jus qua la  
 ligne d'Yamachiche par le Chemin rang  
 y compris la route chez Horie Garscan  
 l'inspecteur nomme est Euchariste Descoteaux

Le Village des Garscan depuis la route de  
 Lacadie jus qua la conuision St Charles  
 Nere Berthanne

La Trouse de Pointe du Lac a Rivet  
 et la charge d'inspecteur Municipal -  
 l'inspecteur nomme est Thomas Balette

Les Estimateurs nomme sont pour  
 faire le role d'evaluation de la Municipalite  
 de Pt du Lac sont remplacer par les Mesme  
 Leger Trussart  
 Athanase Houle  
 Arthur Desrochers

Les inspecteur cigraires nomme sont  
 Achille Fathier  
 theode Beaulieu  
~~Charles Lesieur~~  
 Oliva Dugre isai

Les Gardiens d'ecelles nomme sont -  
 Mesime Dupont  
 Jam Dugre Fer  
 Noe Dupesne

Les auditeurs de comptes pour remplir  
 les comptes du Secretaire-Tresorier de  
 la municipalite de la Pointe du Lac  
 Joseph Fortin  
 Joseph Sampson Veau

Il est propose par Eugene Rivet second  
 par Alfred Garscan et resolu d'autoriser  
 M<sup>r</sup> J. L. Houle maire de retirer le  
 montant de cent piastres cout de  
 l'entretien de la Trouse de Pointe du  
 Lac a Rivet

En réponse à votre lettre en date du  
27 Février 1918 je dois vous informer que le  
Conseil municipal de la Pointe du Lac  
n'a pas l'intention de faire payer de taxes  
pour le moment pour le service que  
vous préférez

il est proposé par Alfred Gorceaux  
secondé par Eugène Rivard et résolu de  
faire l'assemblée au premier lundi du  
mois d'avril à neuf heures du matin

J. L. A. M. M. M.



Provine de Québec  
municipalité de  
Pont-de-la-Luce

A une assemblée régulière du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la  
salle publique lieu ordinaire des séances  
le deux du mois de Avril 1918 à dix  
heures du matin tel que j'aurai à la  
dernière séance du mois de Mars dernier  
pour prendre en considération toute  
affaire reçue par les circonstances  
Jeurent présent M. le Maire J. L.  
Houle Maire M. M. les conseillers  
Philippe Brun Alfred Gagneau et  
Joseph Miville lesquels quatre  
conseillers formant le Quorum de la  
dite assemblée

Wille Dupont - il est proposé par Alfred Gagneau  
secondé par Wille Dupont et résolu de  
nommer George Bestmann inspecteur  
de voirie pour notre arrondissement  
de Long St. Nicolas.

il est proposé par Alfred Gagneau  
secondé par Philippe Brun et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de Mai à <sup>dix</sup> heures du ~~matin~~  
soir

J. L. Houle Maire

A. Brun Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

6 mai 1918

A une assemblee reguliere du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue a la salle Publique  
lieu ordinaire des seances le six  
du mois de mai mil neuf  
cent-dix-huit a sept heures  
du soir tel que ajourné a la  
derniere seance du mois de ~~mai~~  
dernier pour prendre en consideration  
toute affaire regus par les  
assistants

Etant present M. J. L. Houle  
Maire Moussem Les conseillers  
Philippe Brun Thomas Raquette  
Joseph Menville Willie Dupont  
Frédere Goubeau et ~~Eugene Rivard~~  
lesquels six conseillers forment le  
Quorum de la dite assemblee

Le compte produit par le secretaire  
du conseil de comte pour percevoir  
le paiement de la pension de  
Blanche Schilly a l'asile des alienes de  
Beausport de presente ce compte de  
Quatre - Quatre - vingt quatre a Made  
Schilly pour remboursement -

il est propose par Philippe Brun  
secondé par Thomas Raquette et resolu  
d'accepter les comptes de Ferdinand Dupont  
82.11 et Jephun Dupont - 2046 pour travaux  
travaux de Charles - Adopte -

il est propose par Philippe Brun  
secondé par Thomas Raquette et resolu  
d'ajourné l'assemblee au premier  
lundi du mois de juin a sept heures  
du soir -

J L Houle maire

Province de Québec

Municipalité de 10 juin 1918 -  
 Pointe du Lac

a une assemblée régulière du conseil  
 municipal de la paroisse de la  
 Pointe du Lac tenue à la salle  
 publique lieu ordinaire des séances  
 le dix du mois de juin 1918

à sept heures du soir tel que  
 adjourné à la dernière séance du  
 mois de mai dernier pour  
 prendre en considération toute  
 affaire venant par les circons-  
 tances

Furent présents M. J. L. Houde  
 maire M. M. les conseillers  
 Philippe Biron Joseph Minville

il est proposé par Philippe  
 Biron secondé par Joseph  
 Minville et résolu d'ajourner  
 l'assemblée à sept heures du  
 soir lundi le 17 juin 1918

J. L. Houde maire.  
 P. Biron Sec. Trés.

Proome de Lube

Municipalité de  
Ponte du Lac

17 Juin 1918

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique le dimanche des seones le dix-sept du mois de juin mil neuf cent dix huit a sept heures du soir pour prendre en considération toute affaire requis par les circonstances

Etant present M<sup>r</sup> J. L. Houle Maire M. M. les conseillers Philippe Biron Joseph Minville Willie Dupont Fred. Gorceau et Eugene Howard lesquels Thomas Ranette les quels sept conseillers formant le quorum de la dite assemblée

il est propose par Philippe Biron seconde par Fred. Gorceau et resolu de reviser le role d'evaluation

Le conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac a une session reguliere tenue le 17 juin 1918 apres avoir considere la reponse du Rev. Pere L. Pardoire Directeur il est propose par Philippe Biron - seconde par Fred. Gorceau et resolu de ~~not~~ donner <sup>avis</sup> au Rev. Pere L. Pardoire Directeur de payer les taxes due par les Rev. Prie - dontent etre paye par eux apres ~~avoir~~ etre base sur l'artide no - 693 - cedula c et apres avoir eu l'opinion des aviseurs legals les no. taxes - no. 72 et no. 267 parti et les dites taxes devront etre regle die a la fin de l'annee finissant le 30 juin 1918

qui -

il est propose par Philippe Biron  
 seconde par Eugene Rivard et resolve  
 d'accepter les comptes de Adelaïde Schelly  
 pour travaux fait dans le septieme Rang -  
 et la cote Hubert Trathier - et compte  
 de Hermenegilde Lambert pour Adalphe  
 Biron - de 3:00 collectes de Adalphe Biron

il est propose par Philippe Biron  
 seconde par Fredé Gagneau et resolve  
 d'ajourner l'assemblee au troisieme lundi  
 du mois de juillet 1918 a sept heures  
 du soir

Le 11 Me main

A. Biron Sec. Tres

Province de Québec

Municipalité de

1<sup>er</sup> juillet 1918

Pointe du Lac

A une séance spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> jour de juillet mil neuf cent dix huit à dix heures de l'avant midi pour passer une résolution pour consacrer la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac au Sacré Cœur de Jésus

Étaient présent M<sup>r</sup>. J. G. Houde Maire  
M. M<sup>r</sup> ~~les~~ conseillers Eugène Rivard  
Philippe Biron Frédéric Ganeau  
Willie Dupont et Thomas Parotte  
et Joseph ~~Murphy~~ lesquels sept  
conseillers formant le Quorum  
de la dite Assemblée

il est proposé par Philippe secondé  
par Frédéric Ganeau et résolu unanime-  
ment de consacrer la Paroisse de  
la Visitation de la paroisse de la  
Pointe du Lac au Sacré Cœur de  
Jésus.

Résolution du Conseil de  
la Paroisse de la Pointe du Lac  
1) ~~considérant que si nous n'avons  
rien à lui offrir qui nous~~

1) considérant que Notre Seigneur  
Jésus Christ à qui toute les  
nations ont été données en  
héritage est le Maître Suprême  
des peuples comme des individus  
2) considérant que si nous n'avons  
rien à lui offrir qui nous

- Appertienne il nous permet  
 permet cependant tous sa  
 bienveillance, de lui consacrer  
 ce qui lui appartient comme si  
 nous en étions les possesseurs
- 3/ considérant que dans son Cœur  
 réside l'image et le Symbole de  
 la Charité infinie et que nous  
 devons y placer toutes nos espérances
- 4/ considérant que dans ses révélations  
 à la Bienheureuse Marguerite Marie  
 Alacoque Notre Seigneur a promis  
 aux personnes dévotées à son Sacré  
 Cœur qu'il leur donnerait toute  
 les Grâces nécessaires dans leur  
 état reprendrais d'abondante bénédiction  
 sur toutes leurs entreprises et honorerait  
 les maisons au l'image de son Cœur  
 sur sa effigie et honorerait
- 5/ considérant que Léon XIII<sup>e</sup> par sa Lettre  
 encyclique *Annum Sacrum* du 5 mai  
 1884 insiste particulièrement toutes les  
 paroisses à se consacrer solennellement  
 au Sacré-Cœur
- 6/ considérant qu'il importe plus que  
 jamais d'affirmer les droits de Dieu  
 sur la Société qui chancellent parce  
 qu'on a voulu mettre Dieu de côté  
 dans l'administration des affaires  
 humaines

Les membres du Conseil de cette  
 paroisse de la Visitation Comprendons  
 la grave obligation que cette charge  
 leur impose et soucieux du devoir  
 qui leur incombe de parler et d'agir  
 au nom du peuple qui leur a confié  
 l'administration de ses affaires  
 croient que l'heure est arrivée pour

cette paroisse de faire un acte solennel et officiel de foi de dépendance et d'hommage -

En conséquence il est proposé et résolu que l'ordre du jour suivant soit inscrit dans le livre des délibérations

Le conseil met ces délibérations ses entreprises ses résolutions tous ses travaux sous la protection du Sacre-Coeur civil de la Pointe du Lac sera demain le 2 juillet 1918 en l'Eglise paroissiale officiellement consacré au Sacre-Coeur. Le Maire en sa qualité de chef de conseil est délégué pour prononcer cette consécration publique.

il est proposé par Eugène Rivard secondé par Philippe Biron et résolu d'acheter une image ou statue du Sacre-Coeur de Jésus pour être placée dans la salle du Conseil Municipal de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac

il est proposé et résolu que l'acte de consécration au Sacre-Coeur de Jésus soit inscrit dans le livre des délibérations.

il est proposé et résolu d'ajourner l'assemblée

J. L. Rivard Maire  
A. Biron



Rédaction des comptes du Sec. Tres. du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe du Lac  
pour l'année finissant le 30 juin 1918

Recette

Participation courante -	285.25
Arrages année dernière	182.06
Caisse année dernière	121.00
<u>total</u>	<u>488.31</u>
Remboursement.	14.29
	<u>502.60</u>

Depense

Salairé du Sec. Tres	100.00
fond batisse	24.00
Payé au inspecteur	33.51
Payé frais Pour funérailles Mentrants	18.00
Rale de valuation	36.00
Diners	73.61
	<u>285.12</u>

Actif

Passif -

Caisse	218.89	1	bullet Fredt Lascan	2.00.00
Arrages	168.34	2	" Anastase Rancle	100.00
	387.23		Protet J. de Lemis	20.10
				<u>320.10</u>

Vu vérifié et certifié exact.  
La Pointe du Lac 15 juillet 1918  
Guillaume Coutois

15 Juillet 1918

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le quinze du mois de juillet 1918 à huit heures du soir pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances. Étaient présents: Frédéric Gorceau, Joseph Minville, Eugène Rivard, Philippe Biron, Willie Dupont les quels cinq conseillers formant le quorum de la dite assemblée.

Il est proposé par Joseph Minville par Frédéric Gorceau secondé par Philippe Biron et résolu de nommer Joseph Minville président de l'assemblée M. J. Y.

il est proposé par Frédéric Gorceau secondé par Philippe Biron et résolu d'accepter les comptes du Secrétaire Personnet et que auditer par Duillaume Caustois.

il est proposé par Willie Dupont secondé par Joseph Minville et résolu de rengager Athémis Biron Secrétaire Trésorier pour la présente année au montant de cent piastres et de lui fournir les répétitions nécessaires et lui payer le montant de cinq piastres pour frais - Pastes -

il est proposé par Philippe Biron secondé par Frédéric Gorceau de voter le taux de dix pour cent dans le cent piastres. Après le vote de l'évaluation pour le salaire du conseiller municipal.

il est propose par Philippe Biron  
 seconde par Willie Dupont et resolu  
 unanimement d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi du mois de septembre  
 a sept heures du soir  
 Joseph Mainville

A. Biron Sec tres

A une assemblee du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue a la salle publique lieu  
 ordinaire des seances le neuf du  
 mois de septembre 1918 a sept  
 heures du soir pour prendre en  
 consideration toute affaire requise  
 par les circonstances —  
 furent present M. J. L. Hoyle Maire  
 M. M. les conseillers Philippe Biron  
 Willie Dupont et Thomas Rouette  
 les quels quatre conseillers formant le  
 Quorum de la dite assemblee —

il est propose par Willie Dupont  
 seconde par Philippe Biron et resolu  
 d'accepter le compte de George Berthiaume  
 inspecteur pour travaux fait dans  
 le chemin de front de Clara Vincent  
 et Clara Vincent paye le compte  
 cidessus mentionne neone tenante  
 ayant accepte le compte —

Berthiaume

sur plainte de Theodore le conseil decide de  
 faire examiner les lieux par un prospecteur  
 agraire pour determiner les travaux a  
 faire dans le chemin de front de  
 Theodore Berthiaume que les eaux font  
 domage a son chemin —

il est propose par Philippe Brion  
 seconde par Willie Dupont et resolu  
 d'y reunir l'assemblee au premier lundi  
 du mois de Octobre a sept heures du  
 soir

J. Little, maire.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 7 Octobre 1918

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le sept des  
mois de Octobre 1918 à sept heures  
du soir tel que annoncé par  
un avis public en date du cinq  
Octobre 1918 pour prendre en consi-  
deration toute affaire venant par  
les circonstances et procéder à la  
vente des routes publiques sous  
le contrôle des inspecteurs de  
voirie et sur l'ordre des dits  
inspecteurs ainsi que la traversée de  
Pointe du Lac  
à Noël  
furent présent M<sup>r</sup> J.-L. Houle  
Maire M. M. les Conseillers  
Alfred Garscan Philippe Baron  
Joseph Manville Willie Dupont  
et Thomas Raulte les seuls  
six conseillers formant le  
Quorum de la dite Assemblée

il est proposé par Alfred Garscan  
secondé par Willie Dupont et  
résolu unaniment que la traversée  
de Pointe à Noël pour l'entretien  
du chemin d'hiver soit votée et  
entretenu - la Traversée devra partir  
sur le lot et numéros 111 dans  
le premier rang - Adopté

La Traversée a été adjugé à Cornille  
Barrassa pour l'entretien de la dite  
traversée de Pointe du Lac à Noël  
au montant de cent vingt-cinq Piastres  
à partir du chemin Royal sur le  
no. 111 pour la moitié de la traversée  
Pointe du Lac à Noël -

sur plume de Theodore Berthoume  
 fait au conseil municipal pour faire  
 determiner les travaux a faire pour  
 egalite des terrains qui se trouvent  
 arsa-vis la route St Nicolas l'ins-  
 pecteur agraire fait rapport au dit  
 conseil que l'eau devra s'écouler par  
 les fosses de la route qui est le cours  
 naturel et devront conduire leurs eaux  
 a demande des interessés par consequent  
 le conseil autorise les dits interessés a  
 déboucher le fossé qui a été fermé antérieu-  
 rement —

à déboucher

Adopté

il est proposé par Philippe Biron secondé  
 par Joseph Minville et résolu d'accepter  
 les comptes de Joseph Benoit fait dans  
 le rang du septieme rang. et de faire rem-  
 bourse le montant de deux piastres par  
 les interessés de ces travaux - qui n'ont  
 pas <sup>été</sup> déboursé a l'inspecteur de voirie  
 intéressé Theodo Beaulieu et Arthur Martin -

il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par Thomas Racette et résolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier dimanche  
 du mois de novembre a sept heures  
 du soir

J. L. H. M. Maire.  
 A. Biron Sec. Gres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac.

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le quatre du  
mois de novembre mil neuf  
cent dix huit à sept heures du  
soir tel que ça aura à la dernière  
séance du mois de Octobre dernier  
Parr prenche en considération toute  
affaire venue par les circonstances  
Etient présent M. J. L. Houle  
maire M. M. les conseillers Philippe  
Biron Alfred Lacombe Willie  
Dupont et Joseph Manville  
lesquels cinq conseillers forment  
le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Willie Dupont que des  
remerciements soient votés à M<sup>r</sup>  
Raduque Dugré E. E. M. pour le de-  
vouement dont il a fait preuve  
pendant l'épidémie de l'influenza en  
prodiguant ses soins gratuits aux malades  
atteints par cette épidémie en cette  
municipalité que M<sup>r</sup> Raduque Dugré  
a droit à notre reconnaissance que  
nous lui exprimons au nom de  
tous les paroissiens de la Pointe du  
Lac et que le Conseil par les présentes  
le remercie chaleureusement et le  
prie d'agréer les vœux et l'expression  
de reconnaissance de toute la paroisse

Adopté à l'unanimité

Proposé par Philippe Biron secondé par Willie  
Dupont que copie des présentes soit en-  
voyée à M. Raduque Dugré E. E. M. et  
aussi aux journaux pour publication

Adopté —

il est propose par Philippe Brun seconde  
 par Alfred Gazeau et resolu d'accepter les  
 comptes presentes - par Euchariste Descoteau  
 inspecteur pour travaux fait sur son  
 ordre - Vers Maxime Descoteau - 1.60 Alphonse  
 Poille 2.80 Joseph Bisson 2.50 Total - 6.60

il est propose par Philippe Brun seconde  
 par Alfred Gazeau et resolu d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi du mois de  
 Decembre a neuf heures du matin -

J. L. A. Ville maire  
 A. Brun Sec. Tres



## Resolutions

Du conseil de la paroisse de La Pointe du Sac

- 1) Considérant que Notre Seigneur Jesus-Christ a qui toutes les nations ont été données en héritage est le maître suprême des peuples comme des individus
- 2) Considérant que si nous avons rien à lui offrir qui nous appartienne il nous permet cependant dans sa bienveillance de lui consacrer ce qui lui appartient comme si nous en étions les possesseurs
- 3) Considérant que dans son Sacre Cœur reside l'image et le symbole de sa charité infinie et que nous devons y placer toutes nos espérances
- 4) Considérant que dans nos révélations à la Bienheureuse Marguerite Marie alors que Notre Seigneur a promis aux personnes dévotes à son Sacre-Cœur qu'il leur donnerait toutes les grâces nécessaires dans leur état répandrait d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises et bénirait les maisons où l'image de son Cœur sera exposée et honorée
- 5) Considérant que Léon XIII par sa lettre encyclique Humani Sacrum du 5 mai 1889 invite instamment toutes les paroisses à se consacrer solennellement au Sacre Cœur
- 6) Considérant qu'il importe plus que jamais d'affirmer les droits de Dieu sur les sociétés qui chancellent parcequ'on a voulu mettre Dieu de côté dans l'administration des affaires humaines.

Les membres du conseil de cette paroisse de La Visitation de la Pointe du Sac comprenant les graves obligations que cette charge leur impose et soucieux du devoir qui leur incombe de parler et d'agir au nom du peuple qui leur a confié l'administration de ses affaires croient que l'heure est arrivée pour cette paroisse de faire un acte solon-

et tout ce qui refugne a la morale chretienne  
 telle que nous l'enseignes l'eglise catholique.  
 Nous ne voterons jamais un reglement qui serait  
 contraire a la ~~conscience~~ conscience chretienne  
 et aux lois de l'eglise.

Nous nous inspirerons toujours dans nos delibere  
 tions de notre Saint Evangile qui est la loi de  
 toute paix de tout progres et de toute civilisation.  
 Que si bon de Jesus daigniez nous pardonner  
 toutes nos fautes passes et bord dans l'avenir que  
 votre bonne volonte. Nous volons que vous  
 regniez sur nos coeurs. Regnez sur nos ames  
 venez souvent la visiter par la communion  
 frequente.

Regnez sur nos familles ou votre unige est a  
 la place d'honneur. Donnez aux parents les  
 vertus de force, de sagesse et de charite, donnez  
 aux enfants les graces et les lumieres qui les  
 feront marcher droit dans le chemin de l'honneur  
 et du devoir. Inspirez a tous, cette esprit de justice  
 et de paix qui fait la gloire d'une nation et le  
 bonheur d'un peuple.

Regnez sur nos evêque retirez sur nos chers  
 tuteurs sur les religieux et religieuses de vobes  
 qui instruisent nos enfants. Que par eux nous  
 apprenions a mieux a mieux vous connaître et  
 mieux vous aimer.

Que Sacre de Jesus benissez toutes cette paroisse  
 Que votre misericorde ecarte de nous les fleaux  
 que nos fautes auraient merites. Que votre divine  
 bonte nous comble de ses bres que vous prodiguez  
 aux peuples quiiez de vous. Que par vous l'hon  
 neur une honnete aisance et l'harmonie des  
 ever regnent toujours aux milieu de nous

de repousser tout abus tout desordre

O Marie Immaculée. Notre Dame du  
 très Saint Rosaire vous qui seule connaissez  
 parfaitement et honorez dignement le Cœur  
 de votre divin Fils appelez-vous nous me-  
 mis à Lui: dites-lui bien que nous voulons  
 descendre vers vous pour l'aimer et l'honorer jus-  
 qu'à l'heure de votre mort afin d'être assa-  
 ré de lui voir au ciel et de chanter éternelle-  
 ment ses miséricordes.

Notre Dame du Calvaire. Priez pour nous  
 Sacré Cœur de Jésus. Que votre règne arrive

nel et officiel de foi de dépendance  
et d'hommage

Acte de consécration de la paroisse de la  
Visitation de La Pointe du Lac au Sacre Coeur  
de Jésus.

Mardi 12 juillet 1918.

Lu par son honneur le maire

Humblement prosterné devant vous  
ô Jésus le maire et les conseillers de  
la paroisse de La Pointe du Lac en  
leur nom propre et au nom de toute  
la municipalité qui ils représentent  
vous offrent l'hommage de leur foi et de  
leur amour et reconnaissant vos bienfaits  
passés ils désirent se placer pour l'avenir  
sous votre protection toute spéciale.  
Vous êtes le Roi Suprême des peuples  
et des individus puisque toutes les  
nations vous ont été données en héritage.  
Nous nous inclinons avec amour devant  
votre royauté si bienfaisante et si divine.  
Vous êtes la suprême autorité puisque  
tout pouvoir vous a été donné au ciel  
et sur la terre. Nous croyons que tous  
ceux qui en ce monde ont une autorité  
quelconque ne sont pas vos manda-  
taires et que leur lois doivent tou-  
jours être l'écho de votre volonté sainte.  
Vous êtes "la voie, la vérité, la vie" et  
nous savons que nulle cité, nulle paroisse  
se ne peut être heureuse paisible et  
prospère sans vous.

En conséquence: Nous proclamons  
publiquement notre vobilité de tous  
jours devant votre mandat sans  
une dépendance fidèle de votre auto-  
rité souveraine. Nous nous efforcerons  
de répudier tout abus tout désordre.

Province de Québec  
Municipalité de 2 Décembre 1918

Ponte du Lac

A une assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Ponte du Lac,  
tenue à la salle Publique pour  
Ordinaire des séances le deux du  
mois de décembre à neuf heures  
du matin pour prendre en  
considération toute affaire requise  
par les circonstances

Furent présent M. J. L. Houde  
Maire et les conseillers Philippe  
Buron Alfred Garneau et Joseph  
Munville - les quels Envis  
conseillers formant le Quorum  
de la dite assemblée

il est proposé par Philippe Buron  
seconde par Joseph Munville et  
résolu d'autoriser le Sec. Trés.  
d'emprunter le balance qui lui  
faudra pour payer le montant  
dû au conseil de comté -

il est proposé par Joseph Munville  
seconde par Alfred Garneau et  
résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi de Février  
à neuf heures du matin -

J. L. Houde Maire.  
P. Buron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

8 Janvier 1919

A une assemblée des électeurs Municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
Tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le huit du mois de  
Janvier mil neuf cent dix neuf.  
à dix heures de l'avant midi après  
avoir été annoncée par un avis  
publique en date du 6 Janvier  
courant, annonçant par le dit  
avis une assemblée des électeurs  
Municipaux pour l'élection du  
maire et des conseillers sortant  
de charge - en remplacement de  
J. L. Houle Maire - et Willie Dupont  
Joseph Murville et Eugène Rivard  
sortant de charge et dont le terme  
d'office étant expiré

Arthémis Biron Secrétaire Trésorier  
étant président d'élection de droit  
reçoit les électeurs présents à  
faire le choix des candidats pour remplacer  
le Maire et les conseillers sortant de  
charge

il a été proposé et secondé par Philippe  
Biron et Basile Mongrain Adrien Houle  
Athanasie Crête et un très grand nombre  
de signatures que M. J. L. Houle  
marchand de cette Municipalité soit  
candidat à la mairie pour la  
Municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac

il est proposé et secondé Athanasie Houle  
J. L. Houle Adrien Houle et autres  
que M<sup>r</sup> Willie Dupont soit candidat  
comme conseiller de la Municipalité de  
Pointe du Lac

+ que M<sup>r</sup>  
Noé Milot  
Beuvier

il est proposé et secondé par  
Athanase Houle Alfred Larcean  
Philippe Biron J. L. Houle + soit nommé  
candidats comme conseillers de la  
Municipalité de Pointe du Lac

il est proposé et secondé par  
Joseph Mainville Faeffe Philippe Biron  
et autres signature que M<sup>r</sup> Arthur  
Corneau soit nommé candidat  
comme conseiller de la Municipalité  
de Pointe du Lac -

Advenant qu'il s'est écoulé deux  
heures depuis l'ouverture de l'assemblée  
et qu'il n'a pas été présenté  
d'autre candidat que le nombre  
voulu pour remplir les vacances  
des membres du conseil -

Je proclame M<sup>r</sup> J. L. Houle élu  
Maire de la Municipalité de  
Pointe du Lac à l'unanimité par  
Acclamation et que M. M.  
Willie Dupont Noé Milot et  
Arthur Corneau soient élus  
conseillers unanimentement par  
Acclamation

Je Arthemis Biron Président de l'élection  
requiert les membres du Conseil élus  
ce jour se présentent à une assemblée  
qui aura lieu le lendemain jour du  
mois de Janvier à neuf heures  
du matin pour assementer les  
membres du conseil et prendre en  
considération toute affaire remis  
par les circonstances

A. Biron Président de  
l'élection -

Je. J. L. Houle Maire - et Arthur  
 et Willie Comeau et Noe Milot ayant été  
 Dupont dument - nommé Maire et conseiller  
 du conseil municipal de la Paroisse  
 de la Pointe du Lac fais serment  
 que je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et cela  
 au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité ainsi que  
 Dieu me soit en aide  
 Assermenté devant moi à la  
 Pointe du Lac ce  
 Bon jour de jour  
 1919  
 A. Buon

J. Houle Maire  
 Arthur Comeau  
 Noe Milot  
 Willie Dupont



Commune de Dubuc  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3 Février 1919

A une Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions le trois du mois de Février mil neuf dix neuf à dix heures de l'avant midi pour prendre en considération toute affaire venant par les circonstances  
Furent présent M. J. L. Houde Maire  
M. M. les conseillers Philippe Biron Willie Dupont Alfred Garsneau Arthur Comeau et Thomas Ravelle lesquels six conseillers formant le quorum de la dite Assemblée

il est proposé par Philippe Biron secondé par Willie Dupont et résolu d'accepter le compte de Alexandre Marten pour travaux fait dans la route St Nicolas + le 21 Oct. 1918 18 heures<sup>40</sup> 7.20  
le 22 22 heures à 40 8.80  
le 23 20 " " 40 8.00  
le 24 22 " " 8.80  
le 25 14 " " 5.60  
le 28 6 1/2 " " 2.60  
total — 41.00

moins de  
paupers du  
sable

il est proposé par Alfred Garsneau secondé par Arthur Comeau d'autoriser le secrétaire de retirer ce montant d'après une répartition fait sur tous les intéressés de la route St Nicolas —

il est proposé par Philippe Biron secondé par Willie Dupont et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de mars à dix heures de l'avant midi

J. L. Houde Maire.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

A. une assemblee du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle publique lieu ordinaire des  
seances le trois du mois de mars  
a dix heures de l'avant midi a  
dix heures de l'avant midi pour  
prendre en consideration toute  
affaire remis par les acoustones  
Turent present M<sup>r</sup> J. L. Houle  
Maire M. M. les conseillers  
Philippe Buon Alfred Gorceau  
Thomas Racette et Willie Dupont  
lesquels six conseillers formaient le  
Quorum de la dite assemblee

il est propose par Alfred Gorceau  
seconde par Philippe Buon et resolu  
d'accepter le compte de Alexandre  
montain pour travaux fait dans  
la route St Etienne au montant  
de huit piastres Vingt sept centes  
\$ 8.27 dont le montant sera rembourse  
par certain interessés qui n'ont pas paye  
d'apris une repartition faite a cette fin

il est propose par Philippe Buon  
seconde par Alfred Gorceau et resolu  
d'autoriser J. L. Houle Maire de retirer le  
montant pour le ~~cost~~ de la traversie  
de Pointe du Lac a Nicolet au montant  
de cent vingt ~~vingt~~ piastres  
trois mots nul

Remboursement  
de la route -

il est propose par Alfred Gorceau seconde  
par Willie Dupont et resolu d'ajourner l'assemblee  
au premier lundi du mois d'avril a sept  
heures du soir  
J. Houle Maire - A. Buon Sec. Tres

Province de Quebec

Municipalité de

Ponte du Lac

22. Avril 1919

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 22<sup>ème</sup> jour du mois de Avril Mil neuf cent dix neuf à sept heures du soir tel que annoncé par un avis public en date du 20 de avril courant annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac pour prendre en considération et délibérer une requête présentée par Thom Argall des 3 Rivières demandant la permission de passer une trace à lisse en travers du chemin public dans le Village des Garscau furent présent M<sup>r</sup> J. L. Houle Maire M<sup>r</sup> M. les conseillers Philippe Biron Alfred Garscau J<sup>os</sup>é Milat Thomas Planette Willie Dupont et Arthur Cosneau les quels sept conseillers formant le Quorum de la dite Assemblée

il est proposé par Willie Dupont secondé par Friede Garscau et résolu unanimement de donner à M<sup>r</sup> Thomas H. Argall - des 3 Rivières la permission de passer une voie d'arrêtement de chemin de fer tel que mentionné dans sa <sup>acte</sup> requête en travers du chemin public dans le rang appelé communément rang des Garscau vis-à-vis le lot n<sup>o</sup> 368 du cadastre officiel du bureau d'enregistrement. en particulier mettant une traversse tout au largeur du dit chemin acceptable et acceptée par le conseil municipal

de façon à ce qu'il n'y est aucun in-  
 convenant à traverser cette dite voie  
 de chemin de fer. Les se rendant responsables  
 de tous les dommages ou accidents qui  
 pourrait être causé par la dite voie  
 d'ailleurs ou par son fait. <sup>3<sup>e</sup></sup> En que  
 le dit conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac ne sera responsable  
 d'aucun dommage accident ou in-  
 convenant pouvant résulter par le fait  
 de l'établissement de cette dite voie d'ailleurs  
 sur le dit chemin public les quels dans  
 tous les cas seront à la charge et res-  
 ponsabilité du dit Thomas H. Argall  
 Hm. ce droit de passage n'est accordé  
 En au dit Thomas H. Argall personnellement  
 pour le temps qu'il exploitera ces  
 mine de pentures mais ~~se~~ ~~ne~~ ~~peut~~ pas  
 dix ans en aucun temps s'il cessait  
 d'exploiter ces mine de pentures il devra  
 enlever le soil et remettre le terrain  
 en état tel et semblable état qu'il est  
 actuellement

Adopté —

il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par Noé Milot et résolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier  
 lundi du mois de mai à sept heures  
 du soir —

J. L. Houde, Maire.  
 A. Biron, Sec. Trés.

pour une  
 période

Paroisse de Québec

Municipalité de

5 mai 1919

Pointe du Lac

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des le cinq du mois de mai 1919 à sept heures du soir pour prendre en considération toute affaire requise par les Circonstances

Furent présents Monsieur J. Y. Houde Maire M. M. les conseillers Philippe Biron Willie Dupont Thomas Rouette Fredé Lareau les seuls conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

Sur requête de Thomas H. Argall demande à faire changer la traversée de chemin de fer sur le chemin publique dans le Village d'après une résolution passée le 22 avril dernier

il est proposé par Willie Dupont seconde par Philippe Biron et résolu d'ordonner cette résolution la traversée qui devrait passer sur le lot no. 368 du cadastre officielle passera sur le lot no - 376

Adopté

Sur requête des Pères Frère Isidor Louis demandant à faire redresser la clôture publique depuis le pont du Canal de St Charles au Terrain de la Foire Fabricienne du côté nord

il est proposé par Thomas Rouette seconde par Fredé Lareau et résolu que nous ne pouvons donner de permission de redresser la clôture il faudrait amander le procès verbal qui régit ces travaux et qui serait pourvu

accationner des déboursés beaucoup de  
trouble nous vous conseillons de vous  
adresser à l'inspecteur de l'arrondissement  
M<sup>r</sup> Wilbrod Group  
et que copie soit remise aux Pres Treres du  
jument

a faire

Sur plainte de Camille Hélie demandant  
représentant son Pere Thomas Hélie Tris  
deman d'ont a faire determine les travaux  
de clôture dans le rang St Nicolas du cote  
sud. C'est sur les lat no - 436 & 436

il est propose par Philippe Bison second  
par Thomas Rancette et resolu de nommer  
Theote Beaulieu inspecteur Agricole d'aller  
visiter les lieux et de faire rapport au  
conseil municipal. . . .

il est propose par Fridi Larcen second  
par Willie Dupont et resolu d'accepter les  
comptes des inspecteur pour entretien des  
routes publie

Moise Beothier 12

Moise Dupont fils 12

Arthur Dupont 4

Route St Nicolas inspecteur George Berthiaume

Arthur Martin 85

Antoine Lesieur 46

Theodore Riard 08

Louis St Louis 78

Mozane Group 17

Joseph Bulat 59

Adrien Bellemor 29

Helene Duval 34

Cote auguste Lard

Arthur Martin Williams 120

Chompagne 70

Charles Luthiers 30

Mozane Group 30

Chompagne

Deonis Desautree

Vne Maxime Descoteau Route Descoteau 1,50

Louis St Louis 30

Rang St Charles chemin Public  
Zepurin Dupont 1,93

Route Acadie inspecteur Pere Berthelette  
Route Village des Forets  
Joseph Bauchard 1,05

il est propose par Thomas Racette  
secondé par Philippe Biron d'ajourné  
l'assemblée au premier lundi du mois  
de Juin a sept heures du soir

J. H. Aube Maire  
A. Biron Sec. Tres

Province de Québec

Municipalité de 2 Juin 1919  
Pointe du Lac

\*1919  
A une assemblée du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle Papevici lieu ordinaire des  
séances le deux du mois de juin à  
sept heures du soir pour prendre en  
considération toute affaire venir  
par les Circonstances

Furent présents M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Thomas Rouette  
Willie Dupont et Arthur Comeau  
lesquels Eueate conseillers formant  
le Quorum de la dite Assemblée

il est propose par Willie Dupont  
secondé par Thomas Rouette et résolu  
d'ordonner au secrétaire Trésorier de donner  
une copie de l'acte de répartition de la  
route du Quatrième Rang à l'inspecteur de  
bois Adolphe Duplessis pour faire exécuter  
les travaux de la dite route

il est propose par Arthur Comeau secondé  
par Willie Dupont et résolu d'ajourner  
l'assemblée - au vingt et un du mois de  
Juillet à sept heures du soir -

J. L. Houle Maire  
A. Brun



Raddition des comptes du Secrétaire Trésorier  
pour l'annee finissant 30 Juin 1919

A. Biron

Recettes

Contribution Courante -	317.25
Arreage Annee dernière	58.16
Caisse	218.89
Pension Elieze	80.00
Total	674.30

Dépenses

Salairé du Secrétaire	100.00
Payé Billet Oscar Houle	100.00
Pension Elieze	80.00
Payé au Conseil de Comté -	114.50
J. A. Lemire G. P. pour Protib.	20.00
Payé aux Inspecteurs et divers.	71.14
Total	485.64
Remboursement	25.16

Actif

Passif

Caisse.	188.66	1 Billet a alf. Gane	200.00
Arreage.	172.76	Fond Batsme.	24.00
	361.42	Total	224.00

Vu, vérifié et certifié exact

La Pointe du Lac 15 Juillet 1919  
Guillaume Pouliot

Province de Québec  
Municipalité de

Pointe du Lac

21 juillet 1919

A une assemblée du conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac a tenue a la salle Public lieu ordinaire des seances le vingt-un du mois de juillet 1919 tel que ajourné a la dernière seance du mois de Juin dernier a sept heures du Soir pour - reviser le rôle de répartition et prendre en considération toute affaire venant par les Circonstances  
Furent présent M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Philippe Biron  
Willie Dupont - Arthur Comeau lesquels  
Quatre conseillers formant le Quorum de la dite assemblée -

il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Willie Dupont et résolu de  
Payer a Friede Gorceant etc de déduction sur son  
Bulletin de deux cent piastres sur la caisse  
en main du Sec. Tres -

il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Willie Dupont et résolu  
de réengager Athènes Biron Sec. Tres  
pour la présente année au salaire de  
cent piastres - par année et les  
papeteries nécessaires au bureau -

il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Arthur Comeau et résolu  
d'accepter les comptes du Secrétaire - Trésorier  
tel que audité par Guillaume Carrière

il est proposé par Willie Dupont  
secondé par Philippe Biron et résolu  
d'accepter les comptes - de Joseph Benoit  
inscripteur au montant de - 27.00  
et Wilfrid Giroux Trésorier de Pont

\$150-00

St Charles : Zephirin Dupont - 1/2 dommage  
 a. 30 - 1.95 3 morceaux bois fournis a  
 une 1.00. - 3.00 total 4.95  
 Arsene Blais 5 heures ouvrages. \$1.50.

Compte Adolphe Duplessis pour route  
 de Pyralle Murville pour travaux fait  
 par l'inspecteur Adolphe Duplessis 4.00

il est propose par Philippe Biron secondi  
 par Arthur Comeau et resolu d'accepter les  
 amendement. fait au role d'evaluation  
 le 21. de juillet 1919

et fixe le taux dans le cent Piastres a 10/100  
 il est propose par Arthur Comeau  
 secondi par Philippe Biron et resolu a  
 d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
 de septembre a sept heures du soir

J. L. H. M. M. M.  
 A. Biron Sec. Tres

Province de Québec  
 Municipalité de  
 Pointe du Lac 8 sept 1919

A une assemblée du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue à la salle Publique bien ardemment  
 des soirs le huit du mois de  
 septembre mil neuf cent dix neuf  
 à sept heures du soir tel que j'ai  
 à la dernière séance du mois de  
 Août dernier pour prendre en  
 considération toute affaire reçue  
 par les Circonstances —

Furent présent M<sup>r</sup> J. L. Houle  
 maire M<sup>rs</sup> les Conseillers  
 Philippe Biron Alfred Garsneau  
 Noé Oulart Thomas Racette  
 et Arthur Comeau lesquels  
 six conseillers formant le  
 quorum de la dite assemblée —

sur réception d'une requête présentée  
 par plusieurs contribuables demandant à  
 faire changer le site de la traverse de  
 Pointe du Lac à Chicout —

il est proposé par Noé Oulart  
 seconde par Alfred Garsneau et  
 résolu unaniment de placer  
 le site de la traverse de Pointe  
 du Lac à Chicout comme elle  
 était les deux dernières années.

Adopté

sur réception d'une demande faite par  
 M<sup>rs</sup> J. Alphonse Tierson N. P. demandant  
 si le Conseil de la Pointe du Lac  
 s'engagerait pour un terme de cinq  
 ans de lui laisser traverser notre  
 municipalité sans taxes de ne  
 donner pendant les dites cinq années  
 à aucun autre propriétaire d'autorisation

Pour M<sup>rs</sup> Pierre  
 Adolphe Oulart

un permis de faire semblable service dans les limites de notre Municipalité

il est propose par Philippe Brun secondé par Alfred Gorceau et resolu unanimement de prendre la demande de J. Alphonse Ferron en consideration et qui sera delibere a la session du mois de Cetebr Sachem et d'acuser reception

Sur demande de Mr Olivier Bellemare demandant une sortie pour aboutir a la route du 4eme Rang vu l'impossibilite de sortir par le cordon du 4eme Rang Monsieur Bellemare demande une sortie par la continuation du chemin deja existant

il est propose <sup>par</sup> Thomas Rouette secondé par Arthur Comeau et resolu unanimement de permettre a Severe Limerroche d'occuper un certain terrain portant les numeros dont ont ne connaît pas le véritable propriétaire <sup>et</sup> afin de percevoir les taxes et tout de bourse fait par le Conseil Monsieur Severe Limerroche s'engage a payer tout de bourse et taxes municipales et salaire a ce jour et a l'avenir pourvu que Severe Limerroche occupe le dit terrain et en ait les revenus tant que le dit Terrain sera occupé par Severe Limerroche le montant dû pour ce terrain en Taxes Municipal et salaire et de bourse est de -

en gausson

il est propose par Troie Melat second  
par Philippe Biron et resolu d'ajourner  
l'assemblee au premier lundi du mois  
de Octobre a sept heures du soir

J. L. Hule Maire.

A. Biron - Sec. Tres

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

A une assemblee du Conseil Municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la  
salle publique lieu ordinaire des seances  
le six du mois de Octobre mil neuf-  
cent dix neuf. a sept heures du soir  
tel que ajourne a la derniere seance  
du mois de septembre dernier pour  
prendre en consideration toute affaire  
remis par les circonstances

Furent present M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Philippe Biron  
Willie Dupont et Thomas Raquette  
les quels quatre conseillers forment  
le Quorum de la dite assemblee

Sur demande de Thomas Raquette fils deman-  
dant a faire vendre la traversse de Pointe  
du Lac a Meulet au plus bas et  
dernier enchereuseur apres avoir ete mis  
au vente la dite traversse a ete adjuge  
a Cornille Baurassa pour le montant  
de cent. vingt piastres pour entretien  
de la dite traversse la traversse devra etre  
a son depart dans la municipalite  
de Pointe du Lac sur les lots et nos-  
111 ou des numeros voisins

\* etant de la  
nature de la  
surface de  
l'eau

sur demande de J. Alphonse Terron notaire  
de Louiseville de faire un règlement  
pour fixer une licence pour faire le  
trajet de Louiseville à Rivière en  
autobus le conseil a résolu unanimement  
de n'accepter la dite demande de la  
part de J. Alphonse Terron N. P.

il est proposé par Philippe Buon  
secondé par Willie Dupont et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois de novembre à sept  
heures du soir

J. L. H. m. m. m.  
A. Buon Sec. Pres.

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac 3 novembre 1919

A une assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique - lieu ordinaire des séances le trois du mois de novembre à sept heures du soir tel que ajourné à la dernière séance du mois de Octobre dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Furent présent M. J. L. Houle maire  
M. M. les conseillers Willie Dupont  
Thomas Ravette Philippe Bion Bozuel  
Encre conseillers formant le Quorum  
de la dite assemblée.

de ligne

Sur présentation d'un compte présenté par  
par Theode Beaulieu inspecteur Agraire pour  
travaux de clôture fait sur les terres  
de Arthur Martin Prop. d. M. Arthur  
Martin est présent et promet de payer -  
le montant de onze piastres et soixante -  
centins le dit - compte présenté par Theode  
Beaulieu inspecteur Agraire par les Arthur  
Martin promet de payer dix ou - quinze  
cent.

il est proposé par Philippe Bion secondé  
par Thomas Ravette marchand - ajourné  
l'assemblée au premier lundi du mois de  
décembre 1919 - à neuf heures du matin

J. L. Houle maire.



Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac

14 janvier 1920

A une assemblée des électeurs Municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac Tenue Tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le Quatorze du mois de Janvier mil neuf cent vingt à dix heures de l'avant midi pour le choix de trois conseillers en remplacement de Thomas Raquette Alfred Garsneau et Philippe Biron sortant de charge et dont le terme d'office est expiré.

Arthemus Biron Secrétaire - Trésorier est présent et remercie les électeurs présents de faire le choix de trois candidats comme conseillers pour remplacer Thomas Raquette Alfred Garsneau et Philippe Biron sortant de charge et dont le terme d'office est expiré -

il a été proposé par Athanasie Houle Adrien Houle Arthur Comeau et Philippe Biron soit nommé conseiller

il est proposé par Adrien Houle Arthur Comeau Athanasie Houle et Philippe Biron soit nommé conseiller

il est proposé par Athanasie Houle Adrien Houle Arthur Comeau et Philippe Biron que Joseph Arthur Gauthier fils de James J. Arthur soit nommé conseiller

est de droit  
Président de l'assemblée

est de droit  
Fils de Thomas  
cultivateur

Advenant en il rest ecouli deux heures depuis  
 l'ouverture de l'assemblee et en il ny a eu le  
 nombre de candidat necessaire pour remplacer  
 les conseiller sortant de charge je proclame  
 Mm. Philippe Biron Thomas Raquette fils  
 et Joseph Arthur Gauthier fils de jones  
 élus conseillers par acclamation pour  
 remplacer Philippe Biron Thomas Raquette ~~Marche~~  
~~Joseph Arthur Gauthier~~ et Alfred Gorceux  
 Adopte —  
 U. Biron President -

Gauthier

Jos. Arthur  
Gauthier

Je Thomas + Raquette ayant ete dument nomme  
 conseiller fait serment que je remplirai bien  
 et fidèlement les devoirs de ma charge et cela  
 au meilleur de mon jugement et de ma capacite  
 ainsi que Dieu me soit en aide }  
 Asserments devant moi a la } Jos. Arthur Gauthier  
 Pointe du Lac ce deux jour de } P. T. Raquette  
 Tenir mil neuf cent vingt }  
 A. Biron Sec. Tres.

Je Philippe Biron ayant ete dument nomme  
 conseiller fais serment que si remplirai  
 bien et fidèlement les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacite ainsi que Dieu me soit  
 en aide }  
 Asserments devant moi } Philipp Biron  
 a la Pointe du Lac ce }  
 les mois 1920 }  
 P. Biron

# Steel Works & Marine Equip't Co. Ltd.

266 ST. JAMES ST. W.

MONTREAL 1, QUE.

MARQUETTE 1981

BOILERS - TANKS - STRUCTURAL STEEL  
PUMPS - ENGINES

---

BOUILLOIRES - RESERVOIRS - STRUCTURES D'ACIER  
POMPES - ENGINES.

Troisième de Luchet  
Municipalité de  
Pointe du Lac

2. Février 1920

A une assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le deux du mois de Février  
mil neuf cent vingt à neuf heures  
de l'avant midi tel que figuré à  
la dernière séance du mois de Décembre  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire venant par les circonstances  
Étaient présent M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Thomas Rouette  
et Willie Dupont ne formant pas  
le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Willie Dupont  
envoyant une lettre de l'inspecteur d'hygiène  
au ~~le~~ conseil comme avis à la commission  
selon que tous les enfants fréquentant  
les écoles qui n'ont pas été vaccinés avec  
succès depuis sept ans et qui sont  
susceptibles de ~~lettre~~ <sup>lettre</sup> devront se conformer  
à l'ordre de l'inspecteur en se faisant  
vacciner

il est proposé par Willie Dupont  
secondé par Thomas Rouette et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de mars à neuf heures du matin

J. L. Houde  
A. Brown Sec. Trés.

Jos. Arthur  
et Edmond  
Gauthier

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

16 Mars 1920

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 16 de mars dix neuf cent vingt à neuf heures de l'avant midi. Tel que rajourni à la dernière séance du mois de Décembre ~~1920~~ dernier. Pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances. Furent présent M. J. L. Houlihan Maire M. M. les conseillers Philippe Baron Arthur Cosneau Joseph Arthur Lanthier et Thomas Racette lesquels cinq conseillers forment le Quorum de la dite assemblée.

il est proposé par Philippe Baron seconde par et résolu de renouveler les membres de la voirie —

Depuis le Grand Chemin dans le haut de la paroisse depuis la terre de Joseph Abram jusqu'au pont du Moulin l'inspecteur nommé est ~~Joseph~~ est Alexandre Racette.

Le Grand Chemin depuis le pont du Moulin jusqu'à la terre de Cyrille Racette l'inspecteur nommé — est Emille Vaillie.

Le Grand Chemin depuis la ligne de la Bonheur jusqu'à chez Cyrille Racette la route Corpins jusqu'au <sup>2<sup>e</sup> rang</sup> troisième rang et de plus le pont Lemerchaie. l'inspecteur nommé est

Armand Alarie

Les Petites terres au deuxième rang depuis chez Oscar Racette jusqu'au pont Lemerchaie et de la Petite route jusqu'au <sup>1<sup>er</sup> rang</sup> deuxième rang l'inspecteur nommé est Irène Couture.

+ La continuation des Petites terres au  
troisième rang depuis chez Athanase  
Athanase Crote inclus jusqu'à la ligne  
de Ste Marguerite l'inspecteur nommé est  
Orval Comand

+ Le troisième rang depuis le port chez Hubert  
trothier jusqu'au quatrième rang y  
compris la route chez Elgeard Dupont H.  
l'inspecteur nommé est Elgeard Dupont fils

+ La concession St Charles depuis le Grand  
chemin à son départ jusqu'à chez  
Zepherin Dupont l'inspecteur nommé est  
Willrod Giroux

+ La continuation du rang St Charles chez  
Zepherin Dupont exclusivement jusqu'à  
la profondeur du cinquième rang la  
route chez Cyrille Imville et le port  
chez Adolphe Duplessis Joseph Crote

Le sixième rang y compris la route du  
sixième rang l'inspecteur nommé est  
Hilarion Blais

Le septième rang depuis les trente Sud  
ouest du dit septième rang jusqu'à la  
terre de James Fauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé est Oliva Dupri

Le septième rang depuis les trente Nord est  
du dit septième rang jusqu'à la terre de  
James Fauthier exclusivement  
l'inspecteur nommé est Camille Beron

La route de l'Acadie depuis le Grand chemin  
jusqu'à la ligne d'acadie par le deuxième  
rang l'inspecteur nommé est Lucien Gauthier

La concession st Nicolas depuis chez Ovide  
 + Vincent jusqu'à l'extrémité du rang st Nicolas  
 l'inspecteur nommé est - Arthur Martin

+ Depuis le rang st Nicolas jusqu'à la ligne  
 d'amatouche par le deuxième rang y compris la route  
 de Louis Garceau l'inspecteur nommé est  
 Onésime Deslaurier

+ Le Village des Garceau depuis la route de Casin  
 jusqu'à la concession st Charles - Amédée Berthiaume

La Troussière de Pointe du Lac a été  
 et la charge d'inspecteur municipal. l'inspecteur nommé  
 est Joseph Benoit

Les estimateurs nommé sont pour faire le  
 rôle d'évaluation de la municipalité de  
 Pointe du Lac  
 Adolphe Berthiaume  
 Thomas Duval -  
 Adrien Houle -

Les inspecteurs Agraires nommé sont Théodore Garceau  
 Philippe Guay -  
 Joseph Guinville

Les Gardiens d'endos nommé sont

Les auteurs de comptes pour verser les  
 comptes du Secrétaire Trésorier de la Municipalité  
 de la Pointe du Lac - Rev J.-E. Comy Trésorier  
 Auguste Garceau -

il est proposé par Philippe Benoit et résolu  
 d'autoriser M. J. L. Houle maire de recevoir le  
 montant de cent vingt piastres soit de la  
 vente de la troussière de Pointe du Lac a  
 Nicolet

il est propose arthur Comeau d'autoriser  
 M<sup>r</sup> J. L. Houle de prendre des informations  
 necessaire dans l'interet de la Municipalite  
 et de lui payer ces dites informations pour  
 l'avis de mater lui doit etre propose le  
 1<sup>o</sup> ~~budget~~ de mai au conseil de comite

il est propose par Philippe Biron  
 de vouloir demande au secretaire Trovée  
 de lui vouloir nomme un juge de  
 paix - dans la personne de Arthemis Biron

il est propose par Thomas Rouette  
 et voulu d'ajourner l'assemblee aux  
~~premier lundi~~ du mois d'ovrie a  
~~sept heures du matin~~ sept heures  
 du soir

J. Houle maire  
 A. Biron Sec. Tur

A. une assemblee du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe au Lac le six  
 avrie mil neuf cent vingt a sept  
 heures du soir Tel que ajourni a la  
 derniere seance du mois de avrie dernier  
 Pour prendre en consideration toute affaire  
 reguis par les circonstances Turent present  
 M<sup>r</sup> J. L. Houle maire M<sup>r</sup> les conseillers  
 Philippe Biron lesquels deux conseillers ont  
 formant pas le quorum de la dite assemblee

J. Houle maire

il est propose par J. L. Houle d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi du mois  
 de mai 1920 a sept heures du Lac

J. Houle maire.

au six



Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-Lac

3 mai 1920

A une assemblée régulière du mois de mai  
Conseil municipal de la Paroisse de la  
Pont-de-Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le trois du  
mois de mai mil neuf cent vingt  
à sept heures du soir pour prendre  
en considération toute affaire requise par  
les circonstances

Turent présent Monsieur J. L. Houle  
Maire M. M. les conseillers Philippe  
Biron Thomas Raquette Arthur Comeau  
lesquels quatre conseillers formant  
le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Philippe Biron  
et résolu de donner avis aux inspecteurs  
de voir de faire réparer les chemins  
publics qui sont sur leurs contrats  
dans notre arrondissement d'ici au  
premier mai courant afin vous  
éviter à payer une pénalité

il est proposé par ~~Arthur Comeau~~  
Arthur Comeau  
et résolu que Monsieur Auguste  
Larueau Cultivateur dans le premier  
rang soit nommé conseiller en  
remplacement de Willie Dupont qui  
a laissé la place

il est proposé par Arthur Comeau  
secondé par Philippe Biron et résolu  
d'autoriser de ses Trés. faire un emprunt  
temporaire de \$ 151.00 le plus haut  
montant qui pourra emprunter pour  
payer notre répartition du Conseil de Comté

il est proposé par Philippe Biron et  
résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du  
mois de juin à sept heures du soir

A. Biron : J. Houle maire

Je Auguste Gorceau ayant été dument  
nommé conseiller fais serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma  
Capacité Ainsi que Dieu me soit  
en aide

Insérentes devant moi à la  
Pointe du Lac ce même jour de  
juin 1920 - Auguste Gorceau

A. Brun Sec. Trés.

Municipalité de Pointe  
du Lac 7 juin 1920

A une assemblée du Conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le sept du mois de juin mil  
neuf cent vingt à sept heures  
du soir tel que ajourné à la  
dernière séance du mois de mai  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire remis par les  
circonstances

Étaient présent M. J. Y. Houle  
maire M. M. les conseillers  
Philippe Brun Auguste Gorceau  
Edmond Gauthier et Thomas  
Rouette lesquels cinq conseillers  
formant le Quorum de la dite  
Assemblée

il est propose par Philippe Biron  
 secondi - d'accepte les comptes de Emile  
 Paille inspecteur pour travaux fait dans  
 le chemin publique au Village -  
 le 16 Fevrier 1 heure ouvrage - 0.40 Pour 9 Coûtes  
 6 mars 1 heure ouvrage 0.40 Fabrique  
 18 Fevrier 1/2 " " 0.60 Toiture  
 Total. 1.40

il est propose par Auguste Gaseau  
 d'accepte les compte de Joseph Bellemare  
 inspecteur pour travaux fait dans la  
 Route Noire Dupont et Cote \$ 5.02  
 et les compte de George Berthoume pour  
 travaux fait dans la route St  
 Nicolas - \$ 1.99

il est propose par Edmond  
 Lauthier d'accepte l'assemble  
 au dix-neuf du mois de juillet  
 mil neuf cent vingt -

J. Lauthier Maire  
 A. Biron Sec. Tres.

Reddition des comptes du Secrétaire Trésorier  
pour l'année finissant le 30 Juin 1920.  
A. Biron

### Recettes

Catésion Courante -	317	11	
Arriérage année dernière -	129	30	
Recu Conseil de comte pour la traversée	120	00	
Recu Ind. Cordé Schultze	17	53	
Caisse Année dernière	188	66	
Emprunt Caisse Populaire	130	00	
<b>Total -</b>	<b>902</b>	<b>60</b>	
Reimb.			30.96

### Depenses

Salaires du Secrétaire	100	00	
Paye Billet Alfred Gaveau	200	00	
Paye la traversée	120	00	
Paye Paul Bloncheschultz	17	53	
Paye au conseil de Comte	156	70	
Emprunt Paye Caisse Populaire -	130	00	
Paye pour inspecteur & Divers	81	27	
			<b>\$ 05.50</b>

### Actif

### Passif

Caisse	97	10	fond Bâtiss	36	00
Arriérage	128	02			
<b>Total -</b>	<b>225</b>	<b>12</b>			

Vu, vérifié et certifié exact  
La Pointe du Lac  
19 Juillet 1920  
Guillaume Poutre

Province de Quebec

Municipalité de  
Pont du Lac

19 Juillet 1920

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pont du Lac tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le dix neuf du mois de Juillet mil neuf cent dix neuf à sept heures du soir pour la reddition des comptes du Secrétaire Trésorier et prendre en considération toute affaire requise par les Circonstances

Furent présent Monsieur J. L. Houle Maire M. M. les Conseillers Philippe

Bron Arthur Comeau Auguste Garscan et Thomas Racette + les quels ~~seul~~ conseillers formant le Quorum de la dite assemblée —

il est propose par Philippe Bron seconde par Auguste Garscan et resolu d'accepter les comptes du Secrétaire Trésorier du conseil municipal de la paroisse de la Pont du Lac Tel que audite par Guillaume Cantois 19 Juillet 1920.

il est propose par Philippe Bron seconde par Auguste Garscan et resolu de nommer James Blais inspecteur de boirie pour pour la route de Chez Cyrille Monille cette route etant sans le controle de Joseph Prite et se trouvent trop charge ayant demande de l'aide la demande ayant ete accepte —

Edmond Gauthier

sur demande de Theodore Berthiaume  
demandant Philippe Guay inspecteur  
Agraire de visiter les lieux ~~sur la~~  
~~route St. Nicolas~~ dans le chemin  
de front de Theodore Berthiaume  
et de la fosse de ligne de  
Theodore Berthiaume et Arthur  
Martin L'inspecteur Agraire  
Philippe Guay a ordonne a Arthur  
Martin de nettoyer le fosse du  
chemin pour donner cours  
a l'ecoulement des eaux et qui  
~~est~~ du chemin

il est propose par Philippe Biron  
secondé par Auguste Garsneau et  
resolu de reengager Arthemis Biron  
Secrétaire Tresorier pour la presente  
Année - et lui fournir les papeteries  
nécessaire au bureau - au  
montant de cent piastres -

il est propose par Philippe  
Biron secondé par Arthur  
Garsneau et resolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
Aout a sept heures du soir

J. L. H. M. M. M.

A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-Lac 2 Aout 1920

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le deux du mois de Aout mil neuf cent vingt à sept heures du soir et qui a suivi à la dernière séance du mois de juillet dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances furent présent M. J. L. Houle maire M. M. les Conseillers Auguste Garsneau Arthur Comeau et Thomas Racette et les quels Eux-mêmes conseillers formèrent le Quorum de la dite assemblée.

Avis de l'inspecteur Agraire Philippe Guay donné à Arthur Martin en date du vingt six juillet 1920

Je vous avertis comme inspecteur Agraire de déboucher le fosse du sud-ouest du Chemin à peu près vis-à-vis la Grange de M. Théodore Berthelette d'ici à une heure de l'après midi.

Philippe Guay Insp. Agraire

Chauffage  
& lavage et  
Lavage de  
Balayage  
de la salle

il est proposé par Auguste Garsneau secondé par Arthur Comeau et résolu de donner un montant de dix piastres à Louis Racette pour l'entretien de la salle - pour les séances du conseil et et tout autre besoin concernant le conseil municipal.

il est propose par Arthur Comeau  
 seconde par Auguste Garsneau et  
 resolu d'accepter les comptes de  
 Oliver Dugre isai pour travaux  
 fait pour un pond au septieme  
 rang →

Leon Desautels	80
Albert Barassa	56
Adalphe Gauthier	56
Stren Pauly	08
Prosper Bellemare	32
Margare Giroux	1.28
Dudley St Louis	-96
Mme France Milab	1.60
Arthur Milab	27
Agathe Bellemare	48
Wilfred Gendron	25
<u>total</u>	<u>7.16</u>
Louis St Louis	48

Sur presentation du compte des  
 estimateurs pour la confection du  
 role d'evaluation il a ete propose  
 et resolu de remettre l'appropriation  
 du dit <sup>ou</sup> role a la prochaine session  
 qui aura lieu a l'assemblee de la  
 revision du role

Alida Cominand contribuable de la  
 paroisse de la Pointe du Lac qui a  
 ete nomme inspecteur de bois et  
 sur refus de se conformer au reglement  
 de sa charge il est propose par  
 Arthur Comeau seconde par Auguste  
 Garsneau et resolu de lui faire payer  
 la penalte regus par la loi par  
 l'entremise de Francois Lajoie Avocat —

il est propose par Auguste Garsneau  
 seconde par Philippe Biron et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
 du mois de septembre 1920 a sept heures  
 du soir — J. A. H. main

compte

seconde Par  
Thomas Ravette



Province de Québec.

Municipalité de 7 septembre 1920  
Pont-de-Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pont-de-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept du mois de septembre 1920 à sept heures du soir tel que annoncé par un avis public et affiché à la porte de l'Église amonement par le dit avis une assemblée des habitants de biens-fonds paye taxes pour la révision du rôle d'évaluation et homologuer le dit rôle et prendre en considération toute affaire résués par les circonstances —

Turent présent M<sup>r</sup> J. L. Houle  
maire M. M. les conseillers Philippe  
Biron Arthur Comeau Thomas Raquette  
et Edmond Gauthier les quels cinq  
conseillers forment le quorum de la  
dite assemblée —

il est propose par Philippe Biron  
secondé par Arthur Comeau et résolu  
unaniment d'accepter la resignation  
de Auguste Garneau comme conseiller

il est propose par Thomas Raquette  
secondé par Edmond Gauthier et  
résolu de prouider à la révision du  
rôle d'évaluation

il est propose par Thomas Raquette  
secondé par Arthur Comeau et résolu  
d'amalgamer le rôle d'évaluation tel que  
amandé par le conseil et révisé le 7  
septembre 1920

il est propose par Philippe Bruon  
 seconde par Arthur Comeau et  
 resolu d'accepter les fait compte  
 des Estimateurs pour faire le rôle  
 d'évaluation au montant de  
 \$49.40

il est propose par Philippe Bruon  
 seconde par Arthur Comeau et resolu  
 d'ajour<sup>ner</sup> au 20 du mois de septembre  
 pour une session speciale pour  
 remplacer Auguste Gagneau comme  
 conseiller qui a donner sa demission  
 et qui a ete accepte

~~il est propose par Philippe Bruon  
 seconde par Edmond Lachue et  
 resolu~~

J. L. Hude main.

A. Bruon Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

20 septembre 1920

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à  
la salle publique lieu ordinaire des sessions  
le vingt du mois de septembre courant  
à sept heures du soir après avoir  
été annoncée par un avis public  
annonçant par le dit avis une  
assemblée spéciale pour l'élection d'un  
conseiller

Furent présents M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Philippe Biron  
Arthur Comeau et Thomas Rauette  
lesquels quatre conseillers forment le  
quorum de la dite assemblée

Il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Arthur Comeau et résolu  
de nommer Auguste Garsneau comme  
conseil monsieur Auguste Garsneau  
étant parfaitement éligible pour  
être conseiller

il est proposé par Thomas Rauette  
secondé par Arthur Comeau d'ajourner  
l'assemblée

J. L. Houle maire

A. Biron Sec. Trés.

Je Auguste Garsneau ayant été dûment  
nommé conseiller fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de  
ma capacité ainsi que Dieu me  
sout en aide Auguste Garsneau  
Assermenté devant moi à la Pointe  
du Lac ce quatrième jour de Octobre  
1920 A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de Pointe du Lac

A une Assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le quatrième  
jour du mois de Octobre mil neuf  
cent vingt à sept heures du soir  
tel que ça a été à la dernière  
séance du mois de septembre 1920  
pour prendre en considération  
toute affaire venue par les  
circonstances

Tenant présent M. J. G. Houle  
Maire M. M. les conseillers  
Philippe Biron Auguste Gagneau  
Arthur Comeau Et Thomas  
Ravelle lesquels ont formé  
formant le Bureau de la  
dite Assemblée

il est proposé par Arthur Comeau  
d'accepter le compte de Arthur Martin  
sur la propriété de Dr. Gidon  
\$ 1.50

il est proposé par Auguste Gagneau  
et résolu d'acheter des lampes pour  
l'usage de la Salle Publique

il est proposé par Arthur Comeau  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au 11 du mois de Octobre 1920  
à sept heures du soir

J. Houle Maire.

A une assemblée speciale du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le onze du mois de Octobre Mil neuf cent vingt a sept heures tel que ajourné a la dernière seance du mois de octobre dernier pour la ponte de la traversée de Pointe du Lac a Nicolet.

La traversée devra

être a son départ sur demande de l'inspecteur de voirie depuis le no 111 demandant a faire passer la traversée a aller au no de Pointe du Lac a Nicolet au plus bas et dernier enchersseur - elle a été adjugé a Alexandre Rouette qui est le plus bas enchersseur au montant de cent vingt piastres pour l'entretien de la dite traversée.

il est propose par Philippe Biron d'ajourner l'assemblée

J. L. Houde, maire

A. Biron Sec. Pres.

Province de Québec  
Municipalité de la Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique, lieu ordinaire  
de la séance le huitième jour du mois  
de novembre 1920 à sept heures du  
soir l'annuaire en considération  
toute affaire requise par les Cures Tome  
Éurent présent M. J. L. Houle Maire  
M. L. Les conseillers Philippe Biron  
Lesquels deux conseillers forment  
le Quorum de dite assemblée.

Adopté au premier tour le 12 novembre 1920

J. L. Houle Maire

A. Biron Sec. Trés.

Province Québec  
municipalité de  
Pont-de-Lac

6 Décembre 1920

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac, tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le six du mois de Décembre, 1920 à sept heures du soir tel que adjourné à la dernière séance du mois de novembre pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances.

Furent présent M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Thomas  
Rauette Philippe Brun et Auguste  
Larueau formant le Quorum de  
la dite assemblée —

Les membres du <sup>conseil</sup> ~~du~~ présent ont  
noté que le secrétaire-trésorier  
devra avoir avis de l'élection  
des conseillers qui devra avoir lieu  
le deuxième mercredi du mois de  
Janvier

il est par Philippe Brun secondé  
par Auguste Larueau et résolu d'adjourner  
l'assemblée au premier lundi du  
mois de Février à neuf heures du  
matin

J. L. Houle Maire.

A. Brun Sec. - Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

12 Janvier

12 Janvier 1921

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions le douze du mois de Janvier 1921 à dix heures de l'après-midi. Tel que annoncé par un avis public en date du cinq de Janvier courant annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux pour l'élection du Maire et de trois conseillers sortant de charge et dont le terme d'office est expiré pour remplacer J. L. Houle Maire M. M. Noël Michel Arthur Corneau et Auguste Gosselin sortant de charge.

Je Arthemis Brun Sec. Tres. et ont de droit président de l'élection est présent et requiert les électeurs présents à faire le choix d'un Maire et de trois conseillers.



il est propose et supportons pour Maire  
J. L. Houle marchand de la Pointe du Lac  
comme Maire

signe

Philippe Garsneau Treffe Dupont Arthur Comeau  
Auguste Garsneau H. T. Raquette Adrien Houle  
Philippe Biron et Athonase Houle -

il est propose et supportons pour  
conseiller M. Adolphe Duplessis cultivateur  
de la Pointe du Lac

Arthur Comeau

H. T. Raquette

Auguste Garsneau Philippe Biron Adrien Houle  
Treffe Dupont Athonase Houle -

Nous proposons et supportons pour  
conseiller Auguste Garsneau cultivateur  
de la Pointe du Lac

Philippe Biron Treffe Dupont Athonase Houle  
Philippe Garsneau Adrien Houle Thomas  
Raquette Arthur Comeau

Nous proposons et supportons M.  
Arthur Thibeault Cultivateur de la Pointe  
du Lac pour conseiller -  
Athonase Houle Philippe Garsneau Auguste  
Garsneau Philippe Biron Adrien Houle  
Arthur Comeau Thomas Raquette et Treffe  
Dupont

Edvenant qu'il s'est ecoule deux heure depuis  
l'ouverture de l'assemblee et qu'il n'y  
a pas eu d'opposition aux candidont  
dessus nomme je proclame M. J. L. Houle  
elus Maire par acclamation

par acclamation

M. M. je proclame M. M. Auguste  
Garsneau Adolphe Duplessis et Arthur  
Thibeault elus par acclamation

\* conseiller -

il est propose par Auguste Garsau  
 secondi par Philippe Biron et resolu  
 d'ajourner l'assemblee

A. Biron President

Province de Quebec

Municipalite de

Pointe du Lac

17 Janvier 1921

Je J. L. Houle Maire - et Adolphe Duplessis  
 et Arthur Thibeault ayant ete dument  
 nomme Maire et Adolphe Duplessis  
 Arthur Thibeault comme conseiller  
 fais serment que je remplirai  
 bien et fidelement les devoirs de  
 ma charge et cela au meilleur  
 de mon jugement et de ma  
 conscience ainsi que Dieu me soit  
 en aide

Assermente devant moi J. L. Houle  
 a la Pointe du Lac ce  
 dix-septieme jour de Janvier 1921

Duplessis

A. Biron Sec. Tres Arthur Thibeault

Province de Québec 17 Janvier 1921

Municipalité de  
Pointe du Lac

De une assemblée spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions le dix-sept du mois de Janvier 1921 à sept heures du soir tel que annoncé par un avis public annonçant par le dit avis une assemblée du conseil Municipal pour passer une résolution demandant au député Provincial de la Province de Québec de faire amender l'article du Code Municipal 404 afin de faire disparaître les nuisances publiques touchant les chenilles et sauterelles qui cause des dommages considérables et afin de se servir des moyens mis à notre disposition par le Gouvernement

il est proposé par Philippe Biron secondé par Arthur Thibault et résolu que le Député provincial de notre comté et l'honorable ministre de l'agriculture soient priés de faire présenter à la prochaine session de la législature de Québec par le Gouvernement Taschereau comme mesure ministérielle un amendement au Code Municipal (en particulier à l'article 404) de façon à permettre à toute Corporation locale de définir une nuisances pour inclure expressément le fléau des chenilles ou des sauterelles et de plus à permettre de passer les règlements nécessaires pour supprimer le dit fléau soit en apposant des amendes aux personnes qui en sont

responsable au par d autre moyen

Adopte

il est propose par Adolphe Duplessis  
etc resolu d aucune l'assemblee

L'Hotel main

A. Biron du Pas

Province de Québec  
Municipalité de  
La Plé-de-Lac

161

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Plé-de-Lac tenue à la salle publique l'ordinaire des séances le sixième mois de février 1921 à neuf heures du soir et qui a été tenue à la dernière séance du mois de janvier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances.

Eurent présent J. J. Houle et maire et M. M. les conseillers Adolphe Duplessis lesquels deux conseillers ne formant pas le Quorum de la dite assemblée.

J. Houle maire

Adolphe Duplessis

il est proposé par Adolphe Duplessis et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois mars à neuf heures du matin.

J. Houle maire  
A. Briou for. Tres

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-Lac

A une assemblée Régulière du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la  
salle publique lieu ordinaire des séances le  
sept du mois de mars <sup>1921</sup> à neuf heures  
du matin et que ayant à la dernière  
séance du mois de Février dernier  
pour prendre en considération toute  
affaire venant par les circonstances  
Étaient présent M. J. L. Houle Maire  
M. M. les conseillers Thomas Racette  
Adolphe Duplessis et Arthur Thibeault  
lesquels quatre conseillers forment  
le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Arthur Thibeault  
secondé par Adolphe Duplessis et  
résolu de nommer J. L. Houle Maire  
pour retirer du Conseil de comté un  
montant de \$120.00 pour payer le  
coté de la traverse de Pont-de-Lac à  
Nicolet —

il est proposé par Arthur Thibeault  
secondé par Adolphe Duplessis et  
résolu d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois de Avril à sept heures  
du soir

J. L. Houle Maire

A. Biron Sec. Gen.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

A une session reguliere du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle publique lieu ordinaire des  
Leones le quatre du mois de Mars 1921  
a sept heures du soir tel que ajourné  
a la dernière session du mois de mars  
dernier pour prendre en consideration  
toute affaire venant par les circonstances  
Étaient present M<sup>r</sup> J. L. Haule  
maire M. M. les conseillers Philippe  
Biron et Auguste Garsneau les quels  
trois conseillers <sup>ont</sup> formant le quorum  
de la dite assemblée.

il est propose par Philippe Biron  
secondé par Auguste Garsneau et  
resolu d'ajourner l'assemblée au Premier  
lundi du mois de mai a sept  
heures du soir

J. L. Haule maire  
Auguste Garsneau  
Philippe Biron

U. Biron Sec. Tres.

Province de Québec

Municipalité de  
Paroisse du Lac

2 Mai 1921

A. une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Paroisse du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 2 du mois de mai 1921 à sept heures du soir pour prendre en considération toute affaire venant par les circonstances furent présent M. J. L. Houle Maire M. M. les conseillers Philippe Biron Auguste Pariseau Arthur Thibeault Thomas Rouette Edmond Gauthier et Adolphe Duplessis lesquels sept conseillers forment le Quorum de la dite assemblée ——— Adopté

il est proposé par Philippe Biron de faire collecter les montants des Taxes municipales et scolaire dues par les Rex Frères au jugement de la paroisse de la Paroisse du Lac au montant de soixante-deux piastres quatrevingt deux piastres centins et les intérêts

Ainsi que le compte de par Orda Camirand pour Taxes Municipales au montant de \$5.51 — et les intérêts et frais — et d'autoriser Monsieur J. L. Houle Maire et A. Biron Sec. Tres. de donner les dits comptes pour collection aux Avocats aux ? Adopté

il est proposé par Thomas Rouette et résolu de présenter le compte due au Conseil de compte par ~~Noeline Trepazier et son~~ Clésime Trepazier pour Noeline Trepazier sa fille pour entretien à la maison de Soutie et son repas au dit Clésime Trepazier en faire faire la collection ——— Adopté



il est propose par Edmond Gauthier  
 et resolu d'accepter les compte de l'inspecteur  
 Joseph Prete - pour travaux fait dans la route  
 du sixieme rang. et la route Pyalle Imville-  
 Moise Dupont. Ely. 1.65  
 Adelaire Montour - 38  
 Moise Dupont Gab. 45  
 Charles Frchette - 12  
 Moise Dupont fils - 23  
 Adopte — 2.83

nuil

~~il est propose par Philippe Biron  
 et resolu de ajourner l'assemble au premier  
 lundi du mois de Juin a sept heures du soir~~

il est propose par Philippe Biron et resolu  
 d'autoriser le Secretaire Tresorier de Payer le  
 montant de la Repetition du comptant du  
 compte contre au montant de 164.

1 necessaire

et d'autorise le Secretaire d'emprunte  
 l'argent & payer ce dit montant  
 emprunte temporairement

Compte de Hedon  
 Baldie bon Roy

Ad Frchette 28	Dionis Bellemare 41	Edmond Gauthier 23
Map Pulkert 52	Droms Desaulniers 46	Arthur Paille 23
Ely Dupont H. 23	Adrien Bellemare 40	Arthur Daveluy 11
Moise Balduc 69	Albert Barrassa 28	Wilfrid Gendron 12
Charles Frchette 23	Adalphe Gauthier 28	Orner Arbour 18
Rathner 138	Prosper Bellemare 23	Eugene Rivard On. 30
	Zustone Bellemare 104	Eugene Rivard fils 34
	Dichier St Louis 92	Total 921
	Louis St Louis 35x	

adopte

il est Propose par Philippe Biron et  
 resolu d'ajourner l'assemble au premier  
 lundi du mois de Juin

J. L. Houtie maire  
 A. Biron Sec Tres.

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle Publique lieu ordinaire  
des séances le six du mois de Juin  
1921 à sept heures du soir pour  
prendre en considération toute affaire  
reçues par les circonstances

Furent présents M<sup>r</sup> J. L. Haule  
Maire M<sup>r</sup> Philippe Buon Arthur  
Thibeault Auguste Gorceau Thomas  
Rauette et Edmond Gauthier lesquels  
six conseillers formant le Quorum  
de la dite Assemblée -

Thomas Rauette il est proposé les comptes des inspecteurs  
d'accepter. de voirie pour travaux fait des les

Chemin publique de la municipalité

Par Arthur Martin Route St Nicolas  
Louis St Louis .54 v  
Arthur Martin W. 74 v et cote .34  
Antoine Lesieur 08 v  
Thomas Hélie Eros. 79 v  
Oscar Dupresne 78 v  
Theodore Ricard 08 v  
Gozard Frong 16 v

Les compte de Almesime Deslauriers  
Route de Moise Descoteau

Sur plainte de Théodore Beaulieu demandant  
à faire du découvert sur le cours d'eau  
appelle Canal des Jouveau à partir  
de la borne de Bonal et Almesime Dupont  
et Joseph Buisson continuant à la demande  
des intéressés

il est proposé par Philippe Buon et  
résolu de donner avis à l'inspecteur  
again Philippe Guay de faire faire  
le découvert à partir Chacune cote  
du cours d'eau appelle Canal des

Gareau a aller a la demande des  
 interessés d'après le dit procès Veraval  
 dans le plus court delai Adopte -

il est propose par Auguste Foucau et  
 resolu d'autoriser le secretaire - Tresorier  
 d'emprunter le montant necessaire pour  
 payer la repartition du conseil de comptes  
 au montant de -

il est propose par Arthur Thibeault  
 et resolu d'ajourner l'assemblee au 3ieme  
 lundi du mois de juillet - 1921 a sept  
 heures du soir -

J. L. Houle main  
 A. Bron Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le  
27 du mois de Juin Mil neuf  
cent vingt un à sept heure du  
soir pour prendre en considération  
l'amendement fait à l'article du  
Code Municipal <sup>404</sup> concernant les  
nuisances publiques et surtout  
pour combattre le fleau des  
sauterelles —

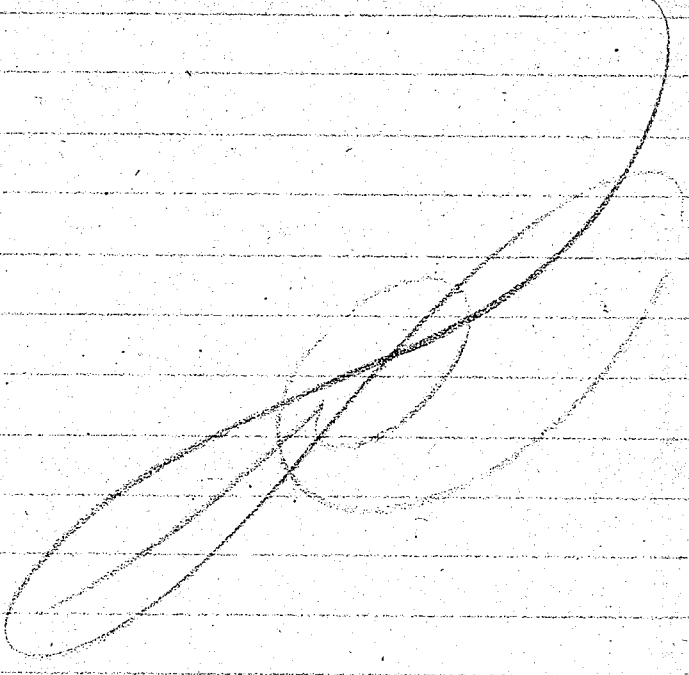
Furent présent M<sup>r</sup> Leonard Houle  
M. M. les conseillers Philippe Biron  
Thomas Rouette et Adolphe Duplessis  
lesquels furent conseillers parant  
le Evorum de la dite assemblée

ou tel y  
aura des  
sauterelle

Il est proposé par Philippe Biron  
et résolu de nommer Joseph Benoit  
inspecteur Municipal de visiter les  
lieux sur plainte et de faire exécuter  
la loi à ce sujet —

il est proposé par Adolphe Duplessis  
et résolu d'ajourner l'assemblée au  
3<sup>em</sup> lundi du mois de juillet à  
sept heures du soir

J. Houle, maire  
A. Biron Sec. Trés.



Reddition des comptes du  
 Secrétaire Trésorier pour l'année finissant  
 le 10 juillet 1921  
 Recettes

Cotisations courantes	343 92
Amirages	88 98
Recu Conseil de Comté traversé	120 00
Recu de désin. Roulette	19 24
Recu de O. Tripancier	55 62
Fayes spéciales	7 98
Caisse année dernière	97 10
<b>Total</b>	<b>729 84</b>

Dépenses

Salaires du Secrétaire	100
Payé la travers	120
Payé pour aliènes	74 86
Conseil de Comté Role	164 96
Correction du role	57 50
Entretien salle	10 00
Payé Inspecteur & divers	57 20
<b>total</b>	<b>572 52</b>
Balance caisse	157 32

Actif                      Passif

Caisse	157 32	Fond Balance	48 00
amirages	116 97		
Remboursement	20 75		
<b>total</b>	<b>295 04</b>		

Vu vérifié et certifié exacts  
 La Pointe du Lac  
 15 juillet 1921  
 Sullivan Coutré

Province de Québec  
Municipalité de

Ponte du Lac 18 Juillet 1921

Par une Assemblée régulière du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à  
la salle publique lieu ordinaire des séances  
le dix-huit du mois de juillet 1921

pour prendre en considération toute  
Affaire venue par les circonstances  
Présent M. J. L. Houle Maire M. L. les  
conseillers Thomas Barrette et Philippe  
Biron lesquels trois conseillers <sup>se formeront</sup>  
par le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Philippe Biron  
Biron et résolu d'ajourner l'assemblée  
à mardi le 26 du mois de juillet 1921  
à sept heures du soir -

J. L. Houle Maire  
Philippe Biron  
T. F. Barrette  
A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

À une session régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le 26 du  
mois de juillet dix neuf cent  
vingt. Sur à sept heures du  
soir tel que mentionné à la dernière  
session du mois dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
requise par les circonstances et en  
particulier la reddition des comptes  
du secrétaire et la révision du Bal  
d'évaluation

Étaient présents M. J. J. Houle Maire  
Mess. les conseillers Philippe Biron  
Auguste Goubeau Arthur Thibeault  
Adolphe Duplessis Edmond Gauthier  
et Thomas Racette lesquels sept  
conseillers formant le Quorum de  
la dite assemblée —

Proposé par Philippe Biron secondé  
par Auguste Goubeau et résolu  
d'accepter les comptes du secrétaire  
Trepurrier tel que audité par  
Guillaume Coustors

il est proposé secondé Arthur  
que Arthemus Biron secrétaire  
Trésorier soit remplacé  
Joseph Martin Adopté



Il est proposé par tous les membres du conseil qu'en vote de remerciement au secrétaire sortant de charge tant qu'à la bonne entente et à ses devoirs exécutés par lui  
Adopté

Je soussigné m'engage comme secrétaire municipal à raison de cent piastres par année pour tous l'ouvrage ~~compris~~ qui comporte cette charge je m'oblige à donner en caution ~~ou~~  
Adopté Joseph Martin

Il est proposé et secondé unanimement que les noms des nouveaux propriétaires soumis au conseil a sa présente session sont inscrits au rôle d'évaluation et que les changements d'évaluation ainsi que les nouvelles évaluations soient également entrés au rôle telles que donné et décidé par le conseil a sa présente session les noms et évaluations sont inscrits sur une feuille signée par le secrétaire et par le maire. Le tout devra être porté au rôle de perception  
adopté

Il est proposé et secondé unanimement qu'un compte d'épargne soit ouvert a la banque d'Ontario au Canada au 3 King Street au nom de la municipalité que le secrétaire trésorier soit autorisé a disposer chaque semaine le surplus d'argent qu'il aura de surplus en main et que le secrétaire trésorier et le maire soient autorisés a signer les chèques au nom de la dite municipalité pour payer les comptes et dépenses approuvés par le conseil  
adopté

voir 260. 1925  
amendement  
page 379  
amendement  
15 Dec. 1930  
4 mai 1929

Il est proposé par Philippe Biron et  
 secondé par Auguste Garcean que  
 la requête présentée au conseil à sa  
 présente session et datée le 25 de juillet  
 courant par Mr Joo Blanchard soit rejetée  
 parce que les collègues n'y ont pas  
 véritablement attendu que le conseil de  
 cette municipalité n'a jamais promis  
 par une résolution antérieure aucune  
 exemption de taxe à Mr H. Argall  
 et attendu aussi que le conseil n'a  
 pas le droit de passer une résolution  
 accordant une exemption de taxe la  
 loi municipale le lui défendant ex-  
 pressément, la majorité du conseil  
 unanimement rejeté de ne pouvoir se  
 rendre à la demande des contribuables  
 parce que la loi ne lui permet pas  
 et répondant avec plaisir que Mr H. H.  
 Argall a rendu de grands services à  
 la population de cette paroisse et  
 espère qu'il continuera à l'avenir à  
 le faire comme par le passé.

Il est pourquois il est proposé que l'ex-  
 emption de taxe soit refusé.

Le conseil sera toujours prêt par le  
 passé à et rendre à tout considérer  
 toute demande de la part de Mr H. H.  
 Argall et comme par le passé, dans les  
 limites de sa juridiction à lui accorder  
 tous les avantages qu'il pourra légal-  
 ment et consciencieusement lui accorder  
 et que copie de la présente soit envoyée  
 à Mr Joo Blanchard qui a présenté la  
 requête. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Mr Thomas Roux  
 secondé par Mr Arthur Thibault que Mr  
 Edouard Langlois avocat des Trois-Rivières  
 soit autorisé à prendre les procédures né-  
 cessaires afin de collecter au nom du  
 conseil de cette municipalité les taxes  
 à elle dues par Mr Orila Jamirand  
 cultivateur de cette paroisse et aussi  
 pour lui faire payer l'amande par le  
 fait de son refus à remplir sa charge  
 d'inspecteur de voirie à laquelle il a  
 été légalement nommé à la session régulière  
 du conseil tenue au lieu ordinaire de  
 ses séances le 1<sup>er</sup> Mars 1920.

Mr Langlois est par les présentes autorisé  
 à prendre tous les moyens que la loi met  
 à sa disposition, au nom de ce conseil

Province de Quebec,

25

Municipalité

de la Pointe-du-Lac

Je, Joseph Martin Secrétaire trésorier  
 dûment nommé ayant été  
 de cette Municipalité  
 fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement,  
 et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Martin

ASSERMENTE, ce vingt sixième jour du mois de juillet  
 Mil neuf cent vingt et un  
 par devant moi, le soussigné.

J. L. Houle maire

Il est proposé par Philippe Biron et  
 secondé par Auguste Garcean qui  
 la requête présentée au conseil a sa  
 présente session et datée le 25 de juillet  
 courant par Mr Joo Bouchard soit rejetée  
 parce que les collègues n'y ont pas  
 véritablement attendu que le conseil de  
 cette municipalité n'a jamais promis  
 par une résolution antérieure aucune  
 exemption de taxe à Mr Argall  
 et attendu aussi que le conseil n'a  
 pas le droit de passer une résolution  
 accordant une exemption de taxe la  
 loi municipale le lui défendant ex-  
 pressément, la majorité du conseil  
 unanimement rejeté et ne pouvant se  
 rendre à la demande des contribuables

et  
 Arg  
 la  
 espie  
 le g  
 le d  
 emp  
 de  
 pa  
 tou  
 arg  
 lip  
 tou  
 me  
 et  
 a  
 reg

par le conseil dans le rangement au vote de  
 peremption, nomme l'embouction etc etc  
 dans les 30 jours qui suivent la projection de la  
 liste Electoral on assemble le conseil pour voir avec  
 salins rieurs et arriger

Il est proposé par Mr Thomas Rouette  
 secondé par Mr Arthur Thibault que Mr  
 Edouard Langlois avocat des Trois-Rivières  
 soit autorisé à prendre les procédures né-  
 cessaires afin de collecter au nom du  
 conseil de cette municipalité les taxes  
 à elle dues par Mr Orila Lamirand  
 cultivateur de cette paroisse et aussi  
 pour lui faire payer l'amande par le  
 fait de son refus à remplir sa charge  
 d'inspecteur de voirie à laquelle il a  
 été récemment nommé à la session régulière  
 du conseil tenue au lieu ordinaire de  
 ses séances le ~~1er~~ Mars 1920.

Mr Langlois est par les présents autorisé  
 à prendre tous les moyens que la loi met  
 à sa disposition au nom de ce conseil  
 et de cette municipalité pour en arriver  
 à ce que cessé de Mr Lamirand  
 tel que dit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par Mr Thomas Rouette  
 et résolu d'ajourner l'assemblée au premier  
 lundi de septembre 1921 à 7 heures  
 du soir

Adopté à l'unanimité  
 Joseph Martin  
 sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de la Pointe-du-Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle public lieu ordinaire des séances le six du mois de Septembre mille neuf cent vingt et un à sept heures de l'après midi. La présente assemblée ayant été ajournée par la dernière séance du conseil tenue le 26 juill dernier au 5<sup>me</sup> Sept. considérant l'article 104 du Code municipal: une session ordinaire tombant un jour de fête doit avoir lieu le jour juridique suivant & la dite assemblée pour prendre en considération tout affaire requis par les circonstances furent présents Mess. les conseillers Philippe Biron Arthur Thibault Thomas Rouette Adolphe Duplissis lesquels quatre conseillers forment le quorum de la dite assemblée

Il est proposé par Thomas Rouette secondé par Adolphe Duplissis et résolu de nommer Philippe Biron président de la dite assemblée adopté

Il est proposé par Thomas Rouette secondé par Arthur Thibault et résolu que le montant du cautionnement du secrétaire trésorier Joseph Martin soit fixé à cinq cents piastres garanti par police d'assurance. adopté

Le conseiller Adolphe Duplissis donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil qui sera tenue le vingt six Septembre dix neuf cent vingt et un à la salle public lieu ordinaire des séances municipales de la Pointe du Lac il sera passé un règlement à l'effet d'imposer une taxe générale de dix centins dans le cent piastres sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité

Il est proposé par Thomas Rouette  
secondé par Arthur Thibault et résolu d'accep-  
ter les comptes des inspecteurs de voirie  
tels que voici spécifié

Emile Pailli inspecteur pour travaux  
fait dans le chemin de la rivière au sable

Marsisse Bourassa	44
Ja Trudel	1.31
Thomas Romsin	1.31
Hector Bastarack	74

\$ 3.80

Quésime Deslaurins inspecteur  
route de Moise Desestean

Joseph Primbis	.17
Thomas Godon	2.84
	<hr/> 3.01

Joseph Giti inspecteur <sup>simisung yangchich</sup> pour effardachage <sup>pour l'alignement</sup> Charles Edmond <sup>Joseph Gauthier</sup>  
au route <sup>français</sup>

Moise Dupont fils	25
Moise Dupont fils d'elkara	75
	<hr/> \$ 1.00

Hilarion Blais inspecteur  
pour effardachage dans la route du 6 au 7

Edouard Janvier	50
Nazaire Leroux	75
Adrien Bellmare	75
Dionis Bellmare	25
Euchariste Biron	50
Albert Bourassa	25
Gustave Bellmare	50
Yvonne France Milet	25
Joseph Garsneau	1.00
Nazaire Mayette	1.00
Louis St Louis	50
Vidui St Louis	50
	<hr/> 6.75

pour le pont en avant chez usche biron

Dolphin Ballard	45
Hector Ratier	2.68
La route chargée <sup>Hermis deas</sup> <sup>Bernier</sup>	<hr/> 3.13

Mr Camille Baron Inspecteur  
pour travaux fait au pont de Rocher sous le grand Pont

Edmond Trichette	82
M. Balleus	35
	<hr/>
	117

Camille Baron Insp. effardachazi <sup>grand</sup> Cordon	
Mois Dupont	2.50
Arthur Dupont	1.25
Balleus	75
	<hr/>
	4.55

Il est proposi par Arthur Thibault  
secondi par Thomas Rouette et resolu  
d'annuler le role d'evaluation tel que  
amandi et reviser par le conseil le  
vingt six feuillets dernier  
adopté

Il est proposi par Adolphe Duplissis  
secondi par Thomas Rouette et resolu d'ajour-  
ner l'assemblee au vingt six septembre  
de neuf ant vingt et un a sept heures de l'après  
midi il y sera pris en consideration la  
motion proposi par Adolphe Duplissis a l'adite  
\* ~~la~~ ~~présente~~ ~~seance~~ a l'effet de fixer le  
taux de dix centins par cent piastres de taxe  
sur tous biens fonds imposables dans  
cette municipalite et de faire accepter  
la liste des jurés et faire la revision  
de la liste electorale  
adopté

deux  
mots  
rayé  
nuit

Philippe Baron President  
Joseph Martin  
sec. tres



26 sept 1901

Province de Quebec

Municipalite de la Pointe du Lac

Le vingt six septembre dix neuf cent et un

\* le vingt six septem  
bre 1901

\* les con-  
seillers

A une assemblee speciale du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la  
salle publique lieu ordinaire des seances a sept  
heures p.m. telle que ajourni a la derniere  
seance, pour reviser la liste des jurés et  
passer reglement fixant le taux a percevoir  
sur tout bien fond imposable dans cette  
municipalite furent Present M<sup>r</sup> J. Houle  
M<sup>r</sup> Messieurs Arthur Thibault Philippe  
Biron Thomas Rouette Edmond Gauthier  
et Adolphe Duplessis les quels six conseillers  
formant le quorum de la dite assemblee  
Il doit noter que le conseil Auguste Garneau  
a été dument notifié ainsi de la presente  
assemblee

Le secretair tresorier donne communica-  
tion de la liste des grands et petits jurés  
preparée par lui apres quoi le conseil propose  
Thomas Rouette propose seconde par Arthur Thibault  
et resolu que la dite liste ainsi faite et  
preparée par le secretair parait etre conforme a  
la loi et qu'elle soit acceptée par le dit conseil  
accepté

Reglement voté

\* qu'il soit  
ordonné  
et statue  
par regle-  
ment du  
conseil

Il est propose par Adolphe Duplessis  
seconde par Edmond Gauthier et resolu  
que la motion proposee par M<sup>r</sup> Adolphe Duplessis  
a la seance du six septembre devant a l'effet  
d'imposer une taxe de dix centins dans  
le cent piastres sur tous les biens fonds  
imposable de cette municipalite soit adoptée  
cette dite taxe etant pour pourvoir au  
besoin du conseil de la municipalite  
accepté

Il est propose par Philippe Biron seconde par  
Arthur Thibault et resolu d'ajourner l'assemblee au premier  
lundi d'octobre a sept heure p.m.  
J. Houle  
Joseph Martin  
Sec. tris.

3 oct 1971

3 oct 1971

## Province de Québec

## Municipalité de la Pointe-du-Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois octobre dix neuf cent vingt et un à sept heures de l'après midi tel que ajourné pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances et en particulier la vente de la traversée de la Pointe-du-Lac à Nicolet et la révision de la liste électorale telle que annoncée par avis public en date du 27 Sept dernier.

Étaient présent Mr J. S. Houle Maire Mess. les conseillers Auguste Garceau Philippe Biron Thomas Rouette et Adolphe Duplessis lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée.

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Auguste Garceau et résolu que la traversée de la Pointe-du-Lac à Nicolet comprenant la partie sous le contrôle de la municipalité de la Pointe-du-Lac devant avoir son départ du No 111 au No 72 inclusivement soit vendue au plus bas et dernier enchérisseur pour son entretien habituel de l'hiver.

La dite traversée a été adjugée à Camille Bourassa qui est le plus bas et dernier enchérisseur pour le montant de cent vingt cinq piastres accepté unanimement.

Il est proposé par Thomas Rouette secondé par Adolphe Duplessis de procéder à la révision de la liste électorale le conseil après avoir examiné la dite liste et y avoir ajouté huit noms sur plainte dont voici les noms: Biron maudier, Berthiaume, Lorenzo Grand, Romeo, Facette, Emile, Godefroy, Emile, Paquin, M. bald,

Paquin Ovide, Martin Joseph fils d'Alq.  
 Le conseil considère la dite liste comme  
 étant correctement vérifiée  
 adopté à l'unanimité

Il est Proposé par Philippe Biron secondé par  
 Thomas Rouette et résolu d'autoriser le secrétaire  
 trésorier de faire poser une serrure ou barrière à la  
 bibliothèque dans laquelle se dispose une partie  
 des livres et papiers etc appartenant à la muni-  
 cipalité. La dite bibliothèque étant disposée à  
 la salle publique. adopté unanimement

Proposé par Philippe Biron secondé par  
 Philippe Auguste Gareau et résolu d'accepter  
 le compte présenté par Arthur Martin inspecteur  
 de chemin.

compte de Arthur William Martin  
 pour travaux d'impression 5 00

pour bois de construction dudit pont (3.00)

Main d'œuvre (2.00)

le secrétaire est autorisé de payer ce dit montant  
 adopté unanimement

Sur présentation d'un compte présenté par  
 Thomas Rouette au montant de trois piastres  
 pour avoir fourni et planté un mai sur le  
 terrain, salle publique. il est proposé par  
 Philippe Biron secondé par Phil Gareau d'autoriser le  
 secrétaire trésorier de lui payer ce dit montant  
 accepté.

Il est Proposé par Phil Gareau secondé  
 par Philippe Biron et résolu d'y fournir  
 au premier lundi de novembre à sept heures de  
 l'après midi

J. L. Houde maire  
 Jos Martin  
 secrétaire tris.

Province de Québec

Municipalité de la Pointe du Lac

A une assemblée régulière du conseil  
municipal de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique leur ordonnance  
des séances le sept huit novembre  
dix neuf cent vingt et un tel que  
ajourné au sept septembre à la dernière  
séances: conformément à l'article 114  
du code municipal une session  
tombeant un jour de fête légale doit  
avoir lieu le jour juridique suivant  
furent présents Mr J. H. Houle maire  
Mr Le Conseiller Philippe Biron lesquels  
deux conseillers ne formant pas le quorum  
de la dite assemblée

Il est proposé par Philippe  
Biron secondé par J. H. Houle maire d'ajour-  
ner l'assemblée au premier lundi de  
décembre à neuf heures de l'avant midi  
signé à huit heures et dix minutes.

J. H. Houle maire  
Philippe Biron  
sec. tris.

pour prendre en  
considération toute  
affaires requies par  
les circonstances

Province de Québec

Municipalité de la Pointe-du-Sac

a une assemblée régulière du conseil municipal de la dite municipalité tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinq Décembre dix neuf cent vingt et un à neuf heures du matin tel que adjournée à la dernière séance qui n'a pas eu lieu faute de quorum la dite assemblée, et la présente assemblée pour prendre en considération toute

affaires requies par les circonstances furent présents Mr J. Houle maire Messrs les conseillers Philipppe Beron Arthur Thibault Thomas Rouette et Adolphe Duplissis les quels cinq conseillers forme le quorum de la dite assemblée Messieurs Auguste Gaccian et Edmond Gauthier ayant été avisés de la présente assemblée

Auguste Gaccian  
Edmond Gauthier  
étaient entrés séance tenante

Le secrétaire trésorier avise le conseil que ayant préparé le rôle de perception il a constaté avoir à collecter pour arriérés de taxes municipales au trente juin dernier la somme de \$112.<sup>95</sup> comparativement à la somme de \$116.<sup>97</sup> donné par l'ex secrétaire dans sa reddition de compte

Le conseil avise le secrétaire de notifier Mr Elgiard Dupond de se rendre au prochain conseil pour donner information sur administration de sa charge d'inspecteur dans le 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> rang y compris la route chez Elgiard Dupond

Il est proposé et secondé unanimement  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé  
 à entretenir la salle publique et qu'il  
 lui soit alloué la somme de dix piastres  
 pour la dite entretien jusqu'au  
 trente juin prochain. Chauffage et  
 éclairage y compris faire faire un  
 lavage ces services ne seront requis  
 que pour l'utilité du conseil municipal.  
 Le secrétaire trésorier est aussi  
 autorisé par les présents à acheter  
 cahier et papier pour l'utilité  
 de son bureau et à l'acquies tout  
 papeterie et timbres de poste nécessaire  
 ayant rapport au bureau  
 adopté

Le présent conseil avis le secrétaire  
 trésorier de donner avis public de l'élec-  
 tion des conseillers qui devra avoir  
 lieu le deuxième mercredi de janvier  
 pour remplacer Messieurs J. Edmund Gauthier  
 Philippe Biron Thomas Rouette fils

Proposé par Philippe Biron secondé  
 par Auguste Garceau, à assembler  
 au premier lundi de Février dix-neuf  
 cent vingt et <sup>deux</sup> ~~un~~ à neuf heures de l'avant  
 midi

modifié par le conseil J.M.

adopté

J. L. Houff main.  
 Jos. Martin  
 secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac  
 A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe-du-Lac  
 tenue à la résidence de Mr J. Eléonard Houli, commerçant de la dite paroisse le  
 onzième jour du mois de Janvier mil  
 neuf cent vingt deux à dix heures  
 du matin telle que annoncée par un  
 avis public en date du trente et un  
 Décembre dernier, le changement de  
 lieu de l'assemblée et rotation n'  
 ayant été désigné, annoncé et publié  
 par suite de la destruction de la salle  
 publique annonçant par le dit avis  
 une assemblée des électeurs municipaux  
 de la dite municipalité pour mettre  
 en nomination et faire l'élection  
 si nécessaire de trois conseillers mu-  
 nicipaux en remplacement de  
 Mess. Joseph Arthur, Edg. Gauthier, Thomas  
 Boulet, fils & Philippe Biron, sortant  
 de charge et dont le terme d'office  
 est expiré

Mr Athanas Houli, cultivateur de la Pointe  
 du Lac, ayant été nommé par  
 le président, secrétaire d'élection pour  
 lui aider à remplir les devoirs de  
 sa charge

Le Joseph Martin, secrétaire trésorier  
 étant de droit président de l'élection  
 est présent et requiert les électeurs pré-  
 sent à faire le choix des candidats  
 pour remplacer les trois conseillers  
 sortant de charge les nominations  
 devront être faites par écrit au président  
 de l'élection

Il a été proposé par Mr Edmond Gauthier secondé par Mess. Omer Desaulniers et Arthur Martin que Mr Ovide Vincent cultivateur soit nommé candidat comme conseiller de la municipalité de la Pointe du Lac

Il a été proposé par Mr Ovide Lamirand secondé par Mr Hilari Guilbert que Mr Cévier Guay Boulanger soit nommé candidat comme conseiller à la charge municipale de la Pointe du Lac

Il a été proposé par Mr Théod. Garceau secondé par Mr Thomas Garceau fils que Mr Thomas Roquette fils cultivateur soit nommé candidat comme conseiller à la charge de conseiller municipal de la Pointe du Lac

Il a été proposé par Auguste Garceau secondé par Adolphe Duplessis Arthur Thibault et Thomas Houli que Mr Philippe Biron cultivateur de la Pointe du Lac soit nommé candidat comme conseiller de la municipalité de la dite paroisse

Sur présentation des candidats nommés à la charge de conseillers de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac il a été dument mis en nomination

Assesseurs. Ovide Vincent cultivateur  
Cévier Guay Boulanger  
Thomas Roquette fils cultivateur  
Philippe Biron cultivateur



Advenant qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, pour la nomination des candidats à la charge de conseillers, et qu'il a été présenté plus de candidats qu'il en faut pour remplacer les places vacantes à la formation du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac.

Le Joseph Martin (président de l'élection pour l'enregistrement) déclare qu'il sera ouvert un bureau de votation pour l'enregistrement des votes en faveur des candidats qui ont été mis en nomination. Le bureau sera ouvert ici, à la résidence de Mr J. Bégin, Hôte, de la dite paroisse depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir demain, le troisième jour du mois de janvier mille neuf cent vingt deux.

L'assemblée  
Joseph Martin  
président

Le 12 Janvier 1922

Advenant qu'il est six heures du soir tel que voulu par la loi d'après le Code municipal en vigueur pour l'enregistrement des votes donnés en faveur des candidats mis en nomination le onze Janvier dix neuf cent vingt deux le Jos Martin président de la dite élection proclame les candidats ci dessous mentionnés élus conseillers de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac.

Messieurs Casimir Guay Boulanger 113 voie  
Philippe Bégin allié 108 "  
Thomas Rouette fils allié 73 "

Jos Martin  
président de l'élection

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

Une assemblée spéciale du conseil municipal de la paroisse de la pointe-du-Lac tenue à la résidence de Mr. F. Houle maire le dix huit janvier dix neuf cent vingt deux, à sept heures du soir

tel que annoncé par avis public.

et avis spéciaux aux conseillers en date du quatrième jour de janvier dernier annonçant par les dits avis une assemblée pour assermenter les nouveaux conseillers

et pour considérer, et désigner le lieu où devront avoir lieu les séances du conseil municipal de la dite municipalité

Présent Mr. F. Houle Maire

Messieurs les conseillers Adolphe Duplais  
Philippe Biron Thomas Rouette Ravier Guay  
Auguste Garsiau lesquels six conseil-  
lers forment le quorum de la dite  
assemblée Mr. Arthur Thibault étant dûment notifié

de la dite assemblée et Philippe Biron Thomas  
Rouette Ravier Guay ayant été dû-  
ment nommé conseiller de la mu-  
nicipalité de la paroisse de la Pointe-  
du-Lac fait serment chacun pour  
soi-même que je remplirai avec  
honnêteté et fidélité les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité.

ainsi que rien ne peut en empêcher  
assermenté devant Philippe Biron

maire à la Pointe-du-Lac

le dix huitième jour  
de janvier dix neuf cent vingt

deux Jos Martin  
sec. tris.

J. S. Proutt

Ravier Guay

Il est proposé par Philippe Beron  
 secondé par Thomas Rouette et résolu  
 de louer de Mr Oscar Rouette un logis  
 situé à l'ancien école pour la  
 somme de une piastre et demi par  
 mois pour le temps qu'il en aura  
 besoin pour les séances du conseil  
 municipal le dit logis de 18 pieds  
 par 18 de grandeur le dit Mr  
 Oscar Rouette étant ici présent  
 accepte et consent à la dite proposition  
 et devra au besoin étant notifié  
 de l'heure du conseil allumer le  
 feu une heure avant la séance  
 en foi de quoi le dit Oscar Rouette  
 a signé la dite proposition accepté  
 la dite engagement finira au  
 mois de mai si Notice en est donné  
 par Mr Rouette au conseil

Oscar Rouette  
 adopté à l'unanimité

Proposé par M Philippe Beron secondé  
 par Auguste Garreau et résolu  
 de s'adresser à la commission  
 scolaire comme étant sans site  
 pour toute questions municipales  
 et voulant la construction d'une  
 bâtisse pour fin municipale  
 nous nous adressons à la  
 commission scolaire du village  
 Si il ne serait pas possible ou  
 l'effort fait par la paroisse pour  
 la reconstruction de l'academie  
 des coeurs de nous laisser avoir  
 une lieue de terre située près  
 de la résidence de Monsieur James  
 Dugre ou pour l'erection d'une

salle municipale convenable  
 et que copie soit transmise au  
 président de la commission selon  
 ont voté pour Messieurs  
 Philippe Baron Auguste Garcean  
 Adolphe Duplessis  
 Contre Messieurs Thomas Rouette Louis  
 Guay

Un amendement  
 proposé par Mr Thomas Rouette  
 secondé par Mr Louis Guay et  
 résolu de s'enquérir des intentions  
 de la fabrique concernant la  
 destruction de la salle publique  
 afin que le conseil municipal  
 sache si la fabrique a l'intention  
 de construire une salle paroissiale  
 comme antérieurement,  
 espérant recevoir une réponse

2 mots rayés  
 nul

ont voté pour. Mess Thomas  
 Rouette Louis Guay  
 ont voté contre. Mess Philippe Baron  
 Auguste Garcean Adolphe Duplessis  
 amendement défilé

Il est proposé par Phil. Baron et  
 résolu unanimement de prier  
 Mr L. Houli (maire) d'avoir en  
 l'obligeance de d'acquiescer nos  
 plus sincères remerciements pour  
 avoir mis sa résidence gratuite  
 à l'usage du conseil depuis  
 la destruction de la salle publique  
 adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Auguste Garceau d'ajourner l'assemblée au vendredi de Lévesque tel que ajourné le 8 nov dernier  
 Le lieu des séances du conseil auront lieu à l'avenir dans la maison connue sous le nom de ancienne maison d'école propriété de Mr Oscar Rouette dans le village de la Pointe du Lac

J. L. Houli, maire.  
 Jos. Martin,  
 Sec. tris.

Province de Québec.

Municipalité de la Paroisse de Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à l'ancienne maison d'école du village, tel que annoncé par avis public en date du 23 janvier dernier —  
 la présente assemblée ayant été ajournée à la dernière séance régulière au 27e février à neuf heures du matin furent présent Mr L. Houli maire Messieurs les conseillers Auguste Garceau Adolphe Duplessis Philippe Biron Thomas Rouette Arthur Thibault Lavin Guay formant quorum sous la présidence de Mr J. L. Houli maire

Il est proposé par Thomas Rouette et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier introduise dans le livre de délibérations copie d'une lettre répondant au conseil sur une demande qui lui avait été faite à la dernière séance du conseil, concernant l'érection d'une salle publique  
 adopté

Copie

Pont du Lac 3<sup>e</sup> Fev 1922

Messrs Messrs Sec. Trés.

du conseil municipal de La Pointe du Lac  
Cher Messieurs

En réponse à votre demande d'information au sujet de la salle publique incendiée. Je dois vous dire que la fabrique n'a pu encore rien décider de définitif elle a besoin elle aussi de connaître les intentions du conseil à ce sujet — La Fabrique paraît disposée à reconstruire le logement du bedeau — elle donnerait à cette construction l'agrandissement voulu pour procurer une salle publique convenable si de son côté le conseil est disposé à défrayer le coût de cet agrandissement ou à en payer l'intérêt sous forme de loyer annuel. Les conditions d'usage et d'entretien restant les mêmes qu'actuellement.

Votre dévoué

E. Bisson P<sup>tr</sup>

Il est proposé par Auguste Garceau secondé par Thomas Ruellet, que le secrétaire trésorier soit autorisé à retirer du conseil municipal la somme de cinquante piastres et à en verser la moitié du montant au pour solaire de l'année courante  
adopté unanimement

Le secrétaire trésorier déclare que Mr Elzéard Dupont fils <sup>imp</sup> ayant été notifié de se rendre au présent conseil pour donner explication sur un montant de \$ 150 chargé à Mr Louis Boldue chs.; Mr Dupont d'après déclaration de Mr Elzéard Dupont <sup>imp</sup> Mr Louis Charles Boldue lui aurait payé le dit montant. Le compte de Mr Louis Charles Boldue

au montant de \$1.50 pour taxe special  
devra être rayé du nom de Mr Bolduc comme  
étant reconnu avoir été payé; et que rembour-  
sement soit fait par l'exécuteur  
adopté unanimement

Il est proposé par Philipp Biron secondé  
par Auguste Garceau et résolu d'ajourner  
l'assemblée au premier lundi du mois  
de mars à neuf heures avant midi.

J. Houli Maire  
Joseph Karlin  
sec. tris.

Province de Québec municipalité de La Pointe du Lac  
A une assemblée régulière  
du conseil municipal de la paroisse  
de La Pointe du Lac tenue à l'ancienne maison  
d'école du village, lieu désigné pour les séances  
municipales; le six mars mil neuf cent vingt  
deux à neuf heures a. m. tel que ajourné  
à la dernière séance pour prendre en consi-  
dération toute affaire requise par les circons-  
tances, furent présent M. J. L. Houli maire  
Mess. Auguste Garceau Arthur Thibault  
Adolphe Duplissis et Evariste Guay  
formant un quorum sous la présidence  
de Mr J. L. Houli maire

Le secrétaire trisarien donne connais-  
sance au conseil d'une lettre du sous-ministre  
de la voirie concernant allocation et subvention  
qui pourraient être accordés à la municipi-  
palité en 1922, le conseil déclare n'y avoir au-  
cun intérêt pour le présent.

Mr le maire informé le conseil qui la durée du temps exigé par la loi pour les officiers de voirie étant écoulé, le prie de procéder à la nomination de leur successeur. Il est résolu unanimement de procéder à leur nomination.

Le grand chemin ou chemin de roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Carolus Lesieur jusqu'au pont du moulin l'inspecteur nommé est  
Joseph Hélié

Le grand chemin ou chemin de roi depuis le pont du moulin jusqu'à la terre de Cyrille Rouette inc. l'inspecteur nommé est  
un demi arpent avant d'arriver à la rivière au sable l'inspecteur nommé est  
Thiodi Garceau

Le grand chemin ou chemin de roi depuis la ligne de la Boutien jusqu'à chez Cyrille Rouette et la route comprise jusqu'au deuxième rang et de plus le pont Rivernach l'inspecteur nommé est  
Philippe Denouveau

Le grand chemin depuis chez Cyrille Rouette jusqu'à un demi arpent de l'autre côté de la rivière au sable l'inspecteur est  
Félic Guay

Les petites terres au deuxième rang depuis chez Oscar Rouette jusqu'au pont Rivernach et de la petite route jusqu'à l'extrémité du deuxième rang l'insp. nommé est  
Esdras Dupont



La continuation des petites terres au  
troisième rang depuis chez Athanas Crété  
inc. jusqu'à la ligne St Marguerite

Emile Lemerin

Le troisième rang depuis le pont chez  
Hubert Jodier jusqu'au quatrième rang  
y compris la route chez Elphard Dupont  
l'inspecteur nommé est  
Osidon Janvier

La concession St Charles depuis le grand  
chemin à son départ jusqu'à chez  
Zéphirin Dupont inc.  
l'inspecteur nommé est  
Ferdinand Dupont

La continuation du rang St Charles  
de chez Zéphirin Dupont ex jusqu'à  
la propriété du cinquième rang  
y compris la route de Cyrille Manville  
la route du cinquième rang est exclue  
et y compris le pont chez Adolphe Duplessis  
l'inspecteur nommé est  
Benoit Benoit

La route du cinquième rang y compris  
le cordon du sixième rang l'inspecteur nommé est  
Arthur Lorneau

Le septième rang depuis l'extrémité  
nord est du dit septième rang jusqu'à  
la terre de James Gauthier etc. y  
compris la route du sixième rang  
l'inspecteur nommé est  
Amédée Benoit

William  
Graham

Le septième rang depuis l'extrémité  
sud ouest du dit septième rang jusqu'à  
la terre de James Gauthier inc.  
y compris tout le rang l'inspecteur nommé est  
Jes. Arthur Edmond Gauthier

La route de l'Acadie depuis le grand  
épave jusqu'à la ligne de la duchie  
par le deuxième rang l'inspecteur nommé est  
Guilbert Lafontaine

La concession de Nicolas depuis chez  
ovila Vincent jusqu'à l'extrémité du  
rang de Nicolas l'inspecteur nommé est  
Jean-Bte Berthiaum

Depuis le rang de Nicolas jusqu'à la  
ligne de la duchie par le deuxième rang  
y compris la route chez écartere Garceau  
l'inspecteur nommé est  
Edmond Paquin fils de Lion

Le village des Garceau depuis la  
route de l'Acadie jusqu'à la concession  
de Charles l'inspecteur nommé est  
Emile Garceau

La traverse de la Pointe du Lac à  
Nicolas et la charge d'inspecteur municipal  
l'inspecteur nommé est  
Albert Blouin

Les estimateurs nommés pour faire le  
rôle d'évaluation de la municipalité  
de la pointe du Lac sont

Messrs Philippe Garceau  
Yves Godin  
Napoleon Rouette

Les inspecteurs agraires nommés sont  
 Alfred Rivard  
 Léger Fournier  
 Azari Boucher

Les gardiens d'enclos nommés sont  
 Edmond Dupont

Les auditeurs de comptes pour vérifier  
 les comptes du secrétaire trésorier de  
 la municipalité de la Pointe du Lac

Revd J. E. Lamy Vicar  
 et Mr Joseph Montour

Il est proposé par Auguste Garcia  
 secondé par Arthur Ghibault et résolu  
 d'autoriser Mr J. Houle main de retour  
 le montant de cent vingt cinq piastres  
 etant le coût de l'entretien de la traversé  
 de Pointe du Lac a Nicols  
 adopté unanimement

Il est proposé par Auguste Garcia et  
 résolu unanimement de payer a Thomas  
 Lerion la somme de deux piastres pour  
 service rendu comme secrétaire d'élection  
 le secrétaire est autorisé de lui payer ce  
 montant  
 adopté

Il est proposé par Osavis Guay  
 secondé par Adolphe Duplessis et résolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
 d'avril à sept heures du soir

J. Assyle main  
 J. Martin  
 sec. tris.

des comptes de  
 comptes

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe du Lac  
 a une assemblée régulière du  
 conseil municipal de la dite paroisse  
 tenue à l'ancien école du village lieu  
 désigné pour les séances municipales -  
 le trois avril mil neuf cent vingt deux  
 à sept heures après midi tel que  
 affourné à la dernière séance -  
 furent présents Messieurs L. Houle  
 Maire Messieurs les conseillers Auguste  
 Garscan Philippe Biron Jean  
 Guay et Adolphe Duplessis  
 formant un quorum sous la  
 présidence du maire

Il est proposé par Philippe Biron  
 et secondé à l'unanimité, qu'un  
 vote de félicitation soit présenté  
 au maire Mr J. Léonard Houle pour  
 l'honneur qu'il fait à tous ses concitoyens  
 (citoyens) de la Pointe du Lac  
 par le fait d'avoir conquis l'estime  
 et la confiance de ses collègues des  
 représentants en conseil du comté  
 de St Maurice en le nommant préfet  
 du comté adopté

Le secrétaire trésorier ayant reçu  
 de la corporation municipale du comté  
 de St Maurice deux comptes pour  
 l'école d'industrie de l'orphelinat Mont-  
 fort tel qu'il est mentionné  
 Welfred Rouette 32.77 et 29.76 = 62.53  
 et Jos Biron 21.55  
 demande autorisation de solder les dits  
 comptes. Il est proposé par Auguste  
 Garscan et résolu unanimement  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé  
 à solder les deux dits comptes au montant  
 de \$84.08. Lequel montant doit être

remboursé à la municipalité comme  
 taxe spéciale comme ci-dessus  
 Mr Désiré Rouette 62.53 et Mr Adolphe Biron  
 \$21.55 adopté

Il est proposé que le secrétaire soit  
 autorisé à retirer du conseil municipal  
 la somme de 8.91 huit peastre quatre  
 vingt onze, en paiement des objets sous  
 mentionnés ficelle pour mai, bâches, Barrure  
 de bibliothèque, #300 lampes 200,  
 cahier & papeterie à l'usage du secrétaire  
 \$3.91 adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Auguste  
 Garceau secondé par Adolphe Duplissis  
 et résolu que Mr de main J. L. Houli  
 Messieurs les conseillers Examiné Guay  
 et Philippe Biron et le secrétaire Jos. Martini  
 soient autorisés à s'entendre avec  
 l'entrepreneur de la salle publique Mr Herincau  
 afin de faire ajouter à son plan de devis  
 un restaurant et une bibliothèque là  
 ou pourront être déposés les statuts et  
 tout papier que le secrétaire tris  
 du conseil municipal ne prévoit pas  
 avoir journellement besoin à son bureau  
 le secrétaire trésorier est aussi par  
 les présentes autorisé à en payer le coût  
 adopté

Il a été proposé par Auguste Garceau  
 secondé par Philippe Biron et résolu  
 de s'adresser au ministre de la voirie,  
 concernant la composition de la  
 surface du chemin construit en  
 macadam étant très dangereux  
 pour les chevaux qui ne peuvent  
 circuler sans accidents vu que en  
 certain temps de l'année nous avons  
 eu des mortalités de chevaux à

+ faire monter les  
 à la salle  
 ou autre  
 besoin qui se  
 jugeront né-  
 cessaire

1 mai

à enregistrer du au glissement  
sur cette surface de chemin.

Vos humbles serviteurs demandent  
s'il n'y aurait pas moyen de  
changer la composition de la  
surface ou l'améliorer de manière  
à prévenir ces accidents.

Il est proposé par Adolphe Duplissis  
secondé par Xavier Guay et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi de mai à sept heures après  
midi.

J. Leonard Houle Maire.  
Joseph Martin  
secrétaire trésorier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Bac

Une session régulière du conseil  
municipal de la paroisse de La Pointe-du-Bac  
tenue à l'ancienne maison d'école du village  
lieu désigné pour les séances du conseil  
municipales: le premier mai mil neuf cent  
vingt deux à sept heures du soir tel  
qu'ajourné à la dernière séance pour  
springer en considération toute affaire  
requise par les circonstances.

Présent le Maire J. Houle.  
Messieurs les conseillers Philippe Baron  
Adolphe Duplissis Auguste Gervais  
Arthur Thibault Thomas Rouette lesquels  
six conseillers forment le quorum de la dite  
assemblée.

sur présentation d'un compte de quatre piastres  
 et soixante centim daté du 4<sup>av.</sup> dernier entre  
 la municipalité de la Pointe du Lac Fort des Bœufs  
 Biqui Gariépy & Goin pour information prise  
 par Mr J. F. Houe maire concernant un  
 étranger trouvé malade dans les limites  
 de la municipalité Il a été proposé par  
 Phil Baron second par Adolphe Duplessis et  
 résolu d'autoriser le secrétaire trésorier à payer  
 ledit compte \$4<sup>60</sup>/<sub>100</sub> adopté

Il est proposé par Philippe Garneau second  
 par Arthur Thibeault et résolu que le secre-  
 taire trésorier soit autorisé à payer la  
 somme de cent vingt cinq piastres à Mr  
 Camille Bourassa en parfait paiement  
 du coût de l'entretien de la trésoire de  
 la Pointe du Lac à Nicolet pour hiver  
 1921 à 1922 et qu'il soit aussi autorisé  
 à payer à Mr Oscar Rouette la somme  
 de six piastres étant le montant à lui  
 dû pour quatre mois de loyer à l'usage  
 du conseil finissant le 18 du mois courant  
 le dit dit Oscar Rouette étant avisé que  
 nous n'occuperons plus son logement  
 adopté

Il est proposé par Thomas Rouette et résolu  
 à l'unanimité que le secrétaire trésorier  
 devra donner avis public du changement  
 de lieu ou devront avoir lieu les séances  
 du conseil municipales à l'avenir  
 les dites séances devront être tenues  
 à la nouvelle salle publique reconstruc-  
 tion de la fabrique adopté

Il est proposé par Philippe Biron et résolu  
unanimement d'accepter les comptes de Mr  
Arlorion Blais inspecteur de votre quinrang  
pour travaux fait dans ce chemin public

Mr Isidor Janvier	34
Edmond Frichette	17
chs Ed Frichette & Jrs Gauthier	14
Stevan Proulx	14
Dionis Belleman	24
Dionis Desaulniers	27
Adrien Belleman	24
Albert Bourassa <sup>Yamouche</sup>	24
Adolphe Gauthier	17
Prosper Belleman	14
Systan Belleman	59
Vasari Giroux	53
Didi St Louis	53
Louis St Louis	20
Maxim Houle	14
Edmond Gauthier <sup>St Pie</sup>	14
Mrs Drs Milot	66
Dolphus Balleux	87
	<u>495</u>

Le secretari tresorier est autorise de payer  
ce dit compte adopte

Il a ete propose par Philippe Biron seconds  
par Adolphe Duplessis et résolu a l'una-  
nimité d'autoriser Mr J. Houle maire  
de s'entendre avec qui de droit afin  
d'obtenir, et de faire charroyer de la  
brigues, et du mortier Cassé sur le  
chemin route St Charles, cette Brigues  
et mortier étant sur la propriété de  
courent. Mr J. Houle Maire est par  
les présentes résolutions autorisé d'engager  
charrier et hommes s'il juge en avoir  
besoin pour faire; et conduire les



dits travaux et le secrétaire trésorier  
est aussi autorisé à payer ce qui coûtera  
ces dits comptes autorisés par Mr J. H. Houle mais  
l'inspecteur Mr Ferdinand Dufort devra  
notifier tous les intéressés résidents  
de se rendre sur les lieux avec cheval  
et voiture à sept heures du matin à la  
date qui il fixera pour y faire le char-  
royage au chemin sus mentionné

Mr Edmond Piquin fils inspecteur de  
route et Mr J. B. Berthiaume, ont prêté  
le serment requis par eux comme inspecteur  
de voir siance tenante devant moi,  
En foi de quoi je donne ce certificat ce 1er  
juin 1881 mil neuf cent vingt deux.  
J. H. Houle inspecteur.

Il est proposé par Phil Biron second  
par Ad Duplessis et résolu d'ajourner  
l'assemblée au premier lundi d'août  
à sept heures du soir

J. H. Houle maire  
J. B. Berthiaume  
secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Rac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Rac tenue le cinq, un mil neuf cent vingt deux à sept heures du soir à la salle publique, tel que assemblée à la dernière séance, pour prendre en considération toute affaire, requis par les circonstances.

Le changement du lieu des séances ayant été publié par avis public en date du vingt sept mai dernier.

furent présents M. J. L. Houli Maire  
 Mess. les conseillers Arthur Thibault  
 Philippe Beiron Thomas Rouette Auguste  
 Garceau et Carier Guay lesquels six  
 conseillers formant un quorum

Sur réclamation de Mr Jos Benoit  
 contre Mr Gédéon Tivernoch au montant  
 de quatre piastres pour entretien de sa  
 part de chemin dans le 6<sup>e</sup> rang pour  
 hiver 1921 à 1922, l'entreprise ayant  
 été donné par l'inspecteur Mr Héloïse  
 Blais va que le propriétaire Mr Géd.  
 Tivernoch refusait de l'entretenir en-  
 même il a été proposé par Mr  
 Thomas Rouette et secondé unanimement  
 que le dit compte soit payé à  
 Mr Jos Benoit et chargé au compte  
 de Gédéon Tivernoch

adopté

Il est proposé par Phil Beron second  
 et résolu par Arthur Thibaut d'accepter les comptes  
 des inspecteurs de voirie pour travaux  
 fait dans les chemins publics de la munici-  
 palité comme suit, savoir

Route Duch Descoleau & Côté Deslorain	
Inspecteur Onis Deslorain	
Adm Bellman & Dionis Desaulniers	70
Thomas Heli. Frs	179
Arthur Parlls	119
Jos Brumbois	04
	<u>372</u>

Route Cyril Minvelli	
insp. M <sup>r</sup> Jos Crété	
Mois Dupont fils	18
Mois Bolduc	18
Franç Gauthier	06
Dolphin Balleus	03
Mois Dupont fils d'Elziard	35
	<u>80</u>

Route Gédéon Crété	
Mois Dupont fils d'Elz	104

Route St Nicolas & côté	
Oscar Dupresne	66
Fouis St Louis	46
Nazair Giroux	14
Arthur Martin Will	63
Theodore Ricard	07
Antoine Fesieux	07
Belonie Berthiaume	1.05
Arthur William Martin Pont	70
	<u>378</u>

le secrétaire trésorier est autorisé  
 à payer les dts montants susmentionnés  
 adopté



Rédaction des comptes du secrétaire trésorier  
pour l'année finissant le 30 juin 1922

## RECETTES

Caisse année dernière	\$ 157 32
Lotisation courantes	369 74
Arrérages	73 60
Taxes spéciales	42 61
Dessin Rouette	62 53
adolfi Biron	21 55
du conseil de comté (traverse)	125 00
	853 35

## DEPENSES

Taxe ass. 4 ans à \$12.00 sur fond. de batisses	48 00
solaires du secrétaire	100 00
Entretien de la salle	5 00
Cahier blanc de Reus timbre papeterie + Compt. Poulet	12 96
Lampes, barures d'arm. de bib. - mai - + divers	8 00
Information Légale	4 60
Doyer temporaire d'une salle	6 00
Mr Biron solaires sec. d'élection	2 00
Aux inspecteurs pour travaux chemin public	46 70
au conseil de comté Institut Montford Rouette	62 53
" " " " " " ad. Biron	21 55
" " " " " " La traverse	125 00
	442 34
Caisse	410 01

Actif

Passif

Caisse	410 01
Arrérages	96 24
Taxes spec Remb	26 03

Total 532.28

Vu, vérifié et certifié exacts  
ce deux juillet mil neuf cent vingt  
J. E. Lamy pte.

3 June

Troiseme de Quebec

Municipalite de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session reguliere du conseil  
municipale de la paroisse de la pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances municipales le troisieme jour  
de juillet mil neuf cent vingt deux a sept  
heures du soir tel que ajournie a la sance  
du mois dernier pour prendre en consid-  
ration toute affaire requise par les circons-  
tances et en particulier la reddition des comptes  
du secretaire tresorier et la revision du  
role d'evaluation et dont avis public  
a ete publie aux interessés en date du six  
sept juin dernier conformement a l'article  
6.75 du code municipale

Etant present Mr Le Maire J. Houde  
Messieurs les conseillers Philippe Biron  
Adolphe Duplissis Thomas Royet fils  
et Auguste Garceau et ~~Caen~~ Guay  
formant quorum de la dite assemblee

Il est propose par Philippe Biron secondé  
par Auguste Garceau et résolu d'accepter  
les comptes de la corporation municipale  
de la Pointe du Lac tenu par le secretaire  
trésorier, et audité par Lord E. Fami Picard  
adopté

Il est propose par Auguste Garceau  
et secondé par Thomas Royet et résolu  
a l'unanimité que les noms des nouveaux  
propriétaires soumis au conseil a sa  
presente session soient inserés au role  
d'evaluation et que les changements d'eva-  
luations ainsi que les nouvelles evaluations  
soient également entrees au role telles que  
donnés et decidés par le conseil a sa present  
session le tout devra etre fait au role de perception  
adopté

Il est proposé par Phil Biron secondé par  
 Thomas Rouette et résolu d'accepter le compte  
 de Jean Baptiste Berthiaume inspecteur contr.  
 Arthur Martin Will. pour travaux fait dans  
 son chemin \$13<sup>00</sup> accepté  
 Le secretari est autoriser à payer le dit compte

Le conseiller Adolphe Duplessis donne  
 avis de motion qui à la prochain si-  
 ane régulier du conseil et sera passé  
 un règlement taxant pour cent a  
 fixant le pourcentage imposable sur tout bien  
 imposable de la municipalité adopté

quatre cents vingt  
 sub. four

Il est proposé par Auguste Gorceau  
 secondé par Thomas Rouette fils et  
 résolu de réengager Joseph Martin, secrétaire  
 trésorier à raison de cent piastres pour  
 la présente année et de lui fournir  
 les papeteries & cahiers et autres choses nécessaires  
 pour le bureau  
 adopté

Il est proposé par Adolphe Duplessis  
 secondé par Thomas Rouette et résolu  
 d'apourrir au premier lundi d'août  
 à sept heures du soir

J. P. H. de main.  
 J. S. Martin  
 secretaris.

Province de Québec

Municipalité de la Pointe-du-Fac

spéciale

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la pointe du Fac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances municipales le vingt deux juillet mil neuf cent vingt deux à sept heures du soir tel que convoqué par avis public en date du 6 juillet courant annonçant par le dit avis la révision par le conseil de la liste des jurés - et sera aussi pris en considération une demande d'octroi au gouvernement provincial par Mr Oliva Dugri dont avis a été dûment donné aux membres du conseil furent présent Mr L. Houle Maire Messieurs les conseillers Auguste Garneau Philippe Biron Arthur Thibault Thomas Poulet fils Adolphe Duplessis & Coris Guay formant quorum de la dite assemblée

Le conseil ayant pris en considération la liste des jurés après quoi le conseiller Philippe Biron secondé par Auguste Garneau et résolu que la dite liste ainsi faite et préparée par le secrétaire trésorier paraît être conforme à la loi et qu'elle soit acceptée par le conseil adoptée

\* Proposer



Le conseil ayant pris en considération  
 la demande de Mr O Dugri' desirant  
 s'adresser au gouvernement provincial  
 pour obtenir un octroi pour lui venir  
 en aide a la construction d'un pont  
 connu sous le nom du pont Dugri  
 sur la route du bas de St Charles pris de la  
 station du Pacific Canadien. Il est propose  
 par Auguste Garneau secondé par  
 Arthur Thibault et resolu d'appuyer  
 la dite demande et de solliciter  
 le gouvernement provincial de lui venir  
 en aide pour la construction du dit  
 pont. et que copie soit envoyee au gouvernement  
 provincial

adopté  
 J. L. Hardy, maire  
 J. A. Garneau  
 secretaire tresorier



Le secretair donne lecture d'une lettre de Mr Joseph Garceau proprietaire de l'aqueduc de la pointe du lac demandant de ne pas changer le chemin de place dans la partie qui se trouve au coin de la route et charus a aller au canal ou que ce changement pourrait etre une cause de dommage a son aqueduc

Il est proposi par Philippi Biron secondi par Auguste Garceau et resolu d'autoriser le secretair tresorier a payer les comptes ci dessous mentionnés au sieur tresorier pour liste d'eluris

Pour le fonds de batisse et des fees	2.50
a la corporation du comite de St Maurice pour le role d'inv.	12.00
a la societe d'imprimerie Blanche de Gagne pour papeterie	164.96
	254

Adopte'

Il est proposi par Adolphe Duplessis secondi par Philippi Biron et resolu d'apourner l'assemblee au premier lundi de septembre a sept heures au soir

J. A. Hays. maire  
 Jos. Martini  
 secretair tresorier

Province de Québec  
 Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Fac  
 A une session régulier du conseil  
 municipal de la paroisse de Pointe du Fac  
 tenue a la salle publique lieu ordinaire  
 des séances, le cinq du mois de septembre  
 mil neuf cent vingt deux a sept heures  
 du soir, tel qu'ajourné a la dernière séance  
 considérant l'article 114 du code municipal  
 une session tombant un jour de fête légale  
 doit avoir lieu le jour juridique suivant

La présente assemblée pour prendre en consi-  
 dération toute affaire requise par les circonstances  
 furent présent Messieurs les conseillers  
 Philippe Biron, Thomas Rouette fils, et  
 Xavier Guay, lesquels trois conseillers  
 m. forment pas le quorum de la  
 dite assemblée

Il est proposé par Thomas Rouette  
 fils secondé par Xavier Guay et  
 résolu d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi d'octobre a 7 h<sup>30</sup> du soir  
 ajournement a a huit heures & cinq

Philippe Biron  
 T. Rouette  
 Xavier Guay  
 Jos. Martin  
 secrétaire

2 oct 1902

## Provenir de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac  
 A une session régulière du conseil  
 municipale de la paroisse de Pointe-du-  
 Lac tenue a la salle publiquelieu ordina-  
 re des séances le deux octobre mil neuf  
 cent vingt deux a sept heure du soir tel que  
 apourna a la dernière qui n'a pas eu lieu  
 faute de quorum, cette dernière assemblée  
 et la présente assemblée pour prendre en  
 considération toute affaire requise par les  
 circonstances; et en particulier la vente  
 de la traverse de Pointe-du-Lac à Nicolet telle  
 que annoncé par avis public, en date du  
 vingt trois septembre dernier, le conseil devra  
 ainsi fixer la date de la révision de la  
 liste électorale.

siéance  
 furent présent Mess.  
 le maire J. Houle Messieurs les  
 conseillers Philippe Biron Arthur  
 Thibault Thomas Rouette Adolphe  
 Duplissis lesquels cinq conseillers  
 formant quorum de la présente  
 assemblée Messieurs les conseillers absents  
 ont dûment été avisés de la dite assemblée

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Thomas  
 Rouette et résolu unanimement que de cette date jusqu'à  
 une décision contraire les séances du conseil municipale  
 auront lieu à l'école du village, et que la présente session  
 y soit terminée, étant le lieu désigné par avis public pour  
 la vente de la traverse de Pointe-du-Lac à Nicolet

adopté

Il est proposé par Arthur Thibault  
secondé par Adolphe Duplissis et résolu  
de procéder à la pente de la traversée de  
Pointe du Lac à Secolix comprenant la  
partie sous le contrôle de la municipalité,  
de la Pointe du Lac devant avoir son départ  
au no 111 au no 72 une soit au-dessous  
ou plus bas et dernier enchérisseur  
pour son entretien habituel de l'hiver  
l'entretien de la dite traversée a été adjugé  
à Mr Oliva Guilbert qui est le plus bas  
et dernier enchérisseur pour le montant  
de cent vingt cinq piastres.

adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Béron secondé  
par Arthur Thibault d'accepter  
les comptes des inspecteurs de voirie  
pour travaux fait dans les chemins  
publics de la dite municipalité tel  
que soussigné

Pour pont Elzard Dupont 3<sup>e</sup> rang  
par Esidore Fournier inspecteur

Gideon Joupin 18

Olivier Belfemar 37

Alphonse Bolduc 12

Louis Bolduc 24

91

Pour pont route 7<sup>e</sup> rang

Henri-Benoit inspecteur

Arthur Develuy \$100

le secrétaire trésorier est autorisé

à payer les dits montants.

le montant de \$100 du par art. Develuy a été payé  
adopté

il est proposé par Adolphe Duplissis  
 secondé par Arthur Thibault et résolu  
 d'autoriser M. J. Houle maire d'acheter  
 un fourneau à cinq avec tuyau nécessai-  
 re et une corde de bois pour l'usage du  
 conseil municipal le secrétaire est auto-  
 risé de payer le montant de l'achat

adopté  
 il est proposé par Philippe Blouin et résolu  
 unanimement. d'inviter le secrétaire tres-  
 rier de donner avis public que le conseil  
 s'assemblera le neuf du mois courant  
 pour procéder à la révision de la liste  
 électorale

adopté  
 il est proposé par Thomas Roquette  
 secondé par Adolphe Duplissis et  
 résolu d'ajourner au premier lundi  
 de novembre à sept heures du soir  
 au neuvième jour d'octobre à sept  
 heures du soir

deux mots rayés nuls

Jos. Martin  
 secrétaire

J. L. Houle maire.  
 Jos. Martin  
 secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe du Lac

A une assemblée spéciale du conseil municipal de la paroisse de Pointe du Lac tenue à l'école du village le neuf octobre mil neuf cent vingt deux à sept heures du soir tel que adjourné à la dernière séance pour prendre en considération la révision de la liste électorale furent présent Mr J. L. Houle Maire Messieurs des conseillers Philpp, Brun, Thomas Rouette et Caron Guay formant quorum

Il est proposé par Caron Guay secondé par Thomas Rouette et résolu que n'ayant eu aucune plainte de produit au bureau du secrétaire trésorier contre la liste électorale que la dite liste soit approuvée par le conseil tel que préparé par le secrétaire trésorier

adopté  
Il est proposé par Phil. Brun secondé par Thomas Rouette et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi de novembre à sept heures du soir

J. L. Houle Maire.  
J. Caron  
secrétaire trésorier



Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de Pont-du-Rac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pont-du-Rac tenue à l'école du village le sept novembre mil neuf cent vingt deux à sept heures du soir tel que ajourné à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances, la présente session ayant été ajourné au 6 nov. est tenue le sept novembre par considération que le 6 novembre tombait un jour de fête légale furent présents.

M. L. Houle Maire Messieurs les conseillers  
Philippe Biron Adolphe Duplessis René  
Guay et Auguste Garceau  
formant quorum de la dite session

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Auguste Garceau et résolu d'accepter les comptes ci-après mentionnés savoir  
1<sup>er</sup> un compte au montant de neuf piastres et soixante et cinq cent \$9.65 présent par Alfred Rivard inspecteur agraire contre Arsène Blais pour salaire d'un homme à \$2.00 par jour employé par lui-même aux travaux d'un fossé de ligne entre Wilfred Liroux et Arsène Blais ce dit montant étant pour la part d'ouvrage de par Arsène Blais

2<sup>em</sup> un compte au montant de trois piastres et cinquante cent, par Edmond Lapin inspecteur de voirie contre Dame ou Madame Desjardins ou ses héritiers pour travaux fait dans la part de chemin Route chy Mgrs Rivard  
3<sup>em</sup> le compte de Messrs Duplessis & Langlois daté du 22 février 1922 au montant de \$3.00

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer les dits montants

adopté

\$9.65 /  
3.50 /  
3.00

Il est proposé par Ravis Guay secondé  
par Adolphe Duplissis et résolu d'ajourner  
l'assemblée au 1<sup>er</sup> lundi de Décembre  
à neuf heures du matin elle sera tenue et  
à l'avenir à la salle publique.

J. Houle maire.  
J. P. Rivest  
sec. tris.

## Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe du Lac  
A une session spéciale du conseil muni-  
cipal de la paroisse de la Pointe du Lac  
envoqué par M. J. Houle maire de la dite  
paroisse pour prendre en considération  
l'entrée de la lumière électrique dans la  
dite paroisse et y adopter des résolutions s'il y  
a lieu, la présente assemblée tenue  
à la salle publique le vingt sept  
novembre mil neuf cent vingt deux  
à neuf heures de l'avant midi  
conformément aux dispositions du  
code municipal de la province de  
Québec à laquelle session sont  
présent M. le maire J. Houle Messieurs  
les conseillers Philippe Biron Auguste  
Garceau Ravis Guay Arthur Thibault  
Thomas Roulet fils et Adolphe Duplissis  
formant le quorum de la présente assem-  
blée.

En réponse à une lettre venant  
de la North Shore Power Company  
en date du vingt trois Novembre 1922  
par l'entremise de Mr Baptist  
Gérard de la dite Co de la ville des  
Trois Rivières. Il est proposé par  
Philippe Biron second par Auguste  
Garreau et résolu ce qui suit  
premierement que la compagnie  
fasse l'installation pour l'éclairage  
des rues et des contribuables  
qui la désireront pourvu que cet  
ouvrage soit commencé et terminé  
cette Automne.

Deuxièmement que le contrat soit fait  
pour un temps déterminé de cinq années.  
Troisièmement que le prix à être payé  
pour l'éclairage électrique serait  
tel que offert dix centins par kilowatt  
heure avec un escompte de dix  
par cent payable dans les dix  
jours qui suivront la date de la  
date du compte avec un minimum  
de soixante centins par contour  
par mois, tel qu'il a été convenu  
verbalement entre le maire de la dite  
paroisse et le gérant de la Co.

Quatrièmement Les lampes de rues  
seront choisies à la passation du  
contrat.

Cinquièmement Vous accordons un permis de  
creuser les tranchées suivant la loi  
suivant nos pouvoirs.

Sixièmement Observant l'exemption de taxe  
le conseil voulant bien se soumettre à la  
loi si nous avons le droit lors de la  
passation du contrat nous le ferons avec plaisir.

Septièmement À ces conditions nous  
consentons à vous garantir

Commande de la ville  
1922

North Shore Power

La somme de deux Cent cinquante piastres pour lumiere de six personnes telle que ci haut mentionné. Mais nous voulons qu'il soit bien entendu que tous ces travaux soient faits cet automne si non cette résolution sera nulle et de nul effet.

Nous esperons recevoir une réponse d'ici a dimanche pour le trois decembre ou que nous avons une assemblée reguliere du conseil municipale le quatre decembre ~~qui~~ adopte par division

ont voté pour

Philippe Baron

Auguste Garreau

Adolphe Duplessis

Thomas Roulet fils

Romain Guay

ont voté contre

Arthur Thibault

Il est resolu d'adresser immediatement copie de la presente resolution au general de la North Shore Power Co North West Baptiste avons signé

J. A. G. maire.  
J. A. G.  
secretaire tresorier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions du conseil municipal le quatrième jour de décembre mil neuf cent vingt deux à neuf heures de l'avant midi, telle que assemblée à la dernière séance régulière. <sup>Présent</sup> M. J. D. Houle maire Messieurs les conseillers Philippe Bury Auguste Garcean Adolphe Duplessis Thomas Rouette fils et Arthur Thibault formant quorum de la dite assemblée. La présente assemblée pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances.

Il est proposé et secondé unanimement que le secrétaire trésorier devra donner avis public de l'élection du maire et de trois conseillers portant de charge qui devra avoir lieu le deuxième mercredi de février 1923 pour remplacer Mess. J. Houle et Mess. Auguste Garcean Arthur Thibault et Adolphe Duplessis

adopté unanimement  
Il est proposé par Philippe Bury secondé par Auguste Garcean et résolu que le nom de Paul Décarufé Ecclé, soit retranché du rôle d'évaluation et remplacé par celui de M. Théophile Jourdain étant devenu le nouveau propriétaire d'une partie du no 16. Évalué à \$1000<sup>00</sup> adopté

Il est proposé par Arthur Thibault  
 secondé par Adolphe Duplessis et résolu  
 d'autoriser M. L. Houli, Maire et Mess  
 les conseillers Philippe Beron Auguste  
 Garceau et Thomas Rouette fils. Pour  
 venir en entente s'il y a lieu; avec  
 la North Shore Company, le conseil  
 permet auxdits délégués de modifier  
 le paragraphe trois inséré dans la  
 résolution qui a trait au minimum  
 à payer par mois par compteur -  
 ainsi le conseil à l'unanimité  
 donne plein pouvoir au délégués  
 de faire les changements qu'ils  
 jugeront nécessaire, même avec pouvoir  
 de passer un contrat, et autorise le secrétaire  
 Thibault à le signer

adopté unanimement

Il est proposé par Arthur Thibault  
 secondé par Thomas Rouette et résolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
 de Février à neuf heures de l'après midi

(20 mots révisés)

J. Thibault  
sec. tris.

J. L. Houli, Maire.  
 J. S. Hartm  
 sec. tris.

amis qui ont  
 la résolution  
 s'il y a lieu  
 nécessaire  
 résolution  
 passé par  
 conseil en date  
 du vingt sept  
 du mois de Novemb.  
 dernier 1922

28 mots en marge  
 sous les mots  
 sec. tris.

# Province de Quebec

Municipalite de la paroisse de Pointe du Sac  
 A une session special du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Sac  
 convoque par Mr F Houle Maire de la dite paroisse pour donner avis de motion pour la passation d'un reglement avec la North shore Power Company a fin d'y reglementer les conditions voulus pour l'entree de la lumiere electrique dans la dite municipalite.  
 La presente assemblee tenue a la salle publique le vingt huit Decembre mil neuf cent vingt deux a sept heures du soir conformement aux dispositions du code municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents Mr F Houle Maire Messieurs Philipp Biron Adolphe Duplessis Arthur Thibault Thomas Roulet et Coris Guay, lesquelles six conseillers forment quorum de la presente assemblee.  
 Mr Auguste Garneau ayant ete dument avise de la dite assemblee, est aussi present formant ainsi sept conseillers, et le conseil en complet.

Mr le conseiller Philipp Biron donne avis de motion qu'a la prochaine session de ce conseil il sera passe un reglement a l'effet d'adopter les conditions specifiées et amandées par la North shore Power Company, et les membres de ce conseil concernant l'entree et le service de la lumiere electrique dans la dite municipalite de Pointe du Sac

adopté unanimement  
 Il est propose et resolu unanimement de convoquer une assemblee de ce conseil, qui devra avoir lieu le vingt neuf courant leudredi a 9 hrs a m  
 adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par Adolphe Duplessis, et  
 résolu, que le dit règlement concernant  
 l'entrée de la lumière électrique dans  
 la dite municipalité, soit passé  
 le vingt neuf du mois de Décembre  
 courant, à la salle publique à  
 neuf heures du matin d'après l'avis  
 de motion qui en a été donné et transiger  
 à cet effet avec la North Shore Company

adopté unanimement

J. H. Houdey Maire.

Jos. Harlan

secrétaire-trésorier.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une assemblée spéciale du  
 conseil municipal de la paroisse de  
 la Pointe-du-Lac, tenue à la salle publique  
 le vingt neuf décembre mil neuf cent vingt deux  
 à neuf heures avant midi, telle que  
 convoquée par résolution de ce conseil  
 en date du vingt huit décembre cou-  
 rant, pour passer un règlement avec  
 la North Shore Power Company conser-  
 vant l'entrée de la lumière électrique  
 dans la dite municipalité et transiger  
 furent présents M. le Maire, L. Houdey  
 Mess. Les conseillers Philippe Biron, Auguste  
 Carreau, Thomas Rouette fils, Arthur  
 Thibault, Adolphe Duplessis, et Évariste  
 Guay, sept conseillers formant quorum  
 de la présente assemblée

+ a cet effet  
 avec la North  
 Shore Power  
 Company,  
 J.M.



Il est proposé par Mr. Philipp Biron, second par Thomas Kouette, fils, et résolu unanimentement, qu'il soit ordonné et statué par règlement, suivant l'esprit de motion donné à la séance spéciale du vingt-huit courant, qui sont d'être lu<sup>x</sup> et qui sont

\* ainsi que le précis verbal de la dite assemblée

1<sup>er</sup> Que la Corporation de la paroisse de la Pointe du Lac, en considération des avantages qu'elle retirera en s'assurant un service électrique capable de répondre à tous les besoins qui peuvent se présenter et des prix et conditions ci-après mentionnées accorde à North Shore Power Co., le droit d'installer et de maintenir dans les limites de la dite municipalité, l'installation électrique nécessaire à la transmission et à la distribution du courant électrique requis pour les fins d'éclairage et des fins industrielles.

2<sup>o</sup> - Que la Corporation s'engage à acheter et à prendre de la compagnie toute l'énergie électrique qui il lui faudra pour l'éclairage des rues, chemins publics, Etc., ou établissement de la municipalité pour le chauffage électrique ou la force motrice.

3<sup>o</sup> - Que la compagnie, en considération du droit d'exploitation donné par la Corporation et du privilège d'éclairer les rues et de fournir l'électricité pour les autres besoins de la dite municipalité, tel que ce haut mentionné s'engage à maintenir, dans les limites de la municipalité, l'appareillage nécessaire à la transmission et à la distribution du courant électrique pour les fins d'éclairage ou des fins industrielles.

Et la compagnie devra maintenir cette installation en bonne condition et en opération pendant cinq ans (5), à partir de la date du présent contrat.

Il est entendu que les limites de la dite municipalité seront considérées comme étant la dernière limite de reculer chaque rue ou chemin et que la compagnie ne sera pas tenue de faire d'extension de ses lignes au-delà de trois cents pieds de ce point, pour chaque raccordement.

4<sup>o</sup> Que la compagnie aura la permission d'empêcher ou couper les arbres pour l'installation de tout appareillage et ce travail devra être fait avec l'approbation d'un officier de la Corporation nommé à cette fin, mais la compagnie en sera responsable pour aucune réclamation résultant des dommages causés aux arbres.

5<sup>o</sup> Que la compagnie sera responsable de tous les dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la municipalité et elle sera aussi garante contre tout trouble et dommage qu'elle pourra causer aux tiers et que les tiers pourront réclamer de la Corporation par suite des travaux entrepris par la compagnie en vertu des privilèges accordés par les présents, excepté ceux autorisés en vertu de la clause quatrième ci-haut.

6<sup>o</sup> Que la localisation des poteaux sera soumise, préalablement,

A l'approbation d'un officier nommé à cette fin par la corporation qui devra signifier son approbation au sujet de la localisation des poteaux et tous les déplacements subséquents demandés par la corporation seront à la charge de la municipalité.

7<sup>o</sup> - Que lorsque la compagnie fera des travaux dans les rues ou place publique, elle devra remettre les rues et les trottoirs dans la même condition qu'ils étaient avant que les travaux fussent exécutés et cela sans délai inutile.

8<sup>o</sup> - Que tous les inspecteurs surveillants des voies de transmission et tout autre employé de la compagnie, lorsqu'ils seront en devoir dans la municipalité, devront porter sur leurs habits un insigne pour les faire reconnaître. En cas où cet insigne, le représentant de la compagnie aura droit, en tout temps raisonnable, de pénétrer dans les maisons pour examiner, enregistrer ou enlever les compteurs ou autres appareils de la compagnie, selon le cas.

9<sup>o</sup> - Que toute l'énergie ou pouvoir vendu devra être assésuré, mesuré par des compteurs et les taxes qui seront payés à la compagnie pour la fourniture de l'électricité pour les fins d'éclairage ou des fins industrielles seront comme suit:

Eclairage: Dix centimes (10) par Kilowatt heure.  
Le paiement minimum sera de un piastre (1.00)

Netto, par mois. Il n'y aura pas de loyer pour le compteur qui sera fourni par la compagnie gratuitement. Il y aura un escompte de dix pour cent (10%) quand le paiement sera fait à notre collecteur ou à notre bureau dans les dix jours qui suivront la date du compte, après que le collecteur aura demandé le paiement à domicile.

Taux maximum pour la force motrice au compteur:

Un piastre et demi (\$1.50) par mois, par force (charge reliée) par moteur jusqu'à cinquante force, basé sur la capacité des moteurs telle qu'indiquée par la plaque du manufacturier, plus trois centins (3¢) pour les premières cinquante heures d'usage chaque mois de la charge reliée, et deux centins (2¢) pour les seconde cinquante heures d'usage chaque mois de la charge reliée et un demi centim (1/2¢) pour la balance des Kilowatts heure prises chaque mois.

Que toute installation de plus de cinquante force taux spéciaux.

Taux fixe 1 à 10 forces (P.C.) \$45.00 par force par année, 11 à 25 forces (P.C.) \$40.00 par force par année, 26 à 50 forces (P.C.) \$37.50 par force par année, 51 forces et montant, taux spéciaux.

Que tous les taux pour force motrice sont net sans escompte, et sont payables dans les dix jours qui suivent la date du compte.

Que les consommateurs s'engagent à fournir un endroit convenable pour les compteurs qui seront fournis par la compagnie.

Il est entendu que sept cent quarante six (746) Watts constituent un cheval électrique pour les fins des présentes.

Que tout client devra se conformer au règlement convenable de la compagnie. Il est entendu que la compagnie ne sera tenue de faire aucun raccordement à son réseau électrique si la maison ou établissement est à une distance de plus de cinquante pieds de la rue ou chemin et que l'entrée devra être placée suivant les instructions de la compagnie.

Lois pour l'éclairage des rues:

- (1) Lampe de soixante chandelles (60), mais n'excedant pas 60 Watts, vingt piastres (\$ 20.00) par année, par lampe, net sans escompte.
- (2) Lampe de cent chandelles (100), mais n'excedant pas 100 Watts, vingt cinq piastres (\$ 25.00) par année par lampe, net, sans escompte.
- (3) Lampe de cent cinquante chandelles (150), mais n'excedant pas 150 Watts, trente piastres (\$ 30.00) par année, par lampe, net, sans escompte.
- (4) Lampe de deux cents chandelles (200), mais n'excedant pas 200 Watts, trente deux piastres et demi (\$ 32.50) par année, par lampe net sans escompte.

Lampe de trois cents chandelles (300), mais n'excedant pas 300 Watts, trente-cinq piastres (\$35.00) par année par lampe, net, sans escompte.

(2) Que le paiement pour l'éclairage des rues devra se faire mensuellement et en deca des dix jours qui suivront la date du compte.

(3) Que la corporation s'engage à payer six pour cent (6%) d'intérêt par an sur les comptes dus par la corporation, échus et en souffrance de plus de trente jours après les conditions au présent contrat.

(4) Que la corporation devra payer pour le service d'éclairage au prix des prix mentionnés plus haut une somme équivalente à toutes taxes, qui pourraient être imposées à la compagnie dans les limites de la municipalité.

10.- Que la corporation devra faire faire l'éclairage de ses rues et de ses chemins publique par la compagnie pour un terme de cinq ans à compter des présents, au prix mentionné plus haut, mais devra payer au moins la somme de deux cents cinquante piastres (\$250.00) par année pour cet éclairage quelque soit le nombre de lampes employé par la corporation lesquelles elle choisira suivant les données ci-dessus et fera placer aux endroits ou elle

Jusqu'à l'ourenable, mais dans les limites suivantes: du coté ouest, aux environs du pont chez Mr Thomas Gueau, sur la route nationale, vis-à-vis chez Mr Thomas Benoit, sur la route du dépôt, du coté Est, vis-à-vis chez Mr Romijn Berthiaume, Route nationale et près de chez Mr Euchariste Biron, sur le chemin des petites terres.

Les limites présentement données ont été désignées et montrées au représentant de la compagnie.

11°- Que si la corporation désire des lampes additionnelles, la compagnie devra les lui fournir au même terme et conditions, pourvu que ces lampes soient commandées dans les trois premières années de la date de ces présentes et pour toute lampe commandée après que les dites trois premières années seront écoulées la corporation devra payer vingt pour cent (20%) de plus. La corporation devra payer pour les lampes additionnelles suivant l'échelle de prix mentionnée pour les lampes de base jusqu'au terme du dit contrat.

12°- Qu'il est entendu que le service dont il est question dans les présentes sera être du "Shanigan Parker" engendré à une usine hydroélectrique et sera transmis par des voies de transmission. Comme il peut survenir des interruptions dans la génération ou la transmission de la dite électricité, cette garantie pour la fourniture de l'électricité est expressément subordonnée à ces interruptions ou accidents, notwithstanding les

conditions ci-haut mentionnées,  
 La compagnie se réserve le droit de  
 livrer l'énergie électrique à n'importe  
 quelle usine qu'elle peut posséder,  
 diriger ou actionner aux termes et  
 conditions stipulés dans les présentes.

13°- Que au cas d'interruption  
 dans la fourniture de l'électricité ré-  
 sultant de quelque cause que  
 ce soit pour une période de  
 douze heures ou plus, une remise  
 proportionnelle sur les taxes  
 pour l'éclairage des rues sera  
 faite à la corporation pour cette  
 période d'interruption, mais  
 la compagnie devra remplacer sans  
 délai les lampes manquantes,  
 la compagnie ne sera responsable  
 d'aucune perte ou dommage, ni  
 ne sera passible d'aucune récla-  
 mation pour ces pertes ou dom-  
 mage résultant de quelque inter-  
 ruption autre que les rabais ci-  
 haut mentionnés,

14°- Que dans l'intérêt de la  
 sûreté publique la compagnie ne  
 fera aucun raccordement de ses  
 fils à la canalisation d'un  
 consommateur si ce dernier ne  
 produit pas un certificat de la  
 Canadian Underwriters Association,  
 pour l'installation du client.

15°- Qu'il est entendu que le  
 terme de cinq ans mentionné  
 pour le droit d'exploitation de même  
 que l'éclairage des rues et des  
 chemins publics, sera le même que



ce terme commencera de la date du présent contrat.

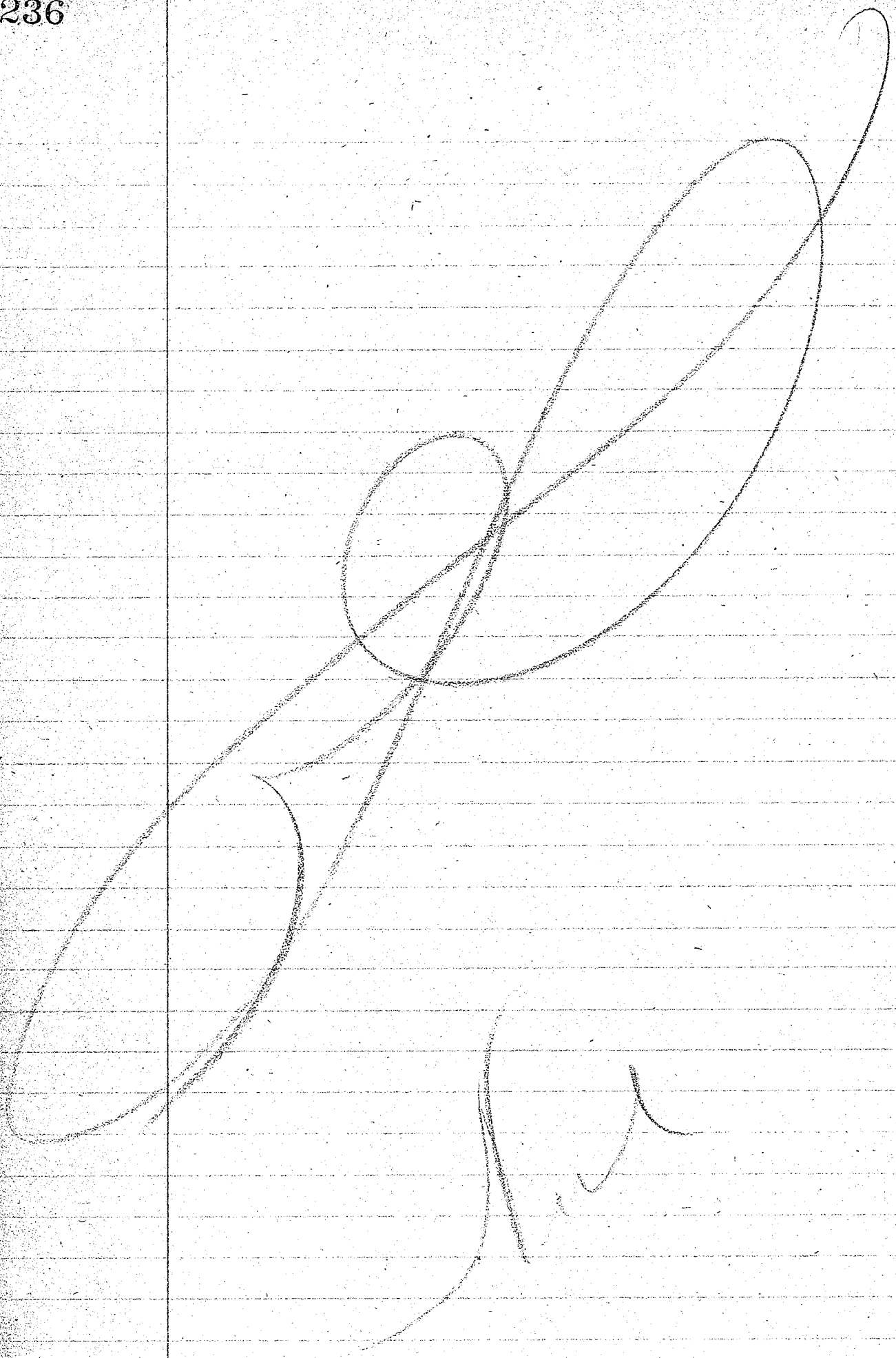
16° Que le maire soit nommé pour désigner à la Compagnie l'endroit où les poteaux devront être placés et approuver la localisation d'iceux au nom de la corporation, et pour surveiller l'émouillage ou la coupe des arbres à être fait par la Compagnie, s'il y a lieu.

17° Que M. Joseph Leonard Houli, Maire, marchand de la paroisse de la Pointe du Lac, et Joseph Martin secrétaire trésorier de ce conseil municipal soient autorisés à signer un contrat conformément aux dispositions du présent règlement avec la North Shore Power Company, lequel contrat a été préparé par M. Victor Abran Notaire public, et a été lu devant les membres de ce conseil en séance aujourd'hui et approuvé par eux, comme étant la transcription des conditions du présent règlement.

18° Que le présent règlement soit promulgué suivant la loi et qu'il entre en force quinze jours après sa promulgation.

Le présent règlement a été approuvé passé et résolu à l'unanimité de tous les membres du conseil

J. Leonard Houli *mair*  
Joseph Martin  
secrétaire trésorier



Province de Quebec

Municipalite de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une assemblee des Electeurs Municipaux de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue a la salle publique de la dite municipalite, le dixieme jour de Janvier mil neuf cent vingt trois a dix heures du matin, telle que annoncee par un avis public en date du trentieme jour de Decembre dernier, annoncant par le dit avis une assemblee des electeurs municipaux de la dite municipalite pour mettre en nomination et faire l'election si necessaire

du Maire et de trois Conseillers municipaux en remplacement de Mr. F. Houle Maire et de Messieurs Auguste Garceau Arthur Thibault et Adolphe Duplessis, le dit Maire et les dits Conseillers dont le terme d'office est expire.

Mr Thomas Biron de la dite paroisse ayant ete dument nomme par le president de l'election pour lui aider a remplir les devoirs de sa charge

Et Joseph Martin secretaire tresorier etant de droit president de l'election est present et requiert les electeurs present a faire le choix des candidats pour remplacer Mr. F. Houle Maire et les trois Conseillers, portant de charge. Les nominations devront etre faitte par ecrit, au president de l'election

Il est propose par Adrien Houle second et appuye par Adolphe Duplessis, Auguste Garceau, Arthur Thibault, Hermenigilde Bacon, H. F. Giguay et Dupont, Alexandre Rouette, Jimmie Rouette, Philippe Biron, Esdras Dupont et Edmond Dupont que Mr. F. Houle cultivateur Marechaud de cette paroisse soit nomme candidat comme maire de la municipalite de la paroisse de la Pointe du Lac

Il est proposé par Philipp Biron  
secondi et appuyé par Adolphe Duplessis  
Arthur Thibault Auguste Garceau  
Napoleon Dupont et Athanas Houle  
que Mr Oliva Dugré fils d'essai cul-  
tivateur de cette paroisse soit nommé  
candidat comme conseiller de la  
municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac.

Il est proposé par Arthur Thibault  
secondi et appuyé par Athanas Houle  
Adrien Houle Auguste Garceau  
et Philippe Biron que Mr Edmond  
Pacquin (fils de veuve) cultivateur de  
cette paroisse soit nommé candidat  
comme conseiller du conseil de la  
municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac.

Il est proposé par Auguste Garceau  
secondi et appuyé par Arthur Thibault  
et Dupont Philipp Biron et Athanas  
Houle que Mr Azari Boucher culti-  
vateur de cette paroisse soit nommé  
candidat comme conseiller du conseil  
de la municipalité de la paroisse  
de la Pointe du Lac.

Sur présentation des candidats nommés  
à la charge de maire de la municipa-  
lité de la paroisse de la Pointe-du-Lac  
il a été dument mis en nomination  
Mr J. L. Houle Marchand de la dite paroisse

et sur présentation des candidats nommés  
à la charge de conseiller de la muni-  
cipalité de la paroisse de la Pointe du Lac  
il a été dument mis en nomination  
Messieurs Oliva Dugri fils d'Isai cultivateur  
Edmond Pagnon fils de Nereiss cultivateur  
et Azari Boucher cultivateur

Advenant qu'il s'est écoulé deux heures  
depuis l'ouverture de l'assemblée et  
qu'il n'y a que le nombre de candidats  
nécessaires pour remplacer la place  
vacante du maire et les places vacantes  
des conseillers portant de charge.

Je proclame Mr J. L. Houle élu par  
acclamation maire du conseil mu-  
nicipalité de la municipalité de la  
paroisse de la pointe du Lac -

Et je proclame aussi Messieurs  
Oliva Dugri fils d'Isai cultivateur  
Edmond Pagnon fils de Nereiss cultivateur  
et Azari Boucher cultivateur  
élus par acclamation conseillers de  
la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

l'assemblée et moi  
Joseph Hartin  
président de l'élection

Province de Québec  
 Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac  
 Je soussigné Albert Blouin cultivateur  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 ayant été nommé inspecteur municipal  
 de la dite municipalité jure solen-  
 nellement que je remplirai avec hon-  
 nêteté et fidélité les devoirs de  
 cette charge au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité  
 ainsi que Dieu me soit en aide  
 Albert Blouin

Assurément devant  
 moi, à la Pointe du Lac  
 ce seizième jour  
 de février mil neuf cent  
 vingt trois Joseph Martin  
 secrétaire trésorier

Province de Québec  
 Municipalité de la Paroisse de la Pointe du Lac  
 A M. Joseph Gorceau cultivateur de la dite paroisse  
 Je soussigné Joseph Martin secrétaire  
 trésorier de la dite municipalité vous nomme  
 par la présente secrétaire trésorier adjoint  
 du conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac.

Donné sous mon sceau ce troisième  
 jour de Février mil neuf cent vingt trois  
 Joseph Martin  
 secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac  
 Je soussigné Joseph Garneau cultivateur de la dite paroisse  
 ayent été dûment nommé secrétaire tré-  
 sorier adjoint, de la dite municipalité  
 j'ai solennellement juré que je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge, et cela au meilleur  
 de mon jugement et de ma capacité  
 ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

à la Pointe-du-Lac

le troisième jour de

Février mil neuf cent vingt trois

Joseph Garneau

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe du Lac  
 Je soussigné J. Leonard Houlihan ont été élus  
 Maire de la dite municipalité  
 et Mess. Azari Boucher cultivateur, Oliva Dugre  
 cultivateur et Edmond Pagum fils de (Mareau) aussi cultivateur  
 tous de la paroisse de la Pointe-du-Lac  
 ayent été dûment élus conseillers rousis de la  
 dite municipalité; j'ai solennellement  
 chacun pour soi-même juré que je remplirai  
 avec honnêteté et fidélité les devoirs  
 de cette charge au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant  
 moi à la Pointe du Lac

le douzième jour de

Février

mil neuf cent vingt trois

Joseph Garneau

secrétaire trésorier

J. Leonard Houlihan  
 Azari Boucher  
 Edmond Pagum

Oliva Dugre fils de

+ marchand de  
 cette paroisse

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la pointe du Lac tenue à la salle publique le cinq février mil neuf cent vingt trois à neuf heures de l'avant midi laquelle a pour but à la dernière séance pour prendre en considération tout affaire requies par les circonstances.

furent présent M<sup>r</sup> Philipp Biron  
 et M<sup>r</sup> Thomas Drouille

ne formant pas quorum  
 Il est propos par Philipp Biron  
 seconde par Thomas Drouille  
 résolu de remettre l'assemblée  
 a lundi le 12 février 1923  
 a 9 hrs. a.m.

Philippe Biron

J. F. Racette

Joseph Garceau  
secrétaire  
adjoint



Province de Québec  
 Municipalité de la Paroisse de la Pointe-du-Lac  
 A une assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique le douze février mil neuf cent vingt trois à neuf hrs. a.m. telle que ajournée à la séance du 5<sup>fev.</sup> dernier qui n'a pas eu lieu faute de quorum, la dite assemblée et la présente assemblée pour prendre en considération toute affaire requies par les circonstances.  
 Présent: Mr L. Houe maire  
 Messieurs les conseillers Azari Boucher  
 Edmond Paquin et Oliva Dugri  
 formant quorum de la présente assemblée.  
 Mr Carin Day ayant été dûment avisé de la présente assemblée

Il est proposé par Azari Boucher et secondé unanimement de payer les comptes sous spécifiés au secrétaire trésorier du conseil de comté pour frais du procès verbal de Mr Arcan Rivière des Garçons

\$ 48<sup>00</sup>

au secrétaire trésorier J. Martin pour six mois de solaires

\$ 50<sup>00</sup>

de payer à Albert Blouin pour frais funéraires Père Françoiseux

\$ 40

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer les montants ci-haut mentionnés  
 adopté unanimement

Copie d'une lettre du ministre de la voirie  
 Québec 5 février 1923

M. A. Leonard Houe, Maire  
 Pointe-du-Lac p. c/o St-Haurice

Monsieur le maire

Je fais actuellement établir le coût moyen par mille de l'entretien d'hiver des principaux chemins de la province. Pourrais-je vous demander, à titre de renseignement, combien vous a coûté par mille, en 1920 et en 1921, l'entretien d'hiver de la partie de la route Montreal Québec qui traverse votre municipalité? S'il vous est impossible de fournir une statistique pour cette route en particulier, vous pourriez me donner le coût d'entretien par mille d'un autre chemin ou d'autres chemins que vous spécifiez.

Une réponse de votre part m'obligera infiniment.  
 Croyez-moi votre tout dévoué

M. H. Kecker

Ingénieur en chef

Surintendant général

A. G. / A. B. / M. H. V.

sur réponse à la lettre ci-haut inscrite  
 il est proposé par Edmond Paquin secondé par Ovide Dugès et résolu de répondre au ministre de la voirie -  
 et qui sent que vu que les chemins ne sont pas sous le contrôle de la municipalité et que les intéressés en ont l'entretien individuellement

Nous avons bien des bouts de chemins  
appelés route qui se pendent pour entre-  
tenir d'hiver et qui se pendent à des prix  
uniforme ou le Cote de ces chemins

Il nous aurait été agréable de vous  
donner de meilleur renseignement s'il  
nous eût été possible

adopté

Il est proposé par Azari Bouches secondé  
par Oliver Ducrey et résolu unanimement  
que, après avoir pris connaissance d'une lettre adressée  
à Mr. Leonard Houle maire de cette paroisse, signée par  
Notaire Victor Abreu, faisant remise de ses honoraires et déboursés  
dans tous les transactions et pour parler que la municipa-  
lité a eu au sujet de l'électricité avec la north  
shore power Co. Le notaire s'exprimant ainsi, qu'il  
lui fait plaisir de rendre service à ses compatriotes  
quand l'occasion s'en présente et qu'il a pen-  
sé que notre conseil, ainsi que nos adminis-  
trés apprécieraient cette faveur — Le conseil  
à l'unanimité desiré exprimer sa gratitude  
envers un enfant de sa place qui à toujours su  
se montrer à la hauteur de sa position, en nous  
venant en aide dans tous les questions diffici-  
les que nous avons eu à régler.

Et de plus pour cette belle remise de ses hono-  
raires, et déboursés d'argent sonnante, nous  
l'en remercions très sincèrement

Il est de plus proposé et résolu que copie  
de la présente résolution soit transmise au notaire  
Victor Abreu, et aux journaux pour publication

Il est proposé par Edmond Pageau et résolu  
unanimement d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi de mars à 9 hrs a. m.

J. Houle, maire  
Jos. Martin  
sec. tris.

5 mars 1923

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinq Mars mil neuf cent vingt-trois à 9 hrs avant midi tel que ajourné à la dernière séance.

furent présents. M. A. L. Houle maire  
 Messieurs les conseillers Philippe Biron  
 J. Thomas Rouette et Xavier Guay  
 conseillers formant quorum de la dite assemblée

Copie d'une requête

Pointe du Lac 5 mars 1923

M. le Maire et Mess. les conseillers

Nous les soussignés propriétaires du bas de St Charles. Vu la clôture nouvelle trévigie qui fait amasser beaucoup de neige nous désirons si c'est possible d'avoir de l'aide des frères pour l'entretien de cette route en hiver.

J. Dupont, Régis Fournier  
 Wilbrod Giroux, Omer Biron  
 J. J. Rouette et Régis Fournier

Il est proposé par Philippe Biron secondé par J. J. Rouette et résolu que le surplus du coût de l'entretien de la route St Charles occasionné par la clôture des Rivières Frères soit fixé à douze piastres et demi, lequel montant les Rivières Frères seront tenu de payer à l'inspecteur de la dite route pour cette année.

adopté unanimement

Le secrétaire trésorier donne lecture  
 d'une lettre venant de Mr Felix Boivin  
 de Nicolet datée du 24 Février 1923  
 Mr Felix Boivin notifie la municipalité  
 de la Pointe-du-Lac de lui payer vingt  
 piastres d'ici au 15 mars pour dommage  
 qu'il a subi par le mauvais état d'un  
 ponton au chemin de cette municipalité  
 au traversant le ponton de la demeure  
 de Mr Onisime Deslauriers allant  
 à la rive Est sur le nord, chemin sou-  
 dainant au rang St Nicolas

il est proposé par J. J. Rouette et  
 secondé par René Guay que la dite  
 demande et réclamation soit laissée sur  
 la table pour plus amples informations

Adopté unanimement  
 Il est proposé par Philippe Brun secondé  
 par René Guay et résolu d'autoriser  
 Mr J. F. Houle maire de retirer par  
 conseil de ponton le montant de cent  
 vingt cinq piastres étant le coût de  
 l'entretien de la traversée de Pointe-du-Lac  
 à Nicolet. Le secrétaire trésorier est  
 aussi autorisé à payer le coût de  
 la dite traversée à l'entrepreneur Mr  
 Oliva Guilbert

adopté unanimement

Il est proposé par J. J. Rouette secondé par  
 Philippe Brun de payer et résolu d'accepter  
 le compte suivant à Arthur Paquin \$0.45  
 pour ouvrage fait dans le chemin de Pointe-du-Lac  
 à Nicolet. Le secrétaire trésorier est aussi  
 autorisé à payer le dit ouvrage



Province de Québec  
Municipalité de la Pointe du Lac

\* régulier  
J.H.

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le troisième jour d'avril mil neuf cent vingt trois à neuf heures du matin tel que ajourné à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances - furent présent Mr J. S. Houli Maire Messieurs Philippe Beron Thomas Rouette et Edmond Paquin formant quorum de la dite assemblée Mr Azari Boucher a pris son siège séance tenante

Il est proposé par Philippe Beron secondé par Edmond Paquin et résolu de nommer Mr Omer Desaulniers inspecteur de voirie pour la concession St Nicolas depuis chez Oréla Vincent jusqu'à l'extrémité du rang St Nicolas en remplacement de Mr Jean Baptiste Berthiaum qui quitte la place et de nommer Mr Wilbrod Giroux inspecteur de voirie pour la concession St Charles depuis le grand chemin à son départ jusqu'à chez Séphirin Dupont inc en remplacement de Mr Ferdinand Dupont. ayant quitté la place

Il est proposé par Philippe Beron secondé par Edmond Paquin et résolu unanimement que la démission de Mr Oliva Dugri Isai, donné au maire, comme conseiller de la municipalité de la pointe du Lac soit acceptée et que Mr Adolphe Schiltz soit nommé pour le remplacer comme conseiller de la municipalité de la Pointe du Lac

\* cultivateur  
de la Pointe du Lac  
J.H.

adopté unanimement

Il est proposé par Thomas Rouette  
 et secondé par Philippe Béron d'autoriser  
 et résolu que le secrétaire trésorier  
 soit autorisé et est par la présente auto-  
 risé à faire la répartition des inté-  
 resses à rembourser le coût du  
 procès verbal donné sous le nom de  
 Révises Louis Garceau le coût  
 de la répartition devant être chargé  
 aux intéressés et le tout porter au livre de  
 perception pour être collecté.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par Thomas Rouette secondé  
 par Philippe Béron d'autoriser le secrétaire  
 trésorier d'acheter deux codes municipaux  
 avec amendements jusqu'à octobre 1922

Il est proposé par Thomas Rouette  
 secondé par Edmond Pagnon d'ajourner  
 l'assemblée au septième jour de mai  
 à sept heures du soir

adopté unanimement

J. St-Onge maire

J. Martin sec. tris.



7 mai 1923

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

Je Adolard Schiltz cultivateur de  
cette paroisse, ayant été nommé conseiller  
de la municipalité de la dite paroisse,  
en remplacement de Olyja Dugri Sai, par une  
résolution de ce conseil; jure solennellement  
que je remplirai avec honnêteté et fidi-  
lité les devoirs de cette charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi

à la Pointe-du-Lac ce septième

jour de Mai, 1923

Jos Martin  
secrétaire

Adolard Schiltz

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

À une assemblée du conseil muni-  
cipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des séan-  
ces, le septième jour de mai à sept heures du  
soir tel que ajourné à la dernière séance  
pour prendre en considération tout affaire  
requies par les circonstances.

présent M. J. F. Houle Maire

Messieurs les conseillers Philipp Biron  
Azari Boucher Thomas Rouette et  
Adolard Schiltz formant quorum  
de la présente assemblée

Il est proposé par Thomas Rouette  
secondé par Adolard Schiltz et résolu  
d'accepter les comptes des inspecteurs  
de voirie pour travaux fait dans les  
travaux chemin public de la commu-  
nauté tel que sous spécifié

Monsieur Desaulniers inspecteur	
J. H. Champagne	85
Louis St Louis	36
Art Martin Will	59
Theodor Ricard	06
Antoine Resieur	06
Louis Dussault J. Hilli	61
Jos Brimbois	2
Oscar Dupresne	6.0
	<u>3.15</u>

Loté Bisson	
Joi Melot	10
Dionis Desaulniers	10

Loté Denis Melot	
Arthur Martin Will.	46
J. H. Champagne	<u>46</u>
	\$ 4.27

pour Route du Yukon par Normidas Benoit insp	
Steven Proulx	15
Albert Bourassa	25
Adolphe Gauthier	20
Prosper Bellemare	15
Léon Gerond	60
Arthur Devcluy	10
ce qui précède est pour entretien de l'hiver 1922-1923	<u>\$ 1.45</u>
adopté unanimement	

7 mai 1923

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Azari Boucher et résolu à l'unanimité d'autoriser Jos Martin secrétaire trésorier, et par la présente est autorisé, de faire payer aux Révérends Frères du Jurenat de la Pointe-du-Sac la somme de douze piastres et demi, étant le montant dû par eux pour le surplus du coût de l'entretien pour l'hiver dernier 1922-1923 de la route St Charles, ce surplus étant occasionné par la neige que leur clôture a fait amasser dans le chemin. Au cas de refus de la part des Révérends Frères du Jurenat de payer ce dit montant le secrétaire trésorier Jos Martin est autorisé de prendre des procédures judiciaires au fin de percevoir ce dit montant. Le coût de l'entretien étant de vingt cinq piastres. adopté unanimement

Il est proposé par Azari Boucher secondé par M<sup>r</sup> Thomas Rouette et résolu que la requête présentée ce jour par plusieurs contribuables de la Pointe du Sac afin de faire disparaître les déchets et les vidanges déposés près de la route nationale près du village, soit pris en considération, laquelle sera délibérée à la session du mois prochain adopté unanimement

Il est proposé par Adolard Scheltz secondé par M<sup>r</sup> Rouette et résolu d'ajourner l'assemblée au 5<sup>e</sup> cinquiesme jour de Juin mil neuf cent vingt trois à sept heures du soir.

J. H. H. Gule, maire  
Jos Martin, sec. tris.

Yamachiche 6 juin

Monsieur

Je vous envoie un  
pour mes taxes

Votre v.

110

12

~~122~~  
125

Inde Marc

193

208

5 Juin 1923

Province de Québec  
 Municipalité de Pointe-du-Lac  
 A une assemblée régulière du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe-  
 du-Lac, tenue à la salle publique  
 lieu ordinaire des séances le cinquième  
 jour de Juin mil neuf cent vingt trois  
 à sept heures du soir tel que apour-  
 nié à la dernière séance pour prendre  
 en considération toute affaire requise  
 par les circonstances furent présent  
 Mr J. F. Houy Maire Messieurs les  
 conseillers Philippe Biron Alexis  
 Guay, en formant pas quorum  
 de la présente assemblée

Il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par Alexis Guay d'ajourner  
 l'assemblée au premier jour de Juin  
 mil neuf cent vingt trois à sept  
 heures du soir

(ajourné à six)

Philippe Biron  
 Alexis Guay  
 J. F. Houy  
 Sec. tris.

# Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une assemblée régulière  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe-du-Lac tenue à la  
salle publique, lieu ordinaire des  
séances le dixième jour de Juin mil  
neuf cent vingt trois à sept heures du  
soir tel que adjourné à la dernière séance  
ce qui n'a pas eu lieu faute de quorum  
la dite assemblée et la présente assemblée  
pour prendre en considération toute  
affaires requis par les circonstances.

Furent présent Mr J. Houmagnis  
Messieurs les conseillers Philippe Biron  
Azari Boucher + Edmond Paquin  
ad. l'ord. Schilt formant quorum de la  
présente assemblée Mr Thomas Hoult  
ayant été après vérification avisé de la  
présente assemblée

Il est proposé par Phil Biron secondé  
par Azari Boucher et résolu de refuser  
de payer le compte de l'inspecteur  
Asidor Jannin pour cause d'illégalité

adopté unaniment

Il est proposé par Philippe Biron secondé  
par Azari Boucher et résolu unaniment  
d'accepter la répartition  
qui a été faite par le secrétaire trésorier  
et de payer sa l'entrepreneur + la balance  
de sept piastres et trente sept cent  
et de plus le cout de la répartition au  
secrétaire deux piastres

le secrétaire trésorier devra charger  
le montant dont les noms suivent  
à chacun respectivement Gédéon Toupeu 0.78  
Lucien Blouin 2.39 Olivier Bellemare 1.15  
Asidor Jannin 1.39 Phil. et As. Jannin prop. 1/2 Gendron 1.66

\* Lucien Blouin

\* Blouin sur Déclaration, assermenté de l'entrepreneur Fucim déclarant avoir reçu de l'inspecteur Sidore Jannier la somme de dix neuf piastres en argent de plus le conseil s'engage à lui payer ~~la~~ s'est engagé à lui payer la somme de sept piastres et trente sept centus sur un montant de trente trois piastres qui lui était redevable pour entreprise de chemin d'hiver ainsi le conseil force à rembourser à Mr Fucim Blouin ~~de~~ \$ 6.63 centus que l'inspecteur aurait dû lui remettre avant aujourd'hui en ayant fait la collection.

+ le secrétaire  
trésorier Le conseil autorisé de retirer le montant de six piastres et soixante et trois centus \$ 6.63 de l'inspecteur Sidore Jannier

Il est proposé par Phil Guin second par Olyvier Boucher et résolu de destituer Mr Sidore Jannier comme inspecteur de la municipalité de voirie n'ayant pas les qualifications requises  
adopté unanimement

Il est proposé par Adolphe Schiltz second par Edmond Pagura et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés à Mr Fucim Blouin pour travaux fait par lui-même dans le chemin de Adolphe Peilli \$ 1.50 et pour Olyvier Bellemare \$ 1.00 et de plus de lui payer pour travaux fait dans le chemin de front

de Nois & Philippe Faurier propriéti  
 Eug. Gendron par l'ordre de l'inspecteur  
 municipal Albert Blouin la somme de  
 \$5<sup>00</sup> Cinq piastres pour l'entretien  
 d'hiver & ouvrage & ouverture du chemin  
 à la voiture d'été le secrétaire trésorier  
 devra collecter ces dits montants de  
 peu, pour lesquels sont dus, des noms ci-haut  
 désignés

de payer à Adolphe Duplessis pour  
 trois pages de cloture Broche crampe  
 & ouvrage \$ 2<sup>00</sup> pour la municipalité

De payer au secrétaire trésorier  
 la somme de \$50<sup>00</sup> étant la balance  
 de son solaire au 30 juin courant  
 et de plus \$8<sup>92</sup> pour papeteries timbres  
 et articles à son usage au bureau  
 depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier et \$2<sup>00</sup> à  
 lui dû pour une répartition

Il devra payer & collecter tout  
 comptes tel qu'il est ci-haut spécifié

Il devra aussi payer à Désiré Benoit inspecteur  
 les montants suivants lesquels seront  
 et chargés au compte de Messieurs

Nois Dupont fils	de moule 3 Rivier	.14
François Gauthier		.05
Adolphe Belleau		.03
Philippe Dugri		.19
Ceci est pour route Cyrelle Minville		.41
Adopté unanimement		

Lettre de Mr Romeo Morissette ing professionnel  
 au cap de la Madeline offrant ses services  
 professionnels au conseil municipal



Dicture de la lettre suivante.

Pointe du Lac 14 Mai 1923

à son honneur le maire et à  
Messieurs les membres du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac

La présente est pour en plancher  
de la répartition fait en part égale  
qui a été faite pour répartition faite  
au pont dans la route St Joseph  
vis à vis au moulin de Mr Louis  
Garceau. Je demande à votre honneur  
le conseil de faire faire cette répartition  
à l'après l'étendu du terrain y obligé  
ou de valeur

à défaut par le conseil  
de me donner justice je m'adresserai  
l'obligation de demander la verbalisation  
du dit pont. Espérant que vous  
me rendrez justice. Adieu. M. M.  
votre tout dévoué  
Cyprien Lévesque Fils

lettre suivante au conseil

Tous Rivières 28 mai 1923

à son honneur le maire et à Messieurs  
les conseillers de la paroisse de la pointe du Lac  
Messieurs. Nous avons reçu instruction  
de M. H. Champagne demeurant au No 410  
rue Curillier Montreal, et qui par suite a  
la Pointe du Lac de vous donner avis qu'il  
entend prendre des procédures contre votre  
municipalité, la route qui va du moulin  
de Garceau au rang St Nicolas n'est pas  
entretenu suivant le précis verbal qui la  
régit et spécialement si le centre du  
chemin n'a pas 18 pouces plus haut  
que le côté. Cet avis vous est donné  
à toute fins qui de droit.

Amicalement

Lapier & Lapier  
(Narcisses)

Il est proposé par Edmond Pazuni  
secondé par Adolphe Schiltz et résolu  
d'ajourner l'assemblée au neuf  
septembre à sept heures du soir

J. L. Hule main

Les Secrétaires  
sec tres



Rédaction des Comptes du secrétaire trésorier  
*Joseph Montour* pour l'année finissant le 30 juin 1923  
**RECETTES**

Caisse année dernière	\$ 410 01
Dotisations courantes	358 61
arrérages	57 60
Taxes spéciales	79 19
Intérêt perçu de la Banque Provinciale depuis le 6 août 1921	15 01
	\$ 920.42

**DEPENSES**

Rente annuelle sur fonds de batisses jurés	12 00
✓ Pour répartition par le conseil de Comté	164 96
✓ solaires au secrétaire	100 00
✓ bois de chauffage fournaise tuyau vitre	217 75
✓ a la Cie Blanc Décais papeterie timbres 2 Codes Municip	17 18
✓ Autre mont. payé <sup>P.M. 120 300 200 200 250 180</sup>	12 50
frais funéraires <sup>François</sup>	8 40
payé aux inspecteurs & répartition	104 39
	\$ 447.18
Caisse	473.24

<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Caisse \$473.24	
Arrérages 118.16	
Taxes spéciales Remb. 51.29	
642.69	
fournaise 16.50	
659.19	

Vu, vérifié, et certifié exact  
 La Pointe du Lac le 7 Juillet 1923  
 Joseph Montour

9 juill 1923

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Bac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Bac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances municipales le neuvième jour de juillet mil neuf cent vingt trois à sept heures du soir tel que pourvu à la séance du mois dernier la présente séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances et en particulier la reddition des comptes du secrétaire trésorier.

furent présents Messieurs les conseillers: Philippe Biron et Évariste Guay (ne formant pas quorum de la présente assemblée).

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Évariste Guay et résolu d'ajourner l'assemblée au sixième jour d'août à sept heures du soir

Philippe Biron

Évariste Guay

J. S. Martin secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances municipales le sixième jour du mois d'août mil neuf cent vingt trois à sept heures du soir tel que ajourné à la séance du mois dernier qui n'a pas eu lieu faute de quorum, la dite et la présente séance pour pendre en considération toutes affaires requises par les circonstances et en particulier la reddition des comptes du secrétaire trésorier furent présents Messieurs Philippe Biron Thomas J. Rouette et Edmond Faquin tous conseillers ne formant pas quorum de la présente assemblée, les conseillers absents ayant été dûment avisés de la présente assemblée heure de l'ajournement huit heures

Il est proposé par Philippe Biron second par J. Rouette et Edmond Faquin d'ajourner l'assemblée au 19 août à huit à 7 hrs. et demi du soir

Philippe Biron

Edmond Faquin

J. F. Rouette

Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe du Lac

A une session régulière  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
municipales le dix huitième jour  
du mois d'août mil neuf cent vingt  
trois à sept heures et demi du soir  
tel que l'ajourné à la dernière  
séance qui n'a pas eu lieu faute  
de quorum ainsi que la séance prise  
devant les dites séances et la présente  
séances pour prendre en considération  
toutes affaires reçues par les circons-  
tances, et en particulier la reddition  
des comptes du secrétaire trésorier  
Jurent présent Mess. les conseillers  
Philippe Baron Thomas Rouette  
Adolard Schiltz Révius Guay  
Edmond Guay et Azari Bou-  
cher formant quorum de la  
présente assemblée. M. G. Houle agent et  
diagnoste notifié de cette session.

Il est proposé par Thomas Rouette  
secondé par Adolard Schiltz que  
Mr Philippe Baron soit nommé président  
de cette assemblée de cette session.

adopté unanimement

Il est proposé par Thomas Rouette  
secondé par Révius Guay et Révius  
d'accepter les comptes de la com-  
pagnie municipale de la Pointe  
du Lac au verso feuille dernière  
tenue par Joseph Martin secrétaire  
trésorier, et audité par Joseph  
Montour

Il est proposé par Thomas Reutte  
 second par Adolphe Pehilly et résolu  
 de réengager Joseph Martin à la charge  
 de secrétaire trésorier à raison de  
 cent vingt cinq piastres pour  
 la présente année et de lui four-  
 nir les papeteries timbres cahiers  
 et autres choses qui il aura besoin  
 au bureau

adopté unanimement

Il est proposé par Azari Boucher  
 second par Edmond Paquin et  
 résolu d'accepter les comptes  
 suivants :

1<sup>er</sup> de payer à la corporation  
 du comté de comté de St Maurice la  
 somme de cent cinquante <sup>sept</sup> piastres  
 et deux centins. \$151.<sup>02</sup>/<sub>100</sub> en paiement  
 de ce qui suit

pour Wilfred Reutte à	
l'école d'industrie Montford	65.00
pour Joseph Biron	65.00
" " Joseph Biron	21.02

Lesquels montants sont remboursés  
 par les parents des dits enfants

2<sup>e</sup> de payer à l'imprimerie Formules Ligeles  
 pour papeteries .85

3<sup>e</sup> pour fonds de bûches et fûtes 12.00

4<sup>me</sup> à la corporation du comté de  
 St Maurice \$164.96

5<sup>me</sup> de payer à Napoléon Duval  
 pour creux de Danville 10.00



6<sup>ème</sup> de payer a Albert Bloyin msp  
 la somme de \$12<sup>00</sup> pour repetition  
 du pont Elieard Dupont 4-29  
 et de charger de ce montant et  
 collecter des personnes suivantes  
 suivant repetition

Adolphe Pailli	\$ 159
Oliver Bellmar	159
Deread Carpenter	159
Woir Pottery	259
Philip & Son Jaurier	159
Eileen Soupin	159
Euchariste Binet	159

Le secretair tresorier est autorise  
 a payer et collecter les dits mon-  
 tants tel que ci haut specifies  
 adopte unanimement

Le Conseil Parois Guay  
 donne avis de motion qui a  
 la prochaine sance regulier  
 du conseil il sera passe en  
 reglement fixant le taux  
 a dix centus dans le cent piastres  
 devant etre paye par les contribu-  
 ables de la dite municipalite  
 pour subvenir a ses depenses  
 et de plus cinq centus  
 dans le cent piastres comme taxe  
 additionnelle pour subvenir au cout  
 de l'eclairage de chemin d'apris reglement  
 et contrat passe avec la north shore power  
 company

Adopte

Il est proposé par Edmond Papin  
 secondé par ~~Joseph~~ Joseph Boucher et résolu  
 que le secrétaire soit autorisé à  
 payer les comptes dû pour l'éclairage  
 de rues par la municipalité, à la  
 North Shore Power & Electric Company  
 sur présentation de chaque compte, d'après contrat,  
 et de payer ainsi à l'avenir tout compte pour lumière  
 à son échéance. Adopté unanimement

Il est proposé par Adolphe Schütz secondé  
 par Thomas J. Bouette et résolu d'ajourner  
 l'assemblée au dix septième jour du mois  
 de septembre à sept heures du soir  
 à laquelle session aura lieu la  
 révision du rôle d'évaluation.


Philippe Girou

President  
 J. H. Martin  
 Sec. tres.

17. 2/19/23  
 Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de Pointe-du-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances municipales le dix septième jour du mois de Septembre mil neuf cent vingt trois à sept heures du soir telle que ajourné à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances et en particulier la passation d'un règlement imposant les taxes annuelles sur tout biens fonds imposable de la dite municipalité tel que annoncé par avis public en date du trente aout dernier - et aussi la révision du rôle d'évaluation et homologation tel que annoncé par avis public en date du quatorze du mois d'aout dernier furent présents Mr J. F. Houle Maire Messieurs Philippe Biron James J. Rouette Adolard Schiltz quatre conseillers formant quorum à la présente session



Il est proposé par Philipp Bora secondé par Adolphe Schulz et résolu unanimement qu'il soit ordonné et statué par règlement suivant l'avis de motion donné à la séance du dimanche août dernier qui

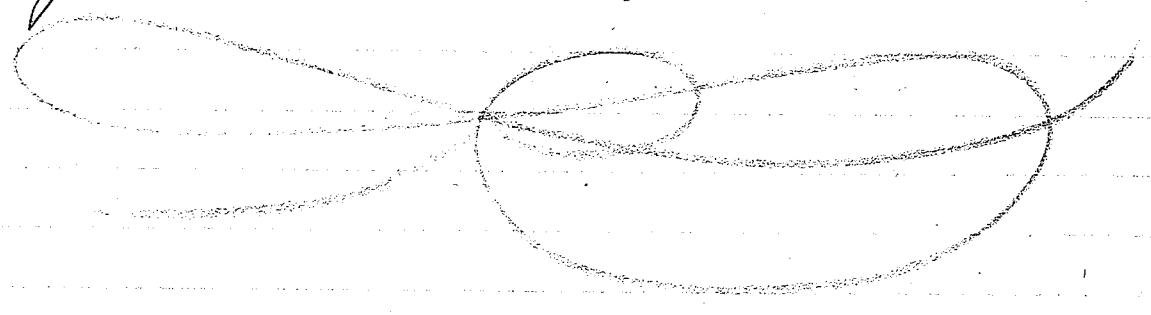
Reg<sup>n</sup>o 3.C. 1<sup>er</sup> Que le taux à imposer sur tous les biens fonds imposables des contribuables de la municipalité de la Pointe-du-Lac pour pourvoir aux besoins et dépenses du conseil soit fixé à dix centims dans le cent piastre pour l'année courante

et de plus qu'il soit imposé sur tous les mêmes biens fonds imposables de la sus-dite municipalité un taxe additionnelle de cinq centims dans le cent piastre pour subvenir au coût de l'éclairage de chemin d'après règlement et contrat passé avec la North shore power company

un grand rassemblement  
à Haute mare

adopté unanimement  
Jos Martin secrétaire trésorier

Le secrétaire trésorier devra donner avis public de la vente de la tranche de Pointe du Lac à Nicoté pour entretenir d'heures avant avoir lieu à la per séance régulière du mois d'octobre



Il est proposé par Thomas Y. Roult  
 second par Adolphe Schiltz et résolu  
 d'accepter les comptes des évaluateurs  
 pour tout et dépenses faits pour  
 faire le rôle d'évaluation au  
 montant de cinquante et une  
 piastres le secrétaire est autorisé  
 à payer ledit montant partagé  
 à qui de droit

adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Liron second  
 par J. Thomas Roult et résolu de  
 procéder à la révision du rôle d'éva-  
 luation fait par les évaluateurs  
 de la dite municipalité et signé  
 par eux le onzième jour d'août  
 dernier

adopté

Il est proposé par Adolphe Schiltz  
 second par J. Y. Roult d'ajourner  
 l'assemblée au (8) huitième jour  
 d'octobre à sept heures du soir.

Joseph Martin

secrétaire trésorier

Le opus du compte des estimateurs

Par la corporation municipale de  
aux estimateurs  
Pour Role d'evaluation 1923

6 repas a 3.00	18.00
1 Voiture pendant 5 jours a 3.00	15.00
ouvrage fait par le secretaire	18.00

Recepte par le conseil seance  
du 17 sept. \$51.00

Le secretaire a retire ce dit montant  
et l'a paye a qui de droit reparti  
comme suit

Phil Garceau	Voitures	1	15.00	x
"	Repas	"	3.00	x
Jos Garceau	"	2	6.00	
Adolard Montour	"	1	3.00	100x
Truffli Rodin	"	1	3.00	x
Napol Roult	"	1	3.00	100x
Jos Martin			18.00	300x
			51.00	

du montant ci haut il a ete fait don de \$26.00 a l'ath. Houde  
(grange incendiée)

Jos Martin ac. tris.

8 oct. 1913

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière  
du conseil municipal de la paroisse  
de Pointe-du-Lac tenue à la  
salle publique le huitième jour  
du mois d'octobre mil neuf cent  
vingt trois à sept heures du soir  
tel que apourné à la dernière séance  
pour prendre en considération toute  
affaire requis par les circonstances  
et en particulier la pente de la  
traverse de Pointe-du-Lac à Nicolet  
pour entretien d'hiver tel que annon-  
cé par avis public en date  
du dix-neuvième jour de septembre  
dernier, et de la révision de la  
liste supplémentaire des grands  
et petits foyers tel que annoncé  
par avis public en date du vingt  
et unième jour de septembre dernier  
furent présent Messieurs les consei-  
lers Philippe Beron Thomas J.  
Rouette Edmond Paquin Azari  
Boucher et Ravier Guay les  
quels cinq conseillers forment  
le quorum de la présente session  
et est proposé par Thomas Rouette  
secondé par Ravier Guay et résolu  
de nommer Mr Philippe Beron  
président de la présente session  
adopté unanimement

Attendu que la municipalité de la Pointe-du-Lac a reçu de la Highway Tighthouse Company (Power Building Montreal) une demande d'installer aux endroits dangereux reconnus par la municipalité dans les chemins de la dite municipalité des signaux qui fonctionnent de la même façon que les bouées lumineuses et connus sous le nom de phares; tel que copie de convention ci-après inscrite.

Convention. Intervenue en la municipalité de Pointe-du-Lac le huitième jour de octobre 1923

La corporation de la municipalité de Pointe-du-Lac a ce agissant et représentée par J. Leonard Houlihan en vertu d'une résolution passée le jour — partie de première part et

Highway Tighthouse company limited, corps légalement constitué ayant un lieu d'affaire en la cité de Montreal, (ci-après dénommée "la compagnie")

et à ce agissant et représentée par V.G. Barthelemy en vertu d'une résolution passée le 13 août 1923, telle que copie ci-jointe. Partie de seconde part.

Attendu que la compagnie desire installer dans la municipalité, aux endroits dangereux reconnus par la municipalité, de la même façon que les bouées lumineuses et connus sous le nom de phares;

Attendu que la municipalité consent à ce que la compagnie fasse



l'installation de tels signaux gratuitement.

Il est convenu par les présentes:

1. La compagnie s'engage à fournir et à ériger d'une façon convenable et dans un délai raisonnable acceptable par la municipalité, des phares dans les chemins de la municipalité aux endroits indiqués par la municipalité.
2. La compagnie s'engage à entretenir et opérer ses phares et à fournir le gaz acétylène nécessaire à cette fin, et à faire toutes les réparations requises, gratuitement;
3. En considération du fait que la compagnie s'engage à ériger et entretenir ces phares, tel que prévu par ce contrat, la municipalité consent à ce que la compagnie ait le droit de louer, pour fins de réclame, l'espace sur les panneaux des dits phares, au gré de la compagnie;
4. La municipalité s'engage en outre, ou l'opération et l'entretien de tels phares par la compagnie a ou pas permis l'installation dans ses chemins de signaux de danger elles-mêmes qu'ils ou indicateurs par d'autres personnes, compagnies ou corporation aussi longtemps que ce contrat demeurera en vigueur.

5. La présente convention demeurera en vigueur pour une période de cinq années à compter de cette date mais pourra être annulée par la compagnie en donnant à la (municipalité) ville un préavis par écrit de six mois;

6. Au cas où cette convention serait annulée ou à son échéance, la compagnie s'engage à enlever les phares alors installés.

7. Cette convention pourra être renouvelée de temps à autre de consentement mutuel, la compagnie devant avoir la préférence sur toute autre compagnie, personnes, ou corporation.

8. La compagnie sera tenue d'exécuter strictement les formules insérées sur son contrat, à défaut de ce fait ce contrat sera nul et de nul effet.

Signé J. L'Abbe maire.  
 pour la municipalité de Pointe-du-Lac  
 Highway Lighthouse Co limited  
 T. Bartrain  
 Sales Manager.

Il est proposé par Thomas J. Reutte  
 résolu par Edmond Paquin et  
 résolu unanimement que le con-  
 sent accordé à la Highway Lighthouse

Compagny Limited la permission d'installer des signaux, aux conditions et tel que copie de convention ci-haut inscrite et que le Maire de la dite municipalité soit autorisé et est par la présente autorisé à signer la dite convention

Adopté unanimement

Il est proposé par Thomas J Rouette secondé par Azari Boucher et résolu unanimement de procéder à la vente de la traversée de Pointe-du-Lac à Nicolet comprenant la partie sous le contrôle de la municipalité de la Pointe du Lac devant avoir son départ au No 63 inc. au No 113 inc. à la disposition de l'acheteur; soit vendue au plus bas et dernier enchérisseur pour son entretien de l'hiver 1923 à 1924. L'entretien de la dite traversée a été adjudicé à Mr Olive Guilbert pour la somme de cent piastres qui est le plus bas et dernier enchérisseur.

Adopté

Le conseil ayant pris en considération la liste supplémentaire des jurés après quoi le conseil Edmond Piquin secondé par Azari Boucher et résolu que la dite liste ainsi faite et préparée par le secrétaire trésorier parait être conforme à la loi et qu'elle soit acceptée par le conseil

adopté

Il est proposé par Edmond Paquin  
secondé par Azari Baucher et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
cinquième jour de novembre à  
sept heures du soir

Philippe Biron  
Président  
J. St. Arth. Secrétaire-Trésorier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Notre-Dame de la  
Visitation de la Pointe-du-Lac  
A une assemblée du conseil muni-  
cipal de la paroisse de Notre-Dame de la  
Visitation de la Pointe-du-Lac, tenue  
au lieu ordinaire des séances, le  
cinquième jour de novembre mil neuf cent  
vingt trois. à laquelle session étaient  
présents Mr J. St. Arth. maire  
et Mr Philippe Biron conseiller  
ou formant pas quorum  
de la présente assemblée.  
La présente assemblée tenue à sept heures après midi

Il est proposé par Mr J. Lionard  
Houl, secondé par Philippe Biron  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au cinquième jour de novembre  
à sept heures neuf heures du  
matin  
(deux votes rayés nul)  
J. St. Arth.  
Philippe Biron  
J. St. Arth.  
Sec. tris.

Provincer de Québec

Municipalité de la paroisse de notre Dame de la Visitation  
de la Pointe du Sac

A une assemblée du conseil municipal de  
la paroisse de notre Dame de la Visitation de la Pointe  
du Sac; tenue au lieu ordinaire des  
séances le quinzième jour de Novembre mil  
neuf cent sept et trois à neuf heures du matin, tel que  
ajourné à la dernière séance. Eurent présent  
Messrs Philipp Biron Adolphe Schiltz  
Edmond Paquin et Azarié  
Boucher tous conseillers formant  
quorum Messieurs Elzéar Guay  
et J. J. Kouty ayant été dûment  
avisés de la présente assemblée

Mr Philipp Biron propose secondé  
par Mr Adolphe Schiltz que Mr Azarié  
Boucher soit nommé président  
de la présente assemblée  
résolu unanimement

Le secrétaire trésorier donne commu-  
nication au conseil des noms  
et propriétaires d'immeubles Etc dans  
cette municipalité qui ont trois  
années de plus de cotisation de deux,  
d'après rôle de perception en force -  
en désignant respectivement pour  
chacun d'eux le montant dû à cette  
municipalité

Après considération des arre-  
rages de la dite municipalité le conseil, a jugé que  
ces contribuables payeraient  
sans leur faire de frais.

Division des parts de la route chez Adolphe Duplessis dans le chemin St Charles désignant les intéressés; et à chacun d'eux leur part respective par l'inspecteur municipal Mr Albert Blouin

	Honori Dupont	1 arpent	20 pieds
	Albert Blouin	1 "	20 "
	M <sup>re</sup> Eli Guay <small>parquis Char</small>	3 "	60 "
317	Thomas Godin	2 "	40 "
317	Jeffry Dupont	2 "	40 "
318	Wilbrod Geroux	1 "	20 "
319	Edmond Dupont	2 "	40 "
320	Donat Dupont	2 "	40 "
321	Adelard Fernoche	2 1/2 "	50 "
323-322	Orla Godin	2 1/2 "	50 "
324	Jean Geroux	2 "	40 "
	Honori Dupont	4 1/2 "	90 "
	Treffli Godin	1 1/2 "	30 "
328	Archibald Bolduc <small>parquis Char</small>	1 1/2 "	30 "
329	Deseri Benoit	1 1/2 "	30 "
320	Caroli Benoit	1 1/2 "	30 "
	Gedeon Orti	3 "	60 "
	Treffli Godin	4 1/2 "	90 "
	Gedeon Orti	3 "	60 "
	Ernest Comeau	2 "	40 "
	Hermidas Benoit	3 1/2 "	70 "
344-345	Wilbrod Geroux	2 "	40 "
	Adolphe Duplessis	2 "	40 "

1030 =  
 5 130 / 180  
 fut est proposé par Edmond Paquin venant par Adolphe Bolduc et résolu que la division des parts de la route chez Adolphe Duplessis dans le chemin St Charles soit adoptée et homologuée telle qu'elle est inscrite et qui a d'ancien cette division aura a servir comme base pour les fins de repartition pour l'entretien de chemin adoptée unanimement

15. Nov 1735

Le secrétaire trésorier donne connaissance d'une lettre et acte de convention venant de la National Highway advertisement demandant le privilège exclusif de poster des affiches dans nos chemins publics

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Edmond Pagum que le conseil ne peut donner aucun privilège à la dite compagnie de poster affiches ou autres signes dans nos chemins publics  
adopté unanimement

Il est proposé par Adolard Schütz secondé par Philippe Gauthier et résolu d'accepter le compte suivant, et le secrétaire trésorier est aussi autorisé à payer le dit compte, à Mr J. L. Paul pour effet: livre à Mr Tripli Godin pour contentin de la famille Wilford \$13.71  
adopté unanimement

Lecture d'une lettre menaçante de Alphonse Simonin de Roussillon le conseil pour dommages \$6<sup>00</sup> chemin Ter. Pagum

Il est proposé par Adolard Schütz secondé par Edmond Pagum et résolu d'appeler sous l'assemblée au dixième jour de décembre prochain à neuf heures du matin  
adopté unanimement  
Azarie Boucher président  
M. Martin secrétaire trésorier

Ville de Québec  
 Municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Bac  
 A une assemblée du conseil  
 municipale de la paroisse de la Pointe  
 aux-Bac tenue au lieu ordinaire  
 des séances le dixième jour du mois  
 de Décembre mil neuf cent vingt trois  
 neuf heures du matin tel que adjourné  
 à la dernière séance pour prendre  
 en considération toute affaire requise  
 par les circonstances furent présent  
 M<sup>r</sup> J. L. Houle Maire et M<sup>r</sup> Edmond  
 Paquin conseillers et Azaris Bouché  
 ne formant pas quorum de la présente assemblée  
 M<sup>r</sup> Edmond Paquin propose d'ajourner l'assemblée au premier  
 lundi de Février 1924 à 9 heures. Edmond  
 Azaris Bouché Paquin J. L. Houle Maire. Pie tris.

Le secrétaire trésorier donne communica-  
 tion d'une lettre de la National Sign Co  
 daté du 5 Nov. dernier concernant leurs  
 plan d'annonce indiquant les endroits  
 dangereux dans les chemins public-

Et donne aussi communication d'une lettre de  
 M<sup>r</sup> Jos. Boulanger sous-Ministre de la voirie en  
 date du 6 Nov. dernier, concernant les avantages  
 que peuvent donner la plantation des arbres  
 le long des routes, le ministre demandant  
 à la municipalité le nombre des arbres Etc plantés  
 le long de nos routes et de lui en faire rapport à la  
 fin de la prochaine saison



9 Janv 124

Province de Québec  
 Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Bac  
 A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe-du-Bac tenue à la salle publique de la dite municipalité le neuvième jour de Janvier mil neufcent vingt quatre à dix heures du matin telle que annoncée par un avis public en date du vingt neuvième jour de Décembre dernier annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination, et faire l'élection si nécessaire de trois conseillers municipaux en remplacement de Messieurs Philippe Biron Thomas J. Rouette fils et Xavier Guay des dits conseillers dont le terme d'office est expiré

Mr Conrad Dupré de la dite paroisse ayant été nommé par le président secrétaire de la dite élection pour lui aider à remplir les devoirs de sa charge

Je Joseph Martin secrétaire trésorier de la dite municipalité, étant de droit président de l'élection, est présent et requiert les électeurs, présents à faire le choix des candidats pour remplacer Messieurs Philippe Biron Thomas J. Rouette fils, et Xavier Guay, les quels conseillers de la dite municipalité sortent de charge les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection

Il est proposé par Trifflé Dupont  
secondé et appuyé par Athanase Houle  
que Mr. Philippe Biron cultivateur  
de la paroisse de la Pointe-du-Lac  
soit nommé candidat comme conseil-  
ler de la municipalité de la pointe  
du Lac

Il est proposé par George Lemercier  
secondé et appuyé par Desithi  
Mongrain que Mr Thiodor  
Garceau menuisier de la pa-  
roisse de la Pointe du Lac soit  
nommé candidat comme conseil-  
ler de la municipalité de  
la pointe du Lac

Il est proposé par Philippe Biron  
secondé et appuyé par Athanase  
Houle et Trifflé Dupont que mons-  
sieur Houle cultivateur de la paroisse  
de la Pointe du Lac soit nommé  
candidat comme conseiller de  
la municipalité de la Pointe du Lac

Advenant qu'il s'est écoulé deux  
heures depuis l'ouverture de l'assem-  
blée et qu'il n'y a que le nombre  
de candidats nécessaires pour  
remplir les places vacantes  
des conseillers sortant de charge.  
Je proclame Mr Philippe Biron  
cultivateur, Mr Thiodor Garceau  
menuisier, et Mr Omer Houle  
cultivateur, élus par accla-  
mation conseillers de la muni-  
cipalité de la paroisse de la Pointe  
du Lac

Joseph Martin  
Président  
de l'Assemblée

Jan 1921

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de  
Pointe-du-Lac

Je soussigné Philippe Biron cultivateur  
Théodore Garsneau menuisier  
et Omer Houle cultivateur  
tous trois demeurant dans la dite paroisse  
ayant été récemment élus conseillers  
de la dite municipalité -  
jure solennellement chacun pour soi  
même que je remplirai avec hon-  
nêteté et fidélité les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité -  
ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément devant moi à  
la Pointe-du-Lac le  
quatrième jour de février  
mil neuf cent vingt quatre

Joseph Martin  
secrétaire-trésorier

Philippe Biron

Théodore Garsneau

Omer Houle

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des séances le quatrième jour de Février mil neuf cent vingt quatre, à neuf heures du matin tel que assemblée à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances.

Furent présents Messieurs H. L. Houli  
Edmond Paguin Ayari Boucher  
Thiède Garneau et Omer Houli  
formant quorum de la  
présente assemblée

Le secrétaire trésorier donne communication des lettres suivantes

- 1<sup>re</sup> de la National sign Lo Dadié du 5 Nov. dernier concernant leur plan d'annonce
- 2<sup>me</sup> de Mr Jos Boulanger sous-ministre de la voirie en date du 6 Nov. dernier concernant la plantation des arbres le long des routes, lui faire rapport du nombre d'arbres plantés etc
- 3<sup>me</sup> de Mr Berlinguette + Marissette ingénieurs professionnels date du 5 Janvier offrant leurs services professionnels etc.
- 4<sup>me</sup> de Mr B. Piquet Sec. tris. de l'Union des municipalités de la province daté du 2<sup>e</sup> Janv. dernier concernant les incendies.

sur réclamation faite par  
 Adolphe Biron pour la somme de  
 dix huit piastres en paiement  
 de 8 tuyaux de béton Tendana  
 L'inspecteur Lédou Jannin le  
 30 mai 1923 les dits tuyaux  
 ayant été employés à la construction  
 du pont sur le ruisseau Levernoch.

Il est proposé par Philippe  
 Biron accordé par Edmond Pajon  
 et résolu que le dit débet prompt  
 soit suspendu jusqu'à la prochaine  
 séance. Le secrétaire trésorier  
 est autorisé à retirer collecter des  
 intéressés au dit pont le montant  
 du par chacun d'eux suivant  
 répartition.

adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Biron  
 accordé par Azari Boucher et  
 résolu que la réclamation au mon-  
 tant de quarante cinq piastres  
 faite par M. Alexandre Marineau  
 et Cie, en paiement d'une armoire  
 à l'usage de la municipalité  
 soit payée à M. J. F. Houle qui  
 devra solder la dite note envers  
 M. Alexandre Marineau & Cie.

Le secrétaire trésorier est  
 autorisé à payer à M. J. F. Houle  
 le dit montant de quarante cinq  
 piastres. Il est aussi autorisé  
 à retirer la somme de soixante  
 et deux piastres et cinquante centimes  
 étant le montant de son salaire  
 annuel ainsi que onze piastres  
 et quarante et un cents pour achat de papeterie  
 bleue de reus feuilles de rôle d'évaluation etc à l'usage  
 du bureau. Adopté unanimement.

En réponse à une lettre du sous  
 ministre de la province de Québec datée  
 du 26 février dernier concernant l'ad-  
 mission et la pension de Dame  
 M<sup>me</sup> Benjamin Martin à l'hôpital de  
 Beauport, M<sup>r</sup> Philippe Bizon propos  
 secondé par Edmond Paquin  
 et résolu de répondre à l'honorable  
 secrétaire de la Province ou au sous  
 secrétaire que le conseil de la  
 municipalité de la Pointe du Tac  
 ne peut rien exiger des intéro-  
 ses, pour défrayer le coût de sa  
 pension, vu qu'elle ne possède  
 rien, et que personne n'y est  
 obligé, elle a à son fils mi-  
 neur qui ne peut prendre aucune  
 charge

Adopté unanimement

Il est proposé par Omer Houle  
 secondé par Théodore Garceau  
 et résolu que le secrétaire devant  
 être payé à Truffe Godin la  
 somme de dix piastres pour sub-  
 venir à la famille. Milford

Adopté unanimement  
 Il est proposé par Théodore Garceau secondé  
 par Omer Houle, et résolu d'apporter l'as-  
 semblée au premier lundi du mois  
 de mars à 9 hrs. du matin

J. A. B. au main  
 Jos Martin  
 secrétaire trésorier

3 mars 1924

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pont-du-Lac

A une assemblée régulière  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe-du-Lac tenue au lieu  
ordinaire des séances le troisième  
jour du mois de mars mil neuf  
cent vingt quatre à neuf heures  
du matin telle que apournée à la  
dernière séance pour prendre en  
considération toutes affaires reçues  
par les circonstances

furent présent M<sup>r</sup> Houlé Maire  
Mess<sup>rs</sup> les conseillers Philipp Biron  
Edmond Pagum Thiodi Garceau  
omer Houlé Azari Boucher et Adolphe  
Schiltz formant quorum de la  
présente assemblée sous la présidence  
de M<sup>r</sup> le Maire

Le secrétaire trisorien déclare qu'à  
l'exception de Mess<sup>rs</sup> Philipp et omer  
Jannin préparés cad 294 tous  
les intéressés redressés pour achat  
de tuyaux en béton employés  
au pont Ferversoch 3<sup>e</sup> et rang  
lui ont payé chacun le montant  
de \$225 étant le montant de leur  
part M<sup>r</sup> Phil Biron préparé  
reordif par omer Pagum et  
résolu qu'il soit chargé \$225  
comme taxe spéciale à Mess<sup>rs</sup> Phil et  
omer Jannin et que le secrétaire  
trisorien devra payer cette dite somme  
plus ce qui il a collecté des autres  
intéressés à M<sup>r</sup> Adolphe Biron formant  
le total de sa perception au montant de \$16<sup>00</sup>  
adopté

Il est proposé par Philipp Biron  
 secondé par Omer Boncher et résolu  
 d'autoriser Mr T Houer de retirer  
 du conseil de Comté la somme  
 de cent piastres étant le coût  
 de l'entretien de la traversée de  
 Pointe du Lac à Noël  
 le secrétaire trésorier est autorisé  
 à payer ce coût de la dite traversée  
 à l'entrepreneur Mr Oliver Guilbert  
 adopté unanimement

Le maire informe le conseil  
 que la durée de temps exigé par  
 la loi pour les officiers de police  
 et autres officiers municipaux  
 étant écoulé le prie de procé-  
 der à la nomination de leurs  
 successeurs Il est proposé par  
 Mr Adolphe Schult secondé  
 par Omer Houer et résolu de procé-  
 der à leur nomination  
 adopté

Le grand chemin ou chemin de roi  
 dans le haut de la paroisse, depuis  
 la terre de Carolus Lesieur, jusqu'au  
 pont du moulin -

L'inspecteur nommé est  
 Omer Arbour

Le grand chemin ou chemin de roi depuis  
 le pont du moulin, jusqu'à un demi arpent  
 avant d'arriver à la rivière au sable

L'inspecteur nommé est  
 Emile Pailli



Le grand chemin ou chemin de roi  
depuis la ligne de la Barrière jusqu'  
chez Cyrille Rouette etc.  
La route comprise jusqu'au deuxième  
rang. Et de plus le pont de Larnoch  
l'inspecteur nommé est  
Jeffrey Guilbert

Le grand chemin depuis chez Cyrille  
Rouette jusqu'à un demi arpent  
de l'autre côté de la rivière au pable  
l'inspecteur nommé est  
Archie Schiltz

Les petites terres au deuxième rang  
depuis chez Oscar Rouette jusqu'au  
pont de Larnoch. —  
Et de la petite route jusqu'à l'ex-  
trémité du deuxième rang  
l'inspecteur nommé est  
Napoleon Rouette etc.

La continuation des petites terres  
au troisième rang depuis chez Athona  
Arête incl. jusqu'à la ligne de St. Margue-  
rite  
l'inspecteur nommé est  
Arthur Chamberland

Le troisième rang depuis le pont  
chez Hubert Trotier, jusqu'au quatri-  
ème rang —  
se compris la route chez Elzear Dupont  
Bris et la route en avant chez Albert Blouin ainsi que le  
rang compris. l'inspecteur nommé est  
Lucien Blouin

La concession de l'harlu depuis  
 Le grand chemin a son départ  
 jusqu'à chez Zéphirin Dupont incl.  
 l'inspecteur nommé est  
 Oabin Renault

La continuation du rang de l'harlu  
 depuis chez Zéphirin Dupont incl.  
 jusqu'à la profondeur du cinquième rang  
 y compris la route de Cyrille Minville  
 et y compris le pont chez Adolphe Duplessis  
 l'inspecteur nommé est  
 Jean Gerous

La route du cinquième rang  
 y compris le cordon du sixième rang  
 l'in inspecteur nommé est  
 Cyrille Minville

Le septième rang depuis l'extré-  
 mité nord est du dit septième rang  
 jusqu'à la terre de James Gauthier  
 y compris la route du sixième rang  
 l'inspecteur nommé est  
 Ernest Comeau

Le septième rang depuis l'extrémité  
 sud ouest du dit septième rang  
 jusqu'à la terre de James Gauthier  
 y compris la route du septième rang  
 petite route du 6<sup>e</sup> rang  
 l'inspecteur nommé est  
 Joseph Garceau

La route de l'Acadie depuis le  
grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachichou  
par le deuxième rang  
l'inspecteur nommé est  
Orila Vincent

La concession d'Eticolas depuis chez  
Orila Vincent jusqu'à l'extrémité du rang  
d'Eticolas

l'inspecteur nommé est  
Agapit Gafard  
Depuis le rang d'Eticolas jusqu'à  
la ligne d'Yamachichou par le deuxième  
rang y compris la route chez Denis Garcean  
l'inspecteur nommé est  
Philippe Gauthier fils

Le village des Garcean depuis  
la route de l'Acadie jusqu'à la  
concession d'Et Charles

l'inspecteur nommé est  
Philippe Guay

La traversée de la Pointe du Lac  
à Eticolas et la charge d'inspecteur  
municipal

l'inspecteur nommé est  
Joseph Benoit

Les estimateurs nommés  
pour faire le rôle d'évaluation  
de la municipalité de la Pointe du Lac  
sont Mess. Truffi Guilbert  
Arthur Comeau et Alfred Garcean

Les inspecteurs agraires nommés sont  
Mess. Euchariste Deschamps  
Armand Blain  
et Joseph Brûlé

Des gardiens d'enclos nommés sont  
 M<sup>r</sup> Edmond Dupont

Des auditeurs de comptes pour péri-  
 fier les comptes du secrétaire trésorier  
 de la municipalité de la Pointe du Basport

Rey J. B. Lamy et  
 Joseph Montoir

M<sup>r</sup> Théodore Garceau propose secondé  
 par Adolphe Schiltz et résolu de  
 payer à Aliva Kouette la somme  
 de une piastre et demi pour électri-  
 cité à l'usage de la lumière a date  
 dépensé par le conseil

adopté unanimement

M<sup>r</sup> Adolphe Schiltz propose  
 secondé par Théodore Garceau et  
 résolu d'ajourner l'assemblée  
 au premier lundi d'avril  
 mit neuf cent vingt quatre a neuf  
 heures avant midi

J. H. de maie  
 M<sup>r</sup> Martin  
 sec. tris

POUR ACHETER UN BON

**CHAR**  
**Usagé**

ALLEZ  
CHEZ

**KIMBALL**

**AUTOMOBILE LTEE**

Rue Saint-Antoine.

Tél. 527

Coin Champlain

## remplaceront les travaux

### ceux actuellement s seront complétés

gouvernement provincial ne peut continuer  
longtemps à supporter seul le coût des  
travaux de chômage dans la province.

gouvernement provincial fe-  
ces travaux, actuel-  
surs, aux Trois-Ri-  
suite, les travaux  
comme dans tou-  
villes, pour en re-  
ne des secours di-  
est le cas de plu-  
l'heure actuelle.

ous avons su, de  
sée. La personne,  
t cette nouvelle,  
que le gouverne-  
ne peut conti-  
temps, à supporter,  
s travaux de chô-  
province, comme il  
deux ans.

ne idée de l'im-  
avaux effectués,  
ment provincial,  
le des Trois-Ri-  
que l'on a payé,  
salaires à no-  
C'est l'hon. M.  
it ces chiffres,  
s, à la mani-

festation dont il fut l'objet, lors  
de l'inauguration du stade de ba-  
seball.

Ces travaux emploient encore,  
au moins, 1,800 personnes, dont  
une bonne partie ne travaillent que  
deux ou trois semaines par mois.  
L'an dernier, l'on eut jusqu'à 2,  
500 personnes au travail, quatre  
semaines par mois. Depuis, ce  
nombre a été réduit; mais n'empê-  
che que c'est encore le seul moy-  
en, pour un grand nombre de  
personnes de gagner leur vie.

Lorsqu'on aura complété les  
travaux, ici, l'on n'en entrepren-  
dra pas d'autre. Ce sera le régi-  
me des secours directs.

Trois-Rivières sera, probable-  
ment, l'une des dernières villes  
de la province à revenir à ce sys-  
tème. A l'heure actuelle, les tra-  
vaux ont été arrêtés, en plusieurs  
endroits, par le Bureau de recons-  
truction économique. Ce fut le cas,  
tout dernièrement, pour les villes  
de Grand'Mère et du Cap-de-la-  
Madeleine.

### Veillette, de Proulxville, devant le magistrat pour accusation d'incendiat

magistrat F.-X. Lacoursière a fixé à mercredi  
la date de l'enquête de Bernard Veillette, alias  
Saint-Sévérin de Proulxville, contre qui pèse  
l'accusation d'incendiat. Celui-ci a comparu, hier, à la cour.  
L'accusation, Veillette aurait mis volontairement  
le feu à une écurie appartenant à Joseph Tes-  
sier de Proulxville. Les dommages, causés par l'in-  
cendie, s'élevaient à \$4,500. Des animaux ont péri dans les  
écuries aratoires ont été anéantis. Veillette  
est un habitant de Proulxville. Les bâtiments de M. Tessier, le 22 novembre

Me Lucien Comeau, C.R., agit pour la  
défense de Veillette. L'affaire a été portée à la cour par la Sûreté provin-

### Importation de charbon de Dominion Coal

per soir, avec 3,000 tonnes.  
trafic

## La supérieure-générale des Ursulines en notre ville

La T. R. M. Marie de Saint-Jean, qui dirige  
l'Union romaine des Ursulines, est en visite  
d'amitié au monastère local.

La communauté du monastère  
des Ursulines reçoit actuellement  
un groupe de très distinguées vi-  
siteuses de l'ordre. Nous comp-  
tons parmi ce groupe la Très  
Révérende Mère Marie de St-  
Jean de Rome, supérieure-géné-  
rale de l'Union romaine des Ur-  
sulines. Celle-ci dirige 7,000 re-  
ligieuses qui participent à l'U-  
nion romaine dans tous les coins  
de l'univers.

Nos monastères canadiens ne  
font pas partie de l'Union ro-  
maine. C'est à titre d'amies de  
nos religieuses que la Très Ré-  
vérende Mère St-Jean et ses  
compagnes sont ici actuellement,  
interrompant la visite de 70  
monastères des Etats-Unis.

Nous remarquons encore parmi  
les visiteuses, l'assistante de  
la supérieure-générale de l'U-  
nion romaine, la Très Révérende  
Mère Saint-Albert, une Franco-  
américaine de la Nouvelle-Orlé-  
ans; la Rév. Mère Marie du Ro-  
saire, fondatrice de la mission de  
Swatow, Chine, la Très Révéren-  
de Mère Marie-Imelda, supé-  
rieure-générale des monastères du  
Maine, son assistante, Mère  
Saint-Louis-de-Gonzague; la Très  
Révérende Mère Geneviève, su-  
périeure-générale des monastères  
de l'Ontario; la Rév. Mère Au-  
gusta, sa secrétaire; et la Rév.  
Mère St-James, du collège de  
Brescia, de London.

Toutes ces religieuses se sont  
arrêtées au monastère de la rue  
Notre-Dame pour quelques jours.  
Elles sont reçues par la Très Ré-  
vérende Mère Sainte-Geneviève,  
supérieure-générale de nos mo-  
nastères mauriciens.

Elles partiront en fin de se-  
maine pour Québec où, sur l'in-  
vitation personnelle de Son E-  
minence le cardinal J.-M.-Rodri-  
gue Villeneuve, archevêque, elles  
participeront aux fêtes du Trois-  
ième centenaire de l'arrivée des  
Ursulines au Canada. Ces fêtes  
débuteront le 31.

Avec ce même groupe d'illus-  
tres visiteuses, nos supérieures  
régionales, la T. R. M. Ste-Ge-  
neviève, supérieure-générale, aux  
Trois-Rivières, les RR. MM. Ste-  
Félicité, supérieure de Grand-  
Mère, Saint-Olivier, supérieure

de d'Alexandrie, supérieure de la  
nouvelle maison du Christ-Roi  
(école normale), se rendront à  
Québec pour les trois ou quatre  
jours des célébrations.

Nous avons dit, plus haut, que  
les monastères québécois n'appar-  
tiennent pas à l'Union romaine  
des Ursulines. Nos Ursulines dé-  
pendent directement de leur é-  
vêque.

On a, cependant, aux Trois-  
Rivières et à Québec, formé des  
unions régionales de monastères.  
Trois-Rivières est à la tête des  
monastères de Shawinigan et de  
Grand'Mère dans l'union régio-  
nale, mauricienne.

Rapelons que notre monastère  
local a, de plus, fondé le pre-  
mier monastère du Maine quand  
la Rév. Mère du Sacré-Coeur est  
partie d'ici, en 1888, pour aller  
fonder une école à Waterville.  
Le Maine compte maintenant  
une quinzaine de communautés  
des Ursulines.

## Une exposition de miel sera tenue aux Trois-Rivières

Elle sera tenue du 15 au 18 août. — Une  
semaine de la consommation du miel. —  
Achetez de nos excellents produits.

Une semaine de la consom-  
mation du miel sera tenue aux  
Trois-Rivières au milieu d'août.  
Elle coïncidera avec une expo-  
sition de miel qui aura lieu du  
15 au 18 août, sous les auspices  
de l'Association de la petite in-  
dustrie provinciale, que subven-  
tionnent les ministères du Com-  
merce et de l'Agriculture.

L'association entreprendra ici,  
en faveur du miel québécois, une  
campagne qui se continuera plus  
tard avec d'autres produits, par-  
ticulièrement ceux qui peuvent  
être mis en conserve.

MM. J.-A. Marcoux et E.-A.  
Séguin, directeurs de l'As-  
sociation, sont venus aux Trois-  
Rivières en rapport avec cette  
exposition de miel. Ils ont ren-  
du visite à plusieurs industriels  
et marchands trifluviens et aux  
représentants de nos associations,  
pour obtenir leur coopération.  
350,000 livres de miel nous  
restent de la récolte de 1938.  
Nous n'en consommons pas as-  
sez. Car le miel est un facteur  
de santé.  
Des conférencières du gouver-  
nement provincial seront présen-  
tes à l'exposition du 12 au 15  
août, pour donner aux dames  
trifluviennes d'excellentes recet-  
tes sur la préparation du miel.  
Elles appliqueront ces recet-  
tes sur le miel.

## Des vœux de l'hon. M. Duplessis au peuple d'Yamachiche

Yamachiche, 27. (D.N.C.)—  
L'hon. Maurice Duplessis, pre-  
mier ministre, a envoyé un  
télégramme à notre curé, M.  
l'abbé Elzéar-S. de Carufel,  
à l'occasion des célébrations  
qui ont marqué la fête de sainte  
Anne, patronne de notre  
paroisse.

Dans son télégramme, il  
demandait au curé de trans-  
mettre à ses ouailles les meil-  
leurs vœux du gouvernement  
provincial.

## Un automobile capote

Victoriaville, 27 (D.N.C.)— Un  
monsieur Markaret, sa femme,  
une demoiselle Labrecque et deux  
autres passagers ont été blessés,  
quand un automobile a capoté un  
peu au nord de la petite rivière  
Gosselin. Mme Markaret a la cla-  
vicule fracturée et M. Markaret  
a subi de légères blessures. Les  
blessés ont été conduits à l'Hôtel-  
Dieu d'Arthabaska.

## Vagabonds condamnés

Neuf vagabonds, arrêtés de nuit  
par nos policiers, ont comparu,  
hier matin, devant Me Fortunat  
Lord, recorder. Deux feront quin-  
ze jours de prison. Les sept au-  
tres ont obtenu le choix entre fai-  
re un mois de prison ou quitter  
la ville, immédiatement. Ils  
avaient jusqu'à 2 heures, hier  
après-midi, pour quitter nos  
murs.

# GRAND'MÈRE SHAWINIGAN

Bureaux à Shawinigan, 68a, 5e Rue

SHAWINIGAN, 27 JUILLET

## L'uniformisation de l'année fiscale

### Une requête de La Tuque au congrès des municipalités

Les édiles de La Tuque estiment qu'il serait avantageux d'uniformiser l'année fiscale et la comptabilité de nos villes.

La Tuque, 27. (D.N.C.) — Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au prochain congrès annuel des municipalités de formuler au gouvernement provincial une requête générale en vue de faire uniformiser l'année fiscale de toutes nos municipalités. Voici le texte de cette résolution:

Proposé par M. Maxime Picotte, secondé par M. Edmond Renaud, que:

ATTENDU que dans un grand nombre de municipalités de Cités et villes, la date de l'année fiscale ne correspond pas avec la date du calendrier, ce qui est de nature à créer des embarras et des ennuis aux contribuables;

ATTENDU qu'il serait préférable sous tous rapports qu'il y ait uniformité de la date pour l'année fiscale de chaque municipalité, en adoptant de préférence la date du calendrier, soit du premier janvier au 31 décembre;

EN CONSEQUENCE ce conseil soumet cette question à l'étude, et à la considération des représentants des diverses municipalités de cette province lors du congrès annuel qui sera tenu en septembre prochain, et au cas d'acceptation, que demande soit faite au gouvernement provincial de passer une loi pour faciliter à chaque municipalité le dit changement.

Nos édiles ont aussi adopté une autre résolution demandant que la comptabilité des municipalités soit uniformisée. En voici le texte:

Proposé par M. l'échevin Maxime Picotte, secondé par M. l'échevin Thomas Harvey, que:

ATTENDU qu'il serait très utile pour fins de statistiques et de comparaisons que les bilans financiers de chaque municipalité soient uniformes;

ATTENDU que l'uniformité de comptabilité dans chaque municipalité serait très utile et même procurerait des renseignements plus adéquats entre chaque municipalité;

EN CONSEQUENCE que ce conseil soumette à l'attention des

mité de la comptabilité dans les municipalités de cette province et qu'au cas d'acceptation de la part des congressistes, que demande soit faite au gouvernement provincial de passer une loi à cet effet. ADOPTE

### LE MARCHÉ PUBLIC

M. l'échevin Thomas Harvey a donné avis qu'à une séance ultérieure du conseil il proposerait un règlement aux fins d'amender le règlement No 136 concernant le marché public en cette ville.

### Almaville

Almaville, en-bas, 27. (D.N.C.) A l'occasion du mariage de M. et Mme Origène Héroux de St-Mathieu, il y eut réception chez M. et Mme Arthur Héroux, frère du marié. Etaient présents: M. et Mme Origène Héroux, nouveaux époux, M. et Mme Arthur Héroux, Mme Vve Adolphe Héroux, M. et Mme Antonio Boisvert, M. et Mme Onésime Déziel, M. et Mme Ernest Déziel, St-Mathieu, Mme Vve Zoé Julien Charette, M. et Mme Emile Julien, St-Marc, M. et Mme Joseph Julien Baie Shawinigan, M. et Mme Henri Bournival, Baie Shawinigan, M. Aurèle Cantin, Ste-Flore, Mme Nelson Cantin, Glanada, M. Lucien Gélinas, Mlle Blandine Descôteaux, M. Armand Héroux, Mlle Léonce Dupont, René Lafrenière, Mlle Lucienne Bellemare, Camille Dupont, Mlle Cécile Langlois, Mlle Diana Boisvert, tous de St-Mathieu, M. Tremblay, St-Marc, Mlle Georgette Brouillard, Paul Bertrand,

Françoise Brouillard, Philippe Lapointe, Rolande Brouillard, Hector Forest, Yvette Cloutier, Trois-Rivières, Georgette Gilbert, Charles Edouard Dubé, St-Maurice, Yvette Héroux, Emile Héroux, Georgette Héroux, M. et Mme Maurice Corriveau, Alphonse Dufresne, Wilbray Bellemare, Mlles Rosette, Pauline, Fernande Héroux, MM. Réal et Louis-Georges Héroux, M. Jean-Claude et Noëlla Déziel, St-Mathieu, Réal Auger, Jeanne-Mance Gagnon, Irène Gagnon.

### M. Little montrera ses films au public de Grand'Mère

Au cours d'une représentation qui aura lieu dans un parc, vendredi soir. — De distingués patrons présideront.

M. Duncan MacD. Little, de New-York, "citoyen honoraire de la Mauricie", donnera une représentation de vues animées dans un parc public de Grand'Mère, vendredi soir, à 9 heures 30. Il montrera, plus spécialement, les films que, depuis quelques années, il est venu tourner dans notre région. Il en a de merveilleux.

Cette représentation cinématographique aura lieu sous le patronage conjoint de MM. J.-A. Gagnon, maire de Grand'Mère, Henri Valiquette, gérant municipal, Alphida Crête, député fédéral, Jean-J. Crête, "le Roi de la Mauricie", suivant l'expression de M. Little, et Henry Sorgius, directeur-gérant de la St-Maurice River Boom.

On annoncera d'ici vendredi l'endroit exact de la représentation.

Le public est cordialement invité.

### Un système d'éclairage parfait pour la fête du 29

Il y aura deux fanfares au programme: l'Union Musicale de Shawinigan et la Philharmonie de la Salle des Trois-Rivières.

Shawinigan, 27. (D.N.C.) — On a terminé hier la construction de vastes estrades que l'on a fait ériger sur le Boulevard St-Maurice pour la fête de nuit qui se déroulera ici dans la nuit de samedi à dimanche prochain. Ces estrades, construites sous la direction de MM. Jos. de Carufel et Amédée Boulanger et sous la surveillance de MM. Robert Dorion, I.C., gérant municipal et E. A. Delisle, ingénieur de la ville, sont d'une solidité à toute épreuve et elles serviront à asseoir quelque deux mille personnes.

La Chambre de Commerce des Jeunes de Shawinigan, qui organise cette fête, s'est assurée pour la circonstance du concours de l'Union Musicale de Shawinigan et de la Philharmonie de La Salle, des Trois-Rivières. Cette dernière sera installée sur une plateforme placée sur la rive du St-Maurice, à peu près vis-à-vis l'Avenue Mercier, tandis que l'Union Musicale jouera d'un chaland qui se trouvera au mi-

trique qui dépassera en beauté tous les spectacles du genre qu'il nous a été donné de voir jusqu'ici dans notre région.

Le feu d'artifice qui clôturera la fête sera quelque chose de grandiose et il ne reste plus qu'à espérer que la température veuille bien se prêter à tout ce déploiement. A tout événement, en cas de pluie la fête sera remise au lendemain, dimanche soir, 30 courant.

### Mariage Vézina-Dupont à St-Marc

Shawinigan, (St-Marc), 27. (D.N.C.) — Dernièrement, fut célébré solennellement en l'église du Christ-Roi, le mariage de M. Paul-Emile Vézina, de St-Joseph de Mékinac, fils de M. et Mme Jeffry Vézina, et de Marie Clotilde Dupont.

### Une réunion du cercle Lacordaire

Le P. J. visite le d'Almaville

Almaville-en-bas — Le Rév. Père fondateur des... préside, mardi... cérémonie d'ins... M. Grati... du cercle d'A... présenta le Rév. M. Adrien Roy... détails de... Etaient aussi... bé Boulet, V.F... ville; M. l'abbé... à Almaville, et... provinciaux des... re des autres...

Le Rév. Père... la les motifs... à fonder ces... totale et leur... franc succès.

M. l'abbé... société est a... ses membres... de véritables...

### Au collège

Grand'Mère... groupe d'es... la commu... l'Instruc... des diffé... dre relig... présenter... Grand'M... rant plu... cices de... ciaux de...

zina... Jean... se C... Marc... L... MM... res... pa... Clotilde Dupont.

Procès de Québec Municipalité de Point-du-Lac  
 Au une assemblée du conseil municipal  
 de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue à la salle publique  
 le septième jour de avril mil  
 neuf cent vingt quatre à neuf  
 heures du matin tel que ajour  
 né à la dernière séance pour  
 prendre en considération toute  
 affaire requise par les circons-  
 tances furent présent Mr  
 J. L. Houde maire Mess. les  
 conseillers Théodore Garscan  
 et Philippe Biron ne for-  
 mant pas quorum de la  
 dite assemblée

Mr Philippe Biron propos  
 secondé par Mr Théodore Garscan  
 d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi du mois de mai  
 prochain à sept heures après  
 midi

J. L. Houde maire  
 Théodore Garscan  
 Philippe Biron  
 Jos. Martin  
 sec. tris.

Province de Québec

Municipalité de Pointe-du-Fac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Fac tenue à la salle publique le cinquième jour du mois Mai mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après midi tel que ajournée à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requis par les circonstances furent présent Mr J. F. Houle Maire Messieurs les conseillers Philippe Biron ~~Adolphe~~ Schilts et Thibode Garneau formant quorum de la présente assemblée

Lecture d'une lettre de Mr Agapide Lafard demandant de le reconstituer à la charge d'inspecteur de voir. il est proposé unanimement de suspendre cette demande jusqu'à la prochaine assemblée

reproduction des lettres de Mr Alphonse Tessier daté du 29 Fer dernier concernant service prov. d'hygiène

lettre de Mr Jos. Boulangier sous-ministre de la voirie recommandant le bon entretien des chemins, et indiquant la manières et moyens de les bien entretenir

lettre de Mr J. Taylor Toronto Paper Works -  
lettre excursion de l'union des municipalités  
lettre routationale



Il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par ~~Adolphe~~ schultz et résolu  
 d'autoriser le secrétaire trésorier de  
 collecter de Adolphe Biron le montant  
 de \$113<sup>99</sup>/<sub>100</sub> et de Désiré Rouette la somme  
 de 48<sup>99</sup>/<sub>100</sub> formant en tout la somme  
 de cent soixante et deux piastres et  
 quatre-vingt dix huit centimes pour  
 le compte de son conseil de compte pour  
 pension de leurs enfants à l'institi-  
 tut Montford. Le secrétaire  
 trésorier est autorisé à payer  
 ce dit montant plus \$4.11 pour  
 l'anné Benjamin Martin. (année 1923)  
 adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par ~~Thibault~~ Gardien et  
 résolu d'accepter les comptes  
 des inspecteurs de voirie pour  
 travaux fait sous leur ordre  
 dans les chemins publics de  
 la dite municipalité tels  
 que nous spécifie -

par Mr l'inspecteur Albert Blain  
 pour côté Elzior Dupont et les deux  
 routes. les payer \$19.32  
 devant être charge comme  
 taxes municipales aux comptes  
 de Messieurs

Gédéon Goupin	\$ 1.21
Achil Boldue	91
Jimm Blais	71
Fergis Boldue H	157
Adolard Paill	147
Olivier Bellemar	199
Alphonse Boldue	220
David Charpentier	124

Philippin et Mois Jannier	2.48
Domais Bois Potier	1.20
Louis Bolduc ch	.64

\*a Blouin insp.

Réparation du pont Elz. Dupont	
Alain Bolduc	39
Alphonse Bolduc	39
Louis Bolduc ch	39
Adolard Paill	39
Olivier Bellemar	39
David charpentier	39
Mois Potier	39
Philippin et Mois Jannier	39
Léon Seupin	39
Simy Blais	39
	<hr/>
	19.32

de charger a Phil. & Mois Jannier  
pour le coût de l'entretien de son  
chemin du mois de Dec au mois  
de mai 1924 \$ 5.00

Payé à l'ord Blouin insp.

5.00

\$5.00

par Mr Hermidas Benoit  
inspecteur  
pour route n° 129. lui payer  
les noms ci-dessus de ce montant

2432

\$ 3.46

Francis & Emie Gauthier	17
Stephen Preule	13
Denis Desaulniers	41
Albert Bourassa	20
Adolphe Gauthier	20
Prosper Bellemar	17
Gustave Bellemar	73
Nazaire Giroux	65
Omer St Louis	50
Louis St Louis	25
Dolphin Ballens	09
Louis Dusseau	17
Arthur Descloux	09
	<hr/>
	376

de payé a Mr Esdras Dupont inspecteur 2,00  
 chargé au compte de Dame Moise  
 Dupont <sup>chaus</sup> pour l'entretien de son  
 chemin à hiver environ 3/4 arp.  
 Le secrétaire trésorier est autorisé a \$2,00  
 payer lesdits montants

Adopté Unanimentement.

Mr Philipp Beron propose second  
 par dollar schütz et résolu d'ac-  
 cepter un compte en date du 28  
 avril 1924 assigné Joseph Helin ins-  
 pecteur devant être payé a  
 Mr Philippe Guay pour travaux  
 fait dans le chemin de M Joseph Gauthier  
 la somme de trois piastres et  
 soixante et quinze centimes. \$ 3.75

\* Par ordre:

Laquelle somme de trois piastres  
 et soixante et quinze centimes  
 le secrétaire est autorisé de  
 collecter au dit Jos Gauthier

Adopté Unanimentement

de payer a Wilbrod Giroux inspecteur  
 la somme de deux dollars  
 chargé ce dit montant a Mr  
 Arsène Blais 2,00  
 adopté

Mr Philipp Birn propose second par  
 Thiodd Garcech que le secrétaire  
 trésorier soit autorisé a faire  
 signer Mr Moise Fauriol une  
 reconnaissance par laquelle  
 il abandonne la propriété No 274  
 qui il possédait dans la commu-  
 nauté de la pointe-au-Lac  
 afin que le conseil municipal ait le droit d'en

a la mu-  
 nicipalité  
 de Pointe-au-Lac

disposer comme il l'entendra  
 s'il est nécessaire le secrétaire Trisario  
 aura se rendre a la demeure du D<sup>re</sup>  
 Mon Laurin pour lui faire signer  
 le dit papier. ses frais de passage seront  
 payés par le conseil jusqu'à Montréal.

Adopté unanimement  
 et est proposé par Adolphe Schiltz  
 second par Théodore Garceau et  
 résolu d'ajourner l'assemblée au  
 2<sup>e</sup> Juin à 7 hrs du soir.

J. L. Hule maire  
 J. P. Artin  
 sec. tris.

Proverbe de Québec  
 Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Sac  
 A une session régulière du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe-du-Sac  
 tenue a la salle publique le deuxième  
 jour de juin mil neuf cent vingt quatre  
 a sept heures de l'après midi tel que  
 ajourné a la dernière séance pour prendre  
 en considération toute affaire requise par  
 les circonstances. furent présent Mr  
 L. Hule Maire Messieurs les  
 conseillers Azari, Beucher, Edmond  
 Leguin, Philippe Biron et Théodore  
 Garceau, lesquels formant quorum  
 de la présente assemblée - sous  
 la présidence de Mr le Maire

2 Jan 1924

A continuer Page troiscent deux 302;  
cette page ici et la suivante ayant été oubliées  
Jos Hartin sic tres

2/ jun 1924

27 Jan 1924

Il est proposé par Ghisde Garcia  
 secondé par Azari Boucher et,  
 résolu d'accepter les comptes des  
 inspecteurs de voirie pour travaux  
 fait sous leur ordre dans les  
 chemins publics de la dite mu-  
 nicipalité tel qu'on nous a spécifié  
 de charger à Mess. Louis Dussaut 4.03  
 J.H. champagne 154 Mois Brumois .03  
 Louis et Louis .61 pour Depresne 101  
 Art Martin W 97  
 Mari Lami Ruard 11  
 Azari Bourassa 11

	4.03		
J.H. champagne	154	Mois Brumois	.03
Louis et Louis	.61	pour Depresne	101
Art Martin W	97		
Mari Lami Ruard	11		
Azari Bourassa	11		
			541
			541

ce qui précède est par route St Nicolas  
 par le Omer Desaulniers inspecteur

Pour Cote Bisson par Omer Desaulniers insp  
 Dionis Desaulniers et ad Bellemare 32  
 Moi Milot 04  
 Jos Brumois 2

	32		
Moi Milot	04		
Jos Brumois	2		
	38		38

Cote Denis Milot par le même insp.  
 J.H. champagne 130  
 Arthur Martin W 74

	204	Total	7.83
--	-----	-------	------

Pour entretien de chemin de front de  
 Adolphe Biron lui charger 2.00 = 2.00  
 (Front avec oliva Guilbert) par ordre de  
 l'inspecteur municipale Albert Blouin  
 payer à Helix Guay

Pour entretien de chemin Le Baptiste  
 lui charger 2.00 payable à Albert  
 Paquin par ordre de l'inspecteur J. Guay  
 2.00

Le secrétaire trisorien est autorisé  
 à payer ces dits montants à qui  
 de droit, il est aussi autorisé à  
 retirer la balance de son solaire

a échéance et de plus de retour  
 la somme de 4.60 prix de passage  
 tel que résolution 5 mai dernier  
 concernant propriété Ruppel & son  
 Jours et de retour pour entretien de  
 la pelle annuée courante \$5.00  
 achat de papeterie & timbres 1.85

adopté unaniment

Le Philipp Biron propose secondé par  
 Edmond Pagnin et résolu de payer  
 à Mr le réclamant pour débarrasement  
 de pichet se trouvant sur le côté au  
 sable à l'entrée du village la  
 somme de \$100 Le secrétaire trésorier  
 devra payer la dite réclamation

adopté

Le Philipp Biron propose secondé  
 par Ferni Baucher et résolu  
 que le secrétaire trésorier devra  
 payer à Fucien Blouin la somme  
 de huit dollars pour débourse  
 occasionné par le terrain qui il  
 accepte du conseil.

adopté

Copie d'engagement par Philipp Janvier  
 Je soussigné Philipp Janvier  
 m'engage par les présentes, à céder et  
 transporter mes droits de propriété et  
 autres que je puis avoir à quelque titre  
 que ce soit sur, les immeubles à la  
 Pointe-du-Fac, étant un terrain de  
 cinquante quatre (54) arpents et portant  
 le numéro deux cents quatre-vingt-quatre  
 (294) au cadastre officiel d'enregistrement  
 pour la Pointe-du-Fac, laquelle terre je



2 / June 1924

possède par indivis avec mon frère  
 Moïse. Je m'engage à faire cette  
 cession au conseil de la commu-  
 nauté de la Pointe du Lac ou  
 à toute autre personne qu'il me  
 désignera en par le cessionnaire,  
 quel qu'il soit, étant chargé des  
 taxes passées et pour l'avenir,  
 de l'entretien des chemins, travaux  
 de voirie, de voiries et voisinage  
 et de toute les servitudes ordinaires  
 dont cette dite terre peut être  
 tenue, de façon à ce que je ne  
 sois jamais troublé à ce sujet.

Je m'engage à passer titre  
 en faveur du conseil en aucun  
 temps.

Pointe du Lac, ce dixième  
 jour du mois de mai mil neuf  
 cent vingt quatre Philippe Fenner

Lemoine  
 secrétaire

Copie d'engagement par Moïse Fenner  
 Je soussigné Moïse Fenner  
 m'engage par les présentes, à céder et  
 transporter mes droits de propriété et autres  
 que je puis avoir à quelconque titre en  
 ce lieu, sur les immeubles à la Pointe  
 du Lac, étant un terrain de cinquante  
 quatre (54) arpents et portant le numé-  
 ro deux cent quatre vingt quatre  
 (294) du cadastre officiel d'enre-  
 gistrement pour la Pointe du Lac  
 laquelle terre je possède par indivis  
 avec mon frère Philippe.

Je m'engage à faire cette  
 cession au conseil de la municipalité

de la Pointe-du-Sac, ou à toute autre  
 personne qu'il me désignera, en par  
 le cessionnaire, quel qu'il soit étant  
 chargé des taxes passées et pour l'avenir  
 de l'entretien des chemins, travaux de  
 voirie, de voisins et voisinage, et  
 de toutes les servitudes ordinaires dont  
 cette dite terre peut être tenue, de  
 façon à ce que je ne sois jamais trou-  
 blié à ce sujet.

Je m'engage à passer  
 tout en faveur du conseil en aucun  
 temps.

Montreal le seizième jour de  
 mai de l'an mil neuf cent vingt  
 quatre.

Noisjennier

Témoin  
 J. Herlin  
 Secrétaire

Attendu que les taxes imposées sur  
 le terrain portant No 294 cadastre;  
 54 cents dans la municipalité de la  
 Pointe-du-Sac appartenant par indivis  
 à Mr Philippi et Noisjennier n'ont  
 pas été payés

Attendu que les dits Philippi et  
 Noisjennier refusent de payer les  
 dites taxes

Attendu que le voisin du  
 dit terrain réclame une justice  
 au conseil des travaux de clôture  
 très dispendieuse

Attendu que les dits propri-  
 etaires Philippi et Noisjennier  
 ont signé un abandon du dit  
 terrain s'obligeant à céder et trans-  
 porter tous leurs droits sur la dite  
 propriété, au conseil municipal

7 June 1924

de la Pointe du Lac ou à toute  
autre personne que le Conseil pourrait  
leur désigner s'engageant à passer  
titre en faveur du Conseil en tous  
temps

Il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Edmond Piquin et résolu  
unanimentement que le Conseil municipi-  
pal devra :

1<sup>er</sup> Faire remise de la somme  
de six huit piastres et quatrevingt cinq centimes  
\$18.85 pour payer taxes municipales \$18.85  
entretien de chemin, voirie Etc sur terrain  
No deux cent quatrevingt quatre arpent  
officiel (54 arp) arriérés compris

2<sup>em</sup> Le Conseil accepte le trans-  
port des droits sur le dit terrain, fait  
par Mess. Philippe et Louis Jannier; en  
faveur de la municipalité de la  
Pointe du Lac

3<sup>em</sup> Le Conseil consent à vendre  
le dit terrain portant No du cadastre officiel  
No deux cent quatrevingt quatre arpent  
à Mr Lucien Blouin pour l'entri-  
tien de chemins glaciés et taxes  
auxquelles le dit terrain et propriété  
sera obligé à l'avenir envers le  
Conseil Municipal de la Pointe du Lac  
et de toute servitude, taxes scolaires arriérés Etc

4<sup>em</sup> Le dit Lucien Blouin  
accepte de devenir possesseur du dit terrain et  
accepte toutes conditions ci haut spécifiées, en foi  
de quoi il a signé

Lucien Blouin

adopté unanimement

Il est proposi par Thionde Garecan  
second par Azari Boucher d'ajourner  
l'assemblee au premier lundai de  
juillet prochain a sept heure du soir.

<sup>adopti</sup>  
J. H. Gule. maire  
J. S. Martin  
sec. tres.

Reédition des comptes du secrétaire trésorier *Benj. Martin*  
 pour l'année finissant le 30 juin 1924

RECETTES

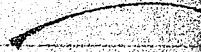
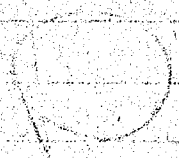
Caisse année dernière	\$ 473.24
Cotisations écumantés	617.34
arruages	69.81
Intérêt perçu <small>Bank of Montreal 1924</small>	14.77
Taxes spéciales de D. Rouette & a Buron	314.00
Taxes spéciales comptes par inspecteurs	71.82
	1560.98

DEPENSES

Conte annuelle pour fond de batisses & uris	\$ 12.00
Pour répartition par le conseil de comté	164.96
au conseil de comté pour inst. Montfort	314.00
" " " " pour <i>Domus Benj. Martin</i>	4.11
Salaire du secrétaire trésorier	125.00
entretien de la salle et coût. de la lumière	6.50
timbres de poste & de Guerre et papeterie	14.11
Remboursement ten. fournis; secours <small>autres</small> <i>Benj. Martin</i>	67.41
Payé aux inspecteurs et répartition	59.79
Compté par les estimateurs frais confection du rôle d'évaluation	51.00
Payé à North shore Power	291.62
pour bibliothèque	45.00
	1155.50
Caisse	405.48

Actif	Passif
Caisse	405.48
Amalgam int. compris	114.23
Taxes spéciales	41.52
ameublement	141.50
	\$ 702.73

Vu, certifié exact.  
 Pointe du Lac le 5 Juillet 1924  
*Joseph Montour*



Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le septième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt quatre à sept heures du soir telle que adjournée à la dernière séance pour être en considération toute affaire requise par les circonstances, et en particulier la reddition des comptes du secrétaire trésorier; et la révision du rôle d'évaluation; et dont avis public a été publié aux intéressés en date du dix septième jour de juin dernier. conformément à l'article 675 du code municipal.

étaient présents M. A. St-Henri  
Maire. Messieurs les conseillers Philippe  
Buron Adolard Schiltz Edmond Pagnon  
Kare.

formant quorum de la présente assemblée

Il est proposé par M. Philippe  
Buron secondé par Adolard  
Schiltz et résolu que les  
comptes du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenus par le secrétaire trésorier  
et audités par Joseph Montour  
soient acceptés

adopté unanimement

Il est proposé par Edmond Pagum  
 secondé par Adolphe Schultet résolu à  
 l'unanimité que les noms des nou-  
 veaux propriétaires, soumis au conseil  
 à sa présente session, soient inscrits  
 au rôle d'évaluation et que, les  
 changements d'évaluation ainsi  
 que les nouvelles évaluations soient  
 également entrées au rôle d'évaluation  
 tels que données et décidés par  
 le conseil à sa présente session  
 adopté à l'unanimité

Il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par Edmond Pagum et résolu  
 que le conseil ordonne à l'inspecteur  
 de voir, de faire couvrir le pont  
 désigné sous le nom de Pont Adolphe  
 Duplessis, moyennant douze poutres  
 de bois convenable par propriétaire  
 à la satisfaction de l'inspecteur,  
 et de plus Messrs Triffli Godin  
 Joseph Gréte et Honoré Dupont s'enga-  
 gent à en fournir chacun douze poutres  
 en plus.

adopté à l'unanimité

Lecture d'une lettre de Mr John  
 Fitzgerald girand de l'association  
 des marchands de montreal en date  
 du 9 juin demandant de mettre le  
 public en garde contre achat d'autos  
 volés. Et d'une lettre du Notaire Victor  
 Abran répondant au nom de Joseph  
 Gauthier au sujet d'une réclamation  
 de \$3.75 à lui fait par le conseil  
 division de chemin de front Etc., cette dernière  
 lettre date du 2 juin 1924



Le conseiller Mr Adolard Schiltz  
 donne avis de motion qui a la pro-  
 chain siéance régulière de se consis-  
 it sera passé un règlement pour  
 fixer le taux devant être impo-  
 ser sur tous les biens imposables  
 de cette municipalité pour l'année  
 1924 a 1925

adopté unanimement.

Il est proposé par Philippe Beron  
 secondé par Edmond Paquin et  
 résolu de réengager Joseph Martin  
 secrétaire, trésorier et raison de cent  
 vingt cinq dollars pour la présente  
 année et de lui fournir les  
 papeteries cahiers timbres et autres  
 choses nécessaires au bureau  
 et qu'il soit autorisé à retirer son  
 salaire à tous les trois mois

adopté unanimement.

Il est proposé par Philippe Beron  
 secondé par Edmond Paquin d'auto-  
 riser le secrétaire trésorier de collec-  
 ter les montants suivants pour frais  
 d'entretien de leur chemin pour l'en-  
 tretien de l'hiver dernier de Mr

Lessier \$5.00 de Mr  
 Bourgeois Arceat \$5.00 et de Mr  
 Robert Balane \$3.00

adopté unanimement.

Il est proposé par Adolard Schiltz  
 secondé par Philippe Beron et résolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier  
 d'août a sept heures du soir

J. L. A. maire  
 J. Martin  
 secrétaire

a 15<sup>ct</sup> par 100  
 J. L. A.  
 J. M.

Province de Québec  
 Municipalité de la paroisse de Tonti-du-Fac  
 A une session régulière  
 du conseil municipal de la paroisse  
 de la paroisse du Fac, tenue à la salle  
 publique lieu ordinaire des séances  
 le quatrième jour du mois de Août mil  
 neuf cent vingt quatre à sept heures  
 du soir laquelle aourni à la dernière  
 séance pour prendre en considération toute  
 affaire requise par les circonstances  
 et en particulier la révision de la  
 liste supplémentaire des grands  
 et petits jurés; laquelle a été  
 par avis public en date du dixième  
 jour du mois dernier; et la passation  
 d'un règlement imposant la taxe  
 annuelle, sur tout biens fonds im-  
 posables de la dite municipalité  
 et dont avis de motion tel que annoncé  
 par avis public en date du dixième  
 jour du mois de juillet dernier

furent présent Messieurs J. F. Houde  
 Maire Messieurs les conseillers Philippe  
 Biron, Théode Garceau, et Edmond  
 Paquin, formant quorum de  
 la présente assemblée

Il est proposé par Philippe Biron  
 secondé par Théode Garceau et  
 résolu qu'il soit ordonné et sta-  
 tué par règlement suivant le  
 de motion donnée la séance du  
 septième jour de juillet dernier.  
 Lequel a été lu et qui peut servir

#### Règlement N° 4

Que le taux à imposer  
 sur tous les biens fonds impo-  
 sables des contribuables de la

municipalité de la paroisse de  
la Pointe-du-Sac pour pourvoir  
aux besoins et dépenses de la  
municipalité et du conseil; soit  
fixé à quinze cents dans  
de cent piastres pour l'année  
courante

adopté unanimement

J. H. Le maire

J. S. Martin  
secrétaire trésorier

Le conseil ayant pris en consi-  
dération la liste supplémentaire  
des jurés après quoi le conseil  
Edmond Paquin secondé par  
Therèse Garscan et résolu  
que la dite liste ainsi préparée  
par le secrétaire trésorier parait  
être conforme à la loi et qu'elle  
soit acceptée par le conseil

Adopté

Il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Edmond Paquin et résolu  
d'accepter les comptes des inspecteurs  
de voirie pour travaux fait dans  
les chemins publics de cette muni-  
cipalité tels que sous-spécifiés

et chargé à J. H. Champagne  
pour compte d'ouvrage fait par  
Edmond Paquin dans sa part  
de route dix et trente cents  
par ordre de l'inspecteur  
agapid Lafard  
dix piastres et trente cents

\$ 10.30

de charge a Agoni Bourassa  
pour ouvrage fait par Edmond Paguin lors  
dans sa part de route par  
ordre de l'inspecteur agapis Laford  
deux piastres et vingt centimes \$2.20

par Edm. Paguin

de charge a Louis St Louis pour  
ouvrage fait dans sa part de  
route par ordre de l'inspecteur  
agapis Laford  
sept piastres et quarante centimes \$7.40

de charge a Arthur William Martin  
pour ouvrage fait par Céline Régnier  
de St Thomas pour ouvrage fait  
dans sa part de route et frais  
de port.  
dix piastres et quarante huit centimes \$10.48

Le secrétaire trésorier est  
autorisé a payer les dits montants  
a qui de droit tel que sus-spécifiés

Adopté unanimement

il est proposé par Thibault Garceau  
secondé par Edmond Paguin et  
résolu d'ajourner l'assemblée  
au huitième jour de Septembre  
prochain a sept heures du soir

J. Stale maire.

Jos Martin  
secrétaire trésorier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Rac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Rac, tenue à la salle publique, lieu ordinaire des séances le huitième jour du mois de Septembre mil neuf cent vingt quatre, à sept heures du soir pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances. furent présents Mr. J. Houle, Maire Messieurs Philippe Biron Edmond Paquin + Théodore Garceau formant quorum de la présente assemblée

Mr Philippe Biron Propose  
secondé par Edmond Paquin  
et résolu d'accepter les comptes  
ci dessous inscrits pour travaux  
(Effardochage) fait dans les phe-  
noms de cette municipalité par  
ordre des inspecteurs  
par l'inspecteur Ernest Comeau

de charger ad. David Jannin	\$0.25
Dionis Desaulniers	.40
adrien Bellemare	.50
albert Bourassa	.25
Adolphe Gauthier	.25
Roberti Bellemare	.25
Gustave Bellemare	.25
Nazaire Giroux	.50
Louis O' Louis	.50
Déjà. O' Louis	.50
Henri Maillet	.50
Arthur Doreluy	.25

de ceptaire trissier devra payer ces dits  
montant à l'inspecteur Ernest comeau 4.40

Il est proposé par Edmond Paquin  
 secondé par Thiodé Garceau et  
 résolu que le secrétaire trésorier  
 devra soustraire du rôle d'évaluation  
 et de perception le nom de M<sup>r</sup> Anselme  
 Dubé et le remplacer par celui  
 de M<sup>r</sup> Oscar Houle qui est le  
 propriétaire de la partie de terrain  
 entrée sur les rôles d'évaluation  
 et perception au nom de M<sup>r</sup> Anselme  
 Dubé ainsi que de soustraire  
 le nom de Dame Éve Gaillet Des-  
 cailniers et le remplacer par celui  
 de M<sup>r</sup> Henri Maillat qui est  
 devenu le propriétaire du no 598  
 Voté par le shérif  
 adopté unanimement

M<sup>r</sup> Thiodé Garceau proposé  
 secondé par Edmond Paquin  
 et résolu d'ajourner au premier  
 lundi du mois d'octobre prochain  
 à 7 hrs du soir  
 J. H. H. maire  
 J. Martin sec. tres.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de  
Pointe-du-Fac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Fac tenu à la salle publique le sixième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt quatre à sept heures du soir tel qu'ajourné à la dernière séance pour prendre en considération tout affaire requis par les circonstances -

Furent présent M<sup>r</sup> J. Houli-  
man M<sup>r</sup> H. Bess. les conseillers Philippe  
Biron Thibode Garceau ne formant  
pas quorum de la dite assemblée

Il est proposé par Philippe Biron  
secondé par Thibode Garceau et  
résolu d'ajourner l'assemblée  
au troisième jour du mois de  
novembre prochain à sept heures  
du soir

Philippe Biron  
Thibode Garceau  
M<sup>r</sup> Martin  
sec. tris.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil  
municipale de la paroisse de la pointe  
du-Lac tenue à la salle publique  
le troisième jour du mois de novem-  
bre mil neuf cent vingt quatre à  
sept heures du soir telle que apour-  
née à la dernière séance pour prendre  
en considération toute affaire requise  
par les circonstances et en particuli-  
er la vente de la traversé de Pointe-du-Lac  
à Nicolet telle que annoncer par avis  
publie en date du quinze octobre  
dernier. furent present  
Messrs Leonard Houli et Edmond  
Piquin ne formant pas quorum  
de la présente assemblée

Mr. Leonard Houli propos  
secondé par Mr. Edmond Piquin  
d'ajourner au dixième jour de  
Novembre courant à sept heures  
du soir

J. Houli maire.

Edmond Piquin

Jos Martin secrétaire trésorier



# Province de Québec

## Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Fac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Fac, tenu à la salle publique le dixième jour du mois de Novembre mil neuf cent vingt quatre à sept heures du soir, telle que désignée à la dernière séance, pour prendre en considération tout affaire requies par les circonstances et en particulier la vente de la traversé de Pointe-du-Fac à Nicolet pour son entretien d'hiver telle que annoncée par avis public en date du 15 octobre dernier.

furent présent Mr. J. Houle maire Messrs. Philippe Girou, Adolphe Schiltz et Théodore Garceau formant quorum de la présente assemblée Messieurs Edmond Pagnon et Omer Houle ayant été avisés.

Il est proposé par Mr. Philippe Girou secondé par Mr. Théodore Garceau et résolu unanimement de procéder à la vente de la traversé de Pointe-du-Fac à Nicolet comprenant la partie sous le contrôle de la municipalité de la Pointe-du-Fac devant avoir son départ du no 63 inc au no 113 inc à la disposition de l'acheteur.

soit rendu au plus bas et dernier enchérisseur pour son entretien de l'histoire 1924-1925 l'entretien de la pite traverse a été adjugé a Mr J. Thomas Houle qui est le plus bas et dernier enchérisseur pour la somme de cent vingt cinq piastres

adopté

Lecture d'une lettre en date du 1 oct. concernant l'édition du nouveau code municipal (1923) par l'imprimerie du St Laurent  
Recevoir du Coup P. Q.

Lecture d'une lettre du secrétaire de l'union des municipalités daté du 24 oct. 1924, nous sollicitant de s'unir à elles

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Adolphe Schitz et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer a la corporation du comté de St Maurice la somme de cent quatre vingt piastres et cinquante quatre centimes pour l'année 1924

1180.54

adopté unaniment

Le secrétaire trésorier devra aussi charger par mandat spécial aux personnes ci dessous mentionnés les montants suivants et en payer la somme a Mr l'inspecteur a eux de droit de payer 12. a Mr Guilbert Jeffry \$4.20

2. a Mr Joseph Benoit insp. 1.75  
ce dernier montant devra être chargé a Mr Thibode Beaulieu trésorier Comté de Ste-Juste

X devant être  
payés à l'insu  
de l'inspecteur  
Jeffrey Guilbert

Les quatre piastres et vingt cinq centimes  
devront être collectés des intérêts  
du pont Rivernocke dont  
les noms furent  
par M. E. H. Baehand a qui je devrai  
charger<sup>394</sup> sa part indiquée par Mr  
l'inspecteur Jeffrey Guilbert.

39

La Balance a été collectée par l'insp.  
Mr Jeffrey Guilbert laquelle m'a été remise 3.81

Le secrétaire trésorier donne les  
les noms des contribuables de cette  
municipalité ayant des arriérés  
des depuis trois ans et plus.

Olivier Bellemare	\$ 83.4	
J. H. Champagne	14.00	(2 ans + spécial)
Wilbrod Leroux	3.05	3 ans
Albert Blouin	3.93	5 ans
Oliva Dupont	5.49	
René Dupont	3.41	Pd
Gavin Dupont	3.52	
Rod Grégoire	33.89	
Edouard Milot	16.95	
Victor Paquin	3.87	

Il est proposé et secondé unanimement que le  
secrétaire trésorier adresse à l'honorable Premier  
Ministre de la Province de Québec la formule de révo-  
cation contre le travail du dimanche, dans  
les fabrications de la pulpe et de papier et dans  
les entreprises de construction. Telle que  
la dite formule vient d'être lue devant  
le conseil. Adopté unanimement

Il est proposé par M. Arrolard  
schultz secondé par Théodore Garceau  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au 1<sup>er</sup> lundi de décembre à  
neuf heures du matin

Edmond Hauw maire  
Jos Martin  
secr. tris.

Provenance de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pont-du-Lac

A une session régulier du conseil municipal de la paroisse de la Pont-du-Lac tenue à la salle publique le premier jour du mois de décembre mil neuf cent vingt quatre à neuf heures du matin. tel que ajourné à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requies par les circonstances furent présent Mr Azari Boucher, Edmond Pagnon, Adolphe Schitt, Thibode Garceau et Omer Houle formant quorum de la présente assemblée. son honneur le maire J. P. Houle est aussi présent.

Mr Azari Boucher propose secondé par Omer Houle, et résolu unanimement que le conseil ayant pris en considération la demande d'un grand nombre de pauvres cultivateurs propriétaires demeurant dans le rang St Nicolas, et dans le rang St Charles, le conseil autorise le maire et le secrétaire trésorier à demander au Gouvernement provincial de bien vouloir leur en aide en leur accordant un octroi qui leur permettrait de faire les travaux nécessaires pour descendre la pente des côtés les situés dans ces deux rangs lesquels côtés rendent la circulation

C'est le 24 Mars

presque impossible, étant donné que ces câbles sont en câble et ont une profondeur de environ soixante et quinze pieds

Adopté unanimement

actes municipaux  
politiques  
etc la mu-  
nicipalité  
reclair  
Nom de cette  
parcours:  
J.H.  
J.H.

Il est proposé par M. J. Boucher secondé par M. H. Houle et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire trésorier à envoyer le compte dû par Mr J. H. Champagne étant au montant de pour l'année 1902 à l'avocat L. D. Durand des Trois-Rivières. le dit avocat L. D. Durand est par la présente autorisé à prendre les procédures que la loi lui permet pour collecter ce qui est dû pour taxes éclair et municipal par le dit J. H. Champagne, aux municipalités éclair et rurale de la pointe-du-Bac

adopté unanimement

M. Théodore Garscan propose secondé par M. H. Houle d'accepter les comptes suivants pour travaux faits dans le route at Nicolas de charger a Mr Lorenzo Berthiaume

de charger a Mr Louis Dussault 80 1.50

de charger a Mr Edmond Piquin, Pein, 1.30

le secrétaire trésorier est autorisé à payer ces dits montants a Mr Edmond Piquin (Marc) \$3.60  
adopté unanimement

Dec 1924

Il est proposé par Adolard Sebilty  
 secondé par Edmond Paquin et  
 résolu à l'unanimité l'assemblée  
 au dix-neuvième jour de Janvier  
 mil neuf cent vingt cinq à neuf  
 heures du matin.

J. Houle maire

J. Martin sec. tris.

Province de Québec  
 Municipalité de la paroisse de  
 La Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil  
 municipal de la paroisse de la  
 Pointe-du-Lac convoquée par Mr  
 J. Houle maire; et tenue à la  
 salle publique à huit heures du  
 soir le vingt-quatrième jour du mois  
 de décembre mil neuf cent vingt quatre  
 à laquelle session sont présents

Mr J. Houle Maire, Mess. les conseillers  
 Philippe Biron Edmond Paquin  
 Armand Boucher Adolard Sebilty  
 Omar Houle et Thibode Garceau  
 formant quorum de la présente

session. La présente assemblée  
 ayant été convoquée pour prendre  
 en considération la demande du  
 paiement de la somme de dix mille  
 cent deux piastres et quarante  
 quatre centimes fait par le gou-  
 vernement Provincial à la corpora-  
 tion municipale de la Pointe-du-Lac

Il est proposé par Mr Omer Houle

Copie  
Pointe au Lac 30 Dec 1924  
au ministère de la Voirie

M. Jos. Beaulieu  
Monsieur le sous-ministre  
Je vous inclus cheques  
nulls piastres pour  
Adopté Québec Montréal  
d'après condition prise  
par Mr J. Houle maire et  
conseiller Phil Biron avec  
l'honorable ministre de  
la voirie Mr Perron  
Votre humble serviteur  
Jos Martin  
recevris.

Agir  
et que  
le secrétaire  
ait auto-  
rout de la  
de la  
& promis-  
er la somme  
intérêt  
it.  
les andrime

Deslauriers. la dite somme devant  
être versée au gouvernement provin-  
cial d'après les conditions prises  
par Mr le maire et conseiller Phil Biron  
avec Mr Perron ministre de la voirie  
en présence du sous ministre Mr Jos.  
Beaulieu le secrétaire trésorier est autorisé  
à payer ce dit montant de \$1000.00 au gouvernement pro-  
vincial. Adopté unanimement

Québec

Il est proposé par Adolard Schiltz  
secondé par Théod. Garneau  
et résolu que le secrétaire  
devra payer à Mr J. Houle maire pour  
frais de voyage dans l'intérêt de  
la municipalité avec conseiller  
la somme de vingt six et quatre  
vingt quinze centim 26 95

adopté

Mr Azari Boucher propose secondé par  
Omer Houle de fournir l'assemblée au bien ven-  
rable jour de février au il neuf cent vingt cinq  
à neuf heures du matin

J. Houle maire  
Jos Martin secrétaire trésorier



Il est proposé par Mr Omer Houle  
 secondé par Mr Edmond Paguin  
 et résolu unanimement que  
 Mr le maire J. L. Houle et le secrétaire  
 trésorier soit par la présente auto-  
 risés à emprunter au nom de la  
 Corporation municipale de la  
 Pointe-du-Lac sur billets promis-  
 soirs, payable à demande, la somme  
 de mille piastres avec intérêt  
 au taux de cinq par cent,  
 provenant de Mademoiselle Alexandrine  
 Deslauriers. La dite somme devant  
 être versée au gouvernement provin-  
 cial d'après les conditions prises  
 par Mr le maire et conseiller Philipp Biron  
 avec Mr Perron ministre de la voirie  
 en présence du sous ministre Mr Jos.  
 Beauger le secrétaire trésorier est autorisé  
 à payer le dit montant de \$1000.00 au gouvernement pro-  
 vincial. Adopté unanimement

Il est proposé par Adolphe Schiltz  
 secondé par Théodore Garneau  
 et résolu que le secrétaire  
 devra payer à Mr J. L. Houle maire pour  
 frais de voyage dans l'intérêt de  
 la municipalité avec conseiller  
 la somme de vingt six et quatre  
 vingt cinq centin 26 95

adopté

Mr Azari Boucher propose secondé par  
 Omer Houle d'ajourner l'assemblée au dix neu-  
 vième jour de février mil neuf cent vingt cinq  
 à neuf heures du matin

J. L. Houle maire  
 J. P. Martin secrétaire trésorier

op

Lucie

Janv 1925

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse de la  
Pointe-du-Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la Salle publique de la dite municipalité, le quatorzième jour de février mil neuf cent vingt cinq, à dix heures du matin, telle que annoncée par un avis public en date du troisième jour du mois de Janvier, concernant l'annonce par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité, pour mettre en nomination, et faire l'élection si nécessaire, du maire

et de trois conseillers municipaux en remplacement de M. A. S. Houlihan de Mess. Mari Rocher, Adolard Schultz, et Edmond Piquin, tous conseillers. Le dit maire et les dits conseillers dont le terme d'office est expiré

Mr Roger Fournier cultivateur de la dite paroisse ayant été nommé par le président de l'élection pour lui aider à remplir les devoirs de sa charge comme secrétaire

Le Joseph Martin secretaire tresorier  
 de la dite municipalite, etant de  
 droit president de l'election, est present  
 et requiert les electeurs present a  
 faire le choix des Candidats  
 pour remplacer Mr J. Houle Maire  
 et les trois conseillers sortant de  
 charge - Les nominations devront  
 etre faites par ecrit au president  
 de l'election

Il est proposi par Mr Adrien Houle  
 et second, par Mr Yeffli Godin que  
 Mr J. Leonard Houle Marchand  
 de cette paroisse, soit nomme  
 candidat. a la charge de maire  
 de la presente election. de la municipi-  
 palite de la paroisse de la Pointe du Lac Signi  
 Ad. Houle. Yeffli Godin Ad. Duplessis Ad. Berthiaume Ed. Dupont Phil Biron  
 Athong Houle Ed. Dupont + Omer Houle

Il est proposi par Mr Omer Houle second  
 de par Mr Adolphe Berthiaume que  
 Mr Archib. Wells cultivateur de  
 cette paroisse soit nomme candi-  
 dat comme conseiller de la mu-  
 nicipalite de la paroisse de la Pointe  
 du Lac Signi Ad. Berthiaume + Omer Houle

Il est proposi par Mr Athouan Houle  
 et second par Mr Philipp Biron que  
 Mr Philipp Guay cultivateur de  
 cette paroisse soit nomme candidat  
 comme conseiller de la municipalite  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 Signi Athouan Houle + Phil Biron

C'est proposé par Mr Adolphe Duplessis  
secondé par Mr Athanas Houle que  
Mr Hormidas Benoit Cultivateur  
de cette paroisse soit nommé candi-  
dat comme conseiller de la mu-  
nicipalité de la paroisse de la  
Pointe-du-Lac.

Signé Messrs Adolphe Duplessis Athanas Houle Phil Biron  
et Adrien Houle. Tous les proposant et secondés  
aux charges ci-haut inscrites sont des  
électeurs municipaux dûment qualifiés à  
voter à une élection de maire, ou conseiller.

Advenant qu'il s'est écoulé deux  
heures depuis l'ouverture de  
l'assemblée et qu'il n'y a que  
le nombre de candidats nécessaires  
pour remplacer la place  
vacante du maire, et des  
trois conseillers sortant de  
charge je proclame Mr J.  
Léonard Houle élu par accla-  
mation maire de la munici-  
palité de la paroisse de la Pointe-  
du-Lac et je proclame aussi  
Messieurs Alexis Bells, Philippe  
Guay, et Hormidas Benoit  
élus par acclamation conseillers  
de la municipalité de la paroisse  
de la Pointe-du-Lac.

Joseph Martin  
Président de l'élection

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

Je soussigné J. Leonard Houli marchand  
de cette paroisse ayant été élu maire de  
la dite municipalité.

et Mess. Achille Schitz Armidas  
Benoit & Philippe Guay tous trois  
cultivateurs demeurant dans la dite  
paroisse, ayant été dument élus conseillers  
de la dite municipalité, firent solennelle-  
ment chacun pour soi-même - que  
je remplirai avec honnêteté et fidéli-  
té les devoirs de cette charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi  
à la Pointe-du-Lac  
ce dix-neuvième jour  
de janvier mil neuf  
cent vingt cinq

J. Leonard Houli  
Achille Schitz  
Philippe Guay  
Armidas Benoit

Joseph Harlin  
secrétaire trésorier

$\frac{3}{8}$  net  
 net  
 $\frac{1}{2}$   
 1  
 1  
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{2}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$

$\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$

$\frac{1}{4}$   
 $\frac{1}{4}$

COM.

18  
 75  
 500

3750  
 4  
 15000

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique le dimanche jour de février mil neuf cent vingt sept à neuf heures du matin, telle que adjourné à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présents M. F. Houe Maire Messieurs Théod. Garceau Achille Bellé Hormisdas Benoit et Philippe Guay tous conseillers formant quorum de la présente assemblée

Il est proposé par Théod. Garceau secondé par Achille Bellé et résolu d'adjourner l'assemblée au premier lundi du mois de mars prochain

J. Houe maire  
P. Martin  
secrétaire trésorier

# Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulier du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique le deuxième jour du mois de Mars mil neuf cent vingt cinq à neuf heures du matin tel que adjourné à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances

furent présent Mr. L. Houle  
 Maire Messieurs les conseillers  
 Philippe Biron Thiodé Garceau  
 et Archid Billa formant  
 quorum

Secrétaire trésorier donne communication 1<sup>re</sup> d'une lettre de H. O. Lachance  
 de Québec, Banquier en obligation,  
 daté du 5 fev 1925

2<sup>e</sup> d'une circulaire de la Canada inport  
 Iron Co

3<sup>e</sup> correspondance du p<sup>ri</sup>t municipal  
 10, 107 Côte de la montagne québec, offrant  
 ses services à notre municipalité.

4<sup>em</sup> d'une lettre daté du 23 février  
 1925 venant du notaire R. P. Mercier  
 demandant au conseil municipal d'auto-  
 riser Mr. Lionard Houle à signer  
 un acte de cession en faveur de Mr.  
 Adolphe Biron Marchand du village, d'un  
 certain lot de terrain situé dans notre  
 municipalité, appelé coteau de sable



Il est proposé par le conseiller  
 Philippe Biron, secondé par Archibald  
 Sill et résolu unanimement  
 que le secrétaire trésorier devra répondre  
 au Notaire G. P. Mercier de la  
 ville des Trois-Rivières, concernant sa  
 lettre datée du 23<sup>e</sup> février dernier.

Que le conseil ne peut se rendre  
 à la demande du Notaire G. P. Mercier  
 en autorisant Mr J. F. Houh maire  
 de la Pointe du Lac à signer l'acte  
 demandé dans sa lettre du  
 23 février dernier. Vu que le  
 maire a déjà été autorisé de  
 prendre des renseignements  
 sur la validité de cette résolu-  
 tion, et qu'il lui a été fait réponse  
 par des avocats que cette résolution  
 était illégale. Que le conseil  
 d'alors n'avait pas le droit  
 de donner le contrat en question,  
 ou de passer une telle résolution  
 et de plus les numéros du cadastre  
 désignés dans la lettre du notaire  
 Mercier ne correspondent pas avec  
 notre expérience; la propriété de  
 Mr Plamondon inscrite dans vos  
 numéros ne devrait pas y être.

Adopté unanimement

Lato/anti 72744  
 71-23-4445-1/2

Il est proposi par Hippo Garcean  
secondi par Philipp Baron et resolu  
unanimentement de qui peut  
se ratifier le paiement de 1.70  
fait a S.D. Durand en règlement  
d'affair tax (vgt) champagne

2<sup>me</sup> le secretari tresorier devra aussi  
faire la remise de caisse aux  
arrirages de la somme de 1.45 + .50 = \$1.95  
pour taxes dus sur le No 598 du cad.  
cette propriete ayant ete vendue  
se sont dernier par le sherif la  
dite vente n'ayant pu payer les frais

3<sup>me</sup> le secretari devra payer a Mr. Ovila  
Rouette pour le cout de l'eclairage  
de la salle publique au 3<sup>me</sup> mars cour.  
la somme de \$4.50

4<sup>me</sup> Il est aussi autorisi a retirer  
la somme de \$5.50 pour papeteries  
et timbres achetés et payés par lui  
a l'usage du bureau le Daty.

5<sup>me</sup> le secretari devra aussi payer  
a Mr. Leonard Houle la somme  
de dix piastres pour venir en aide  
a une famille dans l'indigence  
adopté

\*municipal.

Il est proposi par Philipp Baron secondi  
par Archib. Mills et resolu d'autoriser Mr  
J. L. Houle a retirer au conseil du comte la  
somme de cent vingt cinq dollars etant le  
cout de l'entretien de la traversé de  
Pointe du Lac à Nicolet le secretari tres-  
rier est aussi autorisi a en payer le dit  
montant de \$125.00 a l'entrepreneur J. Thomas Houle

Adopté unanimement

Il est proposé par Archange Pellet  
 secondé par Philippe Biron et  
 résolu d'ajourner l'assemblée  
 au premier lundi du mois d'avril  
 prochain à neuf heures du matin.

Le Maire  
 Jos Martin  
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec  
 Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Fac

A une session régulière du conseil  
 municipal de la Paroisse de la Pointe-  
 du-Fac tenue à la salle publique  
 le sixième jour du mois d'Avril mil  
 neuf cent vingt cinq à neuf heures  
 avant midi telle que ajournée à la derni-  
 ère session pour prendre en considéra-  
 tion toute affaire requise par les circons-  
 tances furent présents M. O. Heule  
 Maire Messieurs les conseillers Archange Pellet  
 Omer Heule Philippe Biron Hermis-  
 das Benoit Philippe Guay et  
 Théod. Garceau formant quorum

Il fut proposé par Mr Philippe  
 Biron secondé par Hermis-  
 das Benoit secrétaire trésorier, soit au-  
 toriser à payer à la corporation  
 du pont de St Maurice la  
 somme de cent soixante et  
 un dollars et deux centimes  
 en paiement de réclamation

pour aliénie 1924 Don Bay Martin \$10,000  
(Cent piastres)

pour l'école industrielle Biron 61.02

161.02

adopté unanimement

Il est proposé par M. Houlé  
secondé par Phédo Garceau d'ajour-  
ner la séance au troisième jour de  
mai à sept heures du soir

adopté

M. Houlé maire

PROVINCE DE Québec

Secrétaire Trésorier

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Fac  
A une session régulière du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe-du-Fac tenue à la salle  
publique le quatrième jour du mois de Mai  
mil neuf cent vingt cinq à sept heures du soir telle que  
apourni à la dernière séance pour prendre en considération  
toutes affaires reçues par les circonstances.

furent présent M. J. Houlé Maire Mess.  
les conseillers Hermidas Benoit Philipp. Biron  
Phédo Garceau Archill. Pills Forney  
Quorum

Le secrétaire trésorier pour communication des lettres  
suivantes. <sup>re</sup> du sous-ministre Jos Baillanger  
daté du 7 avril 1925 avisant notre municipalité  
de lui payer (au gouvernement provincial) le montant qui  
lui doit sans délai.

2<sup>ème</sup> une seconde lettre daté du 16 avril 1925 avisant  
aussi notre municipalité qu'aucune demande  
d'octroi de la part de notre municipalité ne sera accep-  
tée avant qu'elle ait payé au gouvernement provincial  
la dette qu'elle lui doit.

3<sup>e</sup> Lecture d'une réclamation en dommage par Jacques Blais des Trois-Rivières, subi dans la cote d'alent Girard pour la somme de \$10<sup>00</sup> piastres, la dite réclamation est faite par l'entremise de l'avocat Roger Bisson en date du 21 avril et devra être réglé le 1<sup>er</sup> mai 1925

Mr Philippe Biron propose secondé par Hermidas Beheut et résolu de répondre à l'avocat Roger Bisson des Trois-Rivières que notre conseil municipal ne peut avoir plus de dix mille conservant votre réclamation de dix dollars en dommage en faveur de Mr Jacques Blais. Le conseil trouvant la dite réclamation trop élevée; le conseil est bien disposé à rendre justice à Mr Jacques Blais. à la prochaine séance qui aura lieu le premier lundi du mois de juin prochain adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Arthur Pelli et résolu d'accepter les comptes des inspecteurs de voirie pour travaux fait sous leur ordre dans les chemins publics de cette municipalité tels que sous spécifié.

Pour travaux Route Des Lauriers  
 Par Philippe Gauthier<sup>insp</sup>  
 de charger à M<sup>r</sup>s Arthur Pelli \$2.15

Pour travaux Côte Hubert Trattier  
 par M<sup>r</sup>s Arthur Chamberland insp.  
 Charles Miletto .42  
 Louis Duplessis .10  
.52

Pour travaux Côte Girard <sup>Commercia</sup>  
 par Arthur Chamberland insp  
 M<sup>r</sup> H. E. Bachard 1.60

Pour route St Nicolas  
 par Agapit Lafard insp.  
 J. H. Champagne .94  
 Louis St Louis .37  
 Arthur Martin Will .59  
 Mari Louis Ricard <sup>for Ferronier</sup> .07  
 Agapit Bourassa .07  
2.04

Pour Côte Denis Milot  
 par Agapit Lafard insp  
 J. H. Champagne 1.00  
 Arthur Martin Will .63  
1.63

Pour route Yim-rang  
Par Mr Ernest Comeau insp.  
de charger à

Edmond Trichetto	\$ 0.24
Stephien Proulx	.15
Albert Bourassa	.24
Adolphe Gauthier	.24
Prosper Belleman	.20
Gustave Belleman	.90
Omer AdLouis	.60
Van Frs Melot	1.00
Dolphis Ballens	.10
Louis Dussault	.20
Arthur Develuy	.10
	<hr/> 3.97

Pour coto Elzéar Dupond  
Par Lucien Blouin insp.

Chargé Gideon Jospin	1.04
Louis Bolduc Hon	1.35
Adolard Pailli	1.26
Olivier Belleman	1.70
David Charpentier	1.05
Humbert Pothier	1.02
	<hr/> 7.42

adopté unanimement

Mr Phil Buis propose secondi  
par Hermidas Bensit qui  
le secrétaire trésorier peut auto-  
riser à payer les dits comptes  
ci-haut inscrits aux inspecteur  
de voir ce qui de droit.  
adopté

ARCHIVES  
DU DISTRICT DE  
MONTREAL  
PALAIS DE JUSTICE

1925  
ARCHIVES  
OF THE DISTRICT OF  
MONTREAL  
COURT HOUSE

MONTREAL, le 30 avril, 192

Monsieur le Maire,

Cher Monsieur,

La Commission des monuments historiques de la province de Québec se propose de placer le long des routes fréquentées par les touristes, une série de plaques commémoratives qui enseigneront aux passants quelques faits saillants de notre histoire. Votre municipalité est au nombre de celles que notre commission désire ainsi signaler à l'attention du public.

Chaque plaque est supportée par un poteau ayant la forme d'un tronc d'érable, qui s'élèvera de 8 pieds environ au-dessus du sol. Plaques et poteaux sont en métal, et leur pose comme leur entretien resteront à la charge de la Commission.

p-j.

Pour cette année, 50 de ces indicateurs officiels seront placés dans la province: 25 dans la région de Québec et 25 dans la région de Montréal, et comme l'un d'eux est destiné à votre localité, nous sommes chargés de nous enquérir de l'endroit propice où il pourrait être érigé et nous sollicitons à cet effet, le concours du Conseil de votre municipalité.

Nous joignons à la présente, copie du texte inscrit sur la plaque projetée et vous prions de bien vouloir soumettre notre demande aussitôt que possible, car la Commission désire en faire l'installation avant l'ouverture de la saison touristique.

Pour la Commission des Monuments Historiques  
dans la région de Montréal.

W.D. Lighthall  
Victor Morin, N.P.  
E-Z. Massicotte

Prière d'adresser votre réponse comme suit:

E.Z. Massicotte,

Palais de Justice,

Montréal.

*W.D. Lighthall*  
*sec. tris.*



POINTE-DU-LAC

La Pointe-du-Lac fut  
d'abord concédée en fief  
au Sieur Sauvaget puis passa  
à la famille Godefroy de  
Tonnancour.

risera de payer ses autres comptes  
ci-haut annexés aux inspecteurs  
de voirie & qui de droit  
adopté

Considérant une demande faite en date du 30 avril 1925 par la Commission des Monuments Historiques dans la région de Montréal.

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Archibald et résolu d'autoriser le secrétaire de répondre à la Commission des Monuments Historiques dans la région de Montréal que le Conseil accepte l'offre de la pose d'un monument historique dans notre municipalité à la charge de la dite Commission tel que mentionné dans sa demande. La Commission devra s'adresser au maire pour connaître le lieu où la pose du dit monument devra être faite

adopté unanimement

Il est proposé par Théo Gouin secondé par Archibald et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de juin à sept heures du soir

J. L. Le maire.  
J. S. Martin  
sec. tris.

1<sup>er</sup> Juin 1925

Province de Québec  
Municipalité de la Pointe-du-Lac

A une session régulier du  
conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe-du-Lac tenue à  
la salle publique le premier  
jour de Juin mil neuf cent vingt  
cinq à sept heures du soir  
tel que adjourné à la dernière  
séance pour considérer tout ce qui  
requiert par les circonstances  
furent présent M. J. F. Houde  
maire Messieurs les conseillers  
Philippe Beron Achille Gauthier  
et ~~Houde~~ Philippe Guay  
formant quorum.

Le secrétaire trésorier comme  
communication des lettres suivantes  
1<sup>re</sup> d'une lettre de la Cie des produits  
de ciment de St Jérôme P 2

2<sup>de</sup> d'une lettre de Signus of Canada  
datée du 23 mai dernier offrant  
leur service

3<sup>me</sup> d'une lettre du sous-ministre  
de la province de Québec par Boulauger  
daté du 23 mai dernier avisant  
notre municipalité de payer ce qu'elle  
doit au gouvernement provincial et  
qu'elle lui doit d'ici au 8<sup>me</sup> Juin courant

Il est proposé par Philipp Biron  
 second par Archie Sills que le  
 secrétaire trésorier soit autorisé  
 à retirer la balance de son compte  
 étant 625<sup>00</sup> pour l'année courante  
 et de plus de retirer la somme  
 de cinq dollars pour chauffage  
 et entretien de la salle, et \$4.14  
 pour achat de papeterie et timbre.  
 Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller  
 Philipp Guay second par  
 Omer Houde et résolu d'après  
 par l'assemblée au huitième  
 jour du mois de Juin à sept  
 heures du soir

J. Houde maire  
 Jos Martin  
 Sec. Tris.

8 June 1925

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique le huitième jour du mois de juin mil neuf cent vingt cinq à sept heures du soir telle que adjournée à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances. furent présents Mr J. L. Houle Maire, Messieurs les conseillers Achille Bibe, Hermias Benoit, Philippe Guay et Philippe Biron for et Omer Houle formant quorum sous la présidence de Mr le Maire. Mr Théodore Garneau conseiller ayant été dûment avisé de la présente assemblée.

Le conseiller Philippe Biron donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil qui aura lieu le quinzième jour du mois de juin prochain le règlement suivant sera passé.

Qu'il soit ordonné et statué par le règlement N° 5. a du conseil de la paroisse de la Pointe-du-Lac comme suit, savoir -

### Section - 1 -

Qu'il est devenu nécessaire pour subvenir aux dépenses d'administration de la dite paroisse de la

+ 1/2 heure et  
deux ordinaires  
des assistants  
du conseil  
J. L. Houle  
Maire

Pointe-du-Fac d'imposer cer-  
tains taxes pour licences ou permis

Section -11-

Il est défendu à toute personne  
ci-dessous énumérée de commer-  
cer ou négocier sans avoir un  
permis ou licence du Secrétaire  
trésorier de la municipalité,  
et ce permis ne sera livré qu'  
sur paiement du montant fixé  
comme suit, savoir:-

1<sup>o</sup> Sur toute personne domiciliée  
depuis plus d'un an dans la  
municipalité, et y faisant com-  
merce de gazoline, une taxe ou  
licence annuelle de \$1.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> une piastre

2<sup>o</sup> Sur toute personne non domici-  
liée dans la dite municipalité  
depuis 12 mois, et y faisant  
commerce de gazoline, une taxe  
ou licence de \$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> cinquante pias-  
tres

3<sup>o</sup> Sur toute personne faisant le com-  
merce de restaurateur, une taxe  
ou licence de \$1.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> une piastre si  
elle est domiciliée dans la muni-  
cipalité depuis plus de 12 mois;  
une piastre \$1.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

4<sup>o</sup> Sur toute personne faisant le  
commerce de restaurateur domici-  
liée dans la municipalité depuis  
moins de 12 mois, une somme  
de \$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> cinquante piastres

5<sup>e</sup> sur toute personne domiciliée en la paroisse depuis plus de 12 mois ouvrant temporairement un magasin pour y vendre un fonds de banqueroute ou des articles d'occasion, ou y offrant en vente des articles de commerce de quelque espèce que ce soit, la somme de \$1<sup>00</sup>/<sub>100</sub> ou piastres.

Cette disposition ne s'applique pas aux personnes mentionnées à l'article 5932 S. Q. R., 1919.

6<sup>e</sup> sur toute personne domiciliée en la municipalité depuis moins de 12 mois ouvrant temporairement un magasin pour y vendre un fonds de banqueroute ou des articles d'occasion ou y offrir en vente des articles de commerce de quelque espèce que ce soit, la somme de \$100<sup>00</sup>/<sub>100</sub> Cent piastres.

### Section - III -

Les permis ou licences seront valides du jour où ils auront été émis jusqu'au feuillet suivant. Ils devront alors être renouvelés et ce, chaque premier feuillet.

### Section - IV -

Les taxes ou permis imposés par le présent règlement devront être payés pour une année entière, quel que soit l'époque où une personne devient sujette à la taxe ou qu'elle obtient son permis.

et resolu  
J. S. Martin  
sec. tris.

Il est proposi par Archil Bille  
secondi par Omer Houli d'autoriser  
l'inspecteur municipal de faire  
reparer la route du cinquiesme  
au sixiesme rang, en y faisant  
creuser les fossés d'un pied et  
demi, et de faire arrondir le chemin  
et d'y faire construire un porcean  
qui traversera le chemin  
de front entre Mr Greffli godin  
et Mr Jas crete du cote est de la route.  
Mr Greffli godin et Mr Jas crete  
s'engage a donner une journée  
de labeur pour la construction  
du porcean. Les dits travaux  
devront commencer le 22 Juin  
prochain. Les travaux devront  
etre faits par la main d'oeuvre  
des interessés de la route.

adopté unanimement

il est proposi par Hormidas Benois  
secondi par Philipp Guay et  
resolu d'ajourner l'assoubli au  
quinsiesme jour du mois courant  
a sept heure du soir.

adopté  
J. S. Houli maire  
J. S. Martin  
sec. tris.



## Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulier du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenu a la salle publique le quinziesme jour du mois de Juin huit neuf cent vingt cinq a sept heures du soir tel que affourni a la dernier siance pour considerer toute affaire requiz par les circonstances furent present M. J. Lionard Houle Maire Messieurs les conseillers Philipp Biron Philipp Guay Hermidas Benoit Archil Sills Omer Houle formant quorum de la presente assemblee

Il est proposé par Omer Houle secondé par Philipp Guay et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé a payer au shérif du district des trois Rivieres pour contribution au fond de l'Assise et des Juris la somme de douze piastres  $12^{\frac{00}{100}}$

Le secrétaire trésorier devra aussi donner avis public qu'à la prochaine séance régulier de ce conseil. le dit conseil procédera a la revision du rôle d'évaluation de la municipalité

adopté unanimement

Proposé par le conseiller Philippe Birou secondé par le conseiller Achil Dills. Qu'il soit ordonné et statué par le règlement No 5. A. du conseil de la paroisse de la Pointe du Lac suivant l'avis de motion donné à la séance régulier du huitième jour de juin courant comme suit savoir: -

SECTION - I -

Qu'il est devenu nécessaire pour subvenir aux dépenses d'administration de la dite paroisse de la Pointe du Lac d'imposer certaines taxes pour licences ou permis.

Section - II -

Il est défendu à toute personne ci-dessous énumérée de commercer ou négocier sans avoir un permis ou licence du secrétaire trésorier de la municipalité et ce permis ne sera leur qu'en paiement du montant fiscal comme suit,

Savoir: -

1<sup>re</sup> Sur toute personne domiciliée depuis plus d'un an dans la municipalité et y faisant commerce de Gazoline, une taxe ou licence annuelle de une piastre \$ 1.00

2<sup>me</sup> Sur toute personnes non domiciliée dans la dite municipalité depuis douze mois, et y faisant commerce de Gazoline une taxe ou licence de cinquante dollars \$ 50.00

3<sup>me</sup> Sur toute personne faisant le commerce de restaurateur une taxe ou licence de un dollars \$ 1.00 si elle est

et 2<sup>me</sup> sur toute personne domiciliée depuis plus d'un an dans la municipalité et y faisant commerce de Gazoline, une taxe ou licence annuelle de une piastre \$ 1.00

domiciliée dans la municipalité depuis plus de douze mois:

4<sup>ème</sup> Sur toute personne faisant commerce de restaurateur domiciliée dans la municipalité depuis moins de douze mois une somme de cinquante dollars \$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

5<sup>o</sup> - Sur toute personne domiciliée en la paroisse depuis plus de douze mois, ouvrant temporairement un magasin pour y vendre un fond de banque ou des articles d'occasion, ou y offrir en vente des articles de commerce de quelque espèce que ce soit la somme de un dollar \$1.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Cette disposition ne s'applique pas aux personnes mentionnées à l'article 5932 O. G. R., 1919;

6<sup>o</sup> - Sur toute personnes domiciliée en la municipalité depuis moins de douze mois, ouvrant temporairement un magasin pour y vendre un fond de Banque ou des articles d'occasion ou y offrir en vente des articles de commerce de quelque espèce que ce soit la somme de cent dollars \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>,

#### Section - III -

Les permis ou licences seront valides au jour où ils auront été émis jusqu'au jour suivant ils devront alors être renouvelés et ce chaque deuxième jour de juillet

#### Section - IV -

Les taxes ou permis imposés

par le présent règlement devront  
 être payés pour une année entière  
 quelque soit l'époque où une personne  
 se soumette à la taxe, ou quelque  
 soit l'époque où elle obtient son permis

#### SECTION - V -

Il aura au devoir des évaluateurs  
 de porter au rôle d'évaluation  
 dans des colonnes sé-  
 parées les noms des person-  
 nes soufettes au paiement  
 de taxes permis ou licences  
 en vertu du présent régi-  
 ment

#### SECTION - VI -

Le conseil se réservant le  
 droit d'accorder ou de refu-  
 ser tout permis ou licences  
 qui est inscrit ou énumé-  
 ré dans le présent règlement

#### SECTION - VII -

Le présent règlement deviendra  
 en vigueur après sa publication  
 suivant la loi.

Passé et adopté ce quinzième  
 jour de Juin mil neuf cent vingt cinq  
 adopté unanimement

Le Maire

Joseph Martin  
 Secrétaire Trésorier

Il est proposé par Hermidas Bessix  
secondé par Philippe Guay et approuvé  
par l'assemblée au sixième  
jour du mois de juillet prochain  
à sept heures du soir

adopté  
J. Houle maire  
J. Martin  
sec. tris.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac convoquée par J. Martin secrétaire trésorier, et tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le trentième jour du mois de juin mil neuf cent vingt cinq, venant par la dite convocation qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1<sup>er</sup> S'il y a lieu, donner autorisation à Mr le maire J. Houle, à produire une confession de jugement sur l'action de Mr Foskenell & al;

contre la dite municipalité. —  
2<sup>e</sup> pour passer une résolution pour rappeler et annuler la résolution adoptée le huit juin dernier — relativement au ponceau devant traverser le chemin de front au cinquième rang en bas de la route des vingt arpents de la dite paroisse. 3<sup>e</sup> pour donner avis de motion et prendre en considération l'amendement au procès verbal N<sup>o</sup> 71 en date du

Vingt sept septembre 1825. Mit huit  
 cent vingt cinq procès verbal de C.M.R.  
 Antrebus au fin de répartir le mode  
 de construction et d'entretien d'un  
 fossé ou décharge pour retirer l'eau  
 qui s'accumule périodiquement dans  
 le bas de la route des vingt arpents  
 à l'employeur et près du chemin de  
 front au cinquième rang. dans la  
 concession et Charles. Conformément aux  
 disposition du code municipal de la  
 province de Québec à laquel session  
 sont présents M. J. Theodor Houle  
 Hain Messieurs les conseillers Philippe  
 Biron Hormidas Benoit Philippe  
 Guay Archib. Dills et Omer Houle  
 sous la présidence de Mr le maire  
 Mr Théode Garceau conseil ayant  
 après vérification reçu avis de la  
 convocation de la présente assemblée

Il est proposé par le conseiller Philippe  
 Biron secondé par le conseil Omer Houle  
 et résolu par d'autoriser Mr J. P.  
 Houle maire à produire une supplé-  
 sion de jugement sur l'action de  
 Mr Joseph Rivault & al. en date du  
 vingt trois juin courant contre  
 notre municipalité 2<sup>me</sup> qu'il  
 soit résolu de rappeler et d'annu-  
 ler la résolution adoptée par ce  
 conseil le huitième jour de juin  
 dernier relativement au ponceau  
 devant traverser le chemin de front  
 au cinquième rang en bas de la  
 route des vingt arpents de cette concession  
 dans rang Charles. adopté unanimement

M. le conseiller Philipp Biron  
 donne avis de motion qu'à la des-  
~~mission~~ ~~tion~~ ~~régulière~~ ~~de~~ ~~le~~ ~~conseil~~  
 qui sera tenu le vingt-troisième jour  
 du mois de juillet une séance  
 de ce conseil qui aura lieu le  
 vingt-troisième jour du mois de juillet  
 prochain, et sera passé un  
 règlement à l'effet d'annuler  
 le procès verbal N° 71 N. 30.000  
 et on se en date du vingt-septem-  
 bre mil huit cent vingt et un  
 procès verbal de C. W. R. antérieur  
 au fin de répartir le mode  
 de construction et d'entretien  
 d'un fossé ou dicharge pour  
 retirer l'eau qui s'accumule pé-  
 riodiquement dans le bas de la  
 route des vingt arpents à  
 l'employeur et pris du chemin  
 de front du cinquiesme rang  
 et de pourvoir à la construction  
 de puits ou ponceaux

sept  
 J.H.S.  
 M. sec. tris

dix-sept (17) mots rayés nuls > 10 mot au budget

J.H.S.

M. sec. tris

publié 2/Jul.

est est proposé par Hermidas  
 Benoit secondé par Philipp Guay  
 que le secrétaire trésorier soit  
 autorisé à payer les frais  
 résultant de la confession  
 de jugement qui devra être  
 faite par Mr Le Maire, concernant  
 l'acte de nos J. H. K. H. et  
 al. contre notre municipalité  
 en date du vingt-trois juillet courant

adopté unanimement

il est proposé par Mr Archib. Dills recom-  
di par Gner Houh d'assumer la  
présente session.

die sept. 1864  
un mot en lang. bon

J.H.  
J.H.

J. Houle maire  
J. Martin  
secrétaire trésorier



Addition des comptes du secrétaire Trésurier J. Montour  
 pour l'année finissant le 30 juin 1925

RECETTES

Rec. Arrérages de taxes	\$ 45 10
Impôts généraux 1924 à 1925	595 02
Impôts spéciaux Entretien chemin	46 71
Impôts A. Biron indust montfont	61 02
par emprunt temporaire	1000 00
Conseil du Compt. Traversi	124 70
Intérêt perçu $389 + 9.89^{a} =$	13 78
Laisse année dernière au 30 juill 1924	405 48
<b>Total</b>	<b>2291.81</b>

PAYEMENTS

Revue annuelle sur fonds Bats Juris	12 00
pour répartition au Conseil du Compté	341 56
Salaires du secrétaire Trésurier	125 00
Papeteries chauffage éclairage	12 59
Voyage poste téléphone acier & exempl. etc.	34 85
Assistances aux indigents	10 00
Taxes spéciales Entretien chemins	62 66
Entretien d'utilité publique	254 96
Divers tout autres Paiement	1003 65
Traversi de Pt. du Gac à Meolot	125 00
<b>Total</b>	<b>1985 24</b>

au 30 juill. 1925 Laisse 306 54

Actif  
 CRISSE

Arrérages int. comp.	166 96
taxes impôts	57 44
amortissement	141 50

Passif  
 Billet prom.

a del. Delaurier	1000 00
------------------	---------

Vu, certifié exact le 4 juillet 1925  
 Joseph Montour  
 par prochain page

10-000 Dami B. H. A. Fr.  
 61. Biron  
 7-80. Répart

x 1 Intérêt  
 2

x 1 Int. payé sur tous les emprunts & dette du conseil  
 remboursement des emprunts temporaires



# Province de Québec

## Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session Régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac, tenu au lieu et heure ordinaire des séances du dit conseil, le deuxième jour du mois de juillet mil huit cent vingt cinq, telle que pourvue à la dernière session, pour considérer toute affaire requise par les circonstances, et en particulier la reddition des comptes du secrétaire trésorier et la révision du rôle d'évaluation de la dite municipalité, et dont avis public a été publié aux intéressés en date du dix huitième jour du mois de juin dernier, conformément à l'article 675 du code municipal —

Furent présent Mr Leonard Houde Messieurs les conseillers Philippe Biron Hermidas Benoit Archell Sills Omer Houde et Philippe Guay formant quorum sous la présidence de Mr le maire

Il est proposé par Philippe Biron secondé par Hermidas Benoit et résolu d'accepter les comptes du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenus par Joseph Martin secrétaire trésorier et audités par Joseph Martin

adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Omer Houle  
 secondé par le conseiller Archibald Sills et résolu  
 à l'unanimité, que les noms des nouveaux  
 propriétaires, soumis au conseil à sa  
 présente session soient inscrits au rôle  
 d'évaluation et que les changements  
 d'évaluation ainsi que les nouvelles  
 évaluations soient également entrées  
 au rôle d'évaluation telles que données  
 et décidées par le conseil à sa présente  
 session adopté unanimement

Le conseiller Philippe Biron  
 donne avis de motion qu'à la  
 prochaine séance régulière de  
 ce conseil il sera passé en ré-  
 glement pour fixer le taux  
 à quarante cents dans le cas  
 où devant être imposé  
 sur tous les biens imposables  
 de cette municipalité pour  
 l'année courante 1925 & 1926

+ défonds  
 J.H. on the  
 H.H. main

Le conseiller Omer Houle propose  
 secondé par Archibald Sills et résolu  
 de réengager Joseph Martin secrétaire  
 à raison de cent vingt cinq dollars  
 pour la présente année et de lui payer  
 les papeteries cahier timbre et autres choses  
 nécessaires au bureau, il est aussi  
 autorisé à retirer son salaire à tous  
 les trois mois  
adopté unanimement

Il est proposé par Mr Philippe Biron  
 secondé par Mr Hormisdas Bessit  
 que Mr Edmond Houle maire Mess.  
 Archibald Sills Mr Philippe Guay  
 Mr Philippe Biron et le secrétaire

soient autorisés à aller prendre  
des informations liges et faire  
dresser un règlement conforme  
ment à l'avis de motivation qui  
a été donné en date du trente  
juin concernant la route vingt  
arpents adopté

Il est proposé par Philippe Guay  
secondé par Hermidas Benoit le  
résolu d'ajourner l'assemblée  
au vingt-trois jour du mois  
de juillet à sept heures du soir  
J. H. H. de même  
J. Martin  
secrétaire trésorier

Province de Quebec

Municipalite de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session reguler du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des seances du dit conseil le vingt-trois jour du mois de fevriet mil neuf cent vingt-cinq, telle que ajournie a la derniere seance, pour considerer tout affaires requises par les circonstances et en particulier la passation d'un reglement, d'apris l'avis de motion donne a la session de ce conseil en date du trente juin dernier, lequel avis de motion a ete publie le deux fevriet courant, et affiche et lu suivant la loi

furent present Mr J. F. Houle Maire Messieurs les conseillers Philippe Beron Hermidas Benoit Archibalds Thode Garceau et Omer Houle formant quorum sous la presidence de Mr le Maire Mr Philippe Guay est present apres lecture du proces verbal de dite avis de motion vint a etre lu comme tenante

Reg A

Reglement amendant le proces-verbal No. 71 en date du 27 septembre 1925 aux fins de fixer et de repartir le mode de construction et d'entretien d'un fossé ou de charge pour ecouler les eaux du bas de la route vingt arpents et des ponts ou ponceaux y necessaires.

Il est propose par le conseiller Philippi Beron et secondé par le conseiller Omer Houle. Qui il doit ordonne et statue par le conseil de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

annule  
le 28 Dec.  
1925

Que: - A) Vu les inconvénients qui résultent du fait, qui périodiquement, et particulièrement au printemps, les eaux des pluies ou de la fonte des neiges s'accumulent au point d'empêcher toute circulation, dans le bas de la route dite des "vingt arpents" par suite de l'impossibilité ou se trouvent les dites eaux de se frayer un cours à raison de la situation, des lieux:

B) Et vu les demandes faites à ce conseil par les contribuables de cette paroisse et notamment par les intéressés dans la dite route qui se trouvent ainsi à certaines époques, à subir de grands inconvénients par suite de l'accumulation des dites eaux de la dite route, de prendre les moyens nécessaires pour faciliter l'écoulement des dites eaux de la dite route:

Le Procès-Verbal de Messire Edmund W.R. Antrobus, en date du vingt sept septembre mil huit cent vingt cinq, et portant le <sup>numéro</sup> No (71) soixante et onze est amendé comme suit;

1<sup>o</sup> - Au bas de la route des vingt arpents, à la limite du chemin du front du cinquième rang, il soit fait en travers et dans toute la largeur de la dite route un fossé de deux pieds de largeur, réunissant les deux

fossés existants, d'une profondeur égale à celle desdits fossés existants.

3<sup>o</sup> - L'ien prolongement du fossé du droit de la dite route, ou du cinquième vers le sixième, il soit fait un fossé dérivant de douze pieds en allant à l'est qui traversera le chemin de front du cinquième rang et qui sera de quatre pieds de largeur et de six pieds de profondeur et qui devra servir à décharger avec deux dits fossés de la dite route, reliés entre-eux comme il a été pourvu ci-dessus au paragraphe deux, du présent règlement;

4<sup>o</sup> - L'ien soit construit au-dessus du fossé traversant la dite route un pont ou porceau en bois de pruche pin épinette ou cèdre d'une longueur transversale de vingt pieds et d'une largeur de trois pieds. Les appuis ou lambourdes devront être en bois de pruche épinette pin ou cèdre d'une longueur de cinq pieds et d'une épaisseur de six pouces et les madriers en bois de pruche épinette ou pin d'une longueur de dix pieds et d'une épaisseur de trois pouces. à chacune des extrémités dudit pont on devra faire un garde-fou de perche solides en bois.

5<sup>o</sup> - L'ien soit construit au-dessus du fossé traversant le chemin de front du cinquième rang un pont



ou ponceau en bois de pruche  
 pin ou épinette d'une longueur  
 transversale de vingt trois pieds  
 et d'une largeur de six pieds  
 les appuis ou lambourdes devront  
 être en bois de pruche pin  
 épinette ou cèdre d'une longueur  
 de huit pieds, et d'une épais-  
 seur de huit pouces et les ma-  
 driers en bois de pruche ou é-  
 pinette d'une longueur de onze  
 pieds et demi, et d'une épais-  
 seur de trois pouces; à chaque  
 extrémité du dit pont ou de la  
 faire un garde-fou de pierre  
 solidus en bois.

Pour le dit ponceau, à l'en-  
 droit où devront se décharger les  
 dits eaux et pour empêcher  
 que leur écoulement ne mine  
 le terrain, il sera construit  
 une dalle en bois de pruche à  
 angle aigu d'une profondeur  
 au centre de quatre pieds et  
 d'une largeur au sommet de  
 l'évasement de six pieds et  
 d'une longueur totale de vingt  
 pieds.

6°. Les dits fossés et les dits  
 ponts ou ponceaux seront faits  
 sous la surveillance de Mr  
 l'inspecteur Municipal  
 et le coût de leur construction  
 comme de leurs réparations et  
 de leur entretien sera supporté  
 par les propriétaires ou occupants  
 des dites terres mentionnées dans  
 le dit procès verbal présentement  
 amandé, dans la route appelée  
 vingt arpents de même que le

coût des présentes au montant de vingt cinq piastres.

4. Le coût des travaux sus-dit mentionné sera fait a prix d'argent et reparti sur l'évaluation des intéressés de la route et les dits travaux devront être fait d'ici au premier septembre prochain.

8. Le présent règlement est unanime sur tout la loi faite et passé la Pointe du Lac le 20 juillet 1912.

Adopté unanimement  
H. Houle <sup>ministre</sup> J. Martin <sup>secrétaire</sup> Trésorier

M. Harmidas Bessit propose secondé par M. Hill et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé a payer a The John Allen safe Co Montreal la somme de \$90.00 quatre vingt dix dollars en paiement d'un coffre fort étant la propriété de notre municipalité

adopté unanimement

Il est proposé par M. Le conseiller Philippe Biron secondé par Omer Houle et résolu d'autoriser le secrétaire trésorier d'envoyer le compte de la route a notre municipalité pour taxes municipales et taxes spéciales de chemin de fer par les Reves Frères de Juvénat St Joseph de la Pointe du Lac a M. l'Avocat Philippe Biquin pour collection. Le compte devra être porté par les membres du conseil au dit avocat

adopté

Le est proposé par Théodore Garceau  
second par Archibald Schell et résolu  
d'ajourner la session au premier  
Lundi du mois d'août prochain  
à sept heures du soir

J. Houle maire.

Joseph A. Martin secrétaire, trésorier  
Provinc. Québec. Municipalité de Pointe du Lac  
A une session régulière du conseil  
municipal de la Paroisse de Pointe-  
du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire  
des séances du dit conseil  
le troisième jour du mois d'août  
mil neuf cent vingt cinq telle  
qu'ajourné à la dernière séance  
pour considérer tout affaire requise  
par les circonstances, et en par-  
ticulier la révision de la liste  
supplémentaire des grands et petits  
fonds telle que annoncée par avis  
public en date du septième jour  
de juillet dernier; et la passation  
d'un règlement imposant la taxe annu-  
elle, sur tout biens fonds imposables  
de la dite municipalité, et dont avis  
de motion tel que annoncé par avis  
public en date du septième jour du mois  
de juillet dernier

furent présent Mr J. F. Houle Maire  
Messieurs les conseillers Archibald Schell  
Philippe Biron Hermidas Benoit et  
Théodore Garceau formant quorum

le secrétaire, trésorier donne communi-  
cation d'une lettre datée du 30 juill. dernier  
avisant notre municipalité de payer les sommes  
qu'il y doit au département de la voirie dans  
30 jours par le budget sous-ministre de la Province

Le conseil ayant pris en  
 considération la liste de juris  
 Mr Archibell second par Mr  
 Hormisdas Benoit propose  
 d'approuver la dite liste telle  
 qu'elle se présente  
 adopté

Le secrétaire trisarius donna  
 lecture d'une lettre de l'union  
 des municipalités en date du 20  
 juillet et d'une lettre  
 des Rév. Frères du Juvénat  
 avisant notre conseil qu'il  
 se propose pour le moment  
 de payer librement les mêmes  
 taxes que Mr J. Garceau  
 pour la propriété qu'ils ont  
 achetée de leur moulin et  
 étang.

Il est proposé par le conseiller  
 Philippe Beron second, par le  
 conseiller Hormisdas Benoit  
 et résolu que les parties de  
 propriété portant les nos 110 et  
 111 du cadastre, cent dix et cent  
 onze du cadastre vendues aux  
 Rév. Frères du Juvénat par  
 Mr Thomas Garceau en juillet  
 dernier soit portées au nom  
 des rév. Frères du  
 Juvénat et Joseph au rôle  
 d'évaluation les parties des  
 nos sus-mentionnés vendus  
 récemment aux rév. Frères  
 devront être évalués  
 à six mille piastres \$6000

laissant sur ces nos une  
évaluation de quatre cent  
piastres \$400<sup>00</sup> laquelle devra  
être portée au nord de Mr Thomas  
Gardeau après lui avoir  
soustrait l'évaluation antérieure  
de \$6000<sup>00</sup>

parti cad. no 586 transporté à Donato  
Godibois d'Yamashikin Eval. 750<sup>00</sup>

Cadastre 89<sup>e</sup> Lelie Guay transporté à Delle  
Laura Dupresne Eval. 1000<sup>00</sup>

Il est proposé par le conseil  
épiscopal Gardeau secondé par  
Archibald Cills et résolu d'auto-  
riser le secrétaire trésorier  
de payer la somme de cent qua-  
trevingt dollars en quatre  
centins \$180<sup>54</sup>/<sub>100</sub> à la corporation  
du comté de St Maurice pour  
rôle (1925) des neuf cent quatre  
vingt. Il devra aussi payer  
à Mr l'inspecteur Agaplan  
Gajard la somme de deux  
piastres \$1200 pour travaux  
fait sous son ordre dans les  
chemins de St Nicolas en  
son dernier. Laquelle somme  
devra être portée au rôle de  
perception et collecter des propri-  
étaires suivants

Arthur Martin Villiohrs	240	=	\$ 4.00
St champagne	10 hrs	240	4.00
Thomas Hélicaug.	10 "	240	4.00



Il est proposé par Archib. Gills et résolu  
par Thiod. Garceau et résolu  
de faire la session au huiti-  
ème jour du mois de septembre prochain  
à sept heures après midi.

J. F. Houle maire.

Jos Martin secrétaire.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe-  
du-Lac tenue à la salle publique  
le huitième jour du mois de septembre  
mil neuf cent vingt cinq à sept  
heures du soir telle que rapportée à la  
dernière séance. Apres avoir en  
considération toutes affaires requises  
par les circonstances.

Furent présents Mr J. F. Houle  
maire Messieurs les conseillers  
Hormidas Benoit Thiod. Garceau  
et Omer Houle formant quorum.

Le conseiller Omer Houle  
proposé secondé par Hormidas  
Benoit que le secrétaire tri-  
squier soit autorisé de payer  
le compte présenté par l'avocat  
Biquin pour frais de Maurice  
Duplessis dans la commission  
de Jugement concernant l'élection

Rappel de résolution concernant  
la route St Charles, au montant de \$34.25

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Omer Houe  
secondé par le conseiller Hormidas  
Benoit que le secrétaire trésorier  
soit autorisé à collecter de dame  
Stewart Graham, sous trois  
jours de vue, la somme de  
cent piastres, laquelle somme  
étant due au conseil municipi-  
pal de la Pointe du Lac pour  
qui suit, ~~taxe~~ pour licence pour vendre  
la Gazette cinquante piastres  
\$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> et pour licence de restaurant  
cinquante piastres \$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

A défaut de paiement du dit  
montant de cent piastres dans les trois  
jours, après l'avis du secrétaire  
trésorier; le dit Secrétaire trésorier  
est autorisé à porter ce dit compte  
en collection à un arreat de  
trois Revers, lequel arreat  
est par la présente autorisé à  
prendre les procédures nécessai-  
res et les plus promptes, afin  
de collecter sous le plus court délai  
au nom du conseil de la muni-  
cipalité de la Pointe du Lac  
les dites taxes ou licences à elle  
dues au montant de cent  
piastres \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Adopté unanimement



Il est proposé par le conseiller Omer Houle secondé par le conseiller Hermis-  
 das Benoit que le secrétaire trésorier  
 soit autorisé à collecter de Mr Hector  
 Bastarach sous trois jours de vue  
 la somme de cent piastres \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>  
 laquelle somme étant due au  
 conseil municipal de la pointe  
 du Lac pour le qui quit taxes  
 pour licence pour vendre de la  
 Gazoline \$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> en quantité piastres, et  
 pour licence de restaurateur en quantité piastres  
 \$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.  
 A défaut de paiement  
 du dit montant de cent piastres \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>  
 dans les trois jours après l'avis  
 du secrétaire trésorier. Le dit  
 secrétaire trésorier est autorisé  
 à porter ce dit compte en collec-  
 tion à un avocat des Trois-  
 Rivières lequel avocat est  
 par la présente autorisé à pren-  
 dre les procédures nécessaires  
 et les plus promptes; afin de  
 collecter sous le plus court délai  
 au nom du conseil municipal  
 de la pointe du Lac, les dites taxes  
 ou licences à elle dues au montant  
 de cent piastres \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Adopté unanimement

Il est proposé par Thiodé Garelle secondé par Hermidas Benoit et résolu d'ajourner la séance au cinquième jour du mois d'octobre à 7 hrs du soir

J. L. Houle <sup>adopté</sup> maire  
J. S. Martin secretaire trésorier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Bac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Bac tenue à la salle publique le cinquième jour du mois de octobre mil neuf cent vingt cinq à sept heures du soir telle que ajournée à la dernière session pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent M. J. L. Houle Maire Messieurs les conseillers Archibalds + Hermidas Benoit ne formant pas quorum de la présente assemblée

Le conseiller Archibalds propose secondé par Hermidas Benoit d'ajourner l'assemblée au deuxième jour du mois de Novembre à sept heures du soir

J. L. Houle maire  
J. S. Martin secretaire trésorier

4 Oct 1925

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session spécial du conseil municipal de la paroisse de la pointe-du-Lac convoquée par Joseph Martin secrétaire trésorier tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil; le quatorzième jour du mois de Octobre mil neuf cent vingt cinq avisant par la dite convocation qu'il y aura pris en considération

et regardé à l'action de Mess. Camille Biron, T. al., contre la corporation de la paroisse de la Visitation de la pointe-du-Lac ladite action ayant été signifiée le dix octobre courant concernant règlement passé par ce conseil en date du 20 Juillet 1925 furent présents M. J. Houle maire Messieurs les conseillers Hermidas Benoit Théode Garceau Philippe Guay et Omer Houle faisant quorum de la présente assemblée.

M. Philippe Biron ayant été dûment avisé de la présente session

Le secrétaire trésorier donne lecture au conseil de la sus-dite action

M. le conseiller Théode Garceau propose secondé par

Mr le conseiller Omer Houle propose  
 secondé par Mr Hormisdas Benoit  
 que le secrétaire trésorier soit  
 autorisé à autoriser Mr Parvoat  
 François Disieux à comparaître  
 pour le conseil de la municipa-  
 lité de la Pointe-du-Sac dans  
 la cause de Mess Camille Biron  
 et al., contre la corporation  
 de la paroisse de la Visitation de  
 la Pointe-du-Sac la dite action ayant  
 été signifié le 10 oct. courant. ordonnant de com-  
 paraître le sixième jour après la signification  
 Adopté unanimement

Mr le conseiller propose secondé par  
 Hormisdas Benoit que Mess Théode  
 Garceau Omer Houle Hormisdas  
 Benoit Philippe Guay ainsi que  
 le secrétaire trésorier soit auto-  
 riser à aller prendre des informations  
 des avocats des Trois-Rivières  
 concernant l'action de Mess  
 Camille Biron et al., contre notre  
 municipalité daté du 10 oct. courant  
 Adopté unanimement  
 J. Houle Maire.  
 J. Martin  
 secrétaire trésorier

2 Nov 1925

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le ~~deuxième~~ jour du mois de Novembre mil neuf cent vingt cinq, telle que se faire à la dernière session régulière de ce conseil pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances. Et en particulier la vente de la traversé de Pointe-du-Lac à Nicolet pour son entretien d'hiver telle que annoncée par avis public en date du dixseptième jour du mois d'octobre dernier furent présents Messieurs les conseillers Omer Houle, Théodore Garneau, Hormisdas Bessit et Philippe Guay et Archibald, formant quorum.

Il est proposé par Hormisdas Bessit secondé par Omer Houle et résolu que Mr Théodore Garneau soit nommé président de la présente assemblée.

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Philippe Guay secondé par le conseiller Hormisdas Bessit et résolu unanimement de procéder à la vente de la traversé de Pointe-du-Lac à Nicolet comprenant la partie sous le contrôle de la municipalité de la Pointe-du-Lac devant avoir son départ du No 63 inclusivement au No 113 inclusivement à la disposition

de l'acheteur - soit vendue au plus bas et dernier enchérisseur pour son entretien de l'hiver 1925 à 1926 l'entretien de la dite traversée a été adjudifié à Mr. Alexandre Rouette qui est le plus bas et dernier enchérisseur pour la somme de \$130<sup>00</sup>/<sub>100</sub> cent trente piastre

Adopté unanimement

Le secrétaire trésorier donne communication de ce qui suit, savoir:

1<sup>er</sup> D'une lettre de Mr. Jos. Boulauger sous-ministre de la voirie, en date du 20 octobre dernier concernant l'entretien des chemins d'hiver et loi concernant les véhicules automobiles

2 D'une lettre de Mr. Oscar Morin sous-ministre du département des affaires municipales daté du 1<sup>er</sup> octobre dernier offrant des livres de comptabilité au prix de \$12<sup>00</sup> pour 1 livre de perception et 1 livre de caisse -

3- d'une lettre d'information par Mr. M. G. Duplessis avocat en date du 16 sept. 1925, concernant les droits qui peut avoir la corporation municipale de la Pointe du Lac de poursuivre M. de Stewart Graham en réclamation de taxes ou licences d'après règlement passé à cet effet en date du 15 juin dernier sous No 5 a la résolution autorisant le secrétaire trésorier à faire prendre les procédures légales contre Mme Stewart Graham ayant et passé par

le conseil en date du huit septembre dernier.

4<sup>me</sup> Reclamation de la somme de \$15<sup>00</sup> par Mess. Desjardis et Durand Avocats des Trois-Rivieres pour profit du règlement taxant commerce en date du 8 juin dernier

5<sup>me</sup> Reclamation de la somme de \$5.00 par Mess Bureau Biqui et Gouin avocats pour consultation le 15 octobre dernier au sujet d'une action par Mess. Jamille Biron et autre concernant la route des 20 serpent

6<sup>me</sup> Lecture d'une lettre du Maire de la Pointe-du-Fac M. J. H. Houle avisant les membres du conseil qu'il s'ide sa place a eu que la parois se choisira; la dite lettre datée a Pointe-du-Fac le 2 Nov courant

Le secretaire tresorier demande au conseil, quelle est la classe de proprietaires qui doivent payer taxes d'apris règlement No 51 (No 5) 2<sup>me</sup> Parag. passé le 3 cent dernier pour pourvoir a l'amortissement de la dette contractée par notre municipalité envers le Gouvernement provincial ayant rapport a la construction du chemin National. Montreal + Quebec

2 Nov. 1925

Ar ~~omert~~ <sup>Mer</sup> ~~Hou~~ <sup>Hou</sup> propose secondi par Archib  
 +dollars Dills que le montant de cinq <sup>+</sup> assid  
 payé à Bureau Biqui et qu'on pour  
 réclamation en date du 15 oct  
 le secretari est autorisi de payer  
 le montant de \$5<sup>00</sup>/<sub>100</sub>  
 adopti

Rég. 369

Il est proposi par omert Hou  
 secondi par Philippe Guay et  
 resolu que la taxe de 25¢  
 vingt cinq centims par 100<sup>00</sup> im-  
 posi par règlement N°5 passé  
 par le conseil en date du 3 août  
 1925 pour pourvoir à l'amortis-  
 sement de la dette contracté  
 par notre municipalité envers  
 le gouvernement provincial  
 en 1914. soit imposé que sur tous  
 les biens imposables de cette  
 municipalité tel que le rôle  
 d'évaluation en force le dispo-  
 actuellement

amende  
 ments  
 voir page 173

adopté unanimement  
 Il est proposi par Mer Hou secondi  
 di par Hermidas Benoit et resolu  
 unanimement que la résolution  
 passé par ce conseil en date  
 du 26 juillet 1921  
 soit amendé comme suit  
 savoir que le maire de la  
 municipalité de La Pointe-du-Sac  
 ne soit pas tenu de signer les  
 chèques au nom de ladite muni-  
 cipalité pour payer les comptes  
 et dépenses approuvés par le  
 conseil, et que la signature du  
 secretari trésorier aura suffi  
 pour signer les dits chèques  
 adopté unanimement



Il est proposé par Mr Harmidas  
Benoit secondé par Archibell  
d'accepter la démission de Mr  
Philippe Biron comme conseil  
de la paroisse de la Pointe du  
Lac

adopté unanimement

Il est proposé par le conseilr Philippe  
Guay secondé par le conseilr Omer  
Houle et résolu unanimement  
d'autoriser le secrétaire trésorier  
à convoquer une assemblée  
qui aura avoir lieu le seizième  
jour de Novembre courant pour  
nommer un conseilr en  
remplacement de Mr Philippe Biron  
dont la démission vient d'être  
accepté; et pour nommer en  
même en remplacement de Mr  
J. Leonard Houle

La dite assemblée aura lieu à dix heures du matin

Adopté unanimement

Il est proposé par Archibell  
secondé par Omer Houle et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi de Décembre prochain  
à neuf heures du matin

Théophile Garsneau <sup>adopté</sup>  
Président

Jos Martin  
secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Sac  
 A une session spéciale du conseil mu-  
 nicipal de la paroisse de la Pointe-du-Sac  
 tenue à la salle publique à deux heures  
 du matin le seizième jour du mois  
 de Novembre mil neuf cent vingt cinq  
 telle que proposé et adopté par  
 résolution en date du deux novembre  
 courant pour nommer un maire  
 en remplacement de Mr J. Lionard  
 Hoult, et un conseiller en rempla-  
 cement de Mr Philippe Biron

Le secrétaire trésorier ayant à la  
 dite séance du deux novembre  
 courant convoqué verbalement  
 tous les conseillers à assister  
 à la présente séance.

Les conseillers Omer Hoult furent présents Messieurs  
 Philippe Guay Hermidas Benoit et  
 Thibode Garceau, formant le conseil  
 en complet, d'après la résignation  
 du maire et du conseiller Philippe Biron

Il est proposé par Thibode Garceau  
 secondé par Philippe Guay que  
 Mr Archil Pelly soit nommé  
 président de la présente session

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Omer  
 Hoult secondé par le conseiller Her-  
 midas Benoit que Mr J. Oliva Dugre  
 Cultivateur de la paroisse de la  
 Pointe-du-Sac soit nommé Maire +  
 pour remplacer Mr J. Lionard Hoult

de la muni-  
 cipalité de  
 la Pointe-du-Sac

de S. J. D. B.  
 par Martin

Mr J. Lionard Houle ayant ainsi le  
conseil en date du deux novembre  
courant qu'il eût sa place  
pour raison inclus dans son avis  
ont voté pour

Mr Omer Houle Mr Hermidas Benoit

ont voté contre

Mr Thibde Garscan

Mr Philippe Guay

A voté pour ledite proposition

Mr Archil Dills Président

adopté sur division

Il est proposé par le conseiller Omer  
Houle secondé par le conseiller Hermi-  
das Benoit que Mr Euchariste Biron  
cultivateur de cette paroisse soit  
nommé conseiller du conseil muni-  
cipal de la Paroisse de la Pointe du Lac  
en remplacement de Mr Philippe Biron

adopté unanimement

Il est proposé par Omer Houle secondé  
par Hermidas Benoit et résolu unani-  
mement que le conseil présente ses plus  
sincères remerciements à Mr J. Lionard Houle  
pour les services innumérables qu'il a rendu à notre mu-  
nicipalité comme membre du conseil de 1916 à 1917  
et comme maire depuis 1917

Harold Dills président  
Jos Hartm secrétaire trésorier

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac

\* curateur de  
cette paroisse

Le soussigné A. Oliva Dugri ayant  
été nommé Maire de la dite municipa-  
lité. Et Euchariste Biron aussi culti-  
vateur de cette paroisse ayant été nommé  
conseiller de la dite municipalité.

Jeure solennellement chacun pour soi-même  
que je remplirai avec honnêteté et  
fidélité les devoirs de cette charge  
au meilleur de mon jugement et de  
ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi  
à la Pointe-du-Lac ce  
septième jour de  
Decembre mil neuf cent  
vingt cinq

J. C. Dugri  
Euchariste Biron

Martin  
secrétaire trésorier

7 Dec 1925

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique à neuf heures du matin le septième jour du mois de Décembre mil neuf cent vingt cinq telle que assemblée à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent Mr le maire J. Oliva. Dugre Messieurs les conseillers Hermidas Benoit Philippe Guay Euchariste Biron formant quorum de la présente assemblée sous la présidence de Mr le Maire

oct 726

Le secrétaire trésorier soumet au conseil les noms des contribuables de cette municipalité ayant des arriérés dus à la municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac depuis trois ans et plus ainsi que le montant dû par chacun d'eux

	ans	mont. dû	mont. dû		mont. dû
		spéc.			ans
Jules Baleur	3 ans	\$21.38		Corporation Episcopa	3 6355
Olivier Bellemari	6	8.19	3.13	Zephirini Dupont	3 1.09
Arthur Deneluy	5	65	54	Rerd Frémur	59.29
Hilari Dural	18		2.40		24.00
Wilbrod Giroux	4		6.11	M <sup>r</sup> Arthur Paquin	5 5.26
Oliva Guilbert	3		9.54	Stephien Bréuls	3 28.56
Denis Milot	3		3.41	James Rouette	3 1.43
Odilon Milot			18.66	Archil Pells	6.97
Pavie + Dorat Milot	3		2.48	Arthur Martin	Doit sur nos exp. 44.20
Arthur Pailli	5	3.57	3.40	cadastre part	458 44.20
Forest Pailli	3		4.51	et 461	22.00
Alphonse Pailli	3			43	deus dans rang et Media
Victor Paquin	4		7.75	Eval. 400 + 80	184.80
Louis St Louis	3	9.13	4.65	arriérés spéc 15.70	Keon 2.68 ans 40
				acclamé 161	6.88

cad 300 37-80 4300

Nov 525 75-00  
523 2-63  
cad. 522 4-85

Eval 300 6-11-25

308

Copie d'une résolution passée par la municipalité seigneur N° 1001 de la paroisse de la Pointe du Sac en date du sixième jour du mois de Décembre courant

Mr. J. Édmond Gauthier propose de prier le conseil local de la municipalité de la Pointe du Sac de percevoir au nom de la municipalité seigneur N° 1001 de la Pointe du Sac les taxes et elle dues par les contribuables et propriétés tel que ci-dessous spécifiées d'après l'extraction du rôle de perception en fare de la dite municipalité. Et faire rendre les dites propriétés par le conseil du comté de St Maurice pour paiement des dites taxes seigneur avec les taxes municipales si le conseil de la municipalité local le juge à propos.

Designation des propriétés extrait du rôle d'évaluation et du rôle de perception  
 N° Cadastre 300 Mr Olivier Bellemare  
 27 arp. 80 perche 4 Trq montant de 11.94

Parti N° Cadastre 563 succ. Dolphis Balleus  
 11 arp. 75 pch 4 Trq montant de 2.64

N° Cadastre 458 arthur Martin Hill  
 44 arp. 50 pchs. St Nicolas montant de 6.88  
 N° cadastre 461 St Nicolas  
 20 arp. 00 pchs

adopté à l'unanimité  
 Je soussigné certifie l'exactitude de l'extrait du rôle d'évaluation et de perception tel que ci-haut inscrit  
 Jos Martin  
 sec. tres.

Designation des noms + Biens fonds  
 et montants dus par eux a la mu-  
 nicipalite local et a la muni-  
 cipalite seclair No. 1 de la  
 paroisse de la Pointe-du-Lac

Doit a Municipalite Local

No cadastre	300	Mr Olivier Bellemari				
(largeur 1-4-0 longueur 27-0-0)	37 arps. 80 pchs	4 <sup>em</sup> rg.	Montant du	spec 8.19	mun 3.13	= 11.32
				Doit a Mun. Secl. No 1		
No cadastre	300	Mr Olivier Bellemari				
	37 arps. 80 pchs	4 <sup>em</sup> rg.	montant du			11.94
				Total		23.26

Doit a Municipalite Local

Parti No Cadastre	563	succession Dolphis Balleuc				
(largeur du No 0-5-9 longueur 45-0-0)	11 arps. 75 pchs	4 <sup>em</sup> rg.	montant du	spec 22	mun 38	60
				Doit a Mun. Secl. No 1		
Parti No Cadastre	563	succession Dolphis Balleuc				
	11 arps. 75 pchs	4 <sup>em</sup> rg.	montant du			2.64
				Total		\$ 3.24

Doit a municipalite Local

No cadastre	458	Mr Arthur Martin (Will)				
irregulier	44 arps. 25 pchs	St Nicolas				
No cadastre	461			Spec \$ 15.70	Mun	268 18.38
irregulier	22 arps. 50 pchs	St Nicolas				
				Doit a municipalite seclair No 1		
No Cadastre	458	Mr Arthur Martin (Will)				
irregulier	44 arps 25 pchs	St Nicolas				
No cadastre	461			montant du		7.28
irregulier	22 arps. 50 pchs	St Nicolas				
				Total		25.66

Il est propose par le conseiller Euchariste  
 Biron, secondi par le conseiller  
 Hormisdas Benoit Gu, une copie  
 de la designation des noms et biens  
 fonds, ainsi que les montants dus

par eux à la municipalité  
 Local de la Pointe du Lac et à la  
 municipalité scolaire Kumera Non  
 (No 1) de la Pointe du Lac tel que ci-  
 haut inscrit soit envoyé par le  
 secrétaire trésorier de notre mu-  
 nicipalité au secrétaire trésorier  
 du conseil du comté de St Maurice  
 et que celui-ci soit par la présente  
 autorisé à faire, vendre par le con-  
 seil du comté de St Maurice  
 les dits propriétés, biens-fonds  
 ci-haut mentionnés pour le montant  
 des taxes municipale dues à la  
 municipalité local de la Paroisse  
 de la Pointe du Lac et à la muni-  
 cipalité scolaire Kumera Non (No 1)  
 de la Paroisse de la Pointe du Lac  
 tel que spécifié ci-haut dans la  
 désignation.

signifié le 10 Dec. à 11 h. a.m. à sa résidence  
 Adopté unanimement

Il est proposé et secondé à l'unanimité du  
 conseil et résolu que le secrétaire tré-  
 sorier soit autorisé de donner avis par  
 lettre recommandée à ceux qui ont des  
 arriérés de trois ans et plus dû à  
 cette municipalité de payer leur compte  
 sous quinze jours de la dite avis  
 et que à défaut de paiement  
 des procédures seront prises contre  
 eux et leur propriétés par notre  
 avoué.

Adopté à l'unanimité



Il est proposé par le conseiller  
Harmidas Benoit et secondé par  
Philippe Guay et résolu unan-  
mement de payer les comptes  
fiduciers inscrits, et que le  
secrétaire trésorier soit autorisé à  
payer les dits comptes

de payer à Mess Desilet et Durand  
avocat des 2 Rivières pour profit  
de reg. tacant commune dont  
reclamation en date du 29 sept 1925  
la somme de quinze piastres

de payer à l'imprimerie de formule  
légale Watrela la somme de \$5.05  
pour achat d'un livre des minutes  
du conseil et tablette d'avis de compte  
E.c.

de payer à Jos Martin secrétaire  
trésorier pour effets à l'usage  
du bureau tel que globe de lampe  
Electric 40<sup>0</sup> timbre poste 200 timbre  
200 Balais blancs blanc Public 20  
se montant à — — — 5.20

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller  
Euchariste Biron secondé par le  
conseiller Harmidas Benoit et résolu  
que le secrétaire trésorier soit par  
la présente autorisé à payer à  
Mlle Alexandrine Desbrières la  
somme de mil piastres plus  
les intérêts à elle due à date et avant  
le paiement d'un billet promissaire  
psyché à demander pressé

par notre municipalité d'après résolution passée  
par ce conseil en date du 24 Dec 1924

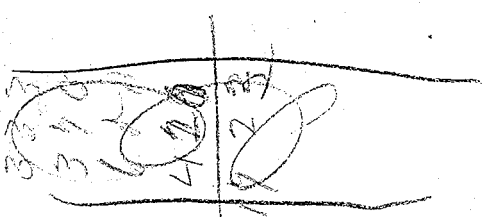
Adopté unanimement \$ 1000.  
Il est proposé par le conseiller Eucha-  
riste Biron secondé par le conseiller  
Normand, Benoit que le secrétaire  
trésorier par la présente l'autorise d'em-  
prunter de Dell Alexandre Deslau-  
riers au nom de la municipi-  
palité de la paroisse de la Pointe  
du Lac par billet promissoire  
à demande portant intérêt à cinq  
pour cent la somme de mille piastres  
cette dite emprunt pour payer des dettes  
fait par notre municipalité Billet  
promissoire. // 1000.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par le conseiller Euchariste  
Biron secondé par le conseiller  
Philippe Guay et résolu unani-  
mement d'autoriser le maire  
J. Oliva Dugré de poursuivre une  
confession de jugement sur  
l'action de Mes Camille Biron et al.  
contre la corporation de la paroisse  
de la Visitation de la Pointe  
du Lac la dite action ayant été  
signifiée en date du dix (10) octobre  
mil neuf cent vingt cinq et  
rapporté six jours après  
la dite date.

Adopté unanimement

a harvest of  
 units built  
 a 1 file 7a14 around  
 1 garden say a 1/2



$$\begin{array}{r}
 370 \\
 333 \\
 \hline
 37
 \end{array}$$

about 97

crack

to my friend  
 built around

$$\begin{array}{r}
 20 \\
 229 \\
 \hline
 198
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 131 \\
 125 \\
 \hline
 256
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 256 \\
 10 \\
 \hline
 1040
 \end{array}$$

Mr le conseiller Euchariste Biron  
 donne avis de motion qu'à la pro-  
 chaine séance régulière de ce conseil  
 il sera passé un règlement  
 pour rappeler l'assemblée et  
 annuler à toute fin qu'elle a droit  
 le règlement passé par ce conseil  
 en date du vingt juillet mil neuf  
 cent vingt cinq (1925) de rétablir  
 la construction de deux ponts  
 tels qu'ils appert sur la copie  
 du dit règlement duquel tout le  
 conseil desirant en prendre connaissance  
 l'original du dit règlement déposé au bureau  
 du secrétaire trésorier

troisième lieu de  
 vingt huitième jour  
 du mois courant à neuf  
 heures vingt cinq  
 J.O.P.  
 M. Secrétaire

Adopté unanimement

Le conseiller Hormidas Benoit  
 secondé par le conseiller Philippe  
 Guay propose d'ajourner l'assem-  
 blée au vingt huitième jour  
 du mois de Décembre courant  
 à (9 hrs) neuf heures du matin  
 quinze cents en marge lors adopté unanimement

J.O.P. J. O. Hugué Maire  
 Jos Martin  
 secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique le vingt-huitième jour du mois de Décembre mil neuf cent vingt cinq à neuf heures du matin et telle que adjournée à la dernière séance pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances et en particulier la passation d'un règlement d'après l'avis de motion donné à la session de ce conseil en date du septième jour du mois de décembre courant lequel avis de motion a été publié le neuvième jour du mois de décembre courant, affiché et lu suivant la loi furent présent. —

M. J. Oliva, Mayor  
Messieurs les conseillers Euchariste Biron, Théodore Garceau et ~~Armand~~ Benoit, Archibald Dills, et Philippus Guay formant quorum

La dite avis de motion donné à la séance de ce conseil en date du sept. Décembre courant vint d'être lue

Règlement au fin de rappeler passer et annuler à toute fin que de droit le règlement passé par ce conseil en date du 20, vingt juillet dernier amendant le procès verbal de Messieur Edmond Manthobus No. 77 sur le sixième

en date du (27) vingt sept septembre  
 (1825) mil huit cent vingt cinq  
 aux fins de fixer et de répartir  
 le mode de construction  
 et d'entretien d'un fossé ou  
 décharge pour écouler les  
 eaux du bas de la route des  
 vingt arpents et des ponts  
 ou ponceaux y nécessaires

Reg. No B.

Il est proposé par le conseil  
 Euchariste Beion secondé par le  
 conseiller Théodore Garceau

qu'il soit ordonné et éta-  
 bli par règlement par le conseil  
 de la paroisse de la Pointe du Hoc  
 ce qui peut avoir pour  
 le règlement passé par ce  
 conseil en date du (20) vingt  
 juillet dernier amendant le  
 procès verbal de Messrs Edmund  
 W. R. Antrobus (No 71) tenu  
 sortante et ouze en date du  
 (27) vingt sept septembre (1825)  
 mil huit cent vingt cinq  
 aux fins de fixer et de répartir  
 le mode de construction  
 et d'entretien d'un fossé ou  
 décharge pour écouler les eaux  
 du bas de la route des vingt  
 arpents et des ponts et ponceaux  
 y nécessaires. soit rappelle  
 cassé et annullé à toute  
 fin que de droit tel qu'il  
 n'eût jamais existé le pré-  
 sent règlement entrera  
 en vigueur suivant la  
 loi fait et passé par ce

Conseil à la Pointe du-Fac ce  
vingt huitième (28) jour du mois  
de Décembre 1925) mil neuf cent  
vingt Cinq.

ont voté pour  
Messieurs Euchariste Biron Mr Théode  
Garcian Mr Philippe Guay et Mr  
Hormidas Bensaï

ont voté contre  
Mr Archibald Sills

Règlement adopté sur division

J. O. Dugre Maire  
Joseph Martin  
secrétaire trésorier

Il est proposé par Euchariste Biron  
secondé par Théode Garcian  
de payer à J. J. Martin sec. tr.  
70<sup>¢</sup> pour réparation cadre <sup>qui jouit</sup> et <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>ball</sup>  
à la salle publique <sup>achat de vitre etc</sup>  
adopté

Le conseiller Euchariste Biron propose  
secondé par le conseiller Théode Garcian  
d'ajourner au premier lundi  
de Février à 9 hrs du matin

J. O. Dugre Maire  
Joseph Martin  
secrétaire trésorier

13/Jan/1876

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la pointe-du-Lac, tenue à la salle publique de la dite municipalité, le treizième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt six à dix heures du matin telle que annoncée par un avis public en date du deuxième jour du mois de janvier courant annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire, de trois conseillers municipaux en remplacement de Messieurs Euchariste Biron, Théodore Garceau, et Omer Houli les dits conseillers dont le terme d'office est expiré

M. Joseph Fortin Recteur de la dite paroisse a été nommé par le président de l'élection secrétaire de la dite élection

Le Joseph Martin secrétaire trésorier de la dite municipalité étant de droit président de la dite élection est présent et réquisert les électeurs présents à faire le choix des candidats, pour remplacer les trois conseillers sortant de charge, les nominations devant être faites par écrit au président de l'élection.



Il est proposé par Mr Omer Houle  
secondé par Mr Athanas Houle que  
Monsieur Alfred Rivard cultivateur  
de cette paroisse soit nommé ~~cand~~  
didat comme conseiller de la mu-  
nicipalité de la paroisse de la  
pointe-du-Bac

ont signé Omer Houle  
Athanas Houle  
J. S. Houle

Il est proposé par Mr Athanas Houle  
secondé par Mr Omer Houle que  
Mr Rodolphe Garceau ~~médecin~~  
de cette paroisse soit nommé  
candidat comme conseiller de  
la municipalité de la paroisse  
de la Pointe-du-Bac

ont signé  
Mess. Athanas Houle  
Omer Houle  
J. S. Houle

Il est proposé par Hornidas Benoit  
secondé par Omer Houle que Mr  
Treffle Guilbert cultivateur  
de cette paroisse soit nommé  
candidat conseiller de la mu-  
nicipalité de la paroisse de  
la Pointe-du-Bac

ont signé  
Mess. Hornidas Benoit  
et Omer Houle

Admettant qu'il s'est écoulé deux heures depuis  
l'ouverture de l'assemblée pour la nomination  
des candidats à la charge de conseillers  
et qu'il n'y a que le nombre de candidats nécessaires  
pour remplacer les places vacantes  
des conseillers portant de char-  
ge. Je proclame Messieurs.

Alfred Rivard cultivateur Rodolphe  
Garcen menuisier et Treffli Guilbert  
cultivateur tous trois de cette paroisse  
élus par acclamation conseiller  
de la municipalité de la paroisse  
de la Pointe-du-Tac

Assemblée élue Joseph Martin  
Président

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Tac

Je soussigné Alfred Rivard  
cultivateur, Rodolphe Garcen menuisier  
Treffli Guilbert Guilbert cultivateur  
tous trois de cette paroisse

ayant été dument élus conseiller  
de la dite municipalité, jure  
solemnellement chacun pour soi-  
même que je remplirai avec  
honnêteté et fidélité les devoirs  
de cette charge; et cela, au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Tac le  
premier jour de Février  
mil neuf cent vingt six

Alfred Rivard  
Rodolphe Garcen  
Treffli Guilbert

Joseph Martin  
Secrétaire trésorier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Sac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Sac tenue à la salle publique le premier jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt six à neuf heures du matin telle que adjourné à la dernière séance pour considérer toute affaire requise par les circonstances. furent présents  
M. J. Oliva Dugré Maire Messieurs des conseillers Alfred Rivard, Tréflé Guilbert & Rodolphe Garceau  
Formant quorum de la présente assemblée

Le secrétaire trésorier fait lecture des communications suivantes

- 1<sup>er</sup> de l'union des municipalités de la province de Québec; offrant ses souhaits de bonheurs Etc aux membres de notre conseil à l'occasion de la nouvelle année.
- 2<sup>im</sup> réclamation d'un compte de Mess. Desilets et Durand Avocat des 2 Rivières en date du 8 février dernier pour la somme de vingt cinq (\$25.00) Dollars Examens et états de poursuites de 1<sup>er</sup> de Divers exhibits Contre correspondance Etc
- 3<sup>im</sup> réclamation d'un compte en en faveur de Mess. Duplessis Sauglin et Bernatchi dans l'affaire de Baron & c<sup>ie</sup> vs la corporation de la

Pointe du Lac pour la somme de cinquante six cents et dix centimes par Mr Les Diebolt & Durand avocat la dite réclamation en date du 8 janvier dernier

Il est proposé par Alfred Rivard secondé par Rodolphe Garcia et résolu unanimement d'accepter de payer les comptes ci-haut inscrits, et que ainsi le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à Mess Diebolt Durand avocat des trois Rivières la somme de vingt cinq piastres (\$25<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) et à Mess Duplessis Fauglières & Fanothé la somme de cinquante six cents et dix centimes \$56<sup>10</sup>/<sub>100</sub> en paiement des frais dans l'affaire de Biontal vs la corporation de la Pointe du Lac.

Adopté unanimement  
 Il est proposé par Mr Treffli Guilha secondé par Alfred Rivard et résolu d'ajourner l'assemblée au premier jour du mois de mars prochain à neuf heures du matin  
 adopté  
 J. S. Martin  
 secrétaire trésorier

Handwritten scribbles on lined paper, possibly representing a signature or initials.



Page 45 Division d'arrondissement  
6 sept 1904 Règlement entretient côté chez Gabriel Trotter  
Jos Garcean aqueduc 14 aout 1902  
formule Règlement prohibant, 3 mars 1882 <sup>Page 277</sup> vente de liquides

Page 2 sur certain cable emplacement cidi park conseil

87 faire vendre Prop: Linder Dupont  
74 suite au précédent

150 compte \$49.40 par Estimateur  
143 " occupation  
15 " B.M. ...  
17 " Règlement ...  
24 Règlement aqueduc

220 compte estimateurs  
225 avis de motion pour lumière électrique  
220 feu poudre en considération de la lumière

246 clôture des terres d'agriculture

15 Nov. 1923

279 (division des parts) Route chez Duplessis Adolphe

10 ...  
67 ...  
80 ...  
16 ...  
64 ...  
0.8 ...  
65 ...  
311 ...  
243 ...  
305 ...  
375 ...  
61 ...

Règlement avec Highway Light House Co

...  
305 ...  
375 ...  
61 ...

Règlement Tacane restaurateurs et Etc.  
permis de passer monument historique dans les chemins publics  
Résolution de remboursement en faveur de R. D. ...

Règlement en annulation pont R. et Charles

autorisation à l'avocat Diezelle de comparaitre

359 autorisation d'aller prendre informat. et faire faire rig.  
pour la route des 20 arpents

1er juin 1914 permission aux Jorins de  
passer leur tuyau d'aqueduc

1er juin 1914 s'ider emplacement à Athol

379 le secteur signs les chèques Seul Birba

Notes Diverses  
Grearufel a vendre a Telesphore Jourd'ham  
Philippi Dupre a vendre a Telesphore Frichetto sa prairie  
de Grosfont

*[Faint handwritten notes, possibly mentioning 'M. de la...']*

900 Reg. liquore Eau  
Pg 32 Vente au Co. M. de la...  
305 terrain Phil & Moen Jannier cad 294

Bibliothèque Page 199

344 Reg. terre 349